

14478

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

# Concession Française

A

CHANGHAI

---

COMPTE-RENDU DE LA GESTION  
POUR L'EXERCICE 1919

---

BUDGET 1920



# INDEX

- Adjudications.—24, 47, 92, 98.  
Allocations et donations.—28, 95.  
Ambulance Automobile.—52.  
Architecture.—72.  
Arrondissements.—24.  
Assurances Municipales.—68, 76, 83.  
Avenue Edouard VII.—30, 37, 58, 75.  
Avocat Conseil.—37.
- Bâtiments Municipaux.—67.  
Budget 1920.—90, 91, 93, 95.  
Bureau de Placement.—15.
- Cadastre.—57.  
Café-Restaurant.—53.  
Caisse de Prévoyance.—55, 78, 96, 100.  
Campagne Anti-Moustiques.—35.  
Cavalerie Municipale.—47.  
Cercles Indigènes.—12, 47, 59.  
Chevaux et voitures de louage.—84.  
Comité.—19.  
Comité des Finances et du Contrôle.—27, 39, 62, 81.  
Comité du Personnel.—3, 8, 26, 31, 38, 54, 61, 79.  
Comité des Travaux.—10, 11, 24, 30, 35, 43, 57, 73.  
Commissaires Fonciers.—95.  
Commission Municipale.—15.  
Compagnie Française de Tramways et d'Éclairage  
Électriques.—54.  
Congés.—4, 27, 71, 79.  
Conseillers Chinois.—48.  
Constructions.—94.  
Cour Mixte Française.—96.  
Crédits.—28, 65, 76, 98.  
Criques et Mares.—35.
- Décès.—5, 42.  
Démissions.—80, 84.  
Départ de M. le Comte Jeziersky.—6.  
Divers.—5, 10, 21, 24, 52, 67, 76, 85, 91, 99.  
Douanes Chinoises.—35.  
Dragage.—43.  
Drainage.—44.  
Droits de Quayage.—3, 34, 56, 65, 73.
- Echelle des Soldes.—32, 50.  
Éclairage Public.—36, 75.  
Ecole Municipale Française.—3, 8, 13, 19, 27, 31,  
38, 49, 62, 66, 73, 81, 88, 93, 94.  
Ecole Municipale Franco-Chinoise.—9, 53, 81.  
Ecuries Municipales.—21, 57, 66, 76, 78, 85.  
Elections Municipales.—7.  
Emprunts Municipaux.—40, 45, 59, 96.  
Épidémie d'Influenza.—19.  
Expropriations.—35, 99.
- Fêtes.—43.  
Finances.—5, 13, 29, 100.  
Fourniture de Gazoline.—64, 97.
- Garde Municipale.—5, 34, 38, 42, 50, 52, 54, 61,  
66, 69, 79, 81, 86, 91, 95, 97.  
Gazoline.—64, 97.  
Gratifications.—62.  
Grèves de Changhaï.—46, 50.
- Hôpital Chinois de Shantung Road.—22.  
Hôpital Général.—14, 22.  
Hôpital Sainte Marie.—45.  
Hospitalisation.—88.  
Hôtel Municipal.—11.
- Impôt Locatif Étranger.—95.  
Imprimerie Municipale.—38, 95.  
Indemnités de Langues.—27, 32, 34.
- Jardins Publics.—41, 43, 47, 79.  
Jardin Public de Koukaza.—36.
- Lazaret de Chang Pao Sha.—3, 39, 65, 73.  
Licences.—68, 77.

Marché de Siemen.—98.  
Monts de Piété.—84.  
Monument Commémoratif.—52, 60.  
Moustiques.—23.  
Musique Municipale.—56, 61, 66, 69, 72.

Opérations Financières.—28, 39, 62, 82.  
Ouvertures de Routes.—57, 64.

Passages des Employés.—99.  
Perception.—71.  
Permis de construire.—69.  
Personnel.—13, 43, 48, 69, 85, 86, 90, 94, 95, 97  
Place du Château d'Eau.—33, 45.  
Pouvoirs Présidentiels.—78.  
Propriétés ennemies.—5.  
Propriétés Municipales.—94.

Recettes Municipales.—82, 95.  
Règlement Administratif.—4, 50, 89.  
Règlement d'Expropriations.—37.  
Routes.—48.  
Route Lafayette.—44.  
Routes nouvelles.—10.  
Route Française de Zikawei.—44.  
Rue Eugène Bard.—26.  
Rue de l'Observatoire et voies adjacentes.—10, 30, 73.  
Rue Ratard.—75.

Salle des Fêtes.—19, 87, 91.  
Secrétariat.—4, 5, 23, 26, 31, 38, 54, 56, 66, 69,  
70, 71, 79, 86, 90.  
Sémaphore.—21, 26, 49, 66, 98.  
Service des Abattoirs.—3, 9, 24, 26, 33, 62, 72.  
» du Cadastre.—4, 5, 50.  
» du Contrôle.—9.  
» des Eaux.—4.  
» Généraux.—10, 38, 49, 89, 95.  
» d'Incendie.—33, 42, 47, 48, 54, 57, 66, 69, 73.  
» Médical.—4, 26, 48, 71.  
» Parcs, Jardins et Plantations.—3, 69, 81, 95.  
» Sanitaire.—4, 8, 21, 32, 49, 61, 90.  
» des Travaux.—3, 9, 38, 49, 55, 62, 66, 69,  
71, 90, 95, 96, 97.  
Siccawei Road.—25, 31, 35, 39, 58, 75.  
Signaux Lumineux.—70, 86.  
Situation Financière.—27, 39, 63, 82, 101.  
Société Française de Bienfaisance.—39.  
Station Sanitaire.—73.  
  
Taxes.—90, 92.  
Trafic.—70, 86.  
Tramways et Eaux.—4, 38, 54, 79.  
Transports Municipaux.—87.  
Travaux Publics.—15, 24.  
T. S. F.—13, 21, 42, 49, 54, 62, 66, 69, 97.  
  
Voirie.—30, 41.



---

---

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1919**

---

---



## EXERCICE 1919.—RELEVÉ GÉNÉRAL

## RECETTES

Nature des Recettes	Recouvrements effectués		Recettes d'après les prévisions du budget		Différences			
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	en plus		en moins	
	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.	Tls.	cts.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>								
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	190.255	80	186.000	00	4.255	80		
» 2.—Impôt locatif européen . . . . .	88.495	63	80.000	00	8.495	63		
» 3.—Impôt locatif chinois . . . . .	235.034	44	215.000	00	20.034	44		
	513.785	87	481.000	00	32.785	87		
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>								
Art. 1.—Hôtels, Bars, Cafés . . . . .	1.245	00	1.000	00	245	00		
» 2.—Théâtres chinois, Marionnettes, etc . . . . .	3.620	00	3.500	00	120	00		
» 3.—Restaurants chinois . . . . .	4.293	00	4.300	00			7	00
» 4.—Débits de boissons chinois . . . . .	6.748	15	6.000	00	748	15		
» 5.—Commerc de vins et spiritueux, gros et détail . . . . .	2.760	00	2.350	00	410	00		
» 6.—Maisons de tolérance . . . . .	10.338	50	7.000	00	3.338	50		
» 7.—Loueurs de brouettes . . . . .	26.812	00	24.500	00	2.312	00		
» 8.—Loueurs de jin-rick-shas . . . . .	141.264	27	155.000	00			13.735	73
» 9.—Charrettes à bras . . . . .	8.699	23	7.000	00	1.699	23		
» 10.—Loueurs de chevaux et voitures . . . . .	5.299	46	4.600	00	699	46		
» 11.—Véhicules privés . . . . .	37.624	93	30.500	00	7.124	93		
	248.904	54	245.750	00	16.897	27	13.742	73
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>								
Art. 1.—Monts de Piété . . . . .	6.875	40	6.400	00	475	40		
» 2.—Marchands fripiers . . . . .	878	95	1.000	00			121	05
» 3.—Logeurs . . . . .	8.885	30	8.500	00	385	30		
» 4.—Changeurs . . . . .	1.616	00	1.500	00	116	00		
» 5.—Marchands forains et abris . . . . .	5.883	04	5.000	00	883	04		
» 6.—Sampans et chalands . . . . .	9.505	08	9.000	00	505	08		
» 7.—Chaloupes à Vapeur . . . . .	363	56	350	00	13	56		
» 8.—Marchés de l'Est, de la place Meugnot et de la rue du Weikwei . . . . .	15.105	23	14.000	00	1.105	23		
» 9.—Vidanges . . . . .	18.482	12	18.000	00	482	12		
» 10.—Permis de construire . . . . .	779	37	900	00			120	63
» 11.—Permis divers, Barrières, Enseignes, etc . . . . .	485	50	450	00	35	50		
» 12.—Plans cadastraux, poses de bornes, etc . . . . .	1.170	00	500	00	670	00		
	70.029	55	65.600	00	4.671	23	241	68
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>								
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	6.780	40	6.780	00		40		
» 2.—Droits de quayage . . . . .	79.116	41	65.000	00	14.116	41		
» 3.—Loyer du (Marché de l'Est) . . . . .	893	04	800	00	93	04		
» 4.—Produits Divers . . . . .	8.697	61	10.000	00			1.302	39
» 5.—Location de la Bouée des Messageries Maritimes . . . . .			300	00			300	00
» 6.—Avances à réaliser . . . . .	4.482	45	9.000	00			4.517	55
» 7.—Redevances Compagnie des Tramways . . . . .	2.521	55	1.800	00	721	55		
» 8.— do. des Eaux . . . . .	1.375	41	900	00	475	41		
» 9.— do. du Gaz . . . . .	210	00	210	00				
» 10.—Loyer, maison de thé (marché de Siemen) . . . . .	93	35	70	00	23	35		
	104.170	22	94.860	00	15.430	16	6.119	94
<b>CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>								
Art. 1.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%) . . . . .	8.369	03	8.500	00			130	97
» 2.—Divers . . . . .	4.712	54	5.000	00			287	46
	13.081	57	13.500	00			418	43
<b>CHAPITRE 6.—ÉCOLES</b>								
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français fr. 10.000 . . . . .	1.652	89	2.000	00			347	11
» 2.—Contribution scolaire, Ecole Municipale Française . . . . .	9.848	81	10.500	00			651	19
» 3.— do. do. Franco-Chinoise . . . . .	5.275	88	4.500	00	775	88		
	16.777	58	17.000	00	775	88	998	30
<b>CHAPITRE 7.—ABATTOIRS</b>								
Art. 1.—Recettes approximatives . . . . .	17.493	34	15.000	00	2.493	34		
	17.493	34	15.000	00	2.493	34		
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE SANITAIRE</b>								
Art. 1.—Amendes . . . . .	292	33	350	00			57	67
» 2.—Licences pour établissements classés . . . . .	701	06	500	00	201	06		
	993	39	850	00	201	06	57	67
<b>CHAPITRE 9.—INTÉRÊTS</b>								
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants avec les Banques . . . . .	392	97	1.000	00			607	03
» 2.—Intérêts sur les 140 actions de la C <sup>ie</sup> des Téléphones . . . . .	770	00	560	00	210	00		
» 3.—Intérêts sur Titres de l'Emprunt Français 1915, 1916 . . . . .	4.633	87	6.000	00			1.366	13
	5.796	84	7.560	00	210	00	1.973	16
A reporter . . . . .	991.032	90	941.120	00	73.464	81	23.551	91



**RECETTES**

Nature des Recettes	Recouvrements effectués	Recettes d'après les prévisions du budget	Différences	
			en plus	en moins
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
<b>CHAPITRE 10.—GARDE MUNICIPALE</b>				
Reports . . . . .	991.032 90	941.120 00	73.464 81	23.531 91
<b>Art. 1.—Amendes</b> . . . . .	13.484 73	9.000 00	4.484 73	
» <b>2.—Vente d'objets saisis par la Police.</b> . . . . .	480 25	500 00		19 75
» <b>3.—Agents employés à des services particuliers</b> . . . . .	8.518 20	8.500 00	18 20	
» <b>4.—Cour-Mixte Française.</b> . . . . .	23.906 67	15.000 00	8.906 67	
» <b>5.—Produits divers</b> . . . . .		10.000 00		10.000 00
	<u>46.389 85</u>	<u>43.000 00</u>	<u>13.409 60</u>	<u>10.019 75</u>
<b>CHAPITRE 11.—TRAVAUX PUBLICS</b>				
<b>Art. 1.—Remboursement pour Travaux divers</b> . . . . .	6.667 88	5.000 00	1.667 88	
» <b>2.—Cautionnements des entrepreneurs</b> . . . . .	1.800 00		1.800 00	
	<u>8.467 88</u>	<u>5.000 00</u>	<u>3.467 88</u>	
<b>Total des Recettes (Budget Ordinaire).</b> . . . . .	<u>1045890 63</u>	<u>989.120 00</u>	<u>90.342 29</u>	<u>33.571 66</u>
<b>BUDGET EXTRAORDINAIRE.—EMPRUNTS</b>				
<b>Total des Recettes (Budget Extraordinaire).</b> . . . . .				
<b>Total général.</b> . . . . .	<u>1045890 63</u>	<u>989.120 00</u>	<u>90.342 29</u>	<u>33.571 66</u>
			Différence en plus. . Tls.	<u>56.770 63</u>

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports.	57.685 89	59.728 00	2.607 90	4.630 01
<b>CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS DIVERSES</b>				
Art. 1.—Instruction Publique.	1.200 00	1.200 00		
» 2.—Assistance Publique	24.970 00	24.230 00	740 00	
» 3.—Divers	27.291 12	23.810 00	3.481 12	
	53.461 12	49.240 00	4.221 12	
<b>CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS</b>				
Art. 1.—Personnel Européen.	2.726 10	2.790 00		63 90
» 2.—Personnel Chinois	7.922 13	7.922 00		69 87
» 3.—Entretien	5.521 38	4.200 00	1.321 38	
» 4.—Téléphones et sonneries.	2.768 93	2.100 00	668 93	
» 5.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc	8.553 82	8.000 00	553 82	
» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus	1.032 99	1.000 00	32 99	
» 3.—Assurance du Matériel	396 00	800 00		404 00
	28.923 35	26.882 00	2.579 12	537 77
<b>CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES</b>				
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen	40.067 07	35.060 00	5.007 07	
» 2.—Personnel chinois	2.126 76	2.190 00		63 24
» 3.—Frais généraux	6.690 44	5.400 00	1.290 44	
» 2.—Ecole Municipale Chinoise » 1.—Personnel Européen.	6.990 87	6.975 00	15 87	
» 2.—Personnel Chinois	5.161 70	5.362 00		200 30
» 3.—Dépenses diverses	1.965 55	2.545 00		579 45
	63.002 39	57.532 00	6.313 38	842 99
<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>				
Art. 1.—Section 1.—Passages des familles des Employés (congés)	14.579 88	4.000 00	10.579 88	
» 2.—Annonces, Abonnements, télégrammes	1.647 30	2.000 00		352 70
» 3.—Dépenses imprévues.	16.374 08	2.000 00	14.374 08	
» 2.—Assurances.	2.766 52	2.500 00	266 52	
» 3.—Achat et entretien du mobilier.	435 35	600 00		164 65
» 4.—Frais de postes pour tous les Services	970 43	900 00	70 43	
» 5.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales	852 68	1.000 00		147 32
» 6.—Honoraires de l'Avocat-Conseil.	5.000 00	5.000 00		
» 7.—Frais de Chancellerie	498 96	500 00		1 04
» 8.—Fournitures de bureaux pour services divers	1.037 00	1.000 00	37 00	
» 9.—Plaques de véhicules et maisons	246 99	200 00	46 99	
» 10.—Avances remboursables	5.464 00	1.000 00	4.464 00	
» 11.—Fête Nationale et Fêtes de Charité	6.326 56	4.500 00	1.826 56	
» 12.—Bouée des Messageries Maritimes, entretien	208 70	500 00		291 30
» 13.—Entretien des machines à écrire	120 73	150 00		29 27
	56.529 18	25.850 00	31.665 46	986 28
Art. 1.—Equipement, Armement, etc	1.675 55	2.000 00		324 45
	1.675 55	2.000 00		324 45
<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>				
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen.	6.993 95	5.479 00	1.514 95	
» 2.—Personnel Chinois	1.543 59	1.550 00		6 41
» 2.—Exploitation des Abattoirs	1.782 09	1.190 00	592 09	
» 3.—Entretien et réparations du matériel	212 36	300 00		87 64
	10.531 99	8.519 00	2.107 04	94 05
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>				
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen	15.312 35	15 520 00		207 65
» 2.—Personnel Chinois	5.490 80	5 200 00	290 80	
» 2.—Chauffage	176 20	250 00		73 80
» 3.—Entretien de l'auto du Chef Inspecteur	915 34	1.000 00		84 66
» 4.—Service Prophylactique	5.674 94	6.100 00		425 06
» 5.—Service anti-Moustiques. Sect. 1.—Achat de Pétrole	1.530 04	2.000 00		469 96
» 2.—Comblement des Mares	517 01	1.000 00		482 99
	29.616 68	31.070 00	290 80	1.744 12
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>				
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen	1.039 20	600 00	439 20	
» 2.—Personnel Chinois	4.007 00	3.800 00	207 00	
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers	8.660 56	2.000 00	6.660 56	
» 2.—Entretien du matériel, remplacement	188 62	200 00		11 38
» 3.—Achat de nouveaux caractères	33 70	200 00		166 30
» 4.—Frais divers: colle, pétrole, etc.	183 12	350 00		166 88
» 5.—Achat de toile. Travaux de reliure.	367 73	100 00	267 73	
	14.479 93	7 250 00	7.574 49	344 56
A reporter.	315.906 08	268.071 00	67.359 31	9.524 23

**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports.	315.906 08	268.071 00	67.359 31	9.524 23
<b>CHAPITRE 12.—SERVICES GÉNÉRAUX</b>				
Art. 1.—Personnel Européen . . . . .	7.049 37	4.134 00	2.915 37	
	7.049 37	4.134 00	2.915 37	
<b>CHAPITRE 13.—EMPRUNTS</b>				
Emprunt Municipal de 1903; 4.000 obligations à 4 1/2 %.				
Art. 1.—Frais annuels: Service de l'amortissement 500 francs à 6 francs . . . . .	75 86	84 00		8 14
» 2.—Section 1.—Intérêts pour 1919 francs 74,070 . . . . . do.	9.107 65	12.345 00		3.237 35
» 2.—Amortissement de 98 titres à francs 500=49.000 francs do.	4.857 14	8.167 00		3.309 86
» 3.—Emprunt 1911, Intérêts à 6 % sur Tls: 400.000 . . . . .	24.000 00	24.000 00		
» 4.— do. 1914, Intérêts à 5 1/2 % sur Tls: 500.000 . . . . .	27.500 00	27.500 00		
» 5.— do. 1916, Intérêts à 5 1/2 % sur Tls: 350.000 . . . . .	19.250 00	19.250 00		
» 6.—Intérêts sur les découverts en Banques . . . . .	35.911 21	34.000 00	1.911 21	
	102.701 86	125.346 00	1.911 21	6.555 35
Totaux. . . . . Tls	443.657 31	397.551 00	62.185 89	16.079 58
<b>TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>				
Art. 1.—Section 1.—Solde du Personnel Européen . . . . .	89.854 50	98.350 00		8.495 50
» 2.—Indemnités . . . . .	9.228 17	8.960 00	268 17	
» 2.— 1.—Solde du Personnel Chinois . . . . .	60.952 04	61.170 00		217 96
» 2.— 2.—Indemnités . . . . .	6.097 25	5.563 00	534 25	
» 3.— 1.—Solde du Personnel Tonkinois . . . . .	27.220 62	27.680 00		459 38
» 2.—Indemnités, Voyages, etc, . . . . .	6.628 20	7.100 00		471 80
» 3.—Solde de l'Instituteur Annamite . . . . .	1.140 16	1.049 00	91 16	
	201.120 94	209.872 00	893 58	9.644 64
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>				
Art. 1.—Soldes				
Section 1.—Personnel Européen . . . . .	5.100 42	7.165 00		2.064 58
» 2.—Indemnités . . . . .	190 00	240 00		50 00
» 2.— 1.—Personnel Tonkinois . . . . .	5.819 03	6.250 00		430 97
» 2.— 2.—Indemnités . . . . .	346 70	1.074 00		727 30
» 3.—Personnel Chinois . . . . .	512 85	515 00		2 15
» 4.—Section 1.—Nourriture des prisonniers indigènes . . . . .	5.510 08	9.300 00		3.789 92
» 2.— des subsistants Européens . . . . .	243 57	200 00	43 57	
» 3.—Habillement des prisonniers indigènes . . . . .	532 14	1.700 00		1.167 86
» 4.—Frais d'hospitalisation pour prisonniers indigènes . . . . .	1.297 46	1.500 00		202 54
	19.552 25	27.944 00	43 57	8.435 32
<b>CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>				
Art. 1.—Entretien de l'habillement . . . . .	1.194 02	1.200 00		5 98
» 2.—Habillement et équipement . . . . .	9.932 06	10.000 00		67 94
» 3.—Entretien de l'armement . . . . .	91 53	120 00		28 47
» 4.— do de l'ameublement . . . . .	597 86	600 00		2 14
» 5.— do du harnachement . . . . .	81 62	150 00		68 38
» 6.—Chauffage et Glace . . . . .	10.040 60	10.000 00	40 60	
» 7.—Section 1.—Menus frais, transports . . . . .	473 14	600 00		126 86
» 2.—Dépenses diverses, imprévus . . . . .	454 46	600 00		145 54
» 8.—Section Montée—Nourriture des chevaux, entretien . . . . .	218 77	550 00		331 23
» 9.—Bicyclettes et autos (achats, entretien) . . . . .	2.096 27	2.700 00		603 73
» 10.—Service Anthropométrique, Achats, entretien, photographies . . . . .	604 67	700 00		95 33
» 11.—Bibliothèque . . . . .	65 50	300 00		234 50
» 12.—Prix de tir . . . . .	100 00	100 00		
	25.950 50	27.620 00	40 60	1.710 10
<b>CHAPITRE 4.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>				
Art. 1.—Personnel Chinois et dépenses de fonctionnement . . . . .	12.172 26	10.000 00	2.172 26	
» 2.—Huissier Chinois . . . . .	265 26	266 00		74
	12.437 52	10.266 00	2.172 26	74
Totaux Tls. . . . .	259.061 21	275.702 00	3.150 01	19.790 80
Economie à réaliser en cours d'année . . . . .		10.000 00		10.000 00
Dépense du titre 3 . . . . .	259.061 21	265.702 00	3.150 01	9.790 80



**DÉPENSES**

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts	
		ordinaires	Spéciaux		
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
<b>Titres 5.—Budget Extraordinaire</b>					
<b>CHAPITRE 1.—EXPROPRIATIONS—VIABILITÉ ETC.</b>					
Art. 1.—Expropriations pour les voies existantes . . . . .	39.093 96	40.000 00			906 04
» 2.—Achats de terrains (pour mémoire) . . . . .					
» 3.—Rue Massenet—Drainage . . . . .	3.418 86	3.500 00			81 14
» 4.—Rue de Siemen :					
Section 1.—Expropriations . . . . .	336 95	5.000 00			4.663 10
» 2.—Drainage et aménagement. . . . .	2.048 11	2.000 00	48 11		
» 5.—Route Duplex—Drainage . . . . .	4.102 16	4.000 00	102 16		
» 6.—Route du Stand—Drainage. . . . .	2.503 73	2.500 00	3 73		
» 7.—Rue de l'Observatoire . . . . .	3.595 74		3.595 74		
	<u>55.099 46</u>	<u>57.000 00</u>	<u>3.749 74</u>		<u>5.650 28</u>
<b>CHAPITRE 2.—TRAVAUX EN COURS</b>					
Art. 1.—Station Sanitaire. . . . .	867 19	2.000 00			1.132 81
» 2.—Infirmierie pour Annamites. . . . .	3.689 29	3.700 00			10 71
» 3.—Villa du Chef de la Garde (Solde). . . . .	2.423 46	1.800 00	623 46		
» 4.—Casernes (Solde) . . . . .	12.827 38	13.500 00			672 62
» 5.—Pompiers (Solde). . . . .	752 30	800 00			47 72
» 6.—Maison d'un Chef de Secteur . . . . .	3.959 78		3.959 78		
	<u>24.519 40</u>	<u>21.800 00</u>	<u>4.583 24</u>		<u>1.863 84</u>
<b>CHAPITRE 3.—DIVERS</b>					
Art. 1.—Aménagement du Jardin Public . . . . .	16.353 86	12.000 00	4.353 86		
» 2.—Achat du terrain Allen . . . . .	8.745 00	8.500 00	245 00		
» 3.—Aménagement du square Pottier . . . . .	85 17	500 00			414 83
» 4.—Aménagement du square Joffre-Lafayette . . . . .	1.384 66	1.500 00			115 34
» 5.—Dragage partiel de la Crique de Zikawei . . . . .	3.037 20	4.000 00			962 80
» 6.—Indemnité à verser à l'Aikosha Dairy . . . . .	651 60	675 00			23 40
» 7.—Propriétés allemandes (entretien). . . . .	3.850 34	3.000 00	850 34		
» 8.—Pompiers (solde achat de pompes) . . . . .	4.021 07	8.000 00			3.978 93
» 9.—Intérêts sur Découvert à la Banque de l'Indo-Chine . . . . .	13.750 00		13.750 00		
	<u>51.878 90</u>	<u>38.175 00</u>	<u>19.199 20</u>		<u>5.495 30</u>
<b>Totaux. . . Tls</b>		<u>131.497 76</u>	<u>116.975 00</u>	<u>27.532 18</u>	<u>13.009 42</u>
<b>RÉCAPITULATION</b>					
Exercice 1919	Secrétariat. . . . .	48.377 45	51.924 00	2.848 19	6.394 74
	Services Divers . . . . .	443.657 31	397.551 00	62.185 89	16.079 58
	Garde Municipale . . . . .	259.061 21	265.702 00	3.150 01	9.790 80
	Travaux Publics . . . . .	329.794 59	317.576 00	21.023 72	8.805 13
	Budget Extraordinaire, Viabilité, Assainissement . . . . .	131.497 76	116.975 00	27.532 18	13.009 42
	<u>1212388 32</u>	<u>1149728 00</u>	<u>116.739 99</u>		<u>54.079 67</u>
Solde pour balance. . . . .			4.254 50		4.254 50
		<u>1153982 50</u>			<u>58.334 17</u>
<b>Total égal au montant des Dépenses. . . . .</b>		<u>1212388 32</u>	<u>Différence en plus</u>		<u>58.405 82</u>



---

---

**SÉANCES DU CONSEIL**

---

---



## Séance de la Commission Municipale du 27 Janvier 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt sept Janvier, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul Général de France, Président de la Commission.

**Ecole Municipale Française.**—Adoptant les conclusions du Rapport de M. MAYBON, N° 33F du 23 Janvier 1919, la Commission autorise l'engagement de M. CHEN LIANG, en qualité de Secrétaire Indigène de l'Ecole Municipale Française, en remplacement de M. NONG JOU WAY, démissionnaire.

Les appointements de M. CHEN LIANG sont fixés à \$ 45 par mois.

M. HOUANG TCHONG HONG, assistant secrétaire, dont la tâche se trouvera augmentée par suite du départ de M. NONG JOU WAY, recevra une augmentation de \$ 5 par mois.

Bien que très satisfaite des services rendus par M. NONG JOU WAY durant les 7 années pendant lesquelles il a appartenu à l'Administration Municipale, la Commission regrette de ne pouvoir lui accorder une gratification attendu qu'il quitte l'Ecole Municipale pour occuper une situation plus avantageuse.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1918, s'élève à Sh. Taëls 17.918,55, en augmentation de Tls: 1.690,23, par rapport au trimestre précédent et de Tls: 1.169,72, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1917.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1918, fait ressortir un solde débiteur de H.K. Tls: 10.081,53.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal, relatif à la réunion du Comité du Personnel du 17 Janvier 1919.

Les propositions du Comité sont adoptées.

**SERVICE DES ABATTOIRS.**—M. LOISEL, Inspecteur des Abattoirs, dont la démission a été acceptée à compter du mois de Mars prochain (Décision du 19 Décembre 1918), demande qu'en raison de ses 15 années de service, la Commission veuille bien lui accorder une gratification.

Considérant que la Caisse de Prévoyance n'a commencé à fonctionner qu'en 1907, et que M. LOISEL a toujours assuré son service à la satisfaction de ses Chefs, la Commission décide de lui accorder une gratification de Tls: 300 pour les 3 années pendant lesquelles il n'a pas fait partie de la Caisse de Prévoyance.

**SERVICE DES TRAVAUX.**—(a)—*Service des Plantations.*—M. JOUSSEAUME a fait connaître qu'il acceptait les conditions qui lui avaient été offertes par décision du 19 Décembre 1918.

M. JOUSSEAUME recevra donc, en qualité de Chef du Service des Plantations, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1919, Tls: 220 par mois sans autre indemnité.

Du jour de sa démobilisation, il recevra, en plus, les indemnités prévues par le Règlement Administratif, auxquelles il peut prétendre, (logement Tls. 40 p.m. famille Tls. 10 p.m.).

Après une période de 6 mois comptant du jour de sa démobilisation, M. JOUSSEAUME sera titularisé dans ses fonctions aux appointements mensuels de Tls: 250 plus les indemnités indiquées ci-dessus.

(b)—La Commission autorise l'engagement, en qualité de Surveillant de Travaux, de M. BASSAIL, actuellement mobilisé comme Lieutenant, au 16<sup>e</sup> Colonial.

Considérant que M. BASSAIL a actuellement 10 années de pratique au Service de la Voirie de la Ville de Paris où il a acquis le grade de Surveillant de 2<sup>e</sup> classe, la Commission estime qu'il ne peut être considéré comme un débutant et décide qu'il effectuera son stage à la 3<sup>e</sup> classe de son emploi. Après 6 mois, M. BASSAIL sera titularisé et passera à la 2<sup>e</sup> classe.

Ses appointements seront donc fixés comme suit :

Début à la 3<sup>e</sup> classe (6 mois) à Tls: 160 par mois ensuite 2<sup>e</sup> classe à Tls: 180 par mois plus les indemnités prévues au Règlement Administratif.

L'engagement de M. BASSAIL comptera du jour de sa mise en disponibilité par l'Autorité Militaire.

(c)—*Congés.*—Des congés de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, sont accordés à MM. THALAMOT, Jardinier Chef, et LAVOREL, Surveillant de Travaux.

La Commission autorise l'ouverture des crédits nécessaires pour les passages de ces employés et de leur famille.

(d)—*Service du Cadastre.*—La Commission autorise l'engagement, en qualité d'opérateur stagiaire au Service du Cadastre, de M. Jean CHOLLOT, actuellement lieutenant au 1<sup>e</sup> Génie.

M. CHOLLOT recevra des appointements de début de Tls: 170 par mois.

Après 6 mois de stage, il pourra, suivant ses capacités et son rendement de travail, être titularisé comme Opérateur à Tls: 170 par mois, ou comme Chef de Brigade à Tls: 190 par mois.

L'engagement de M. CHOLLOT comptera du jour de sa mise en disponibilité par l'autorité Militaire.

Ses frais de voyage en 3<sup>e</sup> classe, Marseille—Changhai, pour rejoindre son poste, seront à la charge de l'Administration Municipale; il recevra également pendant la durée du voyage une indemnité égale à la moitié de sa solde de début.

*SERVICE MÉDICAL.*—Par lettre en date du 15 Janvier 1919, le Docteur RICOU demande à la Commission Municipale de bien vouloir revenir sur la décision prise le 19 Décembre 1918 à l'égard de M. GILIS, Infirmier-Chef, et de porter les appointements de cet employé au chiffre maximum prévu par l'échelle des soldes, soit Tls: 275 par mois.

Tout en reconnaissant les mérites de M. GILIS qui apporte dans l'exercice de ses fonctions un grand dévouement, la Commission regrette de ne pouvoir le porter au maximum de son traitement considérant que l'avancement qui lui a été accordé est normal, puisque sa dernière augmentation date de 1916, et que, d'autre part, sa situation a été améliorée sensiblement depuis son entrée au Service Médical.

*SERVICE SANITAIRE.*—(a)—M. VIAL, Inspecteur du Service Sanitaire, cessera d'appartenir au personnel de l'Administration Municipale à compter du 1<sup>e</sup> Février 1919.

Cet employé ayant 31 ans de service, la Commission décide de lui accorder un an de solde pour lui tenir compte des 20 années pendant lesquelles il n'a pas fait partie de la Caisse de Prévoyance.

(b)—M. LAFFONT, Inspecteur du Service Sanitaire, a rejoint son poste, de retour de congé, avec 2 mois de retard par suite des irrégularités dans le service des paquebots.

Le retard de M. LAFFONT étant justifié, la Commission autorise cet Agent à recevoir, pour ces deux mois, sa 1/2 solde comme dans le cas d'une prolongation de congé.

*SECRETARIAT.*—M. LEGENDRE, Secrétaire-Adjoint, se mettra, dès à présent, au courant de toutes les affaires du Secrétariat afin d'être en mesure d'assurer le service au départ prochain de M. LAFERRIÈRE, Secrétaire.

*RÈGLEMENT ADMINISTRATIF.*—*Congés.*—Rien n'étant prévu au Règlement Administratif de 1917 en ce qui concerne la classe dans laquelle doivent voyager MM. THALAMOT, Jardinier-Chef, et GILIS, Infirmier-Chef, dont les emplois ont été créés postérieurement à l'établissement dudit Règlement, la Commission décide que ces Agents voyageront en 2<sup>e</sup> classe ainsi que leur famille.

Une addition en ce sens sera portée au tableau B. "Congés" du Règlement Administratif.

**Tramways & Eaux.**—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services durant le 4<sup>e</sup> trimestre de 1918, se sont élevées respectivement à Tls: 85.407,11 et Tls: 44.381,99: les redevances dues à la Municipalité, conformément à l'avenant aux Cahiers des Charges sont de Tls: 610,05, d'une part, et Tls: 317,01, d'autre part.

**Service des Eaux.**—Après vérification des dépenses à inscrire au compte "Travaux Neufs" et "Grosses Réparations" pour l'année 1918, la Commission approuve l'imputation à ces comptes d'une somme globale de Tls: 10.067,39, y compris le pourcentage (5%) attribué à la Compagnie à titre de frais généraux sur les dépenses acceptées, diminuées des frais de main d'œuvre.

Le total général du compte "Travaux Neufs" au 31 Décembre 1918 ressort comme suit :

a) Total au 31 Décembre 1917.....	Tls :	560.585,89
b) » des dépenses effectuées en 1918.....	»	10.067,39
Grand total.....	Tls :	<u>570.653,28</u>

à déduire le montant de deux devis (2160A et 2162A) qui font partie du compte

"Litige" et avaient été portés par suite d'une erreur d'écriture au compte

"Travaux Neufs".....	Tls :	1.570,01
----------------------	-------	----------

Total au 31 Décembre 1918.....	Tls :	<u>569.083,27</u>
--------------------------------	-------	-------------------

D'autre part, est portée en amortissement pour 1918, une somme de Tls : 10.611,14, se répartissant comme suit :—

"Travaux Neufs".....	Tls :	9.741,69
----------------------	-------	----------

"Grosses Réparations".....	»	869,45
----------------------------	---	--------

Tls :	<u>10.611,14</u>
-------	------------------

**Garde Municipale.**—(a)—Sur avis du Chef de la Garde, le Sergent LITARGNE est autorisé à contracter mariage avec M<sup>lle</sup> Alice VIAL.

(b)—Faisant droit à une demande du Brigadier MENARD qui se trouve dans les conditions requises par l'Art. 13 du Règlement Municipal, la Commission l'autorise à envoyer sa femme et sa fille en France aux frais de l'Administration Municipale.

**Divers.**—Les quartiers maîtres, GUENARD François et BINZIEN Yves, du croiseur Kersaint sont engagés, en principe, dans la Garde Municipale, à compter du jour de leur démobilisation.

Ces militaires devant rentrer en France pour être démobilisés seront rapatriés à Changhai aux frais du Gouvernement Français.

L'Administration Municipale leur remboursera la différence existant entre le passage de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe et supportera également, s'il y a lieu, les frais de voyage de leur famille (femme et enfants).

Sur proposition du Capitaine Commandant la Compagnie Française des Pompiers Volontaires, le quartier maître DULAMPONT Emile est engagé comme Aide-Mécanicien du Service d'Incendie, dans les mêmes conditions.

**Secrétariat.**—Une somme de Tls : 150 est accordée, à titre de secours, à la famille du Shroff, OU TSE TCHING, décédé après 13 ans de bons services.

**Service du Cadastre.**—Sur avis de l'Ingénieur Municipal et à titre exceptionnel un congé administratif de 6 mois est accordé à M. LOONIS, Chef du Bureau du Cadastre, pour se rendre en Belgique où sa présence est nécessitée par d'impérieuses raisons de famille.

M. SOETE, Chef-Adjoint du Cadastre, prendra charge du service jusqu'au retour de M. LOONIS.

**Décès.**—La Commission enregistre avec regret le décès de M. MAILLARD, Ancien Chef de Secteur de la Garde Municipale et adresse ses compliments de condoléances à sa famille.

**Finances.**—Répondant à une suggestion émise par M. le Comte JEZERSKY, la Commission envisage l'émission sur place d'un emprunt en or portant intérêt à 5 % et dont le montant serait fixé ultérieurement.

Elle charge le Secrétaire de s'entourer de toutes les formalités nécessaires pour la possibilité de donner suite à ce projet.

**Propriétés ennemies.**—Le Président informe ses Collègues qu'il a reçu des instructions du Gouvernement Français pour la vente des Propriétés allemandes et autrichiennes actuellement sous séquestre sur la Concession Française.

Il fait remarquer, à ce sujet, l'intérêt qu'il y aurait eu pour l'Administration Municipale de se porter acquéreur de l'ex-Ecole allemande de Médecine et d'Ingénieurs, si l'état actuel des finances Municipales n'avait pas été un obstacle à la réalisation de cet achat.

Il expose alors les grandes lignes d'un projet d'après lequel il suggère que la Municipalité Française participe pour un tiers aux dépenses d'achat et d'entretien de l'établissement en question qui deviendrait une Ecole professionnelle pour Chinois.

Avant de prendre une décision, la Commission désire obtenir des détails complémentaires sur ce projet et attendre le résultat des travaux des experts qui ont été chargés d'estimer la valeur des biens, meubles et immeubles de l'ex-Ecole allemande de Médecine et d'Ingénieurs.

**Départ de M. le Comte Jeziersky.**—M. le Comte JEZIERSKY informe le Président et les Membres de la Commission Municipale qu'il se voit à son grand regret dans l'obligation de donner sa démission de Membre de la Commission en raison de son prochain départ de Changhai.

Le Président, au nom de ses Collègues, remercie le Comte JEZIERSKY pour sa collaboration si dévouée pendant 4 années et lui souhaite un heureux voyage et un prompt retour.

Le Comte JEZIERSKY remercie le Président et ses Collègues de leurs aimables souhaits et forme les vœux les plus sincères pour la prospérité de la Concession Française et ses représentants.

La Séance est levée à 7 heures 15.

*Signé :* A. WILDEN  
W. J. N. DYER  
Ch. JASSON  
Comte L. JEZIERSKI  
Lucien LION  
C. PATUREL

## Séance de la Commission Municipale du 17 Février 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le dix sept Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul Général de France, Président de la Commission.

**Elections Municipales.**—Lecture est donnée des deux Ordonnances Consulaires dont texte suit :

No. 1

Modifications à l'article II  
du Règlement d'organisation  
Municipale  
15 Février 1919

### ORDONNANCE CONSULAIRE

Nous, Auguste WILDEN, Consul de France, chargé du Consulat Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article III du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du 14 Avril 1868, modifié par les Ordonnances Consulaires du 28 Décembre 1907 et du 24 Décembre 1909,

Vu la dépêche de la Légation de France à Pékin, N° 20 en date du 3 Février 1919,

Vu les instructions du Ministère des Affaires Etrangères y contenues,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :—

L'Article II du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai est modifié ainsi qu'il suit :—

« Ne sont pas électeurs :

« .....  
« 4°) Les sujets des pays ennemis ayant pris part à la guerre de 1914—1918 contre la France et ses Alliés. »

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire le 15 Février 1919.

Pour copie certifiée conforme  
Changhai, le 15 Février 1919,  
Le Vice-Consul, Chancelier,  
Signé : F. ROY.

Le Consul de France  
Chargé du Consulat Général de France  
à Changhai  
Signé : A. WILDEN

No. 2

Elections Municipales  
15 Février 1919

### ORDONNANCE CONSULAIRE

Nous, Auguste WILDEN, Consul de France, chargé du Consulat Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article III du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du 14 Avril 1868, modifié par les Ordonnances Consulaires du 28 Décembre 1907, du 24 Décembre 1909 et du 15 Février 1919,

Vu l'article VIII du dit Règlement modifié par Ordonnance Consulaire du 1° Janvier 1915,

Vu l'Ordonnance Consulaire du 6 Janvier 1915 instituant une Commission Municipale provisoire,

Vu la dépêche de la Légation de France à Pékin, N° 20, en date du 3 Février 1919,

Vu les instructions du Ministère des Affaires Etrangères y contenues,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE I

*Des élections pour la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhaï auront lieu le Mardi, 4 Mars 1919.*

*Le scrutin sera ouvert de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi.*

ARTICLE II

*La liste électorale dressée conformément aux dispositions des Ordonnances Consulaires des 28 Décembre 1907, 24 Décembre 1909 et 15 Février 1919 sera affichée aux lieux ordinaires tant en la Chancellerie du Consulat Général de France que dans les bureaux du Conseil d'Administration Municipale, du 16 Février 1919 au 4 Mars 1919.*

ARTICLE III

*Toutes réclamations ou contestations pouvant se produire au sujet des inscriptions d'électeurs seront jugées sommairement, sans frais et sans recours, par le Consul Général jusqu'au 3 Mars 1919, à midi, heure à laquelle ladite liste électorale sera irrévocablement close et arrêtée.*

ARTICLE IV

*Les règles concernant le vote et l'éligibilité telles qu'elles ont été fixées par le Règlement du 14 Avril 1868, modifié par les Ordonnances Consulaires du 27 Décembre 1901, du 28 Décembre 1907, du 24 Décembre 1909 et du 15 Février 1919 devront être appliquées.*

ARTICLE V

*Les fraudes et manœuvres frauduleuses en matière électorale seront jugées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article 75 de la Loi du 28 Mai 1836.*

*Fait à Changhaï, en l'Hôtel Consulaire, le 15 Février 1919.*

*Pour copie certifiée conforme  
Changhaï, le 15 Février 1919.  
Le Vice-Consul, Chancelier  
Signé : F. ROY.*

*Le Consul de France,  
Chargé du Consulat Général de France  
à Changhaï,  
Signé : A. WILDEN.*

**Service Sanitaire.**—Comme suite à une demande de crédits présentée pour l'achat de formol, etc., le Secrétaire est chargé de prier le Service Sanitaire de faire connaître quels sont les stocks de désinfectants dont dispose actuellement le Service Prophylactique, et de demander au Chef de Service si ces stocks ne peuvent être utilisés maintenant, la réserve devant être reconstituée aussitôt que les prix auront baissé.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif à la réunion du Comité du Personnel du 13 Février 1919.

Les propositions du Comité sont adoptées.

**ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE.**—(a)—La Commission décide d'avertir dès maintenant M. et M<sup>me</sup> MAYBON que leurs contrats venant à expiration le 30 Septembre 1920 ne seront pas renouvelés.

Toutefois, la Commission serait heureuse de retenir les services de M. et M<sup>me</sup> MAYBON à l'expiration des dits contrats dans les mêmes conditions que les autres agents Municipaux. Les allocations en nature (logement, chauffage, éclairage) dont ils jouissent actuellement leur seraient conservées dans leur nouvelle situation.

(b)—**Organisation du Service à l'École, au départ de M. et Mme Maybon.**—La Commission adopte les mesures suivantes en vue d'assurer le fonctionnement des classes au départ de M. et Mme MAYBON :

M. GROSBOIS remplacera au Cours Supérieur (Filles) M<sup>me</sup> MAYBON pour la langue française et M<sup>me</sup> BLANCHET pour la littérature française, — aux Cours Supérieur et Moyen (Filles), M<sup>me</sup> MAYBON pour le solfège, — au Cours Moyen (Garçons), M. MAYBON pour le latin. M. GROSBOIS fera en outre des visites fréquentes et prolongées des classes pour se maintenir en contact avec le personnel, connaître les élèves et apprécier leur degré d'avancement.

M<sup>me</sup> MERRANT, qui enseigne déjà l'arithmétique au Cours Moyen (Filles), y fera aussi des classes de français. Elle sera remplacée par M. DELENTE pour quelques classes du Cours Élémentaire.

M. SABATTIE sera chargé des Cours de Sciences physiques et naturelles, de géométrie et d'algèbre que faisait M. MAYBON au Cours Supérieur et dispensé du nombre d'heures correspondant au Cours Préparatoire (Garçons) où M. DELENTE le remplacera.

M. DELENTE qui engagé pour une tâche de surveillance et de suppléance, sera dorénavant chargé d'un enseignement régulier, recevra une augmentation de Tls : 25 par mois.

Le Cours Supérieur (Garçons) sera supprimé et M. FAURAZ ainsi libéré de quelques heures qu'il consacrera au Cours Moyen à la place de M<sup>me</sup> MERRANT.

M<sup>lle</sup> SABATTIE sera engagée pour la durée de l'absence en congé de M<sup>me</sup> GAUTHIER qu'elle remplacera à la classe enfantine.

Miss THOMSON sera chargée dans cette classe de la surveillance dont s'occupait M<sup>me</sup> MAYBON et recevra pour cette tâche supplémentaire une indemnité mensuelle à déterminer.

L'enseignement du dessin dont se chargeait M. MAYBON, aux Cours Supérieur et Moyen (Filles) sera confié à M<sup>me</sup> ULRICH, Professeur de dessin, qui recevra une rétribution de Tls : 30 par mois.

M. MANIKUS assistera les professeurs chargés de l'enseignement théorique de Solfège et fera faire sous la direction de M. GROSBOIS, quelques exercices pratiques. Il recevra, à cet effet une rémunération de \$ 20 par mois.

Pour ce qui est de la tâche de direction proprement dite de l'Ecole, M. GROSBOIS l'assurera toute entière.

M. MAYBON a été autorisé à passer le service à M. GROSBOIS à compter du 15 Février et à quitter Changhai quelques jours après.

(b)—Comme suite à une démarche faite auprès du Président par M. GROSBOIS, la Commission décide que ce dernier doit pourvoir lui même à l'ameublement de l'appartement qui lui est réservé à l'Ecole, l'Administration Municipale ne pouvant s'occuper de cette question.

*ECOLE MUNICIPALE FRANCO-CHINOISE.*—Le contrat passé entre les Frères Maristes et la Municipalité Française relativement à l'Ecole Municipale Franco-Chinoise expirant le 1<sup>er</sup> Septembre prochain, la Commission adopte les propositions présentées à ce sujet par le Frère VINCENT et décide le renouvellement du dit contrat pour une période de 10 ans aux conditions suivantes :—

1.—Le traitement du Frère Directeur sera porté à Tls. 100 par mois.

2.—Le traitement des Frères Européens sera augmenté de Tls. 25 par mois ; il s'élèvera à Tls. 75 par mois.

3.—Le Frère Chinois actuellement employé à l'Ecole recevra Tls. 50 par mois. Le même traitement sera assuré aux autres Frères Chinois qui pourront être ajoutés dans la suite.

4.—Les Frères Européens continueront à recevoir Tls. 10 par mois représentant les frais d'un voyage en France tous les dix ans, ainsi que \$ 5 par mois pour leurs frais de déplacements. Les Frères Chinois bénéficieront de cette dernière indemnité.

5.—La Municipalité assurera à tous les Frères la gratuité des soins médicaux et l'hospitalisation.

Les autres articles du contrat seront maintenus.

*SERVICE DES ABATTOIRS.*—Considérant que M. LOISEL, obligé de quitter définitivement Changhai pour raisons de santé, a agi correctement envers l'Administration Municipale en donnant directement sa démission, au lieu de démissionner en France après avoir obtenu le congé auquel il avait droit depuis 5 ans, la Commission, revenant sur sa décision du 27 Janvier 1919, accorde à cet employé l'équivalent de 9 mois de solde de congé ainsi que les frais de passage Changhai—Marseille, pour lui et sa famille.

La Commission autorise également la liquidation du compte de M. LOISEL à la Caisse de Prévoyance, conformément à l'Article 16 des Statuts.

*SERVICE DES TRAVAUX.*—(a)—*Service de la Voirie.*—En raison du manque de personnel au Service de la Voirie, la Commission regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande de congé de 6 mois présentée par M. ROUX, Chef d'Arrondissement.

(b)—*Service du Contrôle.*—Un congé de 9 mois aux conditions prévues par le Règlement Administratif est accordé à M. BRIAND, Contrôleur Adjoint.

La Commission autorise l'ouverture des crédits nécessaires pour le passage de cet employé et de sa famille.

**Services Généraux.**—M. MERRANT détaché au Consulat étant obligé à de fréquents déplacements, la Commission, sur proposition de son Président, décide d'accorder à cet agent une indemnité spéciale de Tls. 20 par mois.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée des Procès-Verbaux relatifs aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux au cours de ses Séances des 13 et 14 Février 1919.

## Séance du Comité des Travaux du 13 Février 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le treize Février, à six heures 15, de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul Général de France, Président du Comité.

**Divers.**—Une somme de Frs: 1.000 a été envoyée à M. LE TOURNEUR, Soldat au 16<sup>e</sup> Colonial, comme rétribution pour les projets de décorations qu'il avait exécutés en 1917 pour le compte de la Municipalité, en vue de la célébration de la Fête Nationale.

**Routes Nouvelles.**—Par l'intermédiaire du Consulat Général des Etats Unis, Mr. J. H. DOLLAR, propriétaire du U. S. Lot 2146 avait fait demander s'il y avait possibilité de modifier le tracé de la route projetée à l'Est de la Route Ghisi et aboutissant dans le coude de la Route Pichon.

Cette route traverse en effet par le milieu la propriété de M. DOLLAR de telle sorte que la construction d'une villa avec grand jardin qu'il projetait en cet endroit devient impossible à réaliser.

M. DOLLAR suggère donc que la route soit reportée plus à l'Est.

L'Ingénieur Municipal qui a eu une entrevue avec lui fait connaître qu'au cas où la Municipalité approuverait cette modification du tracé de la route, M. DOLLAR serait disposé à accepter les conditions suivantes pour l'expropriation:—

1<sup>o</sup>) M. DOLLAR conserverait la jouissance complète de sa propriété jusqu'à ce que la Municipalité décide de l'ouverture de la route projetée.

2<sup>o</sup>) Lorsque la Municipalité réalisera cette expropriation elle aurait à payer à M. DOLLAR seulement le terrain incorporé dans la route et au prix fixé par M. DOLLAR dans sa lettre du 17 Octobre 1919,

soit 1m. 3. 2. 7, à Tls. 900,00 le mow=Tls. 1.194,30

1m. 3. 6. 6. à » 1.000,00 » = » 1.366,00

Total Taëls 2.560,30

(sans tenir compte des aménagements qui pourraient y être faits).

3<sup>o</sup>) M. DOLLAR céderait gratuitement le tronçon de crique de 0m. 3. 0. 9. à incorporer dans la route à condition que la Municipalité remblaye la totalité de la crique avec des ordures et à ses frais (crique au Nord de la Propriété de M. DOLLAR).

4<sup>o</sup>) Au cas où M. DOLLAR ferait l'acquisition de nouveaux terrains adjacents à sa propriété et dont une partie serait à incorporer dans le nouveau tracé de la route, il s'engage à céder ces terrains gratuitement à la Municipalité.

Le Comité est d'avis qu'il y a lieu d'accepter ces propositions qui éviteraient pour la Municipalité de gros frais d'expropriation et d'indemnités et permettraient l'établissement d'une belle propriété sur la Concession Française.

**Rue de l'Observatoire et Voies Adjacentes.**—Le Comité adoptant les conclusions d'un rapport de l'Ingénieur Municipal (N<sup>o</sup> 240 en date du 30 Décembre 1918) émet les propositions suivantes relativement à diverses demandes de la China Realty C<sup>o</sup>. au sujet de la Rue de l'Observatoire et des voies adjacentes projetées:

(a)—*Rue de l'Observatoire—Elargissement.*—La largeur de la Rue de l'Observatoire est fixée à 40', son élargissement, tel qu'il est proposé par M. GREEN de l'Institution Rockefeller, ne peut être envisagé maintenant en raison du mur de clôture en béton, en cours d'exécution, et du bâtiment de l'Observatoire déjà construit par l'Université Aurore. Au point de vue trafic, cette route n'est pas appelée d'ailleurs à un grand développement.

Au cours d'une entrevue à laquelle assistaient M. le Consul de France, Président, M. GREEN, de l'Institution Rockefeller, M. PARKER, de la China Realty, l'Ingénieur Municipal et le Secrétaire Adjoint, ces objections ont été discutées et M. GREEN doit en référer à ses mandataires.

(b)—*Expropriations.*—

1°) *Rue de l'Observatoire et Rue Chapsal (partie Sud de la Rue de l'Observatoire.)*—Rien n'a encore été fixé sur ce point avec la China Realty Co., les prix qu'elle demande sont les prix de revient d'achat de ces terrains; le Comité propose de les accepter dès maintenant aux deux conditions suivantes:

(a)—le paiement en sera différé jusqu'à ce que la construction de l'Université Américaine soit commencée.

(b)—la Municipalité peut, dès maintenant, prendre possession du terrain de la Route et y exécuter les travaux qu'elle jugera nécessaires.

2°) *Rue Chapsal (partie Nord de la Rue de l'Observatoire.)*—La China Realty Co. possède, en bordure de ce tronçon de route projetée, un grand lot de terrain qu'elle a l'intention de mettre en valeur en y construisant de belles maisons chinoises; dans ces conditions le Comité est également d'avis d'accepter le prix proposé par la China Realty pour l'expropriation du terrain nécessaire à l'ouverture de ce tronçon de route, et ceci aux deux conditions indiquées précédemment, en ce qui concerne la date de paiement et la prise de possession de la route projetée par la Municipalité. L'aménagement de ce tronçon de route serait alors entrepris par la Municipalité dès que l'ensemble des constructions seraient en cours d'exécution.

La surface totale à exproprier est de 12 mows 3. 6. 8. et entraînerait une dépense de Tls: 19.304,20.

(c)—*Macadamisage de 1/2 chaussée de la Rue de l'Observatoire.*—Aux termes de la lettre adressée par la Municipalité à la China Realty Co. le 18 Septembre 1916, le macadamisage de la 1/2 chaussée de cette route, partie adjacente à l'Université Américaine, doit être exécuté dans un délai de 6 mois à dater du jour où la Municipalité aura reçu d'elle avis de l'achat de cette propriété. Ces achats étant terminés, la Municipalité doit donc entreprendre sous peu le macadamisage en question, ces travaux entraîneront une dépense de Tls. 3.200,00 environ. Provisoirement le drainage de ce tronçon de route sera effectué par un fossé creusé sur le côté de la route et qui déversera ses eaux dans les drains de l'Avenue Dubail et de la Route Amiral Bayle.

**Hôtel Municipal.**—Le Comité prend connaissance d'un projet présenté par l'Ingénieur Municipal pour certains travaux à exécuter dans l'annexe Est de l'Hôtel Municipal en vue de l'aménagement des locaux destinés au Service d'Incendie (Poste Central) qui occuperait tout ce bâtiment.

Le Comité recommande l'approbation de ce projet à la Commission Municipale.

Une somme de Tls: 2.800 a été prévue au Budget pour l'exécution de ces travaux.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: A. WILDEN  
Ch. JASSON  
L. STRAETMANS

## Réunion du Comité des Travaux du 14 Février 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le quatorze Février, à 9 heures du matin, le Président et les Membres du Comité des Travaux se sont rendus au Poste de Police de la Route Pottier en vue d'examiner les dispositions à prendre pour assurer le logement du Personnel européen de ce poste qui doit être augmenté.

Après inspection des locaux, le Comité, sur avis de l'Ingénieur, propose qu'une aile soit ajoutée à l'Est du bâtiment déjà existant.

Les travaux à exécuter entraîneraient une dépense d'environ Tls: 4.000,00.

La Séance est levée à 9 heures 15.

*Signé :* A. WILDEN  
Ch. JASSON  
L. STRAETMANS

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Cercle Indigène.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée à divers Chinois d'ouvrir un Cercle Indigène aux Nos. 78 & 80 de la Rue Porte du Nord.

Les intéressés devront s'engager à se conformer strictement aux Règlements Municipaux en vigueur.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé :* A. WILDEN  
W. J. N. DYER  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
L. LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance de la Commission Municipale du 25 Février 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt cinq Février, à cinq heures de l'après-midi, les Membres de la Commission Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président de la Commission.

**Finances Municipales.**—L'attention de la Commission Municipale a été attirée par le Comité des Finances sur la Situation Financière pour l'année 1919.

De l'examen de cette situation, il appert que les engagements pris par l'Administration Municipale lui font envisager le remboursement, dans un délai assez rapproché des découverts qui ont été consentis par :

1°) La Banque Russo-Asiatique	Tls : 100.000
2°) La Hongkong & Shanghai Bank	» 95.000

En plus de ces deux sommes, Tls : 430.000 environ sont dûs à la Banque de l'Indo-Chine. Toutefois, cette dernière Banque ne semble pas vouloir insister pour un remboursement immédiat.

Le Budget extraordinaire, d'autre part, montre une dépense de Tls : 120.000 environ pour laquelle aucune prévision de recettes n'a pu être portée.

En conséquence, une somme de Tls : 315.000 environ serait nécessaire pour l'Exercice 1919.

Pour régulariser cette situation, la Commission Municipale avait envisagé l'émission d'un Emprunt en or, sur placé, qui, d'après les renseignements reçus, aurait eu quelques chances de succès.

En raison du taux peu favorable à cette négociation, la Commission Municipale ne croit pas devoir recommander cette mesure qui entraînerait un Emprunt de près de Francs 2.000.000.

Elle pense qu'il serait préférable d'attendre pour réaliser ce projet que la situation financière de la place se soit éclaircie et puisse permettre l'émission d'un Emprunt en taëls, ce qui serait, sans contredit, plus avantageux pour les Finances Municipales.

Des dispositions sont, cependant, à prendre dès maintenant, et, après discussion, la Commission Municipale recommande au prochain Conseil les mesures suivantes :

1°) Demander aux Banques intéressées une prolongation de crédit d'au moins une année.

2°) Faire les démarches nécessaires auprès des Banques de la place pour obtenir un nouveau découvert de Tls : 150.000 pour une période d'une année.

Dans le cas où les Banques ne pourraient consentir l'arrangement précité, il y aurait alors lieu d'examiner l'émission d'un emprunt en or sur place qui pour Francs 2.000.000 portant intérêt à 5 % par an, entraînerait une dépense annuelle de Frs : 100.000.

L'amortissement de cet emprunt pourrait s'effectuer en 30 ans, après la 10<sup>e</sup> année de l'émission.

**Personnel.**—(a)—*Congés.*—Un congé de 9 mois est accordé, en principe, à Mr. J. B. AUDIGIER, Percepteur en Chef, et à Mme AUDIGIER, Institutrice, conformément à l'Art. 13 du Règlement Administratif.

Toutefois, ces Employés ne seront autorisés à partir que lorsque les dispositions nécessaires auront été prises à l'Ecole Municipale pour assurer le service pendant l'absence de M<sup>me</sup> AUDIGIER.

(b)—*Ecole Municipale Française.*—Après examen des propositions présentées par Mr. GROSBOS à la suite de la décision du 17 Février, la Commission décide d'allouer à Miss THOMSON, à compter du 15 Février 1919, une indemnité mensuelle de Tls : 15,00 pour la surveillance de la classe enfantine.

**T. S. F.**—(a)—Un crédit de Tls : 140,00 environ est voté pour l'achat d'une machine à écrire "Oliver", destinée au Service de la T. S. F.

(b)—Sur proposition du Président, la Commission décide d'accorder une indemnité mensuelle à un matelot, détaché à la T. S. F., et qui n'avait pas été rétribué jusqu'ici.

Le Secrétaire s'entendra avec le Frère JULES, Directeur p. i. de la T. S. F. en vue de déterminer le montant de cette indemnité.

**Hôpital Général.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

SHANGHAI GENERAL HOSPITAL

Shanghai, 17th February 1919.

G. LAFERRIERE Esq.,  
Secretary,  
Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française.

Sir,

I am directed to inform you that in the event of medical men of enemy nationalities being exempted from repatriation, the Governors consider it desirable and intend accordingly to withdraw the privilege of attending patients in the General Hospital from those of the above who at present enjoy the same.

I am, Sir,  
Your obedient servant,  
Signed: A. H. MANCELL,  
Secretary.

Le Secrétaire est chargé de répondre que la Commission Municipale partage entièrement les vues des Gouverneurs de l'Hôpital.

(b)—La Commission enregistre la correspondance suivante :

SHANGHAI GENERAL HOSPITAL

Shanghai, 19th February 1919

G. LAFERRIERE Esq.,  
Secretary,  
Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française

Sir,

I am directed to forward you a copy of my letter to the Shanghai Municipal Council dated the 19th. instant, referring to the Council's decision to recommend to the ratepayers that the responsibility for the Hospital deficit be assumed by the Community : and therefore enclose the same herewith.

I am, Sir,  
Your obedient servant,  
Signed : A. H. MANCELL,  
Secretary.

SHANGHAI GENERAL HOSPITAL

Shanghai, 19th. February 1919

N. O. LIDDELL Esq.,  
Acting Secretary,  
Shanghai Municipal Council

Sir,

I am directed to acknowledge receipt of your letter of 27th. January and to state that the Governors have noted with satisfaction the Council's decision to recommend to the ratepayers that the responsibility for the Hospital Deficit be assumed by the Community.

The Governors accept the Council's proviso concerning the Hospital Finance Committee subject to the conditions stated being in accordance with the Hospital Trust Deed.

To give effect to this proviso the Governors have further amended the Hospital Rule 2, page 29, referring to the constitution of the House and Finance Committees so that the Finance Committee shall consist of three members not necessarily Governors who shall superintend all matters concerning Hospital expenditure including the monthly accounts of the Mother Superior and shall report quarterly on all matters dealt with in the interval.

You will have noted from my letter of 27th. November 1918 that the amounts constituting the deficit are as recapitulated below :

For the year ending 31st. December 1913	Taels	3.743,02
» » » » 1914	»	12.559,41
» » » » 1915	»	18.276,66
» » » » 1916	»	16.274,56
» » » » 1917	»	8.722,00

also that the estimated deficit for the year 1918 is Tls. 36.500,00.

For the purpose of inclusion in the budget as mentioned in your letter. I am further directed to state that the deficit for 1919 is estimated at Tls. 37.000,00.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed : A. H. MANCELL,  
Secretary.

**Bureau de Placement.**—Lecture est donnée d'une lettre du Sieur WOU TCHANG LING demandant l'autorisation d'ouvrir, sur la Concession Française un bureau de placement pour domestiques chinois.

Le Secrétaire est chargé de répondre à l'intéressé que l'Administration Municipale n'a pas à délivrer d'autorisation de ce genre, l'établissement en question devant être considéré comme un établissement de commerce ordinaire, simplement placé sous la surveillance de la Police.

**Travaux Publics.**—Mr. TISSOT-DUPONT, Ingénieur Municipal, est autorisé à s'occuper, en dehors des heures de services, de la surveillance des travaux de construction d'une maison qu'il a l'intention de faire bâtir sur sa propriété, Route Lafayette, pour son usage personnel.

**Commission Municipale.**—Avant de lever la Séance, le Président prenant la parole s'adresse en ces termes aux Membres de la Commission Municipale :—

« Messieurs,

« Au moment où se termine une collaboration qui n'a pas duré moins de deux années et pendant laquelle le moindre dissentiment ne s'est jamais élevé entre nous, je tiens à vous remercier de ce que vous avez fait pour la Concession Française.

« Il y a plus de 4 ans, le Gouvernement de la République vous demandait d'assumer provisoirement un mandat que vous ne pensiez certes pas devoir être si long : vous l'avez fidèlement et consciencieusement rempli.

« En dépit des difficultés que créait l'état de guerre vous avez réussi à faire fonctionner régulièrement tous les services de l'Administration Municipale ; vous avez amélioré et embelli notre Concession ; vous avez contribué à toutes les œuvres d'intérêt public et particulièrement à celle de l'enseignement.

« Sans doute, laissez-vous à vos successeurs quelques charges, mais il n'y a rien là que de très normal. La tâche leur sera sans doute plus facile puisqu'ils travailleront, eux, dans une atmosphère de paix.

« J'espère que vous emporterez quelques bons souvenirs de notre collaboration. Pour moi je me la rappellerai toujours avec plaisir en songeant que c'est sous l'administration de la présente Commission Municipale que Changhai a si déceimment célébré notre Victoire. »

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé :* A. WILDEN  
J. GAILLARD  
Ch. JASSON  
Lucien LION  
C. PATUREL  
L. STRAETMANS

## Séance d'Installation du Conseil du 6 Mars 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le six Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France.

Etaient présents : MM. E. BINDER  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
G. LAFERRIÈRE, *Secrétaire*  
P. LEGENDRE, *Secrétaire-Adjoint*.

Etaient absents : MM. J. W. GALLAGHER  
L. LION

Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux Opérations Electorales du 4 Mars 1919.

### ELECTIONS MUNICIPALES DU 4 MARS 1919

---

#### PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DE HUIT MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA CONCESSION FRANÇAISE

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le quatre Mars, à dix heures du matin,

En exécution de l'Ordonnance de M. le Consul de France, chargé du Consulat Général de France à Changhai, en date du 13 Février 1919, pour la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration Municipale,

Mr. A. WILDEN, Consul de France, chargé du Consulat Général de France à Changhai, s'est rendu à l'Hôtel Municipal, où, à 10 heures, assisté de MM. H. DUGOUT, S. J. B. BOUCHARA, M. GARDARIN, E. FAU et G. LAFERRIÈRE, Secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

A 10 h. 10,	M. L. BERTHON remplace M. H. DUGOUT.
A 10 h. 15,	M. P. LEGENDRE remplace M. G. LAFERRIÈRE.
A 10 h. 55,	M. J. B. AUDIGIER remplace M. L. BERTHON.
A 11 h.,	M. A. WILDEN cède la présidence à M. D. RHEIN, Vice-Consul
A 11 h. 55,	M. E. CONS remplace M. M. GARDARIN.
A 12 h.,	M. L. BERTHON remplace M. J. B. AUDIGIER.
A 12 h. 05,	M. H. SARTHOU remplace M. E. FAU.
A 12 h. 30,	M. G. LAFERRIÈRE remplace M. P. LEGENDRE.
A 12 h. 35,	M. A. NUMA remplace M. S. J. B. BOUCHARA.
A 12 h. 45,	M. D. RHEIN cède la présidence à M. Ch. GAYOT, Chancelier.
A 13 h. 10,	M. E. FAU remplace M. H. SARTHOU.
A 13 h. 25,	M. P. LEGENDRE remplace M. G. LAFERRIÈRE.
A 13 h. 55,	M. Ch. GAYOT cède la présidence à M. F. ROY, Vice-Consul.
A 15 h. 30,	M. A. WILDEN reprend la présidence.
A 15 h. 35,	M. S. J. B. BOUCHARA remplace M. A. NUMA.
A 15 h. 40,	M. G. LAFERRIÈRE remplace M. P. LEGENDRE.
A 15 h. 45,	M. M. GARDARIN remplace M. E. CONS.

Au cours des opérations électorales, quelques électeurs se sont présentés, non munis de leur carte. Sur la déclaration de deux témoins électeurs, certifiant leur identité, ils ont été autorisés par le Président à déposer leur Bulletin.

Ce sont :

MM. N. S. LEVY	témoins	MM. L. LION & G. LAFERRIÈRE
Y. HENRY	»	A. WILDEN & P. LEGENDRE
S. M. WALLACE	»	G. LAFERRIÈRE & S. J. B. BOUCHARA
A. BARBEROT	»	P. LE BRIS & Ch. BOISSEZON
BOULON	»	G. LAFERRIÈRE & S. J. B. BOUCHARA
I. EZRA	»	S. I. LEVY & G. LAFERRIÈRE
E. C. EMETT	»	B. A. CLARKE & G. LAFERRIÈRE
J. H. ELDRIDGE	»	P. LEGENDRE & S. J. B. BOUCHARA
E. GOYET	»	A. WILDEN & G. LAFERRIÈRE

A 4 heures, en présence de MM. G. LAFERRIÈRE, S. J. B. BOUCHARA, L. BERTHON, E. FAU, M. GARDARIN, J. FREDET et divers Electeurs, Mr. le Consul de France déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

**Electeurs inscrits: 736 Suffrages exprimés: 269**

SUFFRAGES OBTENUS :

MM. W. J. N. DYER.....	234	MM. J. BEUDIN.....	115
E. BINDER.....	220	A. CHAPEAUX.....	9
J. W. GALLAGHER.....	220	J. SAUVAYRE.....	3
L. CAMERA.....	206	MADIER.....	1
P. LE BRIS.....	195	SIFFERT.....	1
R. FANO.....	167	Bulletins nuls.....	8
L. LION.....	144	» blanc.....	1
X. DARD.....	124		

Mr. A. WILDEN déclare, en conséquence :

MM. P. LE BRIS & R. FANO, Candidats Français, et MM. W. J. N. DYER & E. BINDER, Candidats Etrangers, élus pour 2 ans ;

MM. L. LION & X. DARD, Candidats Français, et MM. J. W. GALLAGHER & L. CAMERA, Candidats Etrangers, élus pour 1 an.

MM. E. BINDER & J. W. GALLAGHER ayant obtenu le même nombre de voix, M. E. BINDER est élu pour 2 ans par priorité d'âge.

Aucune observation n'ayant été présentée par les électeurs présents au dépouillement du scrutin,

La Séance est levée à 6 heures

Signé : A. WILDEN, J. FREDET,  
 G. LAFERRIÈRE, P. LEGENDRE,  
 J. B. AUDIGIER, L. BERTHON,  
 M. GARDARIN, E. CONS,  
 H. SARTHOU, S. J. B. BOUCHARA,  
 A. NUMA, E. FAU.

Le Conseil n'ayant aucune objection à formuler contre les opérations électorales admet à l'unanimité des Membres présents la validité des Elections du 4 Mars 1919.

M. le Consul de France prenant ensuite la parole s'adresse en ces termes aux Membres du Conseil Municipal.

« Messieurs,

« Je vous souhaite cordialement la bienvenue et vous remercie d'avoir répondu comme vous l'avez fait à l'appel des électeurs de la Concession. Il y a parmi vous d'anciens Conseillers dont les avis vous seront précieux, quant aux nouveaux, je ne doute pas que la bonne volonté ne supplée chez eux à

« l'inexpérience. La tâche qui vous attend est des plus lourdes : les fonctions de Conseiller Municipal « deviennent chaque année plus absorbantes et plus difficiles : je suis persuadé néanmoins que vous les « remplirez avec plaisir en songeant à tout le bien que vous pouvez faire. L'administration des services « d'une ville de près de deux cent mille habitants dépend de vos décisions. Vous les prendrez toujours « en toute liberté, guidés par la seule préoccupation de l'intérêt public.

« Le statut de la Concession Française est tel que, voulut-il même se désintéresser de l'Administra- « tion Municipale, le Consul ne le pourrait pas. Les services de la police sont sous ses ordres directs et « vos décisions doivent être approuvées par lui. Ces pouvoirs, vous pouvez en être assurés, seront tou- « jours exercés avec la plus grande discrétion. Pour le moment et provisoirement, il a paru préférable « que je conserve la direction de vos débats. Comme je ne compte ici que des amis, cela me sera à la « fois facile et agréable. »

**Comités.**—Il est procédé à la constitution des divers Comités, qui sont formés comme suit pour l'Exercice 1919 :

Finances et Contrôle	{ M. R. FANO M. P. LE BRIS M. E. BINDER M. W. J. N. DYER	Travaux Publics	{ M. X. DARD M. L. LION M. L. CAMERA M. J. W. GALLAGHER
Ecoles	{ M. X. DARD M. R. FANO M. J. W. GALLAGHER M. E. BINDER	Personnel	{ M. P. LE BRIS M. L. LION M. L. CAMERA M. W. J. N. DYER
Gouverneurs de l'Hôpital	{ M. R. FANO R. P. MAUMUS	Hygiène	{ M. A. WILDEN, <i>Président</i> M. X. DARD M. E. BINDER le Secrétaire, l'Ingénieur, le Chef de la Garde et le Médecin Municipal.

Le Sous-Comité des Jardins sera constitué par deux Membres faisant partie du Comité des Travaux. Le Lundi est adopté comme jour habituel des Séances du Conseil et le Jeudi pour les Comités.

**Salle des Fêtes.**—Le Président fait connaître que M. PAZI, Artiste Italien, demande l'autorisation de donner une série de 4 concerts dans la Salle des Fêtes Municipale.

Le tarif habituellement appliqué pour la location de ce local à l'occasion des concerts payants est de Tls : 50 par soirée, mais en considération de la situation particulière de M. PAZI, le Président propose qu'une réduction soit accordée à ce dernier.

Après discussion, le Conseil décide, à la majorité des voix, de mettre la Salle des Fêtes Municipale à la disposition de M. PAZI moyennant le paiement d'une somme de Tls : 100 pour la série de ses quatre concerts.

**Ecole Municipale Française.**—Le Président donne lecture d'une lettre de M. GROSBOIS relative à la décision prise à son égard le 17 Février dernier au sujet de l'ameublement de l'appartement qu'il doit occuper à l'Ecole Municipale Française.

M. GROSBOIS faisant ressortir les conditions toutes spéciales auxquelles il a été engagé—c'est-à-dire pour un intérim d'un an environ—demande que le Conseil veuille bien reconsidérer la décision prise par la Commission Municipale et lui accorder, soit l'achat d'un mobilier, soit une somme mensuelle pour la location de meubles, soit une indemnité globale pour frais d'installation.

Le Conseil, reconnaissant le bien fondé de cette demande, décide que l'ameublement nécessaire sera pris en location par l'Administration Municipale et mis à la disposition de M. GROSBOIS qui en sera entièrement responsable pendant la durée de la location.

**Epidémie d'Influenza.**—Sur avis du Docteur FRESSON, Médecin Municipal, convoqué à la Séance, le Conseil décide qu'en raison de l'épidémie d'influenza qui sévit actuellement à Changhai, les deux Ecoles Municipales de la Concession Française seront fermées jusqu'à nouvel ordre.

Le Docteur FRESSON est prié de préparer le texte d'une notice qui sera distribuée aux résidents de la Concession, en vue des mesures de précaution à prendre pour se préserver de l'épidémie.

M. GROSBOIS, également présent à la Séance, est chargé d'avertir les parents des enfants fréquentant l'Ecole Municipale Française, de la fermeture provisoire de cet établissement.

Le Secrétaire avisera, d'autre part, le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise de prendre les mêmes dispositions.

La Séance est levée à 6 heures.

*Signé :* A. WILDEN  
E. BINDER  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS

## Séance du Conseil du 10 Mars 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le dix Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Sémaphore.**—L'ouverture d'un crédit de \$ 120 environ est autorisée pour l'achat d'une bicyclette neuve destinée au coolie porteur du Bulletin météorologique, de 6 nouveaux signaux en bambou et de 30 livres de drisses pour pavillon.

**T. S. F.**—(a)—Comme suite à la décision de la Commission Municipale du 25 Février dernier, une indemnité mensuelle de Tls: 25 est accordée, à compter du 1<sup>e</sup> Février 1919, au matelot, détaché au Service de la T. S. F., qui n'avait pas été rétribué jusqu'ici.

(b)—Sur proposition du Président, le Conseil décide que le congé de convalescence dont jouit actuellement M. BROELEMANN, Directeur de la Station de T. S. F. sera prolongé jusqu'au complet rétablissement de cet Agent.

**Service Sanitaire.**—Après examen des renseignements fournis par le Service Sanitaire à la suite de la décision de la Commission Municipale du 17 Février dernier, le Conseil, estimant que l'Administration Municipale doit posséder en réserve un certain stock de désinfectants afin de parer à toutes éventualités, autorise l'ouverture du crédit de Tls: 2.500 demandée par le Service Prophylactique, pour l'achat de formol, créoline, etc...

**Ecuries Municipales.**—(a)—Sur avis du Vétérinaire Municipal, le Conseil décide de faire abattre les mules N<sup>o</sup> 33 et 75 ainsi que les poneys N<sup>o</sup> 10 et 11, ces animaux étant devenus impropres à tout service.

(b)—Approuvant les propositions qui lui sont présentées par l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise l'acquisition au "Shanghai Horse Bazaar" de 7 mules ou mulets au prix unitaire de Tls: 140.

**Divers.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

TROUPES FRANÇAISES

A Tchéliabinsk, le 7 Février 1919.

BATAILLON COLONIAL SIBERIEN

No 53 CB

Le Chef de Bataillon MALLET Commandant  
le Bataillon Colonial Sibérien à Monsieur  
le Président du Conseil d'Administration  
Municipale de la Concession Française de Changhai.

Je suis heureux de vous annoncer que l'automobile de la Croix Rouge, offerte par le Conseil d'Administration Municipale, vient de nous rejoindre à Tchéliabinsk.

J'espère que les remerciements que je vous adresse au nom des troupes françaises seront moins longs à vous parvenir.

Il m'est particulièrement agréable de me faire l'interprète de tous en cette circonstance; je sais que je ne m'adresse pas à des inconnus. Nos soldats n'oublieront pas tout ce qu'ont fait pour eux les colonies françaises de Chine; ils y joindront dans leur pensée le Conseil d'Administration Municipale de Changhai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de mon respectueux dévouement.

Bataillon Colonial Siberien,  
Le Commandant,  
Signé: MALLET.

**Hôpital Général.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

SHANGHAI GENERAL HOSPITAL

Shanghai, 1st March 1919.

G. LAFERRIERE Esq.,  
Secretary  
French Municipal Council

Sir,

Supplementary to my letter to you of 17th February, I am directed to notify you that the following medical men who at present have the privilege of attending patients in the General Hospital have been notified that such privilege will be withdrawn from them on and after the 15th instant.

Dr. Birt.  
Dr. Blumenstock.  
Dr. Gerngross.  
Dr. Hofling.  
Dr. Von Schab.

I am, Sir,

Your obedient servant,  
Signed: A. H. MANCELL,  
Secretary.

**Hôpital Chinois de Shantung Road.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

CHINESE HOSPITAL

Shanghai, 1st March 1919

Shantung Road

The Secretary,  
French Municipal Council  
Shanghai

Dear Sir,

Grant in aid to the Chinese Hospital, Shantung Road.

I am instructed to bring to your notice the claims of the above Hospital and to ask you to put before the French Municipal Council an application for an increased grant in aid for the current and following years.

Dealing with the work done at the Hospital the Medical Superintendent writes.

“Between 50 and 60 cases were sent in to the Hospital during last year by the French Municipal Police, for treatment and report and of this number 42 were retained as inpatients.

Over and above these there are tens of thousands of Chinese from the French side who come in to the Hospital for treatment as outpatients.

In benefitting these numbers we are benefitting the French Municipality and it is only right that they should adequately remunerate us for our services. I think they should give us Tls: 1000.—a year for this public service”.

The Hospital itself is situated very near the boundary of the International and French Concessions and a large number of the cases treated in the Hospital are sent in from your territory and my committee ventures to hope that, in view of the great benefit the Hospital undoubtedly confers on the poorer members of the native community of your Concession that the French Council will see its way to include in its Budget for the year, for contribution to the Hospital, a sum commensurate with the treatment received.

I am, dear Sir,  
Yours faithfully,  
Ellis PUGH,  
Hon : Secretary,  
C/o. Reiss & Co.,  
7, Hankow Road.

Après délibération, le Conseil décide de répondre qu'il regrette de ne pouvoir modifier, en cours d'exercice, ses prévisions budgétaires.

Il est disposé, toutefois, à examiner lors de l'établissement du prochain Budget, une augmentation de la subvention annuelle de Tls : 400 accordée jusqu'ici au " Shantung Road Hospital."

**Moustiques.**—Sur proposition de M. L. LION, le Médecin Sanitaire et l'Ingénieur Municipal sont priés d'établir un rapport sur les mesures préventives à prendre contre les moustiques et de dresser un état des criques et mares existant sur la Concession.

Ce rapport sera ensuite soumis au Comité d'Hygiène, en vue des propositions à présenter au Conseil pour la campagne anti-moustiques.

**Secrétariat.**—*Départ de M. LAFERRIÈRE, Secrétaire.*—Par décision du 28 Novembre 1918, la Commission Municipale avait accepté la démission de M. G. LAFERRIÈRE, Secrétaire.

Le Conseil exprime son regret de ne pouvoir retenir les services de M. LAFERRIÈRE qui, pendant ces deux dernières années, a assuré, comme précédemment, avec un entier dévouement, la direction des importants services dont il avait la charge, et il décide de lui allouer, comme témoignage de sa satisfaction, une gratification de Tls : 1.500.

M. P. LEGENDRE, Secrétaire-Adjoint, remplira les fonctions de Secrétaire par intérim à partir du 15 Mars 1919.

La Séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* A. WILDEN  
E. BINDER  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 24 Mars 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt quatre Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Divers.**—Après avoir pris connaissance d'une pétition de divers résidents de la Route des Sœurs et de l'Avenue Joffre se plaignant de l'état d'insalubrité de certains terrains situés dans le voisinage de leurs habitations, le Conseil prie les Membres du Comité des Travaux de bien vouloir se rendre sur les lieux en vue d'examiner les mesures qui pourraient être prises pour remédier aux inconvénients signalés par les pétitionnaires.

**Travaux Publics.**—(a)—*Personnel.*—La démission de M. SORGATO, Surveillant Auxiliaire d'Architecture, est acceptée à compter du 31 Mars 1919.

Bien que très satisfait des services de cet Agent, le Conseil regrette de ne pouvoir lui accorder la gratification qu'il sollicite.

(b)—Un rapport de l'Ingénieur relatif à l'emploi d'asphaltum pour l'entretien des chaussées empierrées de la Concession est renvoyé à l'examen du Comité des Travaux.

(c)—*Crédits.*—L'ouverture d'un crédit de Tls: 1.700 est autorisée pour divers travaux d'entretien à exécuter aux pontons municipaux servant à l'embarquement des ordures ménagères (travaux prévus au Budget, Titre 4, Chap. 3, Art. 1, Sect. 6).

**Service des Abattoirs.**—Le contrat passé avec l'entrepreneur HEN TAI, pour l'enlèvement du sang aux Abattoirs, est renouvelé pour une période d'un an et dans les mêmes conditions, soit \$ 0,01 par porc abattu.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux au cours de sa Séance du 13 Mars 1919.

## Séance du Comité des Travaux du 13 Mars 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le treize Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

**Arrondissements.**—Se référant aux décisions de la Commission Municipale des 5 Février et 4 Mai 1917, M. LION propose que les Membres du Comité des Travaux s'occupent comme précédemment du contrôle des divers arrondissements de la Concession Française.

En conséquence, il est décidé que ce contrôle sera réparti comme suit:—

1<sup>o</sup> Arrondissement, du Poste de l'Est à la Rue du Baron Gros, M. L. LION.

2<sup>o</sup> Arrondissement, de la Rue du Baron Gros à l'Avenue du Roi Albert, M. L. CAMERA.

3<sup>o</sup> Arrondissement, de l'Avenue du Roi Albert à Zikawei, M. X. DARD.

L'Ingénieur Municipal est prié de fournir à chacun des Membres du Comité un plan de l'arrondissement dont ils ont le contrôle et de les tenir au courant des travaux qui y sont exécutés.

**Adjudications.**—Après avoir pris connaissance des observations présentées par l'Ingénieur Municipal, le Comité propose comme adjudicataires:

1<sup>o</sup>) Pour les modifications à l'annexe Est de l'Hôtel Municipal: le Sieur SING WOO KEE, au prix de Tls: 1.680,00.

2°) Pour la Construction, Route Pottier, d'une maison destinée au Chef de Secteur du Poste de Police : le Sieur SING WOO KEE, au prix de Tls : 3.640,00.

Les autres soumissions reçues pour ces travaux étaient les suivantes :

1°) ANNEXE EST DE L'HOTEL MUNICIPAL :—

Wong Yong Kee	Tls : 1.690,00
Zi Tching Kee	» 1.928,00
Sing Tsong Kee	» 1.973,00
Zi King Kee	» 1.980,00

2°) MAISON ROUTE POTTIER :

Zi Tching Kee	Tls : 3.800,00
Wong Yuen Kee	» 4.400,00
Zi King Kee	» 4.900,00
Sing Tsong Kee	» 4.995,00
Wong Yong Kee	» 5.765,00

**Siccawei Road.**—(a)—Lecture est donnée du projet de convention ci-après, relatif à la mise à l'alignement de la propriété de l'Institut de Technologie, Siccawei Road :—

CONVENTION

« En raison de l'élargissement projeté de Siccawei Road et du caractère scolaire des établissements « frappés d'alignement,

« Il a été convenu entre la Municipalité Française de Changhai d'une part, « et l'Institut de Technologie de Changhai, établissement relevant du Ministère des Communications « d'autre part,

« 1°) L'Institut de Technologie de Changhai s'engage à céder à la Municipalité Française de Chang- « hai, aux fins d'élargissement de Siccawei Road, une parcelle de terrain sise au Nord-Ouest des bâti- « ments principaux de l'Institut, et d'une superficie de Quatre mows, Cinq fens, Deux lis, Neuf haos « 4 m. 5 f. 2 l. 9 h.).

« 2°) Les limites de cette parcelle figurent sur le plan signé et approuvé par M. Tang Wen Tche, « Directeur de l'Institut de Technologie et M. Tissot-Dupont, Ingénieur de la Municipalité Française.

« 3°) La Municipalité Française s'engage à rembourser le prix de cette parcelle, sur la base de Deux « Mille Taëls (Tls. 2.000) par mow.

« 4°) Dans un délai de Dix ans à compter du jour de la signature du présent contrat, l'Institut de « Technologie aura à tout moment la faculté de procéder au transfert des bâtiments sis sur cette par- « celle, ou à leur destruction, sous réserve d'en aviser au préalable la Municipalité ; cette dernière, dès « la réception de cet avis, devra effectuer la paiement du prix convenu ; d'autre part, l'Institut de « Technologie s'engage à transférer ou à abattre les bâtiments dans un délai d'un an à dater du jour « du paiement. »

En proposant l'adoption du texte de cette convention, le Comité suggère qu'il soit soumis, avant signature, à l'examen de l'Avocat-Conseil.

Le Comité est également d'avis que le crédit nécessaire à la réalisation de l'expropriation en question, doit, *dès maintenant*, être défalqué des crédits prévus pour 1919 au Titre V, Budget Extraordinaire, Art. 1.

(b)—L'Ingénieur Municipal expose que d'une conversation qu'il a eue avec M. LAMBE, il ressort que ce propriétaire consent à scinder les 2 questions d'expropriations relatives à sa propriété de Siccawei Road.

En ce qui concerne cette dernière question, M. LAMBE, par lettre du 19 Février 1919, soumet des propositions suivant lesquelles la réalisation de l'expropriation entraînerait une dépense de :

Achat de terrain : .....	1 m. 5. 0. 6. à Tls. 1.500—Tls : 2.259,00
plus 10 % pour expropriation forcée .....	» 225,90
Indemnités pour suppression partielle des écuries .....	» 800,00
Déplacement des arbres, mur, porte, mur des écuries, serres avec chauffage, hangar modification des allées (suivant estimation de l'Ingénieur Municipal) .....	» 2.800,00
Total.....	Tls : <u>6.084,90</u>

Le Comité suggère l'adoption de ces propositions.

Le moment étant actuellement favorable au déplacement des arbres et arbustes, ce travail serait à entreprendre dans le plus bref délai.

M. LAMBE est également d'accord pour que dans les déplacements des constructions existantes, murs et arbustes, rien ne soit placé sur le tracé de la Route Lafayette projetée et que le débouché de la dite route sur Siccawei Road soit fermé momentanément par une palissade en bambous exécutée aux frais de la Municipalité en attendant le règlement de la question d'ouverture de la Route Lafayette.

**Rue Eugène Bard.**—Le Comité prend connaissance d'une réclamation présentée par Mme PEU demandant le paiement, par la Municipalité, d'une parcelle de terrain de 5 fens environ incorporée en 1900 dans la Rue Eugène Bard lors de l'ouverture de cette voie publique.

Suivant information de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette réclamation, attendu que la plupart des terrains nécessaires à l'établissement de la Rue Eugène Bard ont été, à l'époque, cédés gratuitement par les propriétaires intéressés, en raison de la plus value considérable que l'ouverture de cette voie publique donnait à leurs propriétés.

La Séance est levée à 6 heures

Signé : L. CAMERA  
X. DARD  
L. LION

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif à la réunion de Comité du Personnel du 17 Mars 1919.

Les propositions du Comité sont approuvées.

En conséquence : —

*Secrétariat.*—(a)—L'engagement d'un Secrétaire-Adjoint est autorisé dès maintenant.

Sur proposition de M. LE BRIS, le Conseil accepte la candidature éventuelle de Mr. Etienne SIGAUT, actuellement en France, réformé comme Officier à la suite de blessures de guerre.

M. le Consul de France, Président du Conseil, veut bien se charger de télégraphier à M. SIGAUT à ce sujet.

(b)—Le Conseil autorise l'engagement, en qualité de Commis-Comptable, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, de M. BUISSON, sur lequel de très bons renseignements lui ont été fournis.

*Service des Abattoirs.*—Le Conseil autorise le remboursement des frais de voyage (\$ 49,50) que M. FEUNTEUN a eu à supporter pour rejoindre son poste de Ho Kéou à Changhai.

*Service Médical.*—Suivant avis du Médecin Municipal, le Conseil autorise l'engagement, à titre stagiaire, du Matelot Michel DOUETHIL, en qualité d'Infirmier, aux appointements de Tls : 125 par mois.

*Sémaphore.*—(a)—La démission de M. TESTE, Employé en charge du Service du Sémaphore, est acceptée, pour raisons de santé, à compter du 31 Mars courant.

Prenant en considération les 22 années de service de cet Employé qui a toujours donné entière satisfaction à ses Chefs, le Conseil lui accorde une gratification de Tls : 1.000 pour lui tenir compte du temps pendant lequel il n'a pas fait partie de la Caisse de Prévoyance.

(b)—Lecture est donnée d'une lettre du R. P. GAUTHIER en date du 19 Mars 1919 soumettant des propositions en vue du remplacement de M. TESTE.

Après discussion, le Conseil acceptant ces propositions, prend les décisions suivantes : —

1°) M. BARON, Sergent de la Garde Municipale, est nommé Commis en charge du Sémaphore, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919, aux appointements de début de Tls : 155 par mois (2<sup>e</sup> classe) qui correspondent approximativement à sa solde actuelle.

Il bénéficiera également des autres avantages prévus par le Règlement Administratif.

M. BARON est autorisé à changer de service, en raison de son état de santé, suivant avis du Médecin Municipal et du Chef de la Garde, et après approbation de M. le Consul de France.

2°) Les appointements de M. CHANUDET, Commis Auxiliaire, sont portés à Tls : 140 par mois, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919.

*Ecole Municipale Française.*—Après avoir pris connaissance d'un rapport de M. GROBBOIS N° 73 F du 24 Février 1919, le Conseil, suivant avis du Comité du Personnel, regrette de ne pouvoir revenir sur la décision prise le 17 Février 1919 à l'égard de M<sup>me</sup> ULRICH par la Commission Municipale.

*Indemnités de langues.*—Les Employés Municipaux ayant obtenu une moyenne satisfaisante lors des examens d'anglais de 1918 sont dispensés jusqu'à nouvel ordre de subir de nouveaux examens et continueront, en conséquence, à percevoir l'indemnité de langue anglaise.

M. DYER, qui avait examiné les candidats en 1918, a bien voulu se charger de déterminer, d'après les notes données à cette époque, ceux d'entre eux qui sont appelés à bénéficier de cette mesure.

Ce sont MM. Baillif, Baron, Camu, Chanudet, Gardarin, Huet, Kersulec, Litargne, Magy, M<sup>lle</sup> Portier, Sidaine, Sæte & M<sup>lle</sup> White.

Ces Agents avaient obtenu un nombre de points supérieur à 120, le maximum étant de 180.

*Congés.*—M. LION avait attiré l'attention du Comité du Personnel sur les inconvénients résultant pour les Employés Municipaux autorisés à partir en congé de longue durée, de ce qu'aucun passage Changhai—Marseille ne peut leur être réservé actuellement sur les paquebots français en raison des réquisitions opérées par le Gouvernement Général de l'Indo-Chine.

Suivant proposition du Comité, le Conseil émet le vœu que les passages des Employés Municipaux partant actuellement en congé puissent leur être réservés à bord des paquebots des Messageries Maritimes par analogie aux dispositions prises par le Gouvernement de l'Indo-Chine en faveur de ses fonctionnaires.

M. le Consul de France, Président du Conseil, déclare qu'il fera des démarches en ce sens auprès du Ministre de France à Pékin.

**Ecole Municipale Française.**—Sur proposition de M. LE BRIS, un rapport du Directeur p. i. relatif à l'engagement d'un nouveau professeur est renvoyé aux Comités du Personnel et des Ecoles pour examen.

**Comité des Finances et du Contrôle.** - Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après :

## Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 20 Mars 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

**Situation Financière pour 1919.**—Le Comité prend connaissance de la situation financière pour l'année 1919 et des suggestions émises à ce sujet par la Commission Municipale lors de sa Séance du 25 Février 1919.

D'après ses engagements, l'Administration Municipale devrait rembourser dans un délai assez rapproché les découverts qui lui ont été consentis par :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| 1°) la Banque Russo-Asiatique   | Tls : 100.000 |
| 2°) la Hongkong & Shanghai Bank | » 93.000      |

En plus de ces deux sommes, Tls : 430.000 environ sont dûs à la Banque de l'Indo-Chine, mais cette dernière ne semble pas devoir insister pour un remboursement immédiat.

Enfin une somme de Tls : 120.000 est inscrite aux dépenses du Budget extraordinaire pour laquelle aucune recette n'est prévue.

Après discussion, le Comité est d'avis que l'émission d'un emprunt en or étant trop onéreux et d'autre part une émission d'obligations en taëls étant impossible en ce moment par suite de la situation du marché, l'Administration Municipale ne peut envisager, à l'échéance, le remboursement des découverts qui lui ont été consentis par la Banque Russo-Asiatique et la Hongkong & Shanghai Bank. Il y aurait donc lieu de demander à ces établissements une prolongation de crédit.

En ce qui concerne la somme de Tls : 120.000 nécessaire pour couvrir les dépenses du Budget extraordinaire, M. FANO, sur proposition du Comité, veut bien se charger de faire les démarches nécessaires auprès des Banques de la place pour obtenir l'ouverture d'un nouveau découvert jusqu'à concurrence de ce montant.

D'autre part, en vue de procurer à l'Administration Municipale de nouvelles ressources, le Comité propose qu'il soit procédé à la revision immédiate de l'évaluation foncière de la Concession, de nombreux terrains, principalement dans l'ancienne Concession, se trouvant taxés en dessous de la valeur marchande actuelle.

Cette mesure, qui demandera plusieurs mois, permettrait l'application des taxes sur les nouvelles bases à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

**Opérations Financières au 28 Février 1919.**—Après avoir pris connaissance du Rapport du Secrétaire sur les opérations financières des mois de Janvier et Février, le Comité approuve les comptes qui lui sont présentés.

**Crédit.**—Sur demande du Secrétaire, le Comité propose l'ouverture, pour l'exercice en cours, d'un crédit supplémentaire de Tls : 5.000 pour le paiement des achats de papier faits durant les deux dernières années pour le compte de l'Imprimerie Municipale.

La Séance est levée à 6 heures. 30

*Signé :* E. BINDER  
R. FANO  
P. LE BRIS

Les propositions du Comité sont adoptées.

Une suggestion de MM. DARD et FANO relative aux comptes de l'Administration Municipale dans les diverses Banques est renvoyée à l'examen du Comité des Finances et du Contrôle.

**Allocations et Donations.**—Se référant à la décision prise par la Commission Municipale le 3 Janvier 1918, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls : 240 en faveur de l'OEuvre de Protection de la Jeune Fille.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* A. WILDEN  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
L. LION

*Séance du Conseil du 7 Avril 1919*

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le sept Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Finances.**—Le Conseil enregistre les lettres ci-après:—

RUSSO-ASIATIC BANK

Shanghai, le 29 Mars 1919

Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française  
CHANGHAI

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 courant.

Nous confirmons l'arrangement intervenu entre nous au sujet du compte que nous avons ouvert en Décembre dernier à votre Administration.

Nous élevons à Tls : 150.000—(cent cinquante mille taëls) la limite du découvert que nous vous avons accordé à cette époque.

Ce crédit est valable pour une année à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1919 soit jusqu'au 31 Mars 1920 époque à laquelle vous voudrez bien nous approcher de nouveau si le Conseil désire que ce crédit soit renouvelé.

A partir du 1<sup>er</sup> Avril prochain nous compterons les intérêts sur ce compte à raison de 7 % (sept pour cent) par an.

Agrérez, etc...

Signé : BANQUE RUSSO-ASIATIQUE

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Changhai, le 31 Mars 1919

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 courant, et de vous confirmer notre accord au sujet du découvert que nous consentons à ouvrir à l'Administration Municipale Française aux conditions énoncées, c'est-à-dire, durée d'un an à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1919 et intérêts de 7 % l'an sur les sommes ainsi avancées.

Veillez agréer, etc...

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE,  
Le Directeur,  
Signé : G. LION.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux au cours de sa Séance du 27 Mars 1919.

## Séance du Comité des Travaux du 27 Mars 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt sept Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Comité.

**Voirie.**—Le Comité prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal relatif à l'emploi d'asphaltum pour l'entretien des chaussées des rues de la Concession.

Des essais auxquels il a été procédé sur les chaussées de la Rue Montauban et de Great Western Road, il appert que ce produit donne de meilleurs résultats que le goudron.

Après discussion, le Comité, approuvant les suggestions de l'Ingénieur, propose qu'une commande de 10.000 gallons d'asphaltum soit passée à la Standard Oil Co, au prix de Tls. 0,38 le gallon suivant offres présentées par cette maison.

La dépense à engager de ce fait, soit Tls : 3.800, serait à porter au Titre 4 Chap. 3 Art. 1 Sect. 4 du Budget.

Pour le moment l'asphaltum serait employé Avenue Joffre et Route Voyron.

**Rue de l'Observatoire & Voies Adjacentes.**—(a)—Sur proposition du Secrétaire p. i. le Comité recommande l'ouverture du crédit nécessaire pour le règlement de l'expropriation des terrains appartenant à la Société de Bienfaisance dans la partie de la Rue de l'Observatoire comprise entre l'Avenue Dubail et la propriété de l'Université Américaine.

La superficie à exproprier mesure 3 m. 0. 7. 6., ce qui, à raison de Tls. 1.275 par mow, prix convenu avec la Société de Bienfaisance, représente une dépense de Taëls 3.924,90 à porter au Titre 5, Chap. 1, Art. 1 du Budget Extraordinaire.

(b)—Au Cours de sa Séance du 17 Février 1919, la Commission Municipale avait décidé d'accepter les propositions présentées par la China Realty pour l'achat, par la Municipalité, des terrains nécessaires à l'ouverture de la Rue de l'Observatoire et des voies adjacentes, le long de la propriété de l'Université Américaine, sous condition que le paiement serait différé jusqu'à ce que les constructions qui doivent s'élever en cet endroit soient commencées.

Par lettre en date du 24 Mars 1919, la China Realty demande que la date du paiement soit fixée au 31 Décembre 1920, en raison de l'époque indéterminée à laquelle seront entreprises les constructions envisagées.

Considérant d'une part, que les travaux de remblaiement et de macadamisage exécutés en ce moment dans la Rue de l'Observatoire ne seront compensés par aucune recette locative et que, d'autre part, l'ouverture et l'aménagement de la dite Route donnera une plus value appréciable aux terrains de la China Realty, le Comité, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, suggère que satisfaction soit donnée à cette Compagnie sous réserve qu'elle participera pour un tiers dans la dépense des travaux en cours, soit 3.300 : 3=Tls : 1.100 environ.

**Avenue Edouard VII.**—L'Ingénieur Municipal informe le Comité qu'une demande de modification de la façade de l'immeuble N°. 7, Avenue Edouard VII a été présentée par les Directeurs de l'Assurance Franco-Asiatique.

L'immeuble en question se trouve frappé d'alignement pour l'élargissement à 110' de l'Avenue Edouard VII. L'emprise à réaliser de ce fait serait de 9' côté Est et de 13' 9" côté Ouest.

Suivant les Règlements Municipaux, aucun travail confortatif ne peut être permis à cette construction. Mais en raison des frais qu'entraînerait actuellement pour la Municipalité la réalisation immédiate de cet alignement, et tenant compte, d'autre part, que la largeur actuelle de l'Avenue est suffisante

pour le trafic à prévoir pendant de nombreuses années, le Comité, sur avis de l'Ingénieur, propose d'accorder la permission demandée, à la condition que les "Missions Etrangères," propriétaires du terrain et de l'immeuble, prennent envers la Municipalité l'engagement suivant.

1°) Au moment de la réalisation de l'alignement le terrain exproprié sera payé par la Municipalité suivant l'évaluation foncière actuelle, soit Tls. 50.000 le mow.

2°) L'alignement sera réalisé au gré de la Mission mais au plus tard dans un délai de vingt ans à compter de ce jour, et sans frais pour la Municipalité en ce qui concerne la démolition de l'immeuble existant.

La Séance est levée à 5 heures 45.

Signé : A. WILDEN  
L. CAMERA  
X. DARD  
Lucien LION

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Siccawei Road.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

Wm. P. LAMBE

Shanghai, 1st April 1919

The Acting Secretary,  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir.

I have to acknowledge receipt of your letter of 27th March on the subject of WIDENING OF SICCAWEI ROAD, and I am pleased to note therefrom the terms on which your Council propose to undertake this work; such terms are entirely agreeable to me, and I shall be glad if you can proceed with and complete the work as quickly as possible.

I understand that the lesser details will be mutually arranged between your Engineer and myself.

Expressing my appreciation of your action in this matter.

I am, Dear Sir,  
Yours faithfully,  
Signed: Wm. P. LAMBE.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif à la réunion du Comité du Personnel du 27 Mars 1919.

Les propositions du Comité sont approuvées.

En conséquence:—

**Secrétariat.**—M. BERTHET, Percepteur, est autorisé à contracter mariage avec Mademoiselle F. KAHLER.

D'autre part, un congé de 15 jours est accordé à M. BERTHET pour se rendre à Tientsin.

**Ecole Municipale Française.**—(a)—A la suite d'un rapport du Directeur p. i. de l'Ecole Municipale Française (N°. 100F. du 20 Mars 1919) le Comité avait prié M. le Consul de France, Président, de bien vouloir expédier un télégramme à l'Office National des Universités à Paris, en vue de l'engagement, pour la rentrée de l'Ecole Municipale Française, d'une jeune fille licenciée ou possédant le professorat des Ecoles Normales, et connaissant l'anglais; le traitement prévu pour ce nouveau professeur étant fixé à Tls 310, indemnités comprises.

Le Conseil ratifie cette décision et approuve les termes de la lettre que M. GROSBOSIS avait été chargé de préparer en vue de la confirmation du télégramme précité.

Toutefois, sur proposition de M. DARD, il décide d'ajouter aux conditions d'engagement que le candidat devra se munir, avant son départ de France, d'un certificat médical constatant qu'il jouit d'une bonne constitution.

(b)—*Echelle des soldes.*—Le Conseil décide que le paragraphe *d*, 2<sup>e</sup> alinéa du Règlement Administratif de l'Ecole, page 14, sera modifié comme suit :—

« Les professeurs, hommes ou dames, pourvus d'une licence ou d'un diplôme assimilé, débutent à « la 3<sup>e</sup> classe des professeurs ».

A ce sujet, MM. LE BRIS et LION ont fait remarquer que la révision des échelles de soldes prévues au Règlement Administratif de 1917, s'impose à bref délai en raison du changement des conditions de la vie à Changhai.

Il est décidé, en conséquence, que les Chefs des Services Municipaux devront présenter le plus tôt possible des propositions détaillées en ce sens, pour étude par le Comité du Personnel en vue d'une décision à prendre par le Conseil.

(c)—Par lettre en date du 18 Mars 1919, Madame BLANCHET, Institutrice, demandait sa titularisation à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1918, daté à laquelle elle avait eu un an de services.

Mme BLANCHET attirait d'autre part, l'attention du Conseil sur sa situation particulière de veuve, chef de famille et demandait, en conséquence, à être titularisée dans le cadre "hommes".

Considérant les raisons pour lesquelles Mme BLANCHET n'a pas été titularisée au 1<sup>er</sup> Septembre 1918, raisons dont elle a eu connaissance par une communication du Secrétaire N° 1212 en date du 8 Novembre 1918, le Conseil regrette de ne pouvoir revenir sur la décision prise, à cette époque, par la Commission Municipale.

Il décide, toutefois, qu'en raison des services qu'elle a rendus à l'Ecole, Mme BLANCHET sera titularisée à dater du 1<sup>er</sup> Avril 1919, aux appointements de Tls : 150, 4<sup>e</sup> classe des institutrices.

Quant aux remarques présentées par Mme BLANCHET relativement à sa situation particulière de chef de famille, elles ne pourront être étudiées que lors de l'examen des propositions présentées par les Chefs de Services en vue de la révision de l'échelle de solde du Personnel Municipal.

(d)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande présentée par Mme AUDIGIER en vue d'obtenir, par anticipation, sa promotion immédiate à la 2<sup>e</sup> classe.

Comme suite à la décision du 25 Février 1919, le Directeur p. i. de l'Ecole Municipale Française a fait connaître que Mme AUDIGIER pourra partir en congé dans le courant du mois de Juin prochain.

(e)—Suivant avis du Directeur p. i. de l'Ecole Municipale Française, le Conseil ratifie l'engagement, aux appointements de \$ 30 par mois, de M. TSU TSING PAH, comme assistant secrétaire, en remplacement de M. HOUANG TCHONG HONG, démissionnaire.

(f)—Une demande de M. SABATTIE relative à ses conditions d'engagement est renvoyée à l'examen de l'Avocat Conseil, pour avis à donner.

(g)—L'attention du Comité du Personnel avait été attirée sur l'intérêt qu'il y aurait de pouvoir faire passer à Changhai les examens pour le certificat d'études primaires et le brevet élémentaire, cette mesure devant permettre de conserver à l'Ecole Municipale Française des élèves d'un âge plus avancé.

Sur proposition du Comité, le Conseil émet le vœu que l'Ecole Municipale Française de Changhai soit autorisée par le Gouvernement Français à délivrer des brevets réguliers.

M. le Consul de France, Président, déclare qu'il transmettra ce vœu au Ministère de l'Instruction publique.

**Indemnités de Langues.**—M. DYER fait connaître les résultats de l'examen qui a eu lieu, sous son contrôle, pour l'attribution de la prime attachée à la connaissance des langues étrangères (anglais et français).

Cet examen a été satisfaisant.

Le Conseil remercie M. DYER d'avoir bien voulu s'en occuper.

Les Employés, dont les noms suivent, auront droit à la prime de langues étrangères à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1919 :—

MM. Bordes, Bouchara, M<sup>lle</sup> Davenport, Delente, Dupuy, Fauraz, Feunteun, Filippetti Laffont et Meyer.

**Service Sanitaire.**—*Crédits.*—L'ouverture des crédits suivants est autorisée :

1<sup>o</sup>) Tls : 800 pour l'achat de 30 formolateurs, et la réparation du matériel du Service Prophylactique;

2°) Tls : 780 pour l'achat et la réparation de matériel divers destiné au Service Anti-moustiques.

**Service d'Incendie.**—A la suite du départ en congé de M. H. MADIER, M. J. GILLIS a pris charge de la Compagnie Française de Pompiers Volontaires, à compter du 7 Avril.

**Place du Château d'Eau.**—Après avoir entendu les explications de son Avocat relativement à une réclamation formulée par M. YANG TAH KI au sujet des terrains constituant actuellement la place du Château d'Eau (ancien Canal de la Pagode), le Conseil déclare, à l'unanimité des Membres présents, qu'il n'envisage pas la possibilité d'une transaction, s'estimant fondé à repousser la demande présentée par M. YANG TAH KI.

La Séance est levée à 6 heures 40.

*Signé :* A. WILDEN .  
E. BINDER  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 24 Avril 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt quatre Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 3 en date du 11 Avril 1919, en vertu de laquelle le Sergent de 3<sup>e</sup> classe BARON, Pierre Marie, est autorisé, en raison de son état de santé et suivant avis du Médecin Municipal, à changer de service et est nommé Commis en charge du Sémaphore, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919.

Les Soldats PETIT, Jean Isidore, et STRICH, Henri, du Bataillon Sibérien, sont incorporés comme Gardes de 3<sup>e</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919.

Le Soldat Serbe JULINATZ, du Bataillon Sibérien, est incorporé, à titre provisoire et à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919, dans la Garde Municipale, comme Garde de 3<sup>e</sup> classe.

Diverses mutations sont opérées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

(b)—Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de la Garde relatif au logement des Gardes Tonkinois mariés.

Actuellement, sur un total de 248 Gardes Tonkinois, 25 seulement ont leurs femmes à Changhai. Ces ménages habitent les "logements pour mariés" du Poste Joffre.

Les logements en question sont au nombre de 32, et 30 sont occupés en ce moment.

Or 12 Agents du détachement de permissionnaires qui est parti fin Mars au Tonkin, ont demandé à ramener leur famille à Changhai, au retour, et le Chef de la Garde fait remarquer qu'il y a intérêt à accueillir favorablement ces demandes.

En conséquence, le Conseil autorise la location, de dix logements dans un groupe de maisons nouvellement construites, en face du Poste Central ; des fourneaux de cuisine seront aménagés dans ces maisons après entente avec le propriétaire.

Quant à la suggestion émise par le Chef de la Garde relativement à la construction de logements dans le voisinage immédiat du Poste Central, sur un terrain Municipal, cette question est renvoyée à l'examen du Comité des Travaux.

**Indemnité de Langue Chinoise.**—Le Secrétaire p. i. rend compte des résultats des examens auxquels ont procédé MM. DE LA PRADE et Barthélemy TSANG, le 9 Avril 1919, pour l'attribution de l'indemnité de langue chinoise.

Ces examens ont été satisfaisants.

Le Conseil remercie MM. DE LA PRADE et Barthélemy TSANG, d'avoir bien voulu s'en occuper.

Sur proposition des examinateurs, le Conseil décide que tous les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 15 sur 20 seront dispensés jusqu'à nouvel ordre de subir les examens annuels.

En conséquence, les Employés, dont les noms suivent, bénéficieront de cette mesure et auront droit à la prime de langue chinoise, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919.

Messieurs Alfonsi, Bordes, Bourricot, Dubost, Giffard, Gioulis, Gouget, Huet, Kersulec, Lattray, Litargne, Magy, Maubec, Moisson, Sidaine, Thalamot, Traissac, Vidal, Xavier, Zannos et M<sup>lle</sup> White.

D'autre part, Messieurs Baron, Bouchara, Briand, Colomb, E. Dupuy, Filippetti, Gaïa, Gardarin, Joseph, Le Put, Lozachmeur, Lucas, Sabattié et Tardieu auront droit également à la prime de langue chinoise, à compter de la même date, mais devront subir de nouveau les examens en 1920.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1<sup>er</sup> trimestre 1919, s'élève à Sh. Tls : 16.237,40, en diminution de Tls : 1.681,45, par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls : 2.265,82, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1918.

**Douanes Chinoises.**—Communication est donnée de lettres de MM. WADE et LYALL, Commissaires des Douanes, informant le Conseil du changement intervenu à la date du 15 Avril 1919, dans la désignation du titulaire du Poste de Commissaire à Changhai.

**Campagne Anti-Moustiques.**—(a)—La Campagne anti-moustiques a commencé le 15 Avril.

(b)—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal relatif à la réunion du Comité d'Hygiène du 10 Avril 1919.

Après discussion, le Conseil prend les décisions suivantes :

1<sup>o</sup>) Le Médecin Sanitaire est prié de préparer le texte d'une circulaire (en français, anglais et chinois), indiquant les précautions à prendre dans les habitations pour éviter la propagation des moustiques, et invitant les particuliers à faire une police rigoureuse de leur maison et de ses abords et à laisser opérer chez eux les brigades du Service Sanitaire.

A cette occasion, le Conseil espère que le public voudra bien lui apporter sa collaboration qui, jusqu'ici, avait trop souvent fait défaut.

2<sup>o</sup>) Les Brigades chargées du pétrolage organiseront des tournées plus fréquentes.

3<sup>o</sup>) Les propriétaires de terrains vagues seront avisés d'avoir à remblayer et drainer leurs lots, de façon à ce que les eaux pluviales ou autres n'y puissent séjourner ; ils seront invités également à combler les mares qui pourraient exister sur leurs propriétés.

L'Ingénieur Municipal est chargé de veiller à l'exécution progressive de ces prescriptions.

4<sup>o</sup>) Une mention spéciale sera faite sur les permis délivrés pour l'érection de palissades en bambou, indiquant que les orifices des bambous de soutien des dites palissades doivent être obstrués, afin d'éviter que des dépôts d'eau puissent s'y former.

**Siccawei Road.**—Après avoir pris connaissance des observations présentées par son Avocat-Conseil au sujet du projet de convention approuvé en Séance du 24 Mars dernier, relativement à la mise à l'alignement de la propriété du Nanyang College, le Conseil décide l'addition suivante in fine : "et à mettre la Municipalité en possession du terrain, immédiatement après ce transfert ou cette démolition".

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux au cours de sa Séance du 10 Avril 1919 : —

## Séance du Comité des Travaux du 10 Avril 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le dix Avril, à six heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

**Expropriations.**—(a)—*Route Lafayette.*—Après avoir pris connaissance d'un Rapport du Secrétaire p. i., le Comité recommande l'ouverture des crédits nécessaires pour le règlement de l'expropriation d'une parcelle du U. S. Lot 1742, mesurant 0 m. 3. 5. 0. incorporée dans la Route Lafayette.

(b)—Au sujet des expropriations, Monsieur DARD fait remarquer qu'il y aurait intérêt pour le Conseil à connaître le montant total des dépenses restant à engager pour les mises à l'alignement des voies publiques de la Concession, dont l'élargissement a été voté.

En effet, bien que l'exécution de ces mises à l'alignement ne soit entreprise qu'au fur et à mesure des demandes de permis de construire et se trouve répartie sur de nombreuses années, il se peut que par suite de circonstances imprévues (incendies ou autres) l'Administration Municipale ait un jour à faire face à des dépenses considérables pour lesquelles aucun crédit n'existerait au Budget.

Il serait donc prudent que le Conseil ne perde pas de vue cette éventualité et prenne des dispositions en conséquence.

**Criques et Mares.**—Comme suite à la Décision du Conseil du 24 Mars dernier, les Membres du Comité des Travaux s'étaient rendus Rue Ratard à l'angle de la Route des Sœurs, en vue d'examiner

les mesures à prendre pour remédier aux inconvénients signalés par certains résidents européens de ce quartier.

Après inspection des lieux, le Comité avait tout d'abord décidé d'avertir les propriétaires des terrains vagues situés dans le voisinage (U. S. Lot 1049, F. C. Lots 117, 130 et 131) d'avoir à clôturer et drainer ces terrains, conformément aux Règlements Municipaux.

Le Secrétaire p. i. rend compte que les intéressés ont été avisés en conséquence.

Quant à la crique située au Sud de la Rue Ratard, à 110 mètres à l'Ouest de la Route des Sœurs, le Comité avait pensé que le drainage et le remblaiement s'en imposaient et qu'il pourrait être demandé aux riverains de participer à la moitié de la dépense.

L'Ingénieur Municipal présente le devis suivant, relatif à ce travail :—

Drain de 0 m. 50 : 160 mètres à Tls : 2,20=	Tls : 352,00
» de 0 m. 30 : 50 » » 1,50=	» 75,00
Remblais : 400 frange environ » 1,10=	» 440,00
	Total Tls : <u>867,00</u>

La part contributive des riverains serait donc de :  $2/867,00 =$  Taëls 433,50.

Au cas où ce travail serait exécuté en hiver, le remblai pourrait être fait avec des ordures ménagères, ce qui réduirait la dépense totale à Taëls 480,00 environ.

L'Ingénieur fait remarquer cependant que cette crique étant la propriété des riverains, ces derniers pourront, une fois les travaux terminés, prendre possession du terrain leur appartenant, ce qui rendra très difficile le nettoyage et l'entretien du drain.

Dans ces conditions, le Comité pense qu'il serait préférable d'envisager le drainage de la Rue Bourgeat prolongée et de la route projetée à l'Ouest de la Route des Sœurs, bien que l'ouverture de ces voies nouvelles ne doive s'effectuer qu'à une époque assez éloignée.

L'Ingénieur Municipal est prié de faire connaître le chiffre auquel s'élèverait ce travail.

**Éclairage Public.**—(a)—Rue Ratard.—En votant le Budget de l'année 1917, la Commission Municipale avait approuvé le projet d'amélioration d'éclairage de la Rue Ratard, projet qui consistait à remplacer les 32 lampes de 50 B. existantes par 51 lampes de 100 B.

L'Ingénieur Municipal fait connaître que ce projet n'a pas été exécuté en raison des travaux d'élargissement à 50' de cette voie publique, travaux dont l'exécution entraîne le remaniement complet des lignes électriques.

La Rue Ratard étant actuellement très fréquentée, l'Ingénieur propose, à titre provisoire, le remplacement des lampes de 50 B. par des lampes de 100 B., sans modification des armatures.

Ce projet entraînerait pour 1919 une dépense supplémentaire de Tls : 380 environ.

Le Comité en recommande l'approbation.

(b) Carrefour Rues Montauban et du Consulat.—Suivant les prévisions Budjétaires, la lampe de 200 B. située dans ce carrefour sera remplacée par une lampe de 400 B.

La Séance est levée à 7 heures 15.

Signé : L. CAMERA  
X. DARD  
L. LION

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Jardin Public de Koukaza.**—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil déclare le Sieur WANG SIANG KEE adjudicataire pour les travaux de construction de 2 W. C. au Jardin Public de Koukaza, au prix de Tls : 1.200,00.

Les autres soumissions reçues pour ces travaux étaient les suivantes : —

Wong Yuen Kee	Tls : 2.360,00
Zi King Kee	» 2.300,00
Zi Tching Kee	» 2.256,00
Sing Woo Kee	» 1.940,00
Lee Ching Kee	» 1.296,00

**Règlement d'Expropriation.**—Comme suite à sa décision du 7 Avril 1919, le Conseil adopte le texte suivant, élaboré par son Avocat-Conseil, relativement aux modifications à apporter au Règlement d'Expropriation :

« VI.—La Commission foncière est composée de trois Membres.

« Les Commissaires sont au nombre de six, trois titulaires et trois suppléants. Un membre titulaire et un membre suppléant sont nommés par le Conseil avant le 15 Janvier de chaque année.

« Deux membres titulaires (un français et un étranger) sont élus par les contribuables ayant droit de vote dans la Concession Française, en même temps que les Membres du Conseil à élire chaque année. Ils sont élus par un vote à part, et choisis parmi les candidats qui auront fait connaître leurs noms au Conseil, une semaine au plus tard avant les élections ; ces noms sont publiés par les soins du Conseil, en même temps que ceux des candidats aux élections municipales proprement dites.

« Les membres suppléants remplacent au sein de la Commission les membres titulaires absents ou empêchés.

« Art. VIII.—Nul employé salarié de la Municipalité ne peut être Commissaire.

« Les Commissaires devront, autant que possible, rendre leur décision 1 mois après avoir été saisis : les frais divers encourus par les Commissaires seront payés sur le Budget Municipal : les honoraires des Commissaires seront fixés par le Conseil, soit suivant le temps donné à l'accomplissement de leurs fonctions, soit à forfait.

« Art. IX.—Par mesure transitoire, les six Commissaires prévus à l'Art. VI seront nommés et élus, pour l'année en cours, immédiatement après la promulgation du présent règlement. »

**Avocat-Conseil.**—Le Conseil renouvelle pour une période de deux années, à compter du 1<sup>er</sup> Mai, et aux mêmes conditions, les fonctions d'Avocat-Conseil de la Municipalité dont la Commission Municipale avait investi M<sup>o</sup> DU PAC DE MARSOULIES par Décision du 4 Mai 1917.

**Avenue Edouard VII.**—Comme suite à la décision du 7 Avril 1919, relative à la modification de la façade de l'immeuble N<sup>o</sup> 7 de l'Avenue Edouard VII, frappé d'alignement, le Conseil, sur avis de l'Ingénieur Municipal, consent à modifier comme suit, le paragraphe 2 de l'arrangement à passer avec les Missions Etrangères, propriétaires du dit immeuble : —

« L'alignement sera réalisé au gré de la Mission mais au plus tard dans un délai de 30 ans à compter de ce jour, et sans frais pour la Municipalité en ce qui concerne la démolition de l'immeuble existant ».

La Séance est levée à 7 heures

Signé : A. WILDEN  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
L. LION

## Séance du Conseil du 12 Mai 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le douze Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Garde Municipale.**—Sur proposition du Chef de la Garde, un secours de \$ 300 est accordé à la veuve du Sergent détective chinois N° 2, TSANG TSANG FO, décédé après 19 ans de bons services.

**Tramways et Eaux.**—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services durant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours se sont élevées respectivement à Tls : 82,619,80 et Tls : 41.143,24 ; les redevances dues à la Municipalité, conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls : 590,14 d'une part et de Tls : 293,88 d'autre part.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif à la réunion du Comité du Personnel du 28 Avril 1919.

Les propositions du Comité sont adoptées.

En conséquence : —

**SECRETARIAT.**—(a)—*Perception.*—1<sup>o</sup>) Une demande de M. Ch. MAGY, Percepteur, relative à la situation qui lui est faite vis à vis de ses jeunes collègues est renvoyée, pour examen, lors de la discussion des propositions qui doivent être présentées par les Chefs de Service en vue de la révision de l'échelle des soldes.

2<sup>o</sup>) Le Conseil autorise l'engagement de M. Georges ARNOUX, en qualité de Percepteur Stagiaire aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

M. ARNOUX sera détaché provisoirement au Bureau du Secrétaire.

(b) *Comptabilité.*—M. E. CONS, Percepteur, actuellement détaché au Service de la Comptabilité, est titularisé comme Commis-Comptable, à compter du 1<sup>er</sup> Mai, aux appointements de Tls : 170,00 par mois (3<sup>e</sup> classe).

(c)—*Imprimerie Municipale.*—M. G. CREHAY, engagé provisoirement au Service de l'Imprimerie Municipale pour une période de six mois prenant fin le 31 Mars est maintenu dans son emploi jusqu'au 30 Juin 1919.

**SERVICES GÉNÉRAUX.**—Conformément à la Décision du 19 Décembre 1918, M. L. BERTHON devait quitter l'Administration Municipale dans le courant du mois d'Avril 1919.

Sur proposition du Secrétaire p. i., le Conseil décide que cet employé sera maintenu provisoirement dans ses fonctions jusqu'à ce que le personnel du Service de la Perception soit au complet.

M. BERTHON devra cesser ses services sur préavis d'un mois.

**ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE.**—Sur proposition du Directeur p. i. de l'École Municipale Française, le Conseil décide que les cours de "callisthenics" seront supprimés jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

**GARDE MUNICIPALE.**—Comme suite à la décision de la Commission Municipale en date du 4 Octobre 1917, M. SURAND a cessé ses services et a été rapatrié par Paquebot "Paul Lecat" qui a quitté Changhai, le 10 Mai.

La solde de M. SURAND a été arrêtée au 31 Mai 1919.

**SERVICE DES TRAVAUX.**—(a)—Un congé administratif de 9 mois est accordé, en principe, à M. CAMU, Chef des Ateliers, pour ce rendre en France.

Toutefois, conformément à l'avis de l'Ingénieur Municipal, M. CAMU ne sera autorisé à partir qu'après le retour à Changhai de MM. BOISSEZON et REMUZAT.

(b)—Des congés de 8 jours ont été accordés à MM. FROQUAIS et LE PÛT.

(c)— *Service du Cadastre.*—Un congé de 3 semaines, pour raisons de santé, a été accordé à M. Jacques MEYER, Opérateur au Service du Cadastre.

*DEMANDES D'EMPLOI.*—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à des demandes d'emploi présentées par MM. J. A. BERTHET et POMAER.

*SERVICE DES ABATTOIRS.*—Un congé de 3 semaines, à compter du 12 Mai, est accordé à M. S. W. PRATT, Vétérinaire Municipal.

Le Dr. CUGNO assurera le service aux Abattoirs et aux Ecuries Municipales pendant l'absence du Dr. PRATT.

**Société Française de Bienfaisance.**—Sur proposition du Président, le Conseil décide de porter à Tls: 1.000 pour l'année 1919, le montant de son allocation en faveur de la Société Française de Bienfaisance.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 1<sup>e</sup> trimestre de l'année courante fait ressortir un solde débiteur de Hk. Tls: 9.989,06.

**Siccawei Road.**—La convention relative à l'alignement de la propriété du Nanyang Collège a été signée par le Président de cet Etablissement le 1<sup>e</sup> courant.

M. le Consul de France fait connaître, à cette occasion, que l'adjonction " in fine " approuvée par Décision du 24 Avril 1919 a été supprimée, d'accord avec l'Avocat Conseil, après nouvel examen de ce dernier.

**Comité des Finances et du Contrôle.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la réunion du Comité des Finances et du Contrôle du 8 Mai 1919.

## Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 8 Mai 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le huit Mai, à cinq heures et quart, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

**Opérations Financières au 31 Mars 1919.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire p. i. sur les Opérations Financières pendant le premier trimestre de l'année en cours, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

### *BUDGET ORDINAIRE.*—

Les recettes se sont élevées à Taëls 288.185,42

Les dépenses » » » 287.864,28

Ces dépenses sont normales. Toutefois, au titre 2 (passages des Employés), les crédits ont été dépassés de Tls: 148,84, en raison du nombre d'employés partis en congé ou rapatriés comme démissionnaires.

Quant aux dépenses imprévues, les crédits ont été dépassés de Tls: 5.212,98. Ces dépenses sont justifiées par des décisions du Conseil.

### *BUDGET EXTRAORDINAIRE.*—

Les dépenses se sont montées à Tls: 51.662,58.

Il y a lieu de remarquer que sur cette somme Taëls 37.912,58 ont été payés sur le Budget ordinaire dont les dépenses réelles se trouvent ainsi ramenées à Tls. 249.951.70.

**Situation Financière.**—Le Comité adopte le nouveau modèle de situation financière tel qu'il lui est présenté par le Secrétaire p. i.

La situation financière au 31 Mars 1919 s'établit donc comme suit :—

### SITUATION FINANCIÈRE

Solde débiteur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1919.....	456.578,03
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier 1919 au 31 Mars 1919 .....	301.614,28
Recettes   »       »       »       » .....	288.185,42
Excédent des Dépenses.....	13.428,86
Solde débiteur général au 31 Mars 1919.....	<u>470.006,89</u>

### BALANCE DU SOLDE DÉBITEUR GÉNÉRAL

#### Découverts

#### DÉBIT.—

Banque de l'Indo-Chine.....	415.714,31
Banque Russo-Asiatique.....	99.723,66
Hongkong & Shanghai Bank.....	92.073,43
Caisse de Prévoyance.....	49.500,00
	<u>657.011,40</u>

#### CRÉDIT.—

Numéraire en caisse.....	8.533,54
Crédit à la Banque Industrielle.....	5.802,31
<i>Portefeuille</i>	
140 actions de la Cie des Téléphones.....	7.000,00
Obligations de l'Emprunt Français 5 % 1915 .....	99.512,94
»           »           »           1916 .....	48.387,10
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français crédit en France	
Frs : 75.277,51 à taux divers .....	17.410,09
Compte courant, Banque Industrielle, Paris, Frs : 1.613,19 à 4.50 .....	358,53
	<u>187.004,51</u>

Montant égal au Solde débiteur général.....470.006,89

Changhai, le 31 Mars 1919

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé : E. BINDER  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

BANQUE DE L'INDO-CHINE

Changhai, le 9 Mai 1919

Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française,  
Changhai

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre Administration Centrale nous écrit comme suit :

OBLIGATIONS CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI.—«La Banque privée nous écrit que les feuilles de coupons de ces obligations arrivent à expiration

« le 1<sup>o</sup> Juillet prochain et elle nous demande quelles sont les dispositions  
« qui ont été prises pour le recouppement de ces titres ».

Vous voudrez bien nous mettre à même de répondre.

Veillez agréer, etc...

Signé: BANQUE DE L'INDO-CHINE

Le Conseil décide de renouveler les feuilles de coupons des obligations en question, pour servir jusqu'à la date d'expiration de l'Emprunt, soit le 31 Décembre 1918.

Le Secrétaire p. i. est chargé d'écrire en ce sens à la Banque de l'Indo-Chine en la priant de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles.

**Jardins Publics.**—Le Conseil prend connaissance de demandes présentées par deux résidents de la Concession Française, MM. J. E. LEVY et RILEY, qui sollicitent l'autorisation de jouer au tennis sur les pelouses du Jardin Public de l'Avenue Joffre.

Après discussion, le Conseil décide de donner satisfaction aux intéressés.

La pelouse située à l'extrémité Ouest du Jardin sera affectée pour le moment aux joueurs de tennis.

**Voirie.**—M. LE BRIS attire l'attention du Conseil sur les inconvénients résultant pour le trafic, dans certaines rues de la Concession Française, principalement la Rue du Consulat, des travaux entrepris par la Compagnie Française de Tramways, pour l'entretien de ses voies.

Ces travaux, par leur importance et leur fréquence, entravent considérablement la circulation publique, et peuvent, avec la congestion du trafic, provoquer des accidents.

D'autre part, le passage continu des tramways sur les chantiers de réparations empêche un travail suivi et par cela même en prolonge la durée.

Il y aurait donc intérêt à ce que ces réparations soient effectuées pendant la nuit.

L'Ingénieur Municipal est chargé de voir le Directeur de la Compagnie en vue d'arriver à une entente à ce sujet.

Il y aurait donc intérêt à ce que ces réparations soient effectuées pendant la nuit.

L'Ingénieur Municipal est chargé de voir le Directeur de la Compagnie en vue d'arriver à une entente à ce sujet.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé : A. WILDEN  
E. BINDER  
L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 26 Mai 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt six Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Décès.**—Le Conseil enregistre avec regrets le décès de M. WOO WAI KIEOU survenu le 15 Mai.

M. WOO WAI KIEOU avait été désigné avec M. LO PA HONG, au mois de Septembre 1915, pour traiter avec le Conseil d'Administration Municipale, les questions intéressant les Chinois résidant sur la Concession Française, par application de l'Art. IV de la Convention de 1914, relative à l'Extension de la Concession.

Le Conseil se plaît à reconnaître la courtoisie et le dévouement dont a toujours fait preuve M. WOO WAI KIEOU durant son mandat, et il adresse à sa famille l'expression de sa profonde sympathie pour le deuil cruel qui la frappe.

M. le Consul de France, Président du Conseil, fait connaître que des dispositions vont être prises d'accord avec le Commissaire des Affaires Etrangères en vue du remplacement de M. WOO WAI KIEOU.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 4 en date du 15 Mai 1919, en vertu de laquelle:—

L'Artificier STEVE, Joseph, de l'Artillerie Coloniale, est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1919.

Les Soldats HANNON, Achille, DUFAYET, Maurice et DAVID, Adrien, de la Mission Loubignac, sont incorporés comme Gardes de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1919.

Le Sergent de 3<sup>ème</sup> classe KERSULEC, Paul, est nommé Sergent de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1919.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

**Service d'Incendie.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après:—

COMPAGNIE FRANÇAISE DE POMPIERS VOLONTAIRES                      Changhai, le 16 Mai 1919.

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française,  
Changhai

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, dans sa réunion d'hier, la Compagnie Française de Sapeurs-Pompiers Volontaires a élu son Etat-Major.

Messieurs :	M. CHAPEAUX	Capitaine
	J. GILIS	Lieutenant
	H. RICHER	Sous-Lieutenant
	J. GILIS	Secrétaire-Trésorier.

Veillez agréer, etc...

Votre tout dévoué,  
Signé : J. GILIS.

**T. S. F.—(a)**—Le Conseil adresse ses félicitations à M. BROELEMANN, Directeur de la Station de T. S. F., qui vient d'être promu Chevalier de la Légion d'Honneur en récompense des services qu'il a rendus depuis l'organisation du service de la T. S. F. à Changhai.

(b)—Lecture est donnée d'un rapport du Directeur p. i. de la Station relativement au fonctionnement du Service d'Exploitation.

Depuis le mois de Janvier le rendement de la Station n'a cessé d'augmenter.

Désirant témoigner sa satisfaction au Frère JULES, Directeur p. i., le Conseil lui accorde une augmentation de traitement de Tls : 25 par mois.

**Personnel.**—(a)—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

Montierchaume (Indre) le 26 Mars 1919.

Le Lieutenant du Génie J. M. X. CHOLLOT, Commandant le Groupement des Travailleurs Chinois près l'Armée Américaine.

à Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française à SHANGHAI (CHINE)

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 30 Janvier 1919 et des propositions qu'elle renfermait.

Celles-ci ne me conviennent pas et je suis au regret de les décliner.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé: J. CHOLLOT

(b)—Suivant Note Circulaire adressée à Messieurs les Membres du Comité du Personnel le 17 Mai 1919, un congé de 4 mois sans solde est accordé à M. F. ROUX, Chef d'Arrondissement pour compter du 1<sup>er</sup> Juin.

Les frais de voyage de M. ROUX et de sa famille resteront à sa charge. Il recevra simplement une indemnité équivalente à un mois de solde.

Au cas où M. ROUX n'aurait pas rejoint son poste le 1<sup>er</sup> Octobre, l'Administration Municipale se considérera libre de tout engagement à son égard.

**Jardins Publics.**—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande présentée par M. L. CAVANNA, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer un café-restaurant et cinéma au Jardin Public de l'Avenue Joffre.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux au cours de sa Séance du 23 Mai 1919.

## Séance du Comité des Travaux du 23 Mai 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt trois Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances.

**Fêtes.**—En raison des fêtes qui seront à organiser prochainement (14 Juillet, célébration de la Victoire, etc...), le Comité sur demande de l'Ingénieur Municipal propose l'ouverture, dès maintenant, des crédits suivants:—

1<sup>o</sup>) Tls : 1.000 pour la réfection de l'estrade dont tous les supports sont pourris.

2<sup>o</sup>) Tls : 600 pour commande au Japon de 8.000 lanternes en papier.

3<sup>o</sup>) Tls : 300 pour réparation du matériel et confection de nouveaux écussons,

soit au Total Tls : 1.900.

**Dragage.**—Le Comité prend connaissance d'une pétition des Marchands de poissons frais du quartier de l'Est qui demandent le dragage du Whangpoo aux abords des pontons de la Place de l'Est.

L'Ingénieur Municipal fait connaître que ce travail est à exécuter dès maintenant.

Le cube de terre à draguer est de 7 300 m. c. et il y aurait lieu de procéder à une adjudication.

Le crédit de Tls : 2.500 prévu au Budget couvre actuellement les dépenses faites jusqu'à ce jour et celles engagées. Les dépenses de ce nouveau dragage devront donc faire l'objet d'un crédit supplémentaire, qui peut être évalué à Tls : 3.500.

Le Comité recommande au Conseil l'ouverture de ce crédit.

**Route de Zikawei.**—Le Sieur WI YU, propriétaire d'une fabrique de sauces chinoises, Avenue du Roi Albert (Sud) sollicite l'autorisation d'établir un escalier en pierre sur la berge de la crique de Zikawei, en face de l'Avenue du Roi Albert, en vue du débarquement des sacs de haricots nécessaires à son industrie.

Sur avis de l'Ingénieur, le Comité propose que l'autorisation demandée soit accordée aux conditions suivantes :—

- 1°) Le Sieur WI YU se conformera au tracé qui lui sera fait sur place par le Service des Travaux ;
- 2°) Il exécutera à ses frais les travaux d'entretien et de consolidation s'il y avait lieu, suivant les instructions du Service des Travaux ;
- 3°) Il paiera une taxe annuelle de 1 Taël ;
- 4°) Au cas où la Municipalité désirerait utiliser son frontage sur la crique, le Sieur WI YU sera tenu de supprimer son appontement après un mois de notice.

**Route Lafayette.**—Le Comité prend connaissance d'une lettre de l'Avocat Conseil relative à l'expropriation LAMBE, Route Lafayette.

M<sup>e</sup> DU PAC avait transmis à M. PLATT, Avocat de M. LAMBE, les propositions suivantes présentées par l'Ingénieur Municipal.

- 1°) Cession du terrain suivant le rôle d'évaluation foncière, avec majoration de 10 % pour expropriation forcée ;
- 2°) Déplacement des arbres et arbustes au printemps prochain, aux frais de la Municipalité ;
- 3°) Construction par la Municipalité d'une palissade en bambous en bordure de la Route Lafayette pour limiter la propriété de M. LAMBE.

M. PLATT a fait connaître que son client se refusait absolument à accepter ces propositions.

Suivant l'avis émis par M<sup>e</sup> DU PAC, le Comité estime, en conséquence, qu'il y aura lieu de recourir, à l'égard de M. LAMBE, à la procédure d'expropriation fixée par les règlements, dès que ceux-ci auront été ratifiés par le Corps Diplomatique à Pékin.

**Drainage.**—Comme suite à la Décision du Conseil du 24 Avril, l'Ingénieur Municipal soumet l'estimation ci-après pour le drainage de la Rue Bourgeat et de la Route projetée à l'Ouest de la Route des Sœurs.

1°) Ce drainage nécessiterait le remplacement du drain existant Route des Sœurs, qui a une section trop faible et dont l'écoulement se fait dans le drain de Great Western Road par un drain de 3' avec le drain de la Route Père Robert qui est également de 3' de diamètre.

Fourniture et pose de 285 m. de tuyaux en béton armé de 3' de diamètre à Tls: 12

le mètre.....Tls. 3.420,00

2°) Drainage Rue Bourgeat: 195 m. tuyaux de 0.70 de diamètre à Tls: 6,00 le mètre..... » 1.170,00

3°) Drainage nouvelle route: 190 m. tuyaux de 0.50 de diamètre à Tls: 4,00 le mètre..... » 760,00

Total Tls: 5.350,00

Les expropriations Rue Bourgeat et Route Projetée n'étant pas réalisées, ce drain pourrait être exécuté après avoir obtenu l'autorisation nécessaire des divers propriétaires des terrains qu'il doit traverser.

Aucun crédit n'étant disponible au Budget 1919 pour couvrir cette dépense et d'autre part les travaux en question ne pouvant être entrepris maintenant en raison des chaleurs, le Comité propose qu'ils soient renvoyés à l'exercice prochain.

L'Ingénieur Municipal informe le Comité qu'il a fait procéder pour le moment au curage de la crique située au Sud de la Rue Ratard, à 110 mètres à l'Ouest de la Route des Sœurs.

Cette mesure remédiera ainsi en partie aux inconvénients signalés par les habitants de ce quartier.

**Hôpital Sainte-Marie.**—Comme suite à une demande présentée par la Sœur Supérieure de l'Hôpital Sainte Marie, le Comité propose l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls : 840,00 pour le goudronnage des allées principales de l'Hôpital, dont la surface est de 4.200 m<sup>2</sup> environ.

La Séance est levée à 6 heures 15.

*Signé :* L. LION  
L. CAMERA  
X. DARD

*Fêtes.*—Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'engager, pour le moment, la dépense de Tls : 1.000 recommandée par le Comité des Travaux pour la réfection de l'estrade.

Une cérémonie, dont les détails seront fixés ultérieurement, aura lieu le 14 Juillet au Jardin Public de l'Avenue Joffre.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

**Emprunt Municipal de 1903.**—(a)—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

BANQUE DE L' INDO-CHINE

Shanghai, le 19 Mai 1919.

Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française  
de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre du 15 Mai nous avons l'honneur de vous informer que nous avons câblé à notre Administration Centrale de demander à la Banque Privée de faire le nécessaire pour le recouppement des obligations de l'Emprunt Municipal de 1903.

Veillez noter que nous débitons le compte de la Municipalité de Tls : 12,48.

Veillez agréer, etc...

Pr. le Directeur,  
Signé: LE CARDUNER.

(b)—La date du Mercredi, 18 Juin, est adoptée pour le tirage au sort des 102 titres de cet Emprunt dont l'amortissement est prévu pour 1919.

Monsieur R. FANO, Membre du Comité des Finances et du Contrôle, est prié d'assister à la réunion qui aura lieu à cet effet.

**Place du Château d'Eau.**—Le Conseil prend connaissance de l'assignation déposée au Tribunal Consulaire de France par M. YANG TSE CHING, contre la Municipalité, au sujet des terrains constituant actuellement la place du Château d'Eau (ancien Canal de la Pagode).

La Séance est levée à 6 heures 45.

*Signé :* A. WILDEN  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance Extraordinaire du Conseil du 7 Juin 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le sept Juin, à douze heures 15, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal en Séance Extraordinaire, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

Etaient présents :

MM. E. BINDER	}	<i>Membres</i>
L. CAMERA		
X. DARD		
W. J. N. DYER		
R. FANO		
J. W. GALLAGHER		
P. LE BRIS		
L. LION		
P. LEGENDRE, <i>Secrétaire p. i.</i>		

**Grèves de Changhai.**—Le Président expose au Conseil les mesures qui ont dû être prises en vue d'assurer le maintien de l'ordre sur la Concession Française, à la suite des événements dont Changhai est le théâtre.

L'application de ces mesures devant entraîner certaines dépenses, le Conseil vote, à l'unanimité, l'ouverture des crédits nécessaires.

La Séance est levée à 12 heures 45.

*Signé :* A. WILDEN  
E. BINDER  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 25 Juin 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt cinq Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Cavalerie Municipale.**—Le Conseil décide de faire abattre le cheval "Francisque" qui, suivant rapport du Vétérinaire Municipal, est atteint d'une paralysie incurable des reins.

**Cercles Indigènes.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée à divers Chinois d'ouvrir un cercle indigène au N° 50 de la Rue Amiral Bayle.

Les intéressés s'engagent à se conformer strictement aux Règlements Municipaux en vigueur.

**Service d'Incendie.**—Suivant décision prise par Note Circulaire du 20 Juin 1919, l'ouverture d'un crédit de Tls : 233 est autorisé pour l'achat d'un mobilier destiné à la salle à manger du Poste d'Incendie Joffre.

**Jardins Publics.**—(a)—*Jardin Public de Koukaza.*—Le Samedi, 21 Juin 1919, à 4 heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont rendus au Jardin Public de Koukaza, accompagnés de l'Ingénieur Municipal et du Secrétaire p. i., et ont visité les travaux d'amélioration et d'agrandissement terminés depuis peu ou en voie d'exécution, ainsi que les serres de reproduction nouvellement installées Route du Stand.

A l'issue de cette visite, le Conseil a voté l'ouverture de divers crédits supplémentaires pour certains travaux dont l'achèvement s'impose à bref délai.

Pont .....	Tls :	350,00
W. C. ....	»	1.200,00
Gazon .....	»	1.500,00
Rochers .....	»	420,00
Moto Pompe et installation .....	»	200,00
Augmentation du nombre de panneaux pour couches aux Serres Municipales .....	»	600,00
	soit au total Taëls :	<u>4.270,00</u>

Désirant témoigner toute sa satisfaction à M. JOUSSEAUME qui a dressé les plans et fait exécuter les divers travaux d'agrandissement du Jardin Public de Koukaza et l'aménagement des nouvelles serres Municipales, le Conseil lui accorde une gratification de Tls : 500, et décide que ses appointements seront portés à Tls : 300 par mois à compter du 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

(b)—*Jardin Public de l'Avenue Joffre.*—Autorisation est accordée au Cap. PRICE de faire une ascension en Ballon au Jardin Public de l'Avenue Joffre, le Dimanche, 6 Juillet.

**Adjudications.**—Après avoir pris connaissance des observations présentées par l'Ingénieur Municipal le Conseil déclare le Sieur EU KEE adjudicataire, pour les travaux de dragage du Whangpoo devant les pontons Municipaux de la Place de l'Est, au prix de Tls : 1,27 le fang.

Les autres soumissions reçues pour ces travaux étaient les suivantes :

Wong Yong Kee.....	Tls :	1,25 le fang (suivant mesurage des bateaux).
Zeu Hou.....	»	0,54 le m3.
Sing Yah Kee.....	»	1,80 le fang
Tong Kee.....	»	1,55 »
Chong Shing & C <sup>o</sup> .....	»	1,55 »
Kiang Chin Kee.....	»	1,38 »

**Routés.** Lecture est donnée de la lettre suivante : —

PROCURE DES MISSIONS BELGES

Shanghai, 19 Juin 1919.

Monsieur le Consul Général de France,  
Shanghai.

Monsieur le Consul Général,

Ayant appris qu'une nouvelle rue s'ouvrira entre l'Avenue du Roi Albert et la Route du Père Robert, je me permets de vous demander une grande faveur.

Vous feriez un grand plaisir à tous mes confrères de Chine et d'Europe, vous rempliriez de joie le cœur des Belges de ces pays, vous feriez œuvre grandement patriotique si vous vouliez donner à cette rue le nom de notre illustre Cardinal Mercier.

Je me permets de vous adresser cette demande parce que cette rue sera à côté de la Procure des Missions Belges, Congrégation pour laquelle notre grand Patriote a toujours eu tant de sympathie.

Et peut-on trouver un meilleur nom à donner à cette rue parallèle à l'Avenue du Roi Albert et donnant sur l'Avenue Joffre en face du jardin de Verdun?—Que de noms qui sont chers aux Français et aux Belges! Vraiment vous feriez un grand honneur à notre Procure!—En prenant ma requête en considération vous donneriez à tous une nouvelle preuve de la grande délicatesse qui vous caractérise.

Veuillez agréer, etc...

MISSIONS BELGES,  
Signé: R. VERHAEGHE.

Le Conseil décide à l'unanimité de donner le nom de Route du Cardinal Mercier à la voie projetée entre l'Avenue du Roi Albert et la Route du Père Robert et parallèle à ces dernières.

**Conseiller Chinois.**—Le Président informe ses Collègues que Mr. LOH SONG EU a été désigné, d'accord avec le Commissaire des Affaires Etrangères, pour remplacer M. WOU WEI KIEU, décédé.

**Personnel.**—Lecture est donnée des Procès-Verbaux, relatifs aux réunions du Comité du Personnel des 30 Mai, 16 et 23 Juin 1919.

Les propositions du Comité sont adoptées.

En conséquence :—

**SERVICE D'INCENDIE.**—(a) *Logement des Pompiers Volontaires.*—Le Conseil décide que les logements que l'Administration Municipale met à la disposition des Pompiers Volontaires dans les divers Postes d'Incendie de la Concession Française seront remis au Capitaine du "Torrent" qui se a seul juge de leur affectation aux Pompiers Volontaires quels qu'ils soient.

La Municipalité n'aura donc pas à intervenir en ce qui concerne ceux de ses Agents qui font partie de la Compagnie.

En conséquence, les Employés Municipaux que le Capitaine du "Torrent" autorisera à loger dans un Poste d'Incendie ne seront pas considérés comme "logés dans un bâtiment Municipal" et continueront à bénéficier de l'indemnité de logement afférente à leur grade.

(b)—*Personnel Indigène.*—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", le Conseil décide :—

1°) L'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls: 199,50, pour une légère augmentation de salaire à accorder à divers coolies du Service d'Incendie ;

2°) L'engagement d'un ouvrier cordonnier chinois qui sera chargé d'effectuer les réparations des chaussures des Pompiers et ira également aux incendies.

**SERVICE MÉDICAL.**—M. GILIS, Infirmier Chef, fait connaître que par suite de la réorganisation de la Compagnie Française de Pompiers Volontaires, il doit quitter prochainement le logement qu'il avait occupé jusqu'ici à titre provisoire au 1<sup>e</sup> étage du Poste d'Incendie de l'Ouest (décision de la Commission Municipale du 10 Juin 1918).

Il demande, en conséquence, que le Conseil veuille bien lui accorder une indemnité mensuelle de logement de Tls : 75, et, d'autre part, la gratuité du chauffage, de l'éclairage, de l'eau et l'exonération des taxes municipales, avantages dont il a bénéficié depuis son entrée au service de l'Administration Municipale.

Suivant proposition du Comité du Personnel, le Conseil décide que la maison du Boulevard des Deux Républiques qui devient libre par suite du départ en congé de M. AUDIGIER, Percepteur en Chef, sera affectée à M. GILIS qui pourra continuer ainsi à bénéficier dans ce logement des avantages mentionnés ci-dessus.

Au cas où M. GILIS préférerait pourvoir lui-même à son logement, il ne pourrait lui être accordé simplement que l'indemnité prévue pour son emploi au Règlement Administratif, soit Tls : 50 par mois.

*T. S. F.*—(a)—Une indemnité de logement de Tls : 15 par mois est accordée à M. Cancio da SILVA, Opérateur de la T. S. F.

Quant à la demande d'augmentation de salaire présentée par cet employé, elle ne pourra être examinée qu'après avis de M. BROELEMANN, Directeur de la Station de Koukaza.

(b)—Le Conseil autorise l'engagement, à titre stagiaire, de M<sup>lle</sup> GUILLABERT, en qualité de dactylographe du Service de la T. S. F. aux appointements de Tls : 90 par mois, avec indemnité mensuelle de logement de Tls : 25.

(c)—Le Conseil enregistre avec regret le départ du Frère JULES, Directeur p. i. de la Station de T. S. F., obligé de cesser définitivement son service en raison de son état de santé.

A cette occasion, le Conseil adresse ses remerciements au Frère JULES pour le dévouement et la compétence dont il a fait preuve durant les 9 mois pendant lesquels il a assuré la direction de la Station de T. S. F.

(d)—Diverses questions relatives au personnel de la Station sont renvoyées à une Séance ultérieure du Comité du Personnel pour avis à donner par M. BROELEMANN.

*SÉMAPHORE.*—Le Conseil autorise l'engagement de M. Valentin SEN GNEU HIENG pour remplir les fonctions d'interprète au Service du Sémaphore, en remplacement de M. J. SEN, démissionnaire.

M. V. SEN recevra des appointements de Tls : 40 par mois avec indemnité mensuelle de déplacement de Tls : 6,00.

*SERVICE SANITAIRE.*—(a)—Sur proposition du Médecin Sanitaire, M. LAFFONT, Inspecteur stagiaire du Service Sanitaire, depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1913 est titularisé dans ses fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 1919, aux appointements de Tls : 150 par mois (2<sup>e</sup> classe).

(b)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande d'augmentation présentée par M. DUBOST, Inspecteur du Service Sanitaire.

*ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE.*—(a)—M. FAURAZ est autorisé à contracter mariage avec M<sup>lle</sup> Hermina SABATTIE.

(b)—MM. Grosbois, Sabattié, Fauraz, Delente, Mmes Blanchet & Merrant, M<sup>lles</sup> Davenport, Thomson, Woods, et Sabattié sont autorisés à s'absenter de Changhai pendant les vacances scolaires et à recevoir, en même temps que leurs appointements du mois de Juin, ceux des mois de Juillet et Août.

(c)—M<sup>lle</sup> SABATTIE, institutrice, engagée à titre provisoire, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

*SERVICES GÉNÉRAUX.*—Une permission d'un mois est accordée à M. R. MERRANT pour se rendre à Tchéfou.

*SERVICE DES TRAVAUX.*—(a)—La démission de M. B. JACONO, Surveillant temporaire, est acceptée à compter du 31 Mai 1919.

(b)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite à des demandes d'emploi présentées par Messieurs LE MAER et LE NEVEZ.

(c)—Par lettre en date du 6 Juin 1919, M. ROUX, Chef d'Arrondissement, fait connaître que, ne pouvant partir en France en ce moment faute de place à bord des paquebots, il ne lui est pas possible de prendre le congé de 4 mois qui lui avait été accordé par Décision du Conseil du 26 Mai dernier, attendu que ce congé doit prendre fin le 1<sup>er</sup> Octobre 1919.

Il demande, en conséquence, qu'il lui soit accordé simplement une permission d'un mois, pour se rendre à Kuling.

Le Conseil décide de donner satisfaction à M. ROUX.

**SERVICE DU CADASTRE.**—(a)—Une permission de 15 jours est accordée à M. TIRAZACCHI, pour se rendre au Honan.

(b)—Sur avis du Médecin Municipal et de l'Ingénieur, un congé administratif de 6 mois est accordé, pour raisons de santé, à M. SOETE, Chef Adjoint du Bureau du Cadastre.

Toutefois, M. SOETE ne sera autorisé à partir que lors du retour de M. LOONIS, Chef du Bureau du Cadastre.

**GARDE MUNICIPALE.**—(a)—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. A. RIBET, Chef-Adjoint de la Garde Municipale, actuellement en congé sans solde à Canton jusqu'au 30 Juin 1919.

M. RIBET sollicite le rapatriement anticipé de sa femme dont l'état de santé nécessite, sur avis médical, le retour en France aussi rapide que possible.

Considérant que M. RIBET, Officier de complément de la classe 1904, est démobilisé et rendu à la vie civile à la date du 16 Mars 1919, par application des dispositions du C. M. G. N° 2077 1/8 du 27 Janvier 1919, et que de ce fait il ne peut continuer à remplir les fonctions de Chef Adjoint de la Garde, le Conseil décide qu'il y a lieu de lui demander de bien vouloir donner sa démission à compter du 30 Juin, date d'expiration de son congé, afin que les dispositions nécessaires puissent être prises en vue de son remplacement.

Considérant, d'autre part, que M. RIBET se trouvait à Hanoï lorsqu'il postula et obtint l'emploi de Chef Adjoint, le Conseil estime qu'il n'a droit qu'aux frais de passage Changhai—Hanoï en 1<sup>ère</sup> classe pour lui, sa femme et son enfant, et qu'il appartient à l'Autorité Militaire d'assurer son rapatriement et celui de sa famille de Hanoï à Marseille.

(b)—Sur proposition du Chef de la Garde et avis de M. le Consul de France, la démission pour raisons de santé du Brigadier J. M. MENARD est acceptée, à compter du 15 Juillet 1919.

Prenant en considération les 19 années de service de M. MENARD et le fait que cet employé n'a pas pris de congé administratif depuis plus de 5 ans, le Conseil lui accorde une gratification équivalente à 9 mois de solde et son passage Changhai—Marseille en 3<sup>e</sup> classe.

(c)—Sur proposition du Chef de la Garde et de M. le Consul de France, l'Instituteur TRINH DING XUYËN qui dirige l'École Franco-Annamite depuis près de 2 ans avec beaucoup de zèle et de compétence, est autorisé à ramener sa femme à Changhai, à son retour de congé de "grandes vacances."

Madame TRINH sera engagée, à titre provisoire, comme monitrice à l'École Annamite et s'occupera spécialement des petites filles.

(d)—Suivant avis du Chef de la Garde et du Médecin Municipal, un congé d'un an, pour se rendre en France, est accordé à M. LATTRAY, Chef de Secteur.

M. LATTRAY compte actuellement 22 années de service dans la Garde Municipale et n'a bénéficié jusqu'ici d'aucun congé.

**GRÈVES DE CHANGHAI.**—Une gratification équivalente au quart de leur solde est accordée aux agents Tonkinois et Chinois de la Garde Municipale ainsi qu'aux chauffeurs d'automobile des Services Municipaux et aux coolies des Abattoirs pour les récompenser du zèle dont ils ont fait preuve durant les grèves de Changhai.

Le Conseil adresse, d'autre part, ses vifs remerciements au Personnel Européen de la Garde Municipale qui a assuré, jour et nuit, avec un entier dévouement, un service de plus pénibles, et également aux Volontaires pour l'empressement avec lequel ces derniers ont prêté leur concours en vue du maintien de l'ordre sur la Concession Française.

**RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ET ECHELLES DES SOLDES.**—Le Conseil, après avoir examiné les projets de révision du Règlement Administratif et des échelles des soldes du Personnel Municipal tels qu'ils lui ont été présentés par le Comité du Personnel, et après avoir admis à l'unanimité le principe

d'une augmentation générale des traitements, a conclu qu'une décision serait prise à ce sujet au moment de l'établissement du Budget de 1920.

Le Secrétaire est chargé de trouver dans les prévisions de recettes Municipales les ressources permettant de faire face aux dépenses qui résulteront de cette augmentation.

La Séance est levée à 7 heures 45.

*Signé :* A. WILDEN  
E. BINDER  
L. CAMERA  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
Lucien LION

*Séance du Conseil du 30 Juin 1919*

L'an mil neuf cent dix neuf et le trente Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Garde Municipale.**— Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire, N° 6, en date du 25 Juin 1919, en vertu de laquelle :

Le Quartier-maitre ESCARGUEIL, Pierre, du "Doudard de Lagrée" est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 26 Mai 1919 ;

Les Quartiers-maitres COTRIAN, Joseph, et DAMOUR, Alexandre François, du "Doudard de Lagrée", sont incorporés comme Gardes de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 16 Juin 1919,

**Divers.**—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande présentée par Madame Veuve COURBON, en vue d'obtenir la faveur d'une pension viagère.

**Ambulance Automobile.**—Sur proposition du Médecin Municipal, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls : 1.450,00 pour construction d'une ambulance automobile, montée sur chassis "Ford" suivant devis présenté par la Maison DODGE & SEYMOUR.

**Monument Commémoratif.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, June 2, 1919.

No. 19/366

P. Legendre Esq.,  
Secretary, French Municipal Council,  
Shanghai

Sir,

I am directed to send you herein enclosed, an extract from the Municipal Gazette of January 30, containing an interchange of letters with the British Chamber of Commerce on the subject of the reservation of a site for a proposed Memorial to the local subjects of the Allied Powers who have laid down their lives during the War, as also copies of recent correspondence with the British Chamber of Commerce further on this subject.

Should your Council concur with the suggestion as to the appointment of a War Volunteers Memorial Committee, I am to request that it may kindly appoint a representative or representatives to serve on such Committee, together with the representative of the British Chamber of Commerce and the representatives of the Council, and further to suggest that the Committee thus constituted should meet and add to its number by invitations to other representative bodies, thereafter considering and making its recommendations to the Council.

I am, Sir,

Your obedient servant,

N. O. LIDDELL

Secretary.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'une lettre de la Chambre Française de Commerce, à qui cette correspondance avait été communiquée.

Après discussion, le Conseil prie Monsieur LE BRIS de bien vouloir représenter la Municipalité Française au sein du Comité en question, dans lequel il serait heureux de voir admettre également un délégué de la Chambre de Commerce Française conformément au vœu émis par cette dernière.

Le Secrétaire est chargé d'écrire en ce sens au Municipal Council.

**Café Restaurant.**—Mr. CHANG AH FOONG est autorisé à exploiter un café restaurant avec terrasse et salle de danse au N° 25 de l'Avenue Edouard VII.

L'intéressé devra se conformer strictement à tous les Règlements Municipaux en vigueur pour ces sortes d'établissements et acquitter toutes taxes y afférentes.

Autorisation lui est également accordée, à titre provisoire, de garder son établissement ouvert jusqu'à deux heures du matin.

**Ecole Municipale Franco-Chinoise.**—Sur proposition du Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, le Conseil décide que la rétribution scolaire exigée des élèves fréquentant cet établissement sera perçue semestriellement à partir de la rentrée des classes en Septembre prochain.

Une modification en ce sens sera apportée au Règlement de l'Ecole.

La Séance est levée à 6 heures 45.

*Signé :* A. WILDEN  
L. CAMERA  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
P. LE BRIS

## Séance du Conseil du 28 Juillet 1919

L'an mil neuf cent dix-neuf et le vingt-huit Juillet, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Compagnie Française de Tramways & d'Eclairage Electriques de Changhai.** — *Relèvement des Tarifs.*—Ayant reçu par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères et du Consulat Général de France à Changhai notification d'une ordonnance de soit communiqué en date du 24 Mars 1919, concernant un recours en Conseil d'Etat formé par la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai contre le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, le Conseil décide qu'il y a lieu de suivre sur cette action et de constituer Avocat devant le Conseil d'Etat.

Sur la proposition de M<sup>e</sup> DU PAC DE MARSOULIES, Avocat-Conseil, présent à la Séance, le Conseil décide de constituer comme Avocat M<sup>e</sup> Jean LABBÉ, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, et donne à cet effet tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Paul LEGENDRE, Secrétaire p. i. du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

**Tramways et Eaux.**—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services durant le 2<sup>e</sup> trimestre de 1919 se sont élevées respectivement à Tls : 89.887,98 et Tls : 49.667,31; les redevances dûes à la Municipalité, conformément à l'Avenant aux Cahiers des Charges, sont de Tls : 642, 05 d'une part et de Tls : 354, 76 d'autre part.

**Garde Municipale.**—(a)—Suivant Ordonnances Consulaires N<sup>o</sup> 9 et 10 en date du 10 Juillet 1919: M. Adolphe, RIBET, Chef-Adjoint de la Garde, Officier de complément de la classe 1904, étant démobilisé et rendu à la vie civile à la date du 16 Mars 1919, par application des dispositions du C. M. G. N<sup>o</sup> 2077 1/8 du 27 Janvier 1919, est rayé des cadres de l'Administration Municipale à la date du 30 Juin 1919.

Le Brigadier de 1<sup>e</sup> classe HUET, Jules, est nommé Sergent de 3<sup>e</sup> classe.

Le Brigadier de 2<sup>e</sup> classe LAMBINET, Pierre, est nommé Brigadier de 1<sup>e</sup> classe.

Le Garde de 1<sup>e</sup> classe VITTORI, Félix, est nommé Brigadier de 2<sup>e</sup> classe.

Diverses nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

Toutes ces nominations comptent du 1<sup>e</sup> Juillet 1919.

b)—Sur proposition du Chef de la Garde, une somme de \$ 80 est accordée, à titre de secours, à la famille de l'agent chinois N<sup>o</sup> 174, décédé à la suite de maladie. Cet agent comptait plus de 7 ans de service dans la Garde Municipale.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès Verbal relatif à la réunion du Comité du Personnel du 10 Juillet 1919.

Les propositions du Comité sont adoptées.

En conséquence:—

*Secrétariat.*—Une permission d'un mois est accordée à Mr. E. CONS, Commis-Comptable, pour se rendre à Chefoo.

*Service d'Incendie.*—Mr. GILIS, n'habitant plus dans un poste d'incendie et ne pouvant, de ce fait, continuer à assurer les départs aux feux, cessera de toucher, à partir du 1<sup>e</sup> Août prochain, l'indemnité spéciale de Tls : 25 par mois qui lui avait été allouée par décision du 4 Octobre 1917.

*T. S. F.*—(a)—Le Conseil autorise l'engagement de Mr. Géo GALLETTI en qualité d'opérateur stagiaire aux appointements de début de Tls : 30 par mois : à l'expiration d'un stage de deux mois, Mr. GALLETTI pourra, si ses services donnent satisfaction, être titularisé aux appointements de Tls : 60 par mois, avec indemnité mensuelle de logement de Tls : 25.

b) — L'opérateur DA SILVA est titularisé à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1919, aux appointements de Tls: 60 par mois avec indemnité mensuelle de logement de Tls: 25.

c) — Le matelot POULET, qui fait partie, à titre auxiliaire, du personnel de la Station, depuis le mois de Mai 1916, est engagé à titre définitif, à compter du jour de sa mise en disponibilité par l'autorité Maritime.

Les appointements de Mr. POULET sont fixés à Tls: 150 par mois avec indemnité mensuelle de logement de Tls: 25.

d) — L'indemnité mensuelle de logement allouée à l'opérateur JOSEPH est portée à Tls: 25 par mois à compter du 1<sup>er</sup> Juillet.

e) — Une gratification de Tls: 25 est accordée, à l'occasion de son départ, au quartier-Maitre CADHILON, détaché à la T. S. F. depuis un an.

*Service des Travaux.* — (a) — Un congé de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, est accordé à Mr. H. RICHER, Surveillant de Travaux.

b) — Une permission d'un mois est accordée à Mr. ZANNOS, Surveillant de Travaux, pour se rendre au Japon.

c) — Le Conseil autorise l'engagement de Mr. BERENGUIER, en qualité de conducteur de Travaux.

Mr. BERENGUIER, diplômé de l'Ecole d'Ingénieurs de Marseille, se trouve actuellement en France. Ses frais de voyage et ceux de sa femme, pour rejoindre son poste, seront à la charge de l'Administration Municipale.

Ses appointements de début sont fixés à Tls: 210 par mois avec indemnité mensuelle de logement de Tls: 60.

A l'expiration du stage prévu par le Règlement, de nouvelles propositions pourront, s'il est titularisé, être faites en sa faveur suivant les dispositions qui seront prises pour l'application de la nouvelle échelle des soldes dont le principe a été voté.

d) — Mr. BOISSEZON, actuellement Architecte-Adjoint, remplira les fonctions d'Ingénieur-Adjoint jusqu'à la fin de l'année courante, à titre d'essai.

A l'expiration de ce stage, M. BOISSEZON pourra, si ses services ont donné toute satisfaction, être titularisé dans ce nouveau poste.

**Caisse de Prévoyance.** — La Situation Financière de la Caisse de Prévoyance, arrêtée au 30 Juin 1919, est soumise au Conseil qui l'approuve.

Elle s'établit comme suit: —

DOIT		AVOIR	
	Tls :		Tls :
Intérêts.	44,17	Banque de l'Indo-Chine.	53,99
Profits & Pertes.	2,15	Banque Industrielle de Chine.	5.987,75
Comptes Individuels.	191.622,43	PLACEMENTS DIVERS :	
		Placements Hypothécaires et autres.	105.500,00
		1 <sup>er</sup> Emprunt Français	30.039,41
		2 <sup>e</sup> » »	39.983,67
		3 <sup>e</sup> » »	10.103,93
			<u>80.127,01</u>
	Tls: 191.668,75		Tls: 191.668,75

Vu et approuvé  
Certifié conforme,  
*Le Président du Comité de Gérance,*  
P. B. TISSOT-DUPOT

Changhai, le 30 Juin 1919  
*Le Trésorier du Comité de Gérance,*  
Signé : M. GARDARIN

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1919, s'élève à Sh. Tls: 19.874,85, en augmentation de Tls: 3.637,75, par rapport au trimestre précédent et de Tls: 3.889,14, par rapport au trimestre correspondant de l'année 1918.

**Secrétariat.**—Mr. ARNOUX, actuellement Percepteur stagiaire, détaché au Secrétariat, donnant entière satisfaction à son Chef de Service, sera titularisé le 1<sup>er</sup> Janvier prochain, en qualité de Commis du Secrétariat, fonctions qu'il remplira jusqu'au jour où le Conseil estimera devoir le nommer au 2<sup>e</sup> poste de Secrétaire-Adjoint qui lui est ainsi réservé.

**Musique Municipale.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

UNION PHILHARMONIQUE DE PEKING

Péking, le 21 Juillet 1919.

c/o M. de ROTROU

Monsieur le Consul Général,  
Président du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française,  
Shanghai

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par suite du manque de fonds dû au départ d'un certain nombre de donateurs, notre Société ne se trouve plus en mesure d'entretenir la musique qu'elle avait formée.

La musique de l'Union Philharmonique de Pékin comprend une trentaine de musiciens chinois dirigés par un Chef d'orchestre européen: elle est assez connue dans l'Extrême Orient pour les dîners musicaux du samedi qu'elle assure au Grand Hotel des Wagons Lits depuis plus de cinq ans. Cette musique peut jouer en fanfare (instruments de cuivre seuls), en harmonie (instruments à vent de cuivre et de bois) ou en orchestre (instruments à corde); elle est absolument complète dans ces trois positions. Elle possède un répertoire déjà fort important aussi bien pour fanfare que pour orchestre. Avant de procéder au licenciement des hommes qui doit avoir lieu à la fin de ce mois, le Comité m'a chargé de m'enquérir auprès de vous pour savoir si la Municipalité Française serait disposée à reprendre l'ensemble de notre organisation pour en former une Musique Municipale pour la Concession Française.

Les frais d'entretien de cette musique nous reviennent à environ \$1.000 par mois, mais certains frais tels que ceux de logement, téléphone, éclairage, etc..., seront économisés si la Musique peut être logée avec la Police de la Concession.

Les instruments et le fonds de musique sont ma propriété personnelle; je serais heureux de les offrir à la Municipalité au cas où la présente proposition serait prise en considération.

Je vous prie d'agréer, etc...

Signé: M. ROTROU.

Après discussion, le Conseil décide d'accepter en principe les offres présentées par Mr. de ROTROU sous réserve d'un essai de 3 mois, les frais de voyage des musiciens pour se rendre à Changhai par mer restant à la charge de l'Administration Municipale.

Le Secrétaire est chargé de télégraphier en ce sens à Mr. de ROTROU en demandant de plus amples explications sur les frais d'entretien de cette musique (soldes des musiciens, etc, etc.).

**Service d'Incendie.**—Sur proposition du Capitaine du Torrent, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de gold \$ 75 environ, pour l'achat de 10 vestes cirées imperméables destinées aux Pompiers Volontaires.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux au cours de sa Séance du 21 Juillet 1919.

## Séance du Comité des Travaux du 21 Juillet 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt et un Juillet, à cinq heures et quart, le Comité des Travaux s'est réuni à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

**Ecuries Municipales.**—Suivant rapport de Messrs. KEYLOCK, PRATT & HOBBS, Vétérinaires, la mule N° 23, ainsi que les chevaux N° 9 et 23 sont devenus impropres au service Municipal.

Le Comité propose que la mule soit vendue aux enchères et que les deux chevaux qui sont atteints de paralysie soient abattus.

En vue de pourvoir au remplacement de ces animaux, le Comité propose, d'autre part, l'achat de 5 mules ou mulets au prix unitaire de Tls : 140 environ.

**Cadastre.**—L'Ingénieur Municipal fait connaître que les plans cadastraux de l'Extension de 1914 de la Concession Française sont terminés jusqu'à l'Avenue du Roi Albert (15° à 28° Section). Ces plans qui ont été tirés à 200 exemplaires dont 50 ont été reliés en atlas cadastraux pourraient, dès maintenant, être vendus au Public au prix de Tls : 10 la série.

D'autre part, les listes des propriétés dont l'impression va être terminée sous peu, seraient cédées à raison de Tls : 5,00 l'exemplaire.

**Ouvertures de Routes.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

« Ed. WHITE

Shanghai, 28th June 1919.

Monsieur P. LEGENDRE,  
Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

« Dear Sir,

« With regard to my lot N° 9179 which as you know I bought and registered in the British Con-  
« sulate a year or so ago and have added a small piece bought some time ago.

« I find to my horror and amazement that a road is planned, I presume quite recently, right  
« through this lot cutting it up into almost impossible portions, so much so that my buyer to whom I  
« have recently sold this lot at Tls : 1.250,00 per mow—my cost—refuses to take delivery and I am left  
« with a mutilated and almost unsaleable lot.

« I would ask you therefore under these circumstances to reconsider the direction of this new road  
« whereby it can be diverted to the East of my property quite easily and thus avoid spoiling my lot.

« I am now an old resident of the French Concession and during that time I have always met with  
« unfailing courtesy and consideration from the French Municipal and I trust therefore you will be able  
« to see the reasonableness of my petition and grant me the relief I ask for.”

« I am, Dear Sir,

« Yours faithfully,

Signed : Ed. WHITE. »

Le lot B. C. 9179 situé Route Fergusson mesurant 6 mows 5. 0. 9. est en effet coupé par une route de 60' de largeur allant de Siccawei Road à la Route Française de Zikawei en des points déjà fixés et immuables.

Il ne paraît donc pas possible au Comité d'envisager le déplacement suggéré par M. WHITE.

L'ouverture de cette route nécessitera l'incorporation à la voie publique de 2 m. 2. 0. 6. de la propriété de M. WHITE qui se trouvera ainsi réduite à deux parcelles mesurant l'une à l'Ouest 3 m. 4. 5. 4. et l'autre à l'Est 0. 8. 4. 9.

Un échange pouvant être envisagé avec le propriétaire du terrain situé au carrefour Lafayette et Fergusson, terrain dont les 3/4 environ sont à incorporer dans des routes et carrefours projetés, le Comité propose l'achat de la totalité du B. C. Lot 9179, au prix indiqué par M. Ed. WHITE dans sa lettre, soit Tls : 1.250 par mow.

Toutefois, le paiement ne serait effectué qu'en Février prochain, les sommes nécessaires seraient donc à prévoir au Budget de 1920.

**Avenue Edouard VII.**—Suivant avis de l'Ingénieur, le Comité propose qu'une parcelle de terrain en excédent de largeur de l'Avenue Edouard VII, mesurant 0 m. 3. 7. et située en bordure du lot cadastral 539, soit cédée au propriétaire du dit lot, au prix de Tls : 6.000 le mow (évaluation foncière), les frais de shenk'o restant à la charge de l'acheteur.

**Siccawei Road.**—(a)—Monsieur T. WARD, propriétaire des terrains constituant le lot F. C. 906, Siccawei Road, N° 543, propose de céder la partie de sa propriété nécessaire pour l'élargissement de la route, en échange de la crique publique qui traverse son terrain et qui serait ainsi incorporée dans son titre de propriété.

Cet échange, suivant les conditions proposées par M. WARD, entraînerait pour la Municipalité les frais suivants :—

1°) Drainage et remblaiement de la crique.....	Tls : 500,00
2°) Paiement des frais de shenk'o pour la crique à incorporer dans le titre de propriété de M. WARD (1 m. 3.) environ.....	» 600,00
3°) Indemnité pour démolition d'un bâtiment important comportant écuries, remises et logements de mafous.....	» 800,00
	soit au total Tls : <u>1.900,00</u>

Mr. WARD ne demande pas d'indemnité pour le déplacement de la palissade et de la porte d'entrée de sa propriété.

Ces conditions paraissant très raisonnables, le Comité propose au Conseil de les accepter dès maintenant.

Cette expropriation étant réalisée, l'élargissement de Siccawei Road (côté Français) se trouverait ainsi terminé sur une longueur de 220 mètres, depuis la Route Fergusson jusqu'à l'Ouest de la propriété LAMBE.

(b)—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. W. A. WHITE, co-propriétaire de terrains situés Siccawei Road, près de la Route Say Zoong, terrains qui se trouvent frappés d'alignement par suite de l'élargissement de Siccawei Road.

Les conditions proposées par M. WHITE pour l'expropriation, comportent entre autres, le remblaiement d'une crique publique, travail qui assainirait notablement le quartier, et les dépenses à prévoir, suivant estimation fournie par l'Ingénieur Municipal, s'établiraient comme ci-dessous :—

1°) Règlement à Mr. W. A. WHITE de la différence entre la surface de terrain cédée pour la route (1 m. 7.) et la surface de crique publique remblayée (0 m. 8. 5.) qui lui est rétrocédée en échange, soit 0 m. 8. 5. à Tls : 1.350 par mow=.....	Tls : 1.147,50
2°) Frais de shenk'o pour le terrain de la crique ; 0 m. 8. 5, à Tls : 400 le mow= »	340,00
3°) Frais de remblaiement de la crique.....	» 400,00
4°) Déplacement des arbres et palissades.....	» 250,00
5°) Déplacement des petites constructions.....	» 1.800,00
6°) Modification du drainage de la propriété.....	» 90,00
	soit au total Tls : <u>4.027,50</u>

Le Comité propose au Conseil l'acceptation de ces propositions.

Toutefois, le déplacement des arbres ne pouvant être entrepris qu'à l'automne ou en hiver, le Comité suggère que le règlement de cette expropriation ne soit effectué que lors de l'exercice prochain, les crédits nécessaires seraient donc à prévoir au Budget de l'année 1920.

La Séance est levée à 6 h. 30.

Signé : X. DARD

Les propositions du Comité sont adoptées.

**Emprunt Municipal de 1903.**—Le Procès-Verbal ci-après a été dressé, a la suite du tirage au sort des obligations de l'Emprunt Municipal de 1903 qui a eu lieu le 18 Juin 1919, à l'Hôtel Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE  
DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent dix neuf et le dix huit Juin, à trois heures de l'après-midi.

Par devant Nous, Fernand ROY, Elève-Interprète au Consulat Général de France à Changhai, agissant par délégation de Monsieur Charles GAYOT, Vice-Consul chargé de la Chancellerie, et en présence de Messieurs R. FANO, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, P. LEGENDRE, Secrétaire par intérim du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et E. LE CARDUNER, Délégué de la Banque de l'Indo-Chine.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la Convention en date à Paris du trente Septembre Mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par M. Paul BRUNAT, d'une part, et 1<sup>o</sup> la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le Siège Social est à Paris, 15 bis, Rue Laffitte et 2<sup>o</sup> la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société Anonyme dont le Siège Social est à Lyon, Rue de l'Hôtel-de-Ville N<sup>o</sup>. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit : «.....L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé «aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier : «Mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans «le courant du mois de Juin de chaque année et pour la première fois en Juin Mil neuf cent neuf, par «les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai «sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence..... »

Il a été procédé au tirage au sort de cent deux obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 1407—525—3042—2811—3556—3932—3881—2756—2650—2259—3780—782—1175—598—3219—  
2027—1610—2593—728—2185—475—1613—641—3629—223—746—3916—3417—1028—3991—1682—2169  
—731—3282—3655—677—3788—1420—2482—3947—1360—2166—1290—3309—2542—2681—3394—2913  
—2112—3832—1808—1052—1960—2576—1378—991—3622—1278—747—1519—1907—3789—1235—2818  
—22—1399—3154—241—2539—2509—3756—1476—759—57—3956—2410—2862—1348—3094—1920—  
2045—2284—2210—3865—2448—560—2438—3355—332—1195—597—175—2257—1100—775—1571—3148  
—1974—1536—3801—384—362.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle des Fêtes de la Municipalité, où a eu lieu le tirage et où l'Elève-Interprète soussigné s'est transporté, et signé après lecture par MM. R. FANO, P. LEGENDRE, E. LE CARDUNER et l'Elève-Interprète les jour, mois et an que dessus.

Signé : R. FANO, Signé : P. LEGENDRE, Signé : E. LE CARDUNER, Signé : Fernand ROY.

Pour copie certifiée conforme :

Pour le Vice-Consul chargé de la Chancellerie :

Changhai, le 18 Juin 1919

Signé : Fernand ROY.

**Cercles Indigènes.**—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée à divers chinois d'ouvrir, au N<sup>o</sup> 342 du Boulevard de Montigny, un Cercle indigène portant le nom de "San Gnie Kong Wei" (cercle commercial).

Les intéressés s'engagent à se conformer strictement aux Règlements Municipaux en vigueur.

**Monument Commémoratif.**—Le Conseil enregistre la correspondance ci-après:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, July 17, 1919

No. 19/489

P. LEGENDRE, Esq.  
Secretary,  
French Municipal Council.

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of July 8, informing the Council that Mr. P. Le Bris has been nominated to act as the representative of the French Municipal Council on the War Volunteers' Memorial Committee which is in course of formation.

In reply, I am directed to inform you that the Council readily concurs with the suggestion contained in the concluding paragraph of your letter that a delegate from the French Chamber of Commerce be included in the membership of this Committee, and to request that the French Council will kindly arrange the nomination in question.

I am also to state that when the name of the selected representative is communicated in reply, the inaugural meeting of the Committee thus constituted will be convened, when the question of the advisability of adding to its number will be considered.

I am, Sir,  
Your obedient servant,  
N. O. LIDDELL  
Secretary.

---

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE CHINE

Changhai, le 28 Juillet 1919

No. 3/14

Monsieur Legendre  
Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française  
Shanghai.

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre en date du 18 Juillet, j'ai l'honneur de vous informer que notre Comité a désigné M. J. BEUDIN pour représenter la Chambre de Commerce française de Chine au 'War Volunteers' Memorial Committee'.

Veillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire général,  
J. FRÉDET

La Séance est levée à 7 h. 45.

Signé : P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER

## Séance du Conseil du 18 Août 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le dix huit Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Musique Municipale.**—(a)—Le Secrétaire p. i. rend compte de l'arrivée à Changhai du personnel de la Musique de l'Union Philharmonique de Pékin dont l'engagement avait été décidé en principe au cours de la Séance du 28 Juillet dernier, sous réserve d'un essai de 3 mois.

Les musiciens indigènes ont été logés provisoirement dans un des bâtiments de l'ex-Ecole allemande.

Le Conseil prend ensuite connaissance de diverses lettres de Mr. de ROTROU répondant à la demande de renseignements qui lui avait été adressée à la suite de la décision du 28 Juillet.

De cette correspondance, il résulte que les frais d'entretien de la musique peuvent être évalués à environ \$ 1.082 par mois.

Après discussion, le Conseil décide que ce nouveau service sera provisoirement rattaché au Secrétariat. Il sera procédé ultérieurement à la formation d'un Comité de la Musique, qui réglera tous les détails d'organisation.

Pour le moment, les concerts auront lieu au Jardin Public de Koukaza, suivant avis publiés dans la Presse locale.

Le Conseil adopte, en principe, le Jeudi et le Dimanche pour les concerts du soir et les autres jours de la semaine pour les concerts d'après-midi.

(b)—L'ouverture d'un crédit de Tls: 60 environ est autorisée pour l'installation de l'éclairage sur la plateforme du Kiosque du Jardin Public de Koukaza.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif à la réunion du Comité du Personnel du 8 Août.

Les propositions du Comité sont adoptées.

En conséquence:—

**Garde Municipale.**—(a)—Sur proposition du Chef de la Garde et avis de Mr. le Consul de France, la démission du brigadier GIFFARD est acceptée à compter du 15 Août 1919.

Prenant en considération les 9 ans et demi de service de M. GIFFARD et le fait que cet Agent n'a jamais pris de congé administratif, le Conseil décide de lui accorder une indemnité équivalente à 3 mois de solde, ainsi que les frais du voyage de Changhai à Pékin où il se retire.

(b)—Sur proposition du Chef de la Garde et avis de Mr. le Consul de France, des congés de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, sont accordés aux Sergents GABRIELLI et KERSULEC, aux Brigadiers Léon HENRY, LOZACHMEUR et MAUBEC, ainsi qu'au Garde DUBOST.

**Service Sanitaire.**—Suivant avis favorable du Médecin Sanitaire, un congé administratif de 9 mois est accordé, à compter du mois d'Octobre, à M. BAILLIF, Inspecteur du Service Sanitaire.

Cet Employé devant se rendre à la Réunion où réside sa famille, fait ressortir que les navires desservant cette ligne n'ont que deux catégories de classes pour européen. Il demande donc que le Conseil veuille bien lui accorder la faveur d'effectuer le trajet Djibouti, Réunion en 2<sup>ème</sup> classe.

D'autre part, désirant se rendre à Lyon pour y régler certaines affaires de famille, il demande également le bénéfice du passage en 3<sup>ème</sup> classe Djibouti, Marseille, soit environ Frs : 420.

Considérant que M. BAILLIF, entré au Service de l'Administration en 1911, n'a bénéficié jusqu'ici d'aucun congé, le Conseil décide de donner suite favorable à sa demande.

M. BAILLIF recevra donc pour lui et sa famille le passage en 3<sup>ème</sup> classe, Changhai, Djibouti, aller et retour, le passage en 2<sup>ème</sup> classe, Djibouti, Réunion, aller et retour, et enfin une indemnité de Frs : 420,00.

*Service des Abattoirs.*—L'ouverture d'un crédit de Frs : 1.040,00 est autorisée pour le remboursement à M. FEUNTEUN, Inspecteur des Abattoirs, des frais de passage de M<sup>me</sup> FEUNTEUN, de Marseille à Changhai.

*Gratifications.*—Considérant l'état des Finances Municipales et, d'autre part, les avantages appréciables dont bénéficieront les Agents des divers Services Municipaux lors de l'application des nouvelles échelles des soldes, le Conseil décide qu'à l'avenir, il ne sera plus accordé de gratifications pour travaux supplémentaires.

**Service des Travaux.**—Le Conseil autorise le remboursement à Mr. EYMARD, Surveillant de Travaux, d'une somme de Frs : 500,00 qui représente les frais de voyage que cet Employé a eu à supporter pour rejoindre son poste à Changhai, après sa démobilisation.

**T. S. F.**—Comme suite à la décision de la Commission Municipale du 19 Décembre 1918, l'ouverture d'un crédit de \$ 826,67 est autorisée pour le règlement des frais de médecin et de pharmacien, ainsi que les frais de voyage au Tonkin de M. BROELEMANN, Directeur de la Station de T. S. F.

**Ecole Municipale Française.**—M<sup>me</sup> AUDIGIER, Institutrice, est promue à la 2<sup>ème</sup> classe de son grade aux appointements de Tls : 240 par mois, à compter du 15 Septembre 1919.

**Comité des Finances et du Contrôle.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif à la réunion du Comité des Finances et du Contrôle du 8 Août 1919.

## Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 8 Août 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le huit Août, à cinq heures et demie, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Opérations Financières au 30 Juin 1919.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire p. i. sur les opérations financières pendant le premier Semestre de l'année en cours, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

*Budget Ordinaire.*—Le total des recettes s'est élevé à Taëls 497.004,32 et celui des dépenses, à Taëls 538.382,88.

*Budget Extraordinaire.*—Le total des dépenses s'est monté à Taëls 85.161,93.

Il est à remarquer que les travaux importants portés au Budget Ordinaire sont presque terminés, ainsi que ceux du Budget Extraordinaire.

La Situation Financière au 30 Juin s'établit comme suit :

## SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 1919

	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde débiteur général au 30 Juin 1919 .....			456.578,03	
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1919 .....	623.544,81			
Recettes „ „ „ „ .....	497.004,32			
Excédent des dépenses .....			126.540,49	
Solde débiteur général au 30 Juin 1919 .....			<u>583.118,52</u>	
<b>BALANCE DU SOLDE DÉBITEUR GÉNÉRAL</b>				
<i>-----</i>				
<b><u>Débit.</u>—</b>				
<b>DÉCOUVERTS</b>				
Banque de l'Indo-Chine .....	429.161,58			
» Russo-Asiatique .....	132.797,19			
Hongkong & Shanghai Bank .....	127.562,91			
Caisse de Prévoyance .....	49.500,00			
Banque Industrielle de Chine .....	23.663,09			
			762.684,77	
<b><u>Crédit.</u>—</b>				
Numéraire en Caisse .....	5.911,59			
Banque de l'Indo-Chine .....	507,49			
<b>PORTEFEUILLE</b>				
140 actions de la Cie des Téléphones .....	7.000,00			
Obligations de l'Emprunt Français 5 % 1915 .....	99.512,94			
„ „ „ 1916 .....	48.387,10			
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français				
Crédit en France Frs : 77.385,21 à taux divers .....	17.888,60			
Compte-courant à la Banque Industrielle à Paris,				
Frs : 1.613,90 à 4,50 .....	358,53			
			179.566,25	
<b>Montant égal au Solde débiteur général</b>			<u>583.118,52</u>	

Certifié conforme,  
Le Secrétaire du Conseil,  
*Signé* : P. LEGENDRE

Changhai, le 30 Juin 1919  
Le Comptable  
*Signé* : M GARDARIN

Le Séance est levée à 6 heures 30.

*Signé* : P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
R. FANO

Les propositions du Comité sont approuvées.

**Fourniture de Gazoline.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

THE ASIATIC PETROLEUM Co. (N. C.) Ltd.

Shanghai, August 7, 1919.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir,

“SHELL” MOTOR SPIRIT.

In view of the recent reduction in the price of “Shell” Motor Spirit we are pleased to inform you that we agree to reducing the price for your present contract with us from 60 candareens to 68 dollar cents per gallon; we have also reduced the price of “Powerin” which is obtainable at 10 dollar cents per gallon below “Shell”.

The reduction to take effect as from the 1st inst.

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

For THE ASIATIC PETROLEUM Co. (North China) Ltd.

Signed: C. G. HUMPHRYS.

**Ouvertures de Routes.**—Le Conseil enregistre la correspondance ci-après:—

REMBRANDT PHOTO Co.

Shanghai. July 29, 1919.

Mr. SOETE  
French Municipal Council  
Cadastral Office

Dear Sir,

I beg to inform you that the arrangement made verbally between Mr. Zetterlund and your good self; re exchange of U. S. Lot 2306. Area 3 m. 5 f. 3 li 1 hou; for part of B. C. Lot 9179 as description on plan; will be satisfactory to me; providing the narrow strip on the outside (with grave on) could be included; and the removal of fence, pavilion; replanting of all hedges etc. etc. will be done by the French Municipal Council without any extra expense to me.

Awaiting your kind reply and thanking you for the favor.

Yours truly,

(Mrs) Anna Elliott

ROBT. ANDERSON & Co., Ltd,

Shanghai, August 11, 1919.

Monsieur P. LEGENDRE  
Le Secrétaire  
Municipale Française de Shanghai

Dear Sir,

I have to thank you for your favour of 8th inst and beg to say in reply that I accept your offer of Tls. 1250.00 per mow for my lot B. C. 9179 mow 6. 5. 0. 9. payable in February next.

I appreciate very much the fair and just manner in which you have settled this matter and I have the honour to be

Faithfully yours  
Ed. WHITE

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la Situation Financière de cet Etablissement pour le 2<sup>o</sup> trimestre de l'année en cours fait ressortir un solde débiteur de Hk. Tls : 11.369,81.

**Crédits.**—Le Conseil autorise l'ouverture des crédits suivants :

1<sup>o</sup>) Tls : 75,00 environ pour la réfection du macadamisage d'une allée de l'Hôpital Sainte-Marie ;

2<sup>o</sup>) Tls : 2,000,00 (crédit supplémentaire) pour dépenses de la Cour Mixte Française durant le 2<sup>o</sup> Semestre 1919.

**Droits de Quayage.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :

COUNCIL ROOM

Shanghai, July 28, 1919

No. 19/311

The Secretary,  
French Municipal Council,

Dear Sir,

Under the agreement concluded between the Council, the French Council and the Commissioner of Customs in 1899, set forth on page 178 of the Council's Annual report for that year, it was agreed that the collection of Wharfage Dues should be carried out by the Commissioner of Customs on behalf of the two councils, in accordance with the tariff therein set forth, which has since remained unchanged but for the fact that opium no longer figures therein, and that a modification has been made in the case of dues on cocoons.

Under Article IX of the Land Regulations, the Council is authorised to collect dues "on all goods passed through the Chinese Custom House..... provided the said.....dues shall in no case exceed the amount of 1/10 of 1 per cent of the value of the goods....." On reference to the tariff, it will be seen that the only classes of goods on which the maximum rate is not at present collected, are silk, tea, treasure and such goods as pay Customs Duty at a lower rate than 5 per cent. Recently however the Council has given consideration to the desirability of raising the dues on these goods to the maximum amount and subject to the concurrence of your Council, it proposes to approach the General Chamber of Commerce, for an expression of its views on the desirability of this action, and subject to their consideration, to address the Commissioner of Customs thereafter, so that provision for the collection of dues at the maximum rate on all goods passing through the Chinese Custom House may be included in the Council's Budget of Ordinary Income for 1920.

I am directed to request that you may kindly bring this proposal to the attention of your Council for its consideration, thereafter communicating its views to me for submission to the Council and for such further action as may be requisite.

I am, Sir,

Your obedient servant,

Signed: N. O. LIDDELL

Secretary.

Le Secrétaire est chargé de répondre que le Conseil partage entièrement les vues du Municipal Council à ce sujet.

La Séance est levée à 6 h. 15.

*Signé :* A. WILDEN  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS

## Séance du Conseil du 15 Septembre 1919

L'an mil neuf cent dix-neuf et le quinze Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN; Consul de France, Président du Conseil.

**Garde Municipale.**—(a)—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire N° 13, en date du 31 Août 1919, en vertu de laquelle :—

Le Garde de 3<sup>e</sup> classe BERGE, Léopold, est nommé Garde de 2<sup>e</sup> classe, à compter du 13 Juin 1919.

Le matelot ROY, Jean, du "Doudart de Lagrée", est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> classe, à compter du 16 Juillet 1919.

Le Caporal Fourrier DUFIEUX, Adrien, de la Mission Militaire Française en Sibérie, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> classe, à compter du 5 Août 1919.

Les Gardes de 3<sup>e</sup> classe DAVID, Adrien et DUFAYET, Maurice, sont réformés pour raisons de santé, à compter du 15 Août 1919.

Le Soldat VALENTIN, Paul, du 16<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> classe, à compter du 24 Août 1919.

Le sieur BARDY, Charles, est incorporé comme Garde de 3<sup>e</sup> classe, à compter du 24 Août 1919.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le Personnel Chinois.

b)—Sur proposition du Chef de la Garde et avis de M. le Consul de France, un congé de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, est accordé au Garde Pierre LAMBINET.

**Secrétariat.**—(a)—Une permission d'un mois a été accordée à M. GARDARIN, Comptable.

b)—Le Conseil autorise l'engagement de M. MARCHAL, en qualité de Percepteur stagiaire, à compter du 1<sup>e</sup> Février 1920, aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

**Sémaphore.**—(a)—Le Secrétaire p. i. fait connaître que le R. P. FROC a bien voulu assurer la direction du Service du Sémaphore pendant l'absence du R. P. GAUTHIER, parti en congé.

b)—Une permission de 15 jours a été accordée à M. CHANUDET, Commis du Sémaphore.

c) Le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls: 50 environ pour l'achat d'une bicyclette destinée au Service du Sémaphore.

**Service d'Incendie.**—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", le Conseil autorise l'engagement de M. Roland HANSEN, en qualité de Mécanicien stagiaire au Service d'Incendie, aux conditions prévues par le règlement Administratif.

**T. S. F.**—Le Conseil confirme la décision prise par note circulaire du 26 Août dernier relativement à l'engagement de M. L. MACARY, en qualité d'opérateur à la Station de T. S. F. de Koukaza, aux appointements de Tls: 150 p. m. avec indemnité mensuelle de logement de Tls: 25.

**Ecole Municipale Française.**—(a)—Sur proposition de son Président, le Conseil autorise l'engagement de M. RUEDOLF, en qualité de professeur de dessin et répétiteur, aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

(b)—Le Secrétaire p. i. fait connaître que, suivant télégramme adressé au Consulat Général de France par le Ministère des Affaires Etrangères, M<sup>lle</sup> ANGELE, le nouveau professeur dont l'engagement avait été décidé en Séance du 7 Avril 1919, s'est embarquée pour Changhai à bord du paquebot "Sphinx" qui a dû quitter Marseille le 4 Septembre courant.

**Musique Municipale.**—Comme suite à la décision du 18 Août dernier, le Conseil prie M. L. LION de bien vouloir s'occuper de la formation d'un Comité de la Musique.

**Service des Travaux.**—Sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal, un congé de convalescence de 3 semaines est accordé à M<sup>lle</sup> M. WHITE, dactylographe.

**Ecuries Municipales.**—Suivant proposition du Vétérinaire Municipal, le Conseil décide de faire abattre les poneys 53 et 74 qui sont devenus impropres à tout service.

**Divers.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

Shanghai, 13 Août 1919

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration  
Municipale de la Concession Française  
de Changhai

Monsieur le Président,

Nous croyons devoir appeler votre attention sur certaines affaires, dites: "Sociétés de Capitalisation, de Placement, d'Emission de bons à primes, etc," qui se sont montées ou ont l'intention de se monter et de fonctionner sur la Concession Française. Il serait en effet très regrettable qu'une confusion puisse se produire dans l'esprit du public entre des sociétés régulièrement enregistrées et constituées conformément aux lois françaises régissant cette industrie, et des compagnies étrangères qui ne sont assujetties à aucune loi.

Vous n'ignorez certainement pas que les sociétés de capitalisation à tirages mensuels ne sont autorisées que dans notre pays, que les lois de 1907 et 1908 régissent les dites sociétés à tous les points de vue: rédaction des contrats, pourcentage des tirages, constitution des réserves etc; que de plus, le Gouvernement Français, par l'intermédiaire du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, a le droit absolu de contrôle sur toutes les opérations effectuées et d'accepter ou de refuser l'enregistrement d'une telle Société.

Comme nous ne pouvons demander en Chine le contrôle officiel du Gouvernement, que le Consulat Général de France ne peut également le faire, que ce contrôle est à notre avis indispensable pour la protection des intérêts et de l'ordre publics afin d'empêcher la création et le fonctionnement de sociétés illégales, nous avons l'honneur de vous demander s'il n'y aurait pas la possibilité d'assujettir les Sociétés de Capitalisation à celui de la Municipalité Française. Cette dernière déléguerait chaque mois l'un de ses comptables qui serait chargé de la vérification de tous les comptes, particulièrement de ceux concernant les Réserves Mathématiques et des placements mensuels que nécessite la constitution de ces dernières.

Les Sociétés intéressées supporteraient les frais spéciaux inhérents à ce nouveau service.

Si vous croyez pouvoir donner une suite favorable à la présente demande, nous sommes à votre entière disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les plus distingués et dévoués.

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY

J. BEUDIN

Administrateur délégué.

Après discussion, le Conseil décide de répondre qu'à son grand regret il ne voit pas la possibilité, pour l'Administration Municipale, de donner suite favorable à cette demande.

Il estime, en effet, que c'est à l'Etat seul que reviennent le droit et le pouvoir de contrôler les opérations des compagnies du genre de l'International Savings Society.

**Bâtiments Municipaux.**—Le Conseil décide de répondre négativement à une demande qui lui avait été adressée par la Southern Baptist Mission en vue de la location, pour quelques mois, de l'immeuble Municipal situé au N° 408 du Boulevard des 2 Républiques.

A cette occasion, et sur proposition de Mr. LE BRIS, le Secrétaire p. i. est chargé d'étudier les dispositions qui pourraient être prises en vue de la mise en valeur des propriétés Municipales actuellement sans affectation.

**Licences.**—(a)—Sur avis favorable du Chef de la Garde, autorisation est accordée au sieur SENG YU SENG d'installer, à l'angle de la Rue Vouillemont et de l'Avenue Joffre, un petit restaurant à l'européenne avec bar.

L'intéressé s'engage à se conformer strictement à tous les Règlements Municipaux régissant ces sortes d'établissement.

(b)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande qui lui est présentée par le sieur ZUNG VENG TSAO sollicitant l'autorisation d'engager une troupe de diseurs et diseuses pour la maison de thé située au N° 388 de la Rue du Consulat.

**Assurances.**—(a)—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Mr. BEUDIN, Administrateur délégué de l'Assurance Franco-Asiatique, demandant que toutes les assurances Municipales soient uniquement réservées aux Compagnies Françaises et que parmi ces dernières l'Assurance Franco-Asiatique soit légèrement favorisée.

Après examen de la question, le Conseil ne croit pas devoir enlever les assurances actuellement confiées aux Compagnies Etrangères, attendu que le montant des polices passées avec ces dernières n'est que de Tls: 110.000 environ contre Tls: 1.348.200 repartis entre les 3 Compagnies Françaises.

Toutefois, considérant que l'Assurance Franco-Asiatique, Compagnie locale, n'exporte pas ses capitaux comme le font les Compagnies Métropolitaines, mais au contraire, en place une certaine partie en obligations Municipales, le Conseil décide de la favoriser vis-à-vis des deux autres Compagnies Françaises, L'Union et L'Urbaine.

En conséquence, le montant des assurances confiées aux 3 Compagnies Françaises sera dorénavant de 2 tiers pour l'Assurance Franco-Asiatique et de 1 tiers à répartir entre L'Union et L'Urbaine.

Cette mesure prendra effet au moment du renouvellement des polices actuellement en cours.

Le Conseil décide également qu'à l'avenir toutes les nouvelles assurances seront confiées uniquement aux 3 Compagnies Françaises suivant le mode de répartition indiqué ci-dessus.

b)—Le Conseil prend ensuite connaissance d'une correspondance échangée avec la North China Insurance Co qui demande à participer aux assurances Municipales en faisant remarquer qu'elle a souscrit, à plusieurs reprises, aux Emprunts émis sur place par la Municipalité Française.

Le Conseil prie son Président de répondre au Directeur de cette Compagnie qu'il regrette de ne pouvoir lui donner satisfaction, mais qu'il sera demandé à l'Assurance Franco-Asiatique de bien vouloir contracter certaines de ses réassurances auprès de la North China Insurance Co.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : A. WILDEN  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 22 Septembre 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt deux Septembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Musique Municipale.**—Comme suite à la décision du 15 Septembre, Monsieur L. LION fait connaître que le Comité de la Musique a été ainsi formé:—

MM. L. LION  
R. P. SAILOU  
Ch. GROSBOIS

Un concert symphonique d'essai aura lieu le Jeudi, 25 courant, à 3 heures 1/2, à l'Hôtel Municipal, suivant programme soumis par Mr. LION.

A la suite de ce concert, le Comité de la Musique se réunira pour examiner les propositions à présenter en vue d'une décision à prendre.

**Personnel.**—(a)—*Comptabilité.*—Un congé de neuf mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, est accordé à Mr. E. CONS, Commis-Comptable, à compter du 1<sup>er</sup> Février 1920.

(b)—*Garde Municipale.*—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise l'ouverture des crédits nécessaires pour les passages, Marseille-Changhai en 3<sup>e</sup> classe de la fille du Sergent DELENTE et de la femme du Garde ESCARGUEIL.

(c)—*Service des Jardins et Plantations.*—1<sup>o</sup>) Le Conseil décide de rendre autonome, à compter de l'Exercice prochain, le Service des Jardins et Plantations qui, jusqu'ici, avait fait partie des Travaux Publics.

Ce service sera compris dans les "Services Divers" rattachés au Secrétariat (Titre 2 du Budget) et une décision sera prise ultérieurement en vue d'en déterminer le fonctionnement.

2<sup>o</sup>) Lecture est donnée d'une lettre de Mr. FABRE qui sollicite l'autorisation d'utiliser les services de Mr. JOUSSEAUME pour divers travaux à exécuter dans le Jardin de sa propriété.

Après discussion, le Conseil décide de donner suite favorable à cette demande, conformément à l'Article 8 du Règlement Administratif.

(d)—*Service de la T. S. F.*—Sur proposition de Mr. BROELEMANN, Mr. FILIPPETTI est titularisé, en qualité d'Opérateur au Service de la T. S. F. à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1919, aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

(e)—*Service des Travaux.*—Sur avis favorable de l'Ingénieur et conformément à la décision de la Commission Municipale du 27 Janvier 1919, Mr. BASSAIL, Surveillant de Travaux, est titularisé à la 2<sup>e</sup> classe de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1919.

**Service d'Incendie.**—(a)—L'ouverture d'un crédit de \$ 300 environ est autorisée pour le renouvellement du mobilier mis à la disposition de l'aide mécanicien du Service d'Incendie.

L'ancien mobilier, actuellement en très mauvais état, sera vendu et le montant en sera versé à la Caisse Municipale.

(b)—Comme suite à une demande présentée par le Capitaine du "Torrent", le Conseil autorise l'équipe de foot ball des Pompiers Volontaires Français à utiliser, pour leur entraînement, la pelouse centrale du Jardin Public de l'Avenue Joffre.

**Permis de Construire.**—Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, la "Macdonell-Chow Corporation" est autorisée à installer une raffinerie de camphre au N<sup>o</sup> 610 de la route de Zikawei.

Il reste bien entendu, toutefois, que cette autorisation pourra être retirée, sur préavis d'un mois, au cas où des plaintes fondées seraient adressées à l'Administration Municipale par les voisins de la raffinerie.

Les locaux devront être convenablement drainés, et le sol cimenté.

Toutes les précautions devront être prises pour éviter le danger d'incendie.

**Trafic.**—*Signaux lumineux.*—En vue d'améliorer le trafic sur la Concession Française, le Chef de la Garde, de concert avec le Service des Travaux, avait étudié un dispositif devant permettre d'avertir, pendant la nuit, les véhicules arrivant à un carrefour.

Ce dispositif consiste en un poteau érigé au carrefour avec, à son sommet, deux lumières électriques, l'une enfermée dans un globe rouge, l'autre dans un globe vert.

En principe, la circulation reste toujours libre sur la voie principale.

Le feu vert est allumé en permanence. Il est visible de tous côtés et indique aux conducteurs de véhicules qu'ils doivent ralentir pour la traversée d'un carrefour.

Quant au feu rouge, il n'est visible que sur la voie transversale et lorsqu'il apparaît, il indique aux conducteurs qu'ils doivent s'arrêter au croisement en raison du passage d'un autre véhicule sur la voie principale.

Le signal est donné au moyen d'un commutateur manœuvré par l'Agent de faction sur le refuge où est installé l'appareil.

Le Comité des Travaux, qui s'était réuni le 18 courant, au coin de l'Avenue Joffre et de la Route Voyron, pour assister à des essais de ces signaux, en a constaté l'efficacité.

Le Conseil décide, en conséquence, l'adoption du dispositif en question, sous réserve de certaines modifications de détail.

Ce nouveau système de signaux sera installé aux carrefours de la Concession Française où la circulation est la plus intense.

**Secrétariat.** Monsieur P. LEGENDRE, Secrétaire p. i., est nommé "Secrétaire du Conseil, Chef du Personnel et du Service du Contrôle" à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1919.

Une décision sera prise ultérieurement en vue de déterminer les attributions de Mr. LEGENDRE dans son nouveau poste.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* A. WILDEN  
W. J. N. DYER  
R. FANO  
P. LE BRIS  
X. DARD  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 1er Octobre 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le premier Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Congés.**—Le Président fait connaître que les Employés Municipaux partant en congé, pour lesquels aucune place de 3<sup>e</sup> classe n'avait pu être retenue à bord du "Porthos" pourront prendre passage à bord du paquebot "Batavia".

Toutefois ce navire étant affrété par l'Etat, la Compagnie des Messageries Maritimes ne peut pas délivrer de billets d'aller et retour aux intéressés, qui, de plus, devront voyager en 2<sup>e</sup>me classe.

Après discussion, le Conseil décide que ces Employés partiront par le "Batavia" en 2<sup>e</sup>me classe.

Pour leur retour à Changhai, il leur sera délivré un passage de 3<sup>e</sup> classe à bord d'un des paquebots des Messageries Maritimes.

**Secrétariat.**—*Attributions du Secrétaire.*—Le Président donne lecture d'un ordre de Service qu'il compte adresser aux divers Services Municipaux relativement aux attributions du Secrétaire.

Après avoir entendu diverses remarques de Monsieur LION à ce sujet, le Conseil arrête, comme suit, le texte de l'ordre de service en question.

**ORDRE DE SERVICE :—**

« Par décision du Conseil Municipal en date du 22 Septembre 1919, Monsieur P. LEGENDRE, « Secrétaire par intérim, a été titularisé. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il portera désor- « mais le titre de "Secrétaire du Conseil, Chef du Personnel et du Service du Contrôle." »

« En qualité de Chef du Personnel, il recevra et transmettra au Conseil toutes les propositions des « Chefs de Service ainsi que les demandes et réclamations adressées à ceux-ci par leurs Agents. Il est « rappelé, à cette occasion, que les Agents ne doivent en aucun cas s'adresser directement au Président « ou à l'un des Membres du Conseil Municipal.

« En qualité de Chef du Service du Contrôle, il pourra, à n'importe quel moment, procéder à tous « contrôles et vérifications qu'il jugera nécessaire d'exercer, et les Chefs de Service de la Municipalité « Française devront lui fournir immédiatement, sur sa demande, tous renseignements, pièces compta- « bles ou autres intéressant l'un quelconque de leur Service.

« En acceptant de remplir ces hautes fonctions, Monsieur LEGENDRE assume ainsi de très lourdes « responsabilités. Le Conseil ne doute pas qu'il soit à la hauteur de sa tâche, et il compte que tous les « Agents Municipaux la lui faciliteront par leur travail et leur bonne volonté.

Le Président du Conseil. »

**Perception.**—(a)—Un congé de 15 jours est accordé à Monsieur BERTHET, Percepteur, pour se rendre à Tientsin, à l'occasion de son mariage.

(b)—Les appointements de M. ZI KOUE LING, Commis Chinois du Service de la Perception, sont portés à Taëls 30 par mois, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1919.

**Service Médical.**—Sur demande du Médecin Municipal, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Frs : 5.000 à titre de provision, pour commande en France de médicaments nécessaires au Service Médical.

**Service des Travaux.**—(a)—*Ecuries Municipales.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, un secours de \$ 60,00 est accordé à la famille du bourrelier MO KING LING, décédé après 22 ans de bons services.

(b)—*Architecture*.—Le Conseil autorise l'engagement en qualité d'Architecte Municipal, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, de Monsieur Albert NABIAS, diplômé de l'Ecole des Beaux Arts.

**Musique Municipale.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal relatif à la réunion du Comité de la Musique du 27 Septembre 1919.

Les dépenses à prévoir pour l'engagement définitif de l'Orchestre de l'ex-Union Philharmonique de Pékin, se monteraient à environ Tls: 16.300 par an.

Sans vouloir intervenir dans la question financière, le Comité, pour diverses raisons exposées par Mr. LION, ne croit pas devoir recommander au Conseil l'engagement d'une musique Municipale.

Monsieur LE BRIS, qui avait été un des promoteurs de l'idée, fait part de son regret de voir que ses vœux ne peuvent se réaliser. Il déclare, cependant, être prêt à se ranger à l'opinion de ses Collègues.

Après discussion, le Conseil, considérant les raisons exposées par le Comité de la Musique, et estimant, d'autre part, que les disponibilités budgétaires ne lui permettent pas d'engager les dépenses nécessaires, décide qu'il n'y a pas lieu, pour l'Administration Municipale, de retenir plus longtemps les services du Personnel de l'ex-Union Philharmonique de Pékin.

En conséquence, le Chef d'Orchestre et les musiciens seront renvoyés à Pékin dès que possible, aux frais de la Municipalité, et leurs appointements leur seront payés jusqu'au 15 Novembre, date à laquelle expire leur engagement provisoire.

**Service des Abattoirs.**—Monsieur FEUNTEUN, Inspecteur des Abattoirs, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1919.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* A. WILDEN  
W. J. N. DYER  
P. LE BRIS  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 20 Octobre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul de France, Président du Conseil.

**Lazaret de Chang Pao Sha.**—Le relevé de la situation financière de cet établissement pour le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année en cours fait ressortir un solde débiteur de H. K. Tls : 11.938,16.

**Droits de Quayage.**—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 3<sup>e</sup> trimestre 1919 s'élève à Tls : 25.085,91, en augmentation de Tls : 5.211,06 par rapport au trimestre précédent et de Tls : 8.857,59 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1918.

**Service d'Incendie.**—Sur demande du Capitaine du "Torrent", le Conseil autorise l'ouverture des crédits supplémentaires nécessaires pour l'acquisition de matériel divers, tel que : chalumeaux à gaz oxygène, masques contre la fumée, haches, manches en toile et caoutchouc, etc., etc., nécessaire au Service d'Incendie.

**Comité des Travaux.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Travaux, au cours de sa Séance du 16 Octobre 1919 :—

## Séance du Comité des Travaux du 16 Octobre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le seize Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances.

**Ecole Municipale Française.**—Le Comité recommande l'ouverture des crédits nécessaires pour divers menus travaux de réparations ou modifications à exécuter dans les bâtiments de l'Ecole Municipale Française, suivant demande présentée par Mr. GROSBOIS.

**Station Sanitaire.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport de l'Ingénieur proposant la réfection de la toiture du hangar aux voitures de la Station Sanitaire, le Comité est d'avis qu'il est préférable d'attendre, pour l'exécution de ces travaux, l'arrivée de l'Architecte dont l'engagement a été décidé au cours de la Séance du Conseil du 1<sup>er</sup> Octobre 1919.

**Rue de l'Observatoire et Rue Chapsal.**—Lecture est donnée de la correspondance ci-après :—  
« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE  
Changhai, le 13 Mars 1919

CHINA REALTY CO., LTD.  
Shanghai

« Messieurs,

« Comme suite à votre lettre du 14 Novembre dernier, relative à l'ouverture de la Rue de l'Observa-  
« toire et aux voies adjacentes, j'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de sa Séance du 17 Février  
« 1919, la Commission Municipale a décidé d'accepter les propositions émises dans votre lettre du 14  
« Novembre 1918 pour l'achat par la Municipalité des terrains nécessaires à l'établissement des Routes  
« en question, soit :

« U. S. Lot 2342, superficie de 9 m. 9. 4. 5. à Tls : 1.600 par mow.

« U. S. Lot 2347, superficie de 1 m. 8. 2. 1. à Tls : 1.400 par mow.

« Parcelle de terrain sous fangtan située à l'est du U. S. Lot 2347 environ 0 m. 6. 0. 2. à Tls: 1.400  
« par mow.

« Toutefois, ces expropriations seraient effectuées aux conditions suivantes :

« 1<sup>o</sup>)—*Rue de l'Observatoire et Rue Chapsal (partie Sud de la Rue de l'Observatoire).*—Le paiement du  
« terrain serait différé jusqu'à ce que la construction de l'Université Américaine soit commencée,

« La Municipalité pourrait, dès maintenant, prendre possession du terrain de la Route et y exécuter  
« les travaux qu'elle jugera nécessaires.

« 2<sup>o</sup>)—*Rue Chapsal (partie Nord de la Rue de l'Observatoire).*—Mêmes conditions que ci-dessus en ce  
« qui concerne la date de paiement et la prise en possession de la route projetée par la Municipalité.

« L'aménagement de ce tronçon de route serait alors entrepris par la Municipalité dès que l'en-  
« semble des constructions que vous vous proposez d'ériger en cet endroit serait en cours d'exécution.

« Je vous serais obligé de bien vouloir me confirmer par écrit votre acceptation de ces conditions.

« En ce qui concerne le macadamisage de la 1/2 chaussée de la Rue de l'Observatoire, les travaux  
« vont être commencés sous peu.

« Veuillez agréer, etc...

Le Secrétaire du Conseil,

*Signé: G. LAFERRIERE.*»

« CHINA REALTY COMPANY LIMITED

Shanghai, March 24th., 1919.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
P r e s e n t

« Dear Sir,

« Confirming our letter of November 14th, 1918 and acknowledging receipt of yours of March 13th,  
« 1919 with reference to the surrender to the Council of U. S. Lot 2342 and 2347, and a parcel of land  
« under fangtan situated to the West of U. S. 2347, we note that the Council have decided to accept the  
« proposition put forth in our lettre of November 14th, 1918 for the purchase of these lots at the prices  
« stated.

« The only question is the time of payment; you state that the payment for the land be delayed  
« until the commencement of the construction of the American University but as this is rather indefinite,  
« we will appreciate it very much if a time limit is stated. It would be agreeable to us if the Council  
« would agree to pay the land on or before December 31st, 1920 which is 19 months hence.

« It is satisfactory to us for the Council to take possession of the land and execute such works as  
« it may judge necessary.

« We trust that the above proposition will be satisfactory to the Council and that we may have  
« your confirmation of same at an early date.

Yours faithfully,  
CHINA REALTY COMPANY LTD.,  
*Signed: R. H. PARKER,*  
Managing Director. »

« CHINA REALTY COMPANY LIMITED

Shanghai, October 3rd., 1919.

The Secretary,  
French Municipal Council.

« Dear Sir,

« We beg to refer you to our letter of March 24th last regarding the purchase by the Council of  
« certain lots owned by us and lying in Rue de l'Observatoire and Rue Chapsal, and request that the  
« Council favor us with a reply to this letter.

Yours very respectfully,  
CHINA REALTY COMPANY, LTD.,  
*Signed: W. A. ADAMS,*  
Manager. »

Le Secrétaire rend compte que d'accord avec Mr. l'Ingénieur Municipal, la question avait été laissée en suspens du fait que la "China Realty" paraît ne pas avoir l'intention de construire le long de la Rue de l'Observatoire et de la Rue Chapsal avant un délai très éloigné.

Il serait, en effet, inopportun pour l'Administration Municipale d'engager actuellement une dépense d'environ Tls : 20.000 sans en retirer aucun avantage au point de vue Taxes.

Après discussion, le Comité est d'avis de répondre que l'Administration Municipale ne peut que confirmer sa décision du 17 Février 1919 à ce sujet.

**Rue Ratard.**—Le Comité recommande au Conseil l'ouverture d'un crédit de Tls : 6.390,52 pour les expropriations suivantes, nécessaires à l'élargissement de la Rue Ratard :—

(a)—Lot F. C. 909.—propriété de l'International Savings Society.—

Superficie à exproprier : 1 m. 9. 1. 1. à Tls : 1.442,63 par mow=.....Tls : 2.918,64

(b)—Lots F. C. 969, 967 et 968 propriété de Mr. DEMETS.—

Surface à exproprier : 2 m. 2. 3. 6. à Tls : 1.552,77 par mow=..... 3.471,88

Total Taëls..... 6.390,52

**Siccawei Road.**—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

« H. H. GIRARDET

Shanghai, September 16th., 1919.

The Municipal Engineer,  
French Municipal Council

« Dear Sir,

B. C. 7126

« With reference to your letter of the 2nd inst. I write to confirm that I am prepared to accept  
« the proposed setting back of my boundary wall as skown on the plan attached to the letter under  
« reply on the following terms and conditions :—

« 1) The area of mow 0.497 required to widen the Siccawei Road I am prepared to surrender free  
« to the French Municipality.

« 2) The area of mow 1.051 required to round off the corner of the projected new road on the East  
« side of my property I am prepared to surrender on the basis of the assessed value of Tls : 1.170 per  
« mow.

« 3) You will rebuild the boundary wall on the new line and defray the cost of removing trees and  
« shrubs and relaying that part of the garden and main drive affected by the altered boundary.

« If and when the above terms are approved of by your Council I shall be glad if you will let me  
« know when you propose to take these alterations in hand.

Yours truly,

Signed : H. H. GIRARDET. »

Après discussion, le Comité suggère d'enregistrer purement et simplement les propositions de Mr. GIRARDET, l'expropriation en question pouvant être différée sans inconvénients.

**Avenue Edouard VII.**—Le Secrétaire rend compte que l'Administration Municipale possède, en excédent de largeur de l'Avenue Edouard VII, non loin de la Rue Vouillemont, une parcelle de terrain qui pourrait être cédée à la Compagnie Française d'Eclairage Electrique.

Ce terrain mesure 0 m. 0. 2. 4. 7. La vente pourrait en être effectuée au prix de Tls : 6.000 par mow (évaluation foncière).

Les frais de shenk'o, cadastre, enregistrement, seraient à la charge de la C. F. T.

Le Comité recommande au Conseil cette transaction.

**Eclairage Electrique.**—Après avoir pris connaissance de certaines propositions présentées par la C. F. T. au sujet de l'éclairage, Great Western Road, ainsi que d'un rapport de l'Ingénieur Municipa à ce sujet, le Comité charge le Secrétaire de soumettre la question à l'examen de l'Avocat-Conseil.

**Ecuries Municipales.**—Le Comité enregistre un rapport du Vétérinaire Municipal préconisant l'achat de 20 nouveaux animaux pour assurer, dans des conditions plus favorables, le service des transports municipaux.

L'Ingénieur Municipal est d'avis qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de remplacer progressivement le matériel à traction animale par des camions automobiles.

**Divers.**—Mr. DARD fait connaître que la Banque Russo-Asiatique ayant à débarquer à Changhai un certain nombre de camions automobiles et à les mettre en état avant de s'en défaire, serait heureuse si la Municipalité pouvait mettre à sa disposition, pour une période de quelques mois, le terrain Municipal situé Route de Zikawei, près des Ecuries.

La Banque ferait construire, à ses frais, sur ce terrain, un hangar qui servirait au montage des camions.

Ce hangar resterait la propriété de la Municipalité qui accorderait à la Banque, sans frais, l'usage du terrain entier actuellement enclos.

La garde de ce dépôt serait assurée par la Police Municipale aux frais de la Banque.

Le Comité recommande au Conseil l'acceptation de ces propositions.

**Crédits.**—Sur proposition de l'Ingénieur et après avoir pris connaissance de l'état des prévisions de dépenses pour le 4<sup>e</sup> trimestre 1919, le Comité recommande au Conseil l'ouverture des crédits supplémentaires suivants :—

Titre 4, Chap. 2, Art. 2, Sect. 1, Combustibles.....	Tls: 130,00
» 4, » 3, » 1, » 3, Chaussées empierrées.....	» 1.500,00
» 4, » 3, » 1, » 5, Assainissement.....	» 300,00
» 4, » 3, » 1, » 6, Quais, ponts et pontons.....	» 300,00
» 4, » 4, » 2, » 1, Entretien des plantations et jardinages.....	» 1.600,00
<b>Total Taëls.....</b>	<b><u>3.830,00</u></b>

Il est à remarquer, d'autre part, que des économies seront réalisées sur différents chapitres du Budget des Travaux.

La Séance est levée à 6 h. 45.

Signé : L. CAMERA  
X. DARD  
J. W. GALLAGHER  
L. LION

(a)—*Divers.*—Lecture est donnée d'une lettre de la Banque Russo-Asiatique en date du 17 Octobre 1919 confirmant les propositions présentées par Mr. DARD au Comité des Travaux.

Le Conseil décide de répondre favorablement aux demandes de la Banque Russo-Asiatique.

(b)—Les autres propositions du Comité sont également adoptées.

**Assurances Municipales.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :—

RACINE & CIE.

Changhai, le 7 Octobre 1919

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 2 Octobre nous informant que le montant des polices confiées aux 3 Compagnies Françaises de Changhai serait dorénavant divisé comme suit :

2 tiers pour l'Assurance Franco-Asiatique  
et 1 tiers à répartir entre l' "Urbaine" et l' "Union".

En réponse, nous prenons la liberté de vous faire remarquer que nous ne représentons pas seulement l' "Urbaine", mais aussi, et cela depuis de longues années, la "Confiance" de Paris. Ces 2 Compagnies travaillent en commun à Changhai et nous donnons indifféremment à nos clients des polices de l' "Urbaine" ou de la "Confiance". Ainsi, bien que toutes nos polices en cours sur les immeubles municipaux soient émises au nom de l' "Urbaine", celle-ci partage les primes et les risques avec la "Confiance". Nous sollicitons donc en faveur de cette dernière une part des assurances Municipales.

Nous communiquons à nos deux Compagnies le motif pour lequel le Conseil estime équitable de favoriser l'Assurance Franco-Asiatique et les engageons à placer une partie de leurs capitaux en Obligations Municipales.

En terminant qu'il nous soit permis de regretter que le Conseil ait modifié la répartition des Assurances Municipales sans nous donner l'occasion de défendre les intérêts des deux Compagnies Françaises que nous représentons.

Veillez agréer, etc...

Signé: RACINE & Cie.

**Licences.**—Lecture est donnée d'une nouvelle demande présentée par le Sieur ZENG VEN TSAO, sollicitant l'autorisation d'engager une troupe de diseuses pour la maison de thé située au N° 388 de la Rue du Consulat.

Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil décide de faire droit à cette demande à la condition que l'intéressé se conforme strictement aux Règlements en vigueur qui interdisent de faire paraître sur une scène de théâtre, des hommes en même temps que des femmes.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé: A. WILDEN  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER  
P. LE BRIS  
Lucien LION

## Séance du Conseil du 3 Novembre 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le trois Novembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Pouvoirs Présidentiels.**—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire ci-après :

No. 14

Ordonnance  
de délégation de pouvoirs  
du Président du Conseil  
d'Administration Municipale  
à Monsieur P. LE BRIS

### ORDONNANCE CONSULAIRE

Nous, Auguste WILDEN, Consul de France, Chargé du Consulat Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu les Articles VI, VII, IX et XVIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 14 Avril 1868,

Avons délégué et déléguons provisoirement par les présentes à Monsieur Paul LE BRIS, Membre Français du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, la partie de nos pouvoirs nécessaire pour, en notre nom, remplir les fonctions de Président du dit Conseil d'Administration Municipale.

Pour copie certifiée conforme,  
Changhai, le 3 Novembre 1919,  
Le Vice-Consul, Chancelier  
Signé: Fernand ROY.

Fait à Changhai, le 3 Novembre 1919.  
Le Consul de France,  
Chargé du Consulat Général de France à Changhai  
Signé: A. WILDEN.

**Ecuries Municipales.**—Sur rapport du Vétérinaire Municipal, le Conseil décide de faire abattre le cheval N° 8 qui est devenu impropre à tout service.

**Caisse de Prévoyance.**—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

CAISSE DE PRÉVOYANCE

Changhai, le 31 Octobre 1919

Monsieur le Président  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Comme suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale du 4 Juillet 1919—décisions approuvées par le Conseil—et pour permettre l'établissement d'un compte en francs pour chaque Membre participant au 31 Janvier 1920, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous faisons vendre nos obligations de la Défense Nationale par l'intermédiaire des banques où elles sont déposées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président  
du Comité de Gérance,  
Signé: H. BOISSEZON.

**Comité du Personnel.**—Lecture est donnée du procès-verbal relatif à la réunion du Comité du Personnel du 23 Octobre 1919.

Les propositions du Comité sont adoptées.

En conséquence:—

*Secrétariat.*—Le Conseil enregistre un télégramme de Mr. de ROSIERE, par lequel ce dernier fait connaître qu'en raison de son état de santé, il se voit, à son grand regret, obligé de retirer sa candidature au poste de Secrétaire-Adjoint.

*Congés.*—(a)—Des congés de neuf mois aux conditions prévues par le Règlement Administratif sont accordés à:—

1°) Mr. BOUCHARA, Percepteur, pour compter du mois d'Avril 1920;

2°) Mr. BARON, Commis en charge du Sémaphore, pour compter du mois de Février 1920;

3°) Mr. LE PUT, Surveillant de Travaux: cet employé ne pourra partir qu'après le retour à Changhai de Mr. LAVOREL.

(b)—Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite favorable à une demande de congé de 9 mois, présentée par M. ROUX, Chef d'Arrondissement, cet employé, dont l'engagement date du mois de Janvier 1917, ne se trouvant par dans les conditions prévues par le Règlement Administratif.

*Garde Municipale.*—Lecture est donnée de la lettre suivante de Mr. RIBET, ex Chef-Adjoint de la Garde Municipale:—

« Canton, le 14 Octobre 1919.

« Le Lieutenant RIBET, de l'Infanterie Coloniale,  
« à Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
« Municipale de la Concession Française à Shanghai.

« J'ai l'honneur de faire suite à ma lettre du 5 Juillet dernier, répondant à la lettre du Conseil d'Administration Municipale, en date du 24 Juin.

« A la suite de la Décision du Conseil, estimant qu'il appartenait à l'Autorité Militaire de l'Indo-chine, d'assurer mon rapatriement ainsi que celui de ma famille, j'ai adressé au Général Commandant Supérieur, une demande en ce sens.

« Inclus, j'ai l'honneur de vous adresser la réponse faite par l'Autorité Militaire, sous le N° 22.744/s (Etat-Major 2° B).

« La réglementation en vigueur, stipule nettement en effet, que c'est à la Municipalité qu'il appartient d'assurer mon rapatriement, ainsi que celui de ma famille, mon séjour dans un Corps régulier de la Colonie étant inférieur à la moitié du séjour militaire colonial qui est de deux années.

« Le Gouvernement Général de l'Indochine, sur la demande que je lui ai adressée, a bien voulu réserver à ma femme, une des places dont il disposait, mais j'ai dû verser le montant de ce passage, entre les mains de Monsieur le Consul Général de France à Canton, contre reçu.

« J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, de bien vouloir me faire mandater les frais de rapatriement pour le parcours en 1ère classe, Shanghai—Lyon

« Veuillez agréer, etc...

Signé: A. RIBET. »

Le Conseil décide de répondre à Mr. RIBET qu'il estime juste de maintenir sa décision première.

*Jardins Publics*—Monsieur J. HAMON est engagé en qualité de gardien au Jardin Public de Koukaza, aux appointements de Tls: 60 par mois plus les indemnités de logement, chauffage et éclairage, prévues pour ce poste.

**Tramways & Eaux.**—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services durant le 3° trimestre de 1919, se sont élevées respectivement à Tls: 95.103,61 et Tls: 57.367,08: les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant aux Cahiers des Charges, sont de Tls: 679,31 d'une part, et de Tls: 409,76 d'autre part.

**Démission.**—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

**L. LION**

Changhai, le 16 Octobre 1919

Monsieur le Consul de France,  
Président du Conseil Municipal Français,  
Changhai

Monsieur le Président,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir accepter ma démission de Conseiller Municipal.

Je dois rentrer en France tout au début de l'année prochaine, et, par suite d'une série de voyages d'affaires que je dois entreprendre bientôt, je ne pourrai plus m'occuper des affaires municipales avec régularité, ce qui est très gênant pour le Conseil au moment de la discussion du Budget.

Vous voudrez bien exprimer à mes Collègues tous les regrets que j'éprouve à me séparer d'eux, et accepter pour vous même, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Signé: L. LION

Le Conseil enregistre, avec un profond regret, la décision prise par Mr. LION, et lui adresse ses sincères remerciements pour l'intérêt qu'il n'a jamais cessé de prendre aux affaires Municipales durant les cinq années de son mandat.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé: P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO

## Séance du Conseil du 20 Novembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt Novembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée de deux Ordonnances Consulaires N° 15 et 16 en date du 13 Novembre 1919, en vertu desquelles:—

Le Sieur LE SCANFF, Louis, est incorporé comme Garde de 3ème classe, à compter du 16 Août 1919.

Le Soldat MESTRE, Aimé, de la Mission Militaire Française en Sibérie, est incorporé comme Garde de 3ème classe, à compter du 16 Septembre 1919.

Le Garde de 3ème classe DUFIEUX, Adrien, est révoqué à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 1919, pour faute grave contre la discipline et absence illégale.

Le Sergent de 1ère classe DELENTE, Robert, est nommé Chef de Secteur, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1919.

Le Sieur GROSJEAN, Albert, est incorporé comme Garde de 3ème classe, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1919.

Le Sieur J. HAMON est incorporé comme Gardien de Jardin, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1919.

Le Lieutenant FIORI, Félix, Etienne, Chevalier de la Légion d'Honneur, est nommé Chef-Adjoint de la Garde, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 1919, en remplacement de Mr. RIBET, Adolphe, Officier de complément de la classe 1904, démobilisé et rendu à la vie civile.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

**Ecole Municipale Française.**—Un congé de 7 mois sans solde est accordé à Mrs. O'TOOLE, Professeur chargé des cours d'anglais aux Employés Municipaux.

Considérant que Mrs. O'TOOLE fait partie du personnel auxiliaire et ne peut, de ce fait, bénéficier des avantages accordés aux Employés Municipaux par le Règlement Administratif, le Conseil regrette de ne pouvoir lui accorder ses frais de passage en Europe.

**Ecole Municipale Franco-Chinoise.**—Le Conseil autorise l'ouverture des crédits nécessaires pour l'achat de deux machines à écrire devant servir à l'instruction des élèves de l'Ecole.

**Service des Parcs, Jardins et Plantations.**—Comme suite à sa décision du 22 Septembre 1919, le Conseil autorise les dépenses suivantes:—

Construction d'un hangar magasin.....	Tls : 800,00
Complément d'installation de bureaux du service.....	» 420,00
Engagement de personnel Chinois supplémentaire.....	» 96,00

En ce qui concerne les travaux demandés, ils pourront être commencés dès maintenant, mais le crédit nécessaire à leur exécution sera prévu sur le Budget de l'Exercice prochain.

**Comité des Finances et du Contrôle.**—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées par le Comité des Finances et du Contrôle au cours de sa Séance du 6 Novembre 1919.

## Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 6 Novembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le six Novembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Opérations Financières au 30 Septembre 1919.**—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières au 30 Septembre 1919, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

*Budget Ordinaire.*—Le total des recettes s'est élevé à Tls : 796.777,36 et celui des dépenses, à Tls : 808.031,93.

*Budget Extraordinaire.*—Le total des dépenses s'est monté à Tls : 403.927,75.

La Situation Financière au 30 Septembre 1919 s'établit comme suit :

### SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 1919

	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde débiteur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1919 .....			456.578,03	
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 1919 .....	913.959,68			
Recettes " " " " " " .....	796.777,36			
Excédent des dépenses .....			117.182,32	
Solde débiteur général au 30 Septembre 1919 .....			<u>573.760,35</u>	
<b>BALANCE DU SOLDE DÉBITEUR GÉNÉRAL</b>				
<i>-----</i>				
<u><b>Débit.</b></u> —				
<b>DÉCOUVERTS</b>				
Banque de l'Indo-Chine .....	429.161,58			
» Russo-Asiatique .....	130.060,08			
Hongkong & Shanghai Bank .....	130.012,67			
Caisse de Prévoyance .....	49.500,00			
Banque Industrielle de Chine .....	19.948,67			
			758.683,00	
<u><b>Crédit.</b></u> —				
Numéraire en Caisse .....	5.902,26			
Banque de l'Indo-Chine .....	3.686,55			
<b>PORTEFEUILLE</b>				
140 actions de la Cie des Téléphones .....	7.000,00			
Obligations de l'Emprunt Français 5 % 1915 .....	99.512,94			
» " " " 1916 .....	48.387,10			
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français				
Crédit en France Frs : 93.785,81 à taux divers .....	20.075,27			
Compte-courant à la Banque Industrielle à Paris,				
Frs : 1.613,39 à 4,50 .....	358,53			
			184.922,65	
Montant égal au Solde débiteur général			<u>573.760,35</u>	

Certifié conforme,  
Le Secrétaire du Conseil,  
*Signé* : P. LEGENDRE

Changhai, le 1<sup>er</sup> Octobre 1919  
Le Comptable  
*Signé* : M. GARDARIN

**Recettes Municipales.**—Après avoir entendu les explications du Secrétaire, le Comité recommande au Conseil les modifications et augmentations suivantes à apporter à diverses taxes, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

*Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail.*—Porter la licence de Tls : 15 à Tls : 20 par mois.

*Charrettes à bras.*—Porter la licence de \$ 1,50 à \$ 2,00 par mois.

*Chiens.*—Porter la licence de \$ 1 à \$ 3 par an.

*Changeurs.*—Les changeurs payent actuellement sur la Concession Française une taxe uniforme de Tls : 1 par mois.

Le Comité propose qu'ils soient taxés suivant l'importance de leur établissement et divisés en 3 classes.

La taxe serait de Tls : 5 par mois pour la 1<sup>ère</sup> classe

» 2 » » 2<sup>ème</sup> »

» 1 » » 3<sup>ème</sup> »

*Marchands de Tabac.*—Les marchands de tabac ne payent actuellement aucune taxe sur la Concession Française.

Le Comité propose le tarif suivant :

1<sup>ère</sup> classe Tls : 2,00 par mois

2<sup>ème</sup> » » 1,00 »

3<sup>ème</sup> » » 0,37 »

*Cercles Indigènes.*—Porter la taxe de Tls : 15 à Tls : 25 par trimestre.

*Maisons de logeurs.*—Imposition d'une taxe de Tls : 0,10 par mois sur les lits.

Ces divers changements entraîneraient une augmentation de recettes d'environ Tls : 7.900 par an.

*Véhicules.*—(a)—Le Comité estime que la taxe à percevoir sur les automobiles de louage pourrait être portée de Tls : 8 à Tls : 10 par trimestre.

(b)—Les camions automobiles de même que les voitures de livraison et les triporteurs circulent avec une seule licence valable pour les deux Concessions.

Le Municipal Council délivre actuellement environ 70 licences par trimestre pour les véhicules de ce genre alors que la Municipalité Française n'en délivre que deux.

Considérant que ces véhicules empruntent journallement les voies publiques de la Concession Française et que, d'autre part, ils sont affectés à un usage purement commercial, le Comité estime qu'il serait juste de leur imposer une licence pour chaque Concession, comme il est de règle pour les véhicules de louage.

(c)—*Bicyclettes.*—Le Comité propose qu'une taxe à déterminer soit imposée sur les bicyclettes de louage.

Des démarches pourraient être entreprises dès maintenant auprès du Municipal Council relativement à ces trois propositions.

*Mise en Valeur des Propriétés Municipales.*—Le Comité propose que l'Ingénieur Municipal soit chargé d'établir un projet pour la mise en valeur du terrain Municipal situé au Nord de l'Ecole Franco-Chinoise, à l'angle de la Rue du Consulat et du Boulevard de Montigny.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé : P. LE BRIS

W. J. N. DYER

R. FANO

**Assurances Municipales.**—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

RACINE & CIE.

Changhai, le 3 Novembre 1919

Monsieur le Secrétaire  
du Conseil d'Administration Municipale  
de la Concession Française,  
Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 23 écoulé, nous avisant que le Conseil avait pris bonne note de notre lettre du

7 du même mois, relative à la récente modification de répartition des Assurances Municipales.

Nous en comprenons que le Conseil a bien voulu accepter, conformément à notre demande, d'accorder à "La Confiance" une part dans la répartition des Assurances Municipales. Nous vous serions obligés de bien vouloir nous le confirmer, afin que nous puissions aviser cette Compagnie de la décision du Conseil.

Veillez agréer, etc...

Signé: RACINE & Cie.

Le Conseil ne peut que confirmer les termes de sa lettre du 2 Octobre 1919, par laquelle il faisait part aux Agents de la Compagnie "L'Urbaine" de sa décision du 15 Septembre 1919, relative à la répartition des Assurances Municipales.

**Monts de Piété.**—Sur proposition du Secrétaire, le Conseil décide d'apporter les changements suivants dans les taxes applicables aux Monts de Piété, actuellement établis sur la Concession Française.

Les établissements taxés à raison de Tls: 3 par mois seront portés à Tls: 5 par mois.

Pour tous les autres, augmentation de 30 % sur le montant de la taxe actuellement payée.

Cette mesure prendra effet à compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1920.

**Chevaux et Voitures de Louage.**—A compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1920, la taxe mensuelle afférente aux chevaux et voitures de louage sera portée de Tls: 2,94 à Tls: 3,00.

**Démissions.**—(a)—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

Changhai, le 20 Octobre 1919

A CHANGHAI

Mon Cher Collègue et Ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 Octobre, me priant d'accepter votre démission de Conseiller Municipal. Je regrette profondément que vos obligations personnelles vous poussent à prendre une décision qui privera le Conseil des avis d'un des plus éclairés et des plus expérimentés de ses membres, cela d'autant plus que les règlements ne me permettent pas de remplacer un des conseillers démissionnaires en cours d'exercice. Dans ces conditions, je me permets de vous demander de vouloir bien examiner à nouveau s'il ne vous serait pas possible de concilier les exigences de votre situation personnelle et celles de vos fonctions de Conseiller Municipal. Soyez assuré d'ailleurs que quelle que soit votre décision définitive je vous garderai une profonde reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour notre Concession et pour la cause Française. J'espère malgré tout que vous voudrez bien rester des nôtres jusqu'à l'expiration de votre mandat et vous prie d'agréer, Mon Cher Collègue et Ami, les assurances de mon sincère dévouement.

Signé: A. WILDEN,

Consul de France,

Président du Conseil Municipal.

Monsieur LION a fait connaître verbalement à Mr. le Consul de France qu'il regrettait de ne pouvoir revenir sur sa décision.

(b)—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après:—

OLIVIER & Cie.

Shanghai, le 5 Novembre 1919.

Monsieur le Président  
du Conseil Municipal de la Concession  
Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Mr. E. BINDER, notre Directeur Général pour la Chine, Conseiller Municipal de la Concession Française de Changhai, nous a prié de vous exprimer tous ses

regrets pour les nombreuses fois où il n'a pu assister aux réunions du Conseil depuis six mois. Son mauvais état de santé, qui l'a retenu à la chambre pendant de longues semaines, est la cause de ces absences.

La santé de Mr. BINDER ne s'améliorant pas il vient de rentrer en France pour un temps indéterminé; il nous prie de vous dire qu'il serait très honoré de rester membre du Conseil Municipal, mais que ne sachant pas du tout à quelle époque il reviendra, il pense qu'il est préférable de vous offrir sa démission.

Mr. BINDER aurait désiré vous envoyer sa démission lui-même, avant son départ, mais il était si souffrant qu'il lui était impossible d'écrire une lettre.

Veillez agréer, etc...

p. P<sup>on</sup> d'Olivier & Co.,  
Signé: Pierre TISSEAU, L. PERNOT.

Le Conseil enregistre avec un profond regret la démission de Monsieur BINDER et il émet les vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement.

**Ecuries Municipales.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Vétérinaire au sujet de l'état sanitaire de la Cavalerie Municipale, ainsi que d'une proposition de l'Ingénieur Municipal relative à l'acquisition de 5 nouveaux chevaux, le Conseil, estimant qu'il serait peut-être plus avantageux pour l'Administration Municipale de remplacer sa cavalerie par des engins automobiles, décide de demander à l'Ingénieur d'étudier la question et de fournir un rapport à ce sujet.

**Divers.**—Sur proposition de son Président, le Conseil autorise l'aménagement et la mise à la disposition des Commandants des bateaux de guerre Français de passage à Changhai, d'une pièce située au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel Municipal, pour servir de salle de lecture et de correspondance aux matelots permissionnaires.

**Personnel.**—Le Conseil autorise l'engagement de Mr. J. F. XAVIER, en qualité de Percepteur stagiaire, aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé : P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO

## Séance du Conseil du 2 Décembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le deux Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Garde Municipale.**—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire N° 17, en date du 25 Novembre 1919, aux termes de laquelle:—

L'Adjudant-Chef MICHON, Charles, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de Guerre, est incorporé comme Chef de Secteur, à compter du 16 Octobre 1919.

Le Sieur GUENARD, François, est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 16 Octobre 1919.

Le Sieur ROLAND, Henri, est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 16 Novembre 1919.

**Personnel.**—(a)—La démission de Mr. P. JARNO, Percepteur, est acceptée à compter du 5 Décembre 1919.

La liquidation du compte de Mr. JARNO à la Caisse de Prévoyance est autorisée, conformément à l'Art. 16 des Statuts.

(b)—Le Conseil autorise l'engagement de Mr. CONART en qualité de Percepteur stagiaire aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

(c)—Sur avis du Médecin Municipal, un congé de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, est accordé à Mr. MERRANT, employé détaché au Consulat.

(d)—Suivant avis favorable du Directeur p. i. de l'Ecole, un congé de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, est accordé à M<sup>me</sup> MERRANT, Institutrice.

Les congés de Mr. et M<sup>me</sup> MERRANT compteront du 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

(e) *Secrétariat.*—Mr. FAURAZ, Professeur à l'Ecole Municipale Française, est nommé Secrétaire-Adjoint stagiaire, à compter du 8 Décembre 1919, aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

Le Directeur p. i. de l'Ecole Municipale Française est chargé de pourvoir au remplacement de Mr. FAURAZ dans les cadres de l'Ecole.

**Signaux Lumineux.**—Le signal lumineux pour trafic qui fonctionne à titre d'essai à l'angle de l'Avenue Joffre et de la Route Voyron ayant donné des résultats satisfaisants, le Conseil en décide l'adoption.

Sur proposition du Chef de la Garde et de l'Ingénieur, 11 appareils de ce genre seront installés aux endroits suivants de la Concession Française:—

*Signal alternatif:*

- 1°) Angle Route des Sœurs—Joffre
- 2°) Angle Roi Albert—Joffre (côté Nord)
- 3°) Angle Montigny—Edouard VII
- 4°) Angle Montigny—Consulat
- 5°) Angle Paul Beau—Joffre
- 6°) Angle Paul Beau—Edouard VII
- 7°) Angle Dubail—Joffre.

*Signal fixe:*

- 8°) Angle Say Zoong—Joffre
- 9°) Angle Siccawei Road—Joffre
- 10°) Angle Doumer—Joffre
- 11°) Angle Roi Albert—Great Western Road.

Cette installation nécessitera la construction de 3 nouveaux refuges :—

- 1<sup>o</sup>) Angle Paul Beau—Joffre
- 2<sup>o</sup>) Angle Paul Beau—Edouard VII
- 3<sup>o</sup>) Angle Dubail—Joffre.

Le refuge situé à l'angle de l'Avenue Joffre et de la Route Doumer sera supprimé. Quant à celui installé au croisement du Boulevard de Montigny et de la Rue du Consulat, il sera déplacé légèrement plus à l'Ouest et à 3 mètres vers le Sud.

Suivant estimation présentée par l'Ingénieur Municipal, la dépense à prévoir pour l'installation des signaux lumineux sera de Tls : 450 environ.

La consommation de courant électrique annuelle s'élèvera à Tls : 250 environ et l'entretien sera approximativement de Tls : 80 par an.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget de l'Exercice 1920.

**Transports Municipaux.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport présenté par l'Ingénieur Municipal à la suite de la décision du 20 Novembre 1919, relative aux Ecuries Municipales, le Conseil décide l'acquisition, au Shanghai Horsé Bazaar, de 5 chevaux ou mulets au prix de Tls : 70 l'un.

Le Secrétaire est chargé, d'autre part, d'entreprendre des démarches auprès de la Russo-Asiatic Bank en vue de l'achat d'un camion automobile dont cet établissement possède un certain stock.

**Salle des Fêtes.**—Le Conseil décide de mettre la Salle des Fêtes à la disposition de Mr. Frank SMIT pour un concert qui aura lieu le Mercredi, 17 Décembre 1919.

En considération de la situation particulière de Mr. SMIT, une réduction de 50 % lui est accordée sur le tarif de location habituellement appliqué pour les concerts payants.

La Séance est levée à 7 heures.

*Signé :* P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO

## Séance du Conseil du 8 Décembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le huit Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Hospitalisations.**—Le Docteur FRESSON, présent à la Séance, expose au Conseil la situation particulière résultant de l'augmentation considérable des familles d'agents annamites de l'Administration Municipale.

Les naissances, dans ces familles, sont fort nombreuses et il n'existe actuellement sur la Concession aucune organisation française permettant aux Médecins Municipaux de donner leurs soins aux accouchées comme ils le voudraient.

L'installation nécessaire ne peut être prévue à l'Hôpital Sainte-Marie où sont habituellement soignés les Agents. Quant à l'Infirmerie Municipale de la Route Stanislas Chevalier, elle est de dimensions trop restreintes et ne possède pas le personnel voulu.

Le Dr. FRESSON a donc envisagé la fondation d'une maternité et s'est adressé, à cet effet, aux R. P. Jésuites.

Ces derniers lui ayant fait connaître qu'ils ne pouvaient entreprendre seuls cette œuvre, le Docteur FRESSON a pensé à demander l'aide de la Municipalité Française.

Son intention serait d'organiser, à l'usage des femmes des agents Tonkinois et Chinois de la Municipalité, une maternité comprenant environ 20 lits et les dépendances nécessaires.

Dans ce pavillon seraient également soignés les enfants annamites qui ne peuvent être reçus à l'Hôpital Sainte-Marie faute de place.

Une première mise de fonds de Tls : 40.000 environ serait nécessaire. Le Dr. FRESSON demande si la Municipalité consentirait à verser la moitié de cette somme.

Les R. P. Jésuites parferaient le restant et les Sœurs de l'Hôpital Sainte-Marie céderaient gratuitement le terrain et assureraient la gestion de l'établissement.

Une fois l'organisation en train, la Municipalité aurait à payer les journées de ses malades et une subvention annuelle de Tls : 1.200 environ.

Le président fait remarquer au Dr. FRESSON qu'en raison de l'état de ses Finances, la Municipalité ne peut disposer en ce moment de la somme de Tls : 20.000 indiquée. Il demande s'il serait possible de répartir le versement de cette somme sur plusieurs exercices.

Le Dr. FRESSON se déclare prêt à entamer des négociations à ce sujet avec les R. P. Jésuites.

Il remercie ensuite le Conseil d'avoir bien voulu lui prêter sa bienveillante attention et il quitte la Salle des délibérations.

Après discussion, le Conseil décide d'accepter, en principe, les propositions du Dr. FRESSON, sous réserve que la priorité pour les lits de la maternité sera toujours donnée aux femmes des Agents Municipaux.

Toutefois, aucune décision formelle ne saurait être prise dès maintenant, le Conseil se réservant de revenir sur la modalité des paiements de la donation à effectuer, au cours de l'examen du Budget de l'Exercice prochain.

**Ecole Municipale Française.**—(a)—Sur proposition du Directeur p. i. de l'Ecole Municipale Française, le Conseil autorise l'engagement provisoire de M<sup>lle</sup> MONDESIR en qualité de répétitrice suppléante, aux appointements de Tls : 125 par mois avec indemnité de logement de Tls : 25.

(b)—Mr. RUEDOLF, Professeur de dessin et répétiteur, est autorisé à organiser un Studio de dessin sous le patronnage de l'Alliance Française.

(c)—En vue de pourvoir au remplacement de Mr. FAURAZ, le Conseil, sur proposition du Directeur p. i. de l'Ecole Municipale Française, autorise l'engagement, en qualité de Professeur stagiaire, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, de Mr. PERRIN, actuellement Capitaine à la Mission Aéronautique du Japon.

**Services Généraux.**—(a)—Un congé de 9 mois, aux conditions prévues par le Règlement Administratif, est accordé, à compter du mois de Mars 1920, à M<sup>lle</sup> J. PORTIER, dactylographe détachée au Consulat Général de France.

(b)—Comme suite à une demande présentée par Mr. MERRANT, le Conseil décide que l'indemnité mensuelle de 20 Taëls qui est accordée à cet Agent, en tant que détaché au Consulat, lui sera payée pendant son congé jusqu'au jour de la mise en vigueur de la nouvelle échelle des soldes, date à laquelle la dite indemnité sera supprimée.

**Règlement Administratif.**—Lecture est donnée du projet de Règlement Administratif, modifié suivant décision du Conseil du 25 Juin 1919.

Après discussion et observations présentées par le Président, le Conseil arrête le texte du dit Règlement ainsi que les nouvelles échelles de soldes, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1920, sous réserve des disponibilités budgétaires.

Le Séance est levée à 8 heures.

*Signé :* P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER

## Séance du Conseil du 11 Décembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le onze Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Personnel.**—(a)—*Service Sanitaire.*—Sur avis favorable du Médecin Sanitaire, le Conseil autorise l'engagement de Mr. J. DELGA, à compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1920, en qualité d'Inspecteur Stagiaire, aux conditions prévues par le Règlement Administratif.

(b)—*Service des Travaux.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, une gratification égale à six mois de solde, soit Tls: 78,00, est accordée au Surveillant Chinois, GNI PAO PAO, réformé pour raisons de santé, après 9 années de bons services.

**Budget 1920.**—Le Conseil aborde l'examen du Projet de Budget pour l'exercice 1920.

**Taxes.**—Sur proposition du Chef de la Garde, le Conseil décide qu'à partir du 1<sup>e</sup> Janvier 1920, certains établissements de la Concession Française, tels que: marchands de tabac, changeurs, restaurants, marchands d'eau chaude, pourront être autorisés, sur leur demande, à rester ouverts après minuit.

Il est bien entendu, cependant, que l'autorisation ne sera accordée qu'à titre tout à fait précaire, devra être renouvelée tous les mois et pourra être retirée sans préavis.

La taxe suivante sera appliquée :

Ouverture jusqu'à 2 heures du matin Tls : 1,00 par mois  
» » toute la nuit..... » 2,00 »

La Séance est levée à 8 heures.

*Signé :* P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER

## Séance du Conseil du 18 Décembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le dix huit Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Salle des Fêtes.**—Comme suite à une demande de M. PACI, le Conseil décide de mettre à sa disposition la Salle des Fêtes Municipale, aux prix global de location de Tls : 150, pour une série de concerts qui auront lieu les 29 Décembre 1919, 3, 6 et 10 Janvier 1920.

**Divers.**—Le Conseil prend connaissance d'une pétition des Marchands de poissons salés du quartier de l'Est de mandant :

(a)—La construction de 2 nouveaux pilotis et réparation de ceux existants sur le ponton de la Place de l'Est : les intéressés s'engageant à contribuer aux dépenses nécessaires pour une somme de Tls : 300.

(b)—L'autorisation d'édifier :

1°) un hangar de 35m. de long sur 2m. de large, à côté du ponton, destiné aux Agents de surveillance de nuit ;

2°) une cabane, au Nord du dit hangar, de 3m. sur 2,  
enfin d'ouvrir une porte au W. C. (côté Nord) et condamner celle du Sud : le tout aux frais des intéressés.

Le Conseil, sur avis favorable de l'Ingénieur Municipal et du Chef de la Police, décide d'accorder l'autorisation sollicitée.

**Garde Municipale.**—Le Conseil enregistre, avec regret, la démission de Mr. Justin ZAO TSENG SENG, Secrétaire du Chef de la Garde, qui quitte l'Administration Municipale après 23 ans de service pour entrer dans l'Administration Gouvernementale Chinoise.

Prenant en considération les réels services qu'a rendus Mr. Justin ZAO TSENG SENG, non seulement à la Garde Municipale, mais aussi à la cause française à Changhai, le Conseil décide de lui décerner un témoignage officiel de satisfaction.

**Budget 1920.**—Le Conseil aborde la suite de l'examen du Budget pour 1920.

La Séance est levée à 8 heures 30.

*Signé :* P. LE BRIS  
X. DARD  
R. FANO

## Séance du Conseil du 22 Décembre 1919

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt deux Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Taxes.**—Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Municipal Council, relative à une nouvelle réglementation que ce dernier compte appliquer aux véhicules automobiles, tels que camions, trucks, etc...

Cette réglementation implique, entre autre, que les licences afférentes aux véhicules en question, seraient également valables pour la Concession Française.

Se référant aux considérations émises dans sa décision du 20 Novembre dernier, au sujet des véhicules de ce genre, qui sont affectés à un usage purement commercial et empruntent journellement les voies publiques de la Concession Française, le Conseil décide qu'il doit maintenir le droit de l'Administration Municipale d'imposer une licence distincte pour la Concession Française, et de percevoir ainsi une taxe.

Il proteste, d'autre part, à l'unanimité des Membres présents à la Séance, du fait que des mesures de l'importance de celles qui lui sont soumises et qui intéressent au premier chef l'Administration Municipale, aient été prises sans consultation préalable.

**Adjudications diverses.**—Après examen des soumission présentées, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1920 :—

### 1°) Charbons et Combustibles divers.

NEE JING SING & C° :—

Anthracite de Hongay.....	Tls.	17,25	la tonne
---------------------------	------	-------	----------

RACINE & Cie :—

Karatz N° 1.....	»	12,50	»
------------------	---	-------	---

» N° 2.....	»	11,50	»
-------------	---	-------	---

NEE CHING COAL C° :—

Charbon de forge.....	»	7,50	»
-----------------------	---	------	---

Bois de chauffage et d'allumage.....	»	0,75	le picul
--------------------------------------	---	------	----------

Un nouvel appel d'offres sera fait pour le coke.

### 2°) Pétrole

ASIATIC PETROLEUM C° :—

Pétrole de 1ère qualité.....	Tls.	0,365	le gallon américain
------------------------------	------	-------	---------------------

Pétrole pour désinfection.....	»	0,11	»
--------------------------------	---	------	---

STANDARD OIL C° :—

Pétrole de 2ème qualité.....	\$	0,35	»
------------------------------	----	------	---

### 3°) Gazoline, Graisses et Huiles

ASIATIC PETROLEUM C° :—

Gazoline.....	Tls.	0,47	le gallon américain
---------------	------	------	---------------------

DODWELL & C° :—

Graisse pour tombereaux.....	»	0,05	la livre
------------------------------	---	------	----------

Huile pour autos.....	»	0,65	le gal. impér.
-----------------------	---	------	----------------

VACUUM OIL C° :—

Huile pour machines.....	»	0,52	»
--------------------------	---	------	---

STANDARD OIL C° :—

Graisse pour autos.....	\$	11,50	les 100 livres
-------------------------	----	-------	----------------

4°) *Nourriture des Chevaux*

DONG SHING :—

Son .....	\$	2,50	le picul de 130 lbs.
Paddy écrasé .....	»	3.35	»

ZI YONG FONG :—

Paille .....	»	0,495	les 100 liv. chinoises (133 lbs. anglaises)
--------------	---	-------	--

5°) *Fournitures diverses pour Travaux*

En raison des diminutions opérées dans le chapitre des “ Travaux Neufs” et “Entretien des bâtiments” (Budget 1920), les quantités de matériaux figurant sur les appels d’adjudications pour le compte du Service des Travaux, seront réduites.

L’Ingénieur Municipal est chargé de faire une nouvelle évaluation des besoins de son service.

6°) *Enlèvement des ordures ménagères*

En ce qui concerne l’enlèvement des ordures ménagères, le Conseil, sur proposition de l’Ingénieur Municipal, décide qu’un appel d’offres sera fait vers la fin de l’hiver.

*Condition des fournitures.*—Le Conseil décide, d’autre part, de spécifier sur les contrats à passer avec ses fournisseurs, qu’en cas de baisse des prix sur le marché local, l’Administration Municipale se réserve le droit de demander une diminution proportionnelle des prix d’adjudication.

**Ecole Municipale Française.**—Après avoir entendu les explications de Mr. GROSBOIS, Directeur p. i. de l’Ecole Municipale Française, le Conseil décide qu’à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1920, la rétribution scolaire mensuelle pour l’Ecole Municipale Française, sera fixée comme suit :

Classe enfantine .....	\$	6,00
Cours Préparatoires .....	»	9,00
Cours Elémentaires .....	»	11,00
Cours Moyens et Supérieur .....	»	14,00

Aucun changement ne sera apporté aux réductions dont jouissaient les familles ayant plusieurs enfants à l’Ecole.

Les employés Municipaux, qui jusqu’ici avaient bénéficié de la gratuité scolaire pour leurs enfants, paieront le 1/2 tarif.

Des réductions sur les mêmes bases que celles appliquées au public leur seront également consenties.

**Budget 1920**—Le Conseil continue l’examen du Budget pour 1920.

La Séance est levée à 8 heures.

*Signé :* P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO  
J. W. GALLAGHER

## Séance du Conseil du 29 Décembre 1919

---

L'an mil neuf cent dix neuf et le vingt neuf Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Constructions.**—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal transmettant une demande de permis présentée par le Crédit Foncier d'Extrême-Orient, pour l'exécution de divers travaux d'agrandissement et de modifications des bâtiments de la Banque Industrielle de Chine, situés sur le lot cadastral N<sup>o</sup>. 1, à l'angle du Quai de France et de l'Avenue Edouard VII.

Les immeubles en question sont frappés d'alignement pour l'élargissement à 110 pieds de l'Avenue Edouard VII.

Considérant le caractère temporaire des travaux envisagés par la Banque Industrielle et attendu que la réalisation immédiate de l'alignement à cet endroit n'est pas nécessitée par les besoins du trafic, le Conseil, suivant avis de l'Ingénieur Municipal, décide d'accorder la permission demandée aux conditions suivantes :

1<sup>o</sup>) Au moment de la réalisation de l'alignement, le terrain exproprié sera payé par la Municipalité suivant l'évaluation foncière actuelle, soit Tls : 80.000 le mow.

2<sup>o</sup>) L'alignement sera réalisé au gré de la Banque Industrielle de Chine, propriétaire du terrain et de l'immeuble, mais au plus tard en 1945, et sans frais pour la Municipalité en ce qui concerne la démolition de l'immeuble existant.

**Propriétés Municipales.**—Comme suite à une visite des propriétés Municipales faite le 26 Décembre 1919 par le Comité des Travaux, le Conseil prend les décisions suivantes :

*Propriété du Boulevard des 2 Républiques.*—En raison de la valeur élevée des terrains constituant cette propriété, le Conseil estime que l'usage que peut en faire l'Administration Municipale devient trop onéreux.

Il décide, en conséquence, d'en effectuer la vente aux meilleures conditions.

*Terrain Boulevard de Montigny.*—L'Ingénieur Municipal est chargé d'élaborer, dès que possible, un projet pour la mise en valeur du terrain situé Boulevard de Montigny à l'angle de la Rue du Consulat.

*Abattoirs Municipaux.*—L'Ingénieur est chargé de présenter, dès que possible, au Comité des Travaux, l'estimation des dépenses à engager pour l'exécution des travaux suivants :

Réparations intérieures dans les étables à bœufs,

Réfection des tables d'abattage,

Construction d'une fosse septique,

Installation d'une seule chaudière avec distribution d'eau chaude pour l'échaudage des porcs.

Aménagement des salles d'abattage de façon à rendre indépendante la partie réservée aux musulmans,

Remplacement de la couverture actuelle en natte de la salle d'abattage située à l'Ouest du Bâtiment central, par une toiture.

*Logement des Agents annamites et chinois de la Garde Municipale.*—En vue de pourvoir au logement de ces Agents, installés provisoirement à l'ex Ecole allemande, le Secrétaire est chargé de voir s'il serait possible d'utiliser les bâtiments du Camp de Koukaza, actuellement sans affectation.

*Divers.*—L'Ingénieur est chargé de faire entreprendre la réfection du macadam de la Place de l'Est.

**Personnel.**—(a)—*Ecole Municipale Française.*—Le Conseil enregistre la démission de M<sup>me</sup> GAUTHIER, Institutrice, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1920, et autorise la liquidation du son compte à la Caisse de Prévoyance conformément à l'Art. 16 des Statuts.

Se référant à sa décision du 28 Août dernier, le Conseil regrette de ne pouvoir répondre favorablement à une demande de gratification présentée par M<sup>me</sup> GAUTHIER; cette dernière se trouve, d'autre part, redevable envers la Municipalité de la somme de Frs: 900, montant de ses frais de voyage de retour à Changhai.

Le Secrétaire est chargé de lui écrire pour lui demander le remboursement de ce montant.

(b)—*Service des Travaux.*—1<sup>o</sup>) Mr. TARDIEU, Surveillant de Travaux, est licencié par suppression d'emploi à compter du 15 Janvier 1920. La liquidation de son compte à la Caisse de Prévoyance est autorisée suivant l'Art. 12 des Statuts.

Conformément à l'Art. 24 du Règlement Administratif, il recevra une indemnité de licenciement égale à un mois de solde.

Au cas où Mr. TARDIEU désirerait se rendre en France, ses frais de rapatriement et ceux de sa famille seraient à la charge de l'Administration Municipale.

2<sup>o</sup>) Mr. ONGETTA, Commis de Comptabilité, du cadre auxiliaire, est licencié à la date du 6 Janvier 1920. Mr. ONGETTA recevra une indemnité de licenciement égale à un mois de solde.

**Commissaires Fonciers.**—En application de l'Art. 6 du Règlement d'Expropriation, le Conseil prie M. FANO de vouloir bien siéger comme membre titulaire de la Commission Foncière pour l'Exercice 1920, et M. LE BRIS comme membre suppléant.

**Budget 1920.**—L'examen du projet de Budget pour 1920 étant terminé, le Conseil l'arrête définitivement et prend les décisions suivantes :—

#### RECETTES

**IMPOT LOCATIF ETRANGER.**—Désirant dans un esprit d'équité, égaliser les taxes locatives imposées aux résidents Etrangers et Chinois de la Concession Française,

Le Conseil décide de porter, à partir du 1<sup>o</sup> Janvier 1920, et sur toute l'étendue du territoire de la Concession Française, l'impôt locatif Etranger à 12 % par an.

#### DÉPENSES

**PERSONNEL EUROPEËN.**—Le Conseil adopte définitivement les échelles des soldes annexées au Règlement Administratif modifié et approuvées en principe par Décision du 8 Décembre 1919.

Les emplois d'Ingénieur de la Voirie et de Chefs d'Arrondissements sont supprimés.

L'Ingénieur-Adjoint portera désormais le titre d'Ingénieur-Adjoint chargé de la Voirie.

Les Chefs d'Arrondissements actuels deviennent "Agents Voyers".

**GARDE MUNICIPALE.**—Les propositions présentées par le Chef de la Garde, suivant la nouvelle échelle de solde, sont adoptées.

**PERSONNEL INDIGÈNE.**—Diverses modifications dans la solde du personnel indigène des différents Services sont approuvées.

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES.**—*Allocations diverses.*—(a)—Une somme de Tls: 200 est inscrite au Budget pour les "Bourses pour Chinois à l'Université l'Aurore".

(b)—Se référant à sa décision du 10 Mars 1919, le Conseil porte à Tls: 1.000 l'allocation annuelle en faveur du Shantung Road Hospital.

(c)—Comme suite à sa décision du 8 Décembre 1919, le Conseil regrette que les disponibilités budgétaires ne lui permettent pas d'effectuer pendant l'exercice 1920 un versement en faveur d'une Maternité pour Tonkinois et Chinois.

**Imprimerie Municipale.**—L'indemnité accordée jusqu'ici à Mr. LATOUR, pour surveillance de l'Imprimerie, est supprimée.

**Services Généraux.**—Mr. BERTHON, du cadre auxiliaire, cessera ses services à compter du 1<sup>o</sup> Mars 1920.

**Service des Parcs, Jardins et Plantations.**—Comme suite à la décision du 22 Septembre 1919, le Service des Parcs, Jardins et Plantations est séparé du Service des Travaux à compter du 1<sup>o</sup> Janvier 1920, et compris dans les Services divers rattachés au Secrétariat.

Le Conseil prend connaissance d'un projet pour l'organisation et le fonctionnement de ce Service et en adopte les grandes lignes après diverses modifications de détail.

**EMPRUNTS.**—(a)—*Emprunt Municipal de 1903.*—Le Secrétaire est autorisé à utiliser pour le paiement des intérêts et de l'amortissement de cet emprunt pendant l'année 1920, les sommes en francs que l'Administration Municipale a à son crédit, en compte courant, dans diverses Banques en France.

(b)—*Caisse de Prévoyance.*—Le remboursement des prêts consentis à l'Administration Municipale par la Caisse de Prévoyance, soit Tls: 49.500, sera effectué fin Janvier 1920.

*Cour Mixte Française.*—Suivant décision de Mr. le Consul Général de France, la Cour Mixte Française sera séparée du Service de la Police à compter du 1<sup>e</sup> Janvier 1920, et comprise désormais dans les Services divers.

*Service des Travaux.*—L'Ingénieur Municipal est chargé d'étudier une nouvelle organisation de son Service en vue d'obtenir le meilleur rendement de son personnel européen et indigène.

A l'avenir aucun travail ne pourra être entrepris sans approbation préalable du Comité des Travaux. Cette restriction ne s'applique pas aux menus travaux d'entretien courant.

En vue de réaliser des économies sur la consommation d'électricité pour l'Eclairage Public, l'Ingénieur est prié de s'entendre avec la C. F. T. et le Service de la Police afin de diminuer la durée d'éclairage et de procéder à des extinctions partielles ou totales durant les nuits de clair de lune.

Le Budget pour 1920 s'établit comme suit :—

RECETTES	Tls :	DÉPENSES	Tls :
Recettes ordinaires.....	1.148.350,00	Titre 1 Secrétariat.....	76.073,00
Recettes accidentelles.....	11.000,00	» 2 Services divers.....	570.098,08
En caisse au 31 Décembre 1919.....	15.466,42	» 3 Garde Municipale.....	296.065,00
Reliquat disponible aux découverts		» 4 Travaux Publics.....	329.200,00
en Banques.....	902,26		
Emprunt à réaliser.....	95.717,40		
	Tls : 1.271.436,08		Tls : 1.271.436,08

Le Séance est levée à 8 heures.

*Signé :* P. LE BRIS  
W. J. N. DYER  
X. DARD  
R. FANO

## Séance du Conseil du 9 Janvier 1920

L'an mil neuf cent vingt et le neuf Janvier, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

**Garde Municipale.**—1<sup>o</sup>) Lecture est donnée de deux Ordonnances Consulaires en date du 29 Décembre 1919 en vertu desquelles:—

Les Brigadiers TAULIER, François, SIDAINE, Eugène et DUPUY, Emile sont nommés Sergents.

Les Gardes LAURENT, Alban et BERGE, Léopold sont nommés Brigadiers.

Le Garde de 3<sup>ème</sup> classe HUON, Louis, est nommé Garde de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1919.

Le Sieur VITTORI, Laurent, est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 1919.

Le Matelot SEITE, Yves, Jean, du "d'Estrées" est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 16 Décembre 1919.

Le Sieur LE MOULLEC, Henri, est incorporé comme Garde de 3<sup>ème</sup> classe, à compter du 26 Décembre 1919.

Le Chef de Secteur VIDAL, Joseph, Greffier de la Cour Mixte, est rayé des contrôles de la Garde Municipale et pourvu d'un emploi spécial, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

Diverses mutations et nominations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois.

2<sup>o</sup>) Sur proposition du Chef de la Garde, une gratification de \$ 150 est accordée au Brigadier chinois SENG ZENG LING, réformé pour raisons de santé, après 18 ans de bons services.

**Gazoline.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:

THE ASIATIC PETROLEUM Co.

Shanghai, 6th January 1920.

The Secretary,  
French Municipal Council,  
Shanghai.

Dear Sir,

SHELL MOTOR SPIRIT.

Further to our letter of 31st ultimo, we have now reduced our contract price for Shell Motor Spirit to 44 candareens per gallon and agree to giving you the benefit of this reduced price for the contract which you recently entered into with us.

We are, Dear Sir,

Yours faithfully,

For THE ASIATIC PETROLEUM Co. (N. C.) Ltd.

Signed: C. G. HUMPHRY.

**Personnel.**—T. S. F.—Suivant proposition du Directeur de la Station de T. S. F., l'Opérateur stagiaire DA SILVA cessera ses services à compter du 10 Janvier 1920.

Cet Agent recevra sa solde du mois de Janvier et ne sera pas remplacé dans son emploi.

**Service des Travaux.**—1<sup>o</sup>) Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder une gratification au Chef Jardinier SENG YONG LONG, démissionnaire pour raisons de santé à compter du 31 Décembre 1919.

2°) Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, une gratification de Tls : 57,00 est accordée au planton chinois KENG CHEN, réformé après 13 ans de bons services.

**Sémaphore.**—L'ouverture des crédits nécessaires est autorisée pour l'achat d'étamines, toiles à voiles, drisses, nécessaires au Service du Sémaphore pendant l'année 1920.

**Marché de Siemen.**—Le Secrétaire fait connaître que le Sieur LOH SONG KEE, adjudicataire pour la location du Marché de Siemen, n'a pas acquitté le montant de sa redevance pour le dernier trimestre de 1919.

En conséquence, le Conseil décide de résilier le contrat passé avec le Sieur LO SONG KEE.

Conformément aux clauses du dit contrat, la garantie de Tls : 200 déposée à la Caisse Municipale par l'adjudicataire devient la propriété de l'Administration Municipale.

Le Secrétaire est chargé de faire des propositions au Conseil en vue des mesures à prendre pour la mise en exploitation du marché directement par l'Administration Municipale.

**Crédits.**—L'ouverture d'un crédit de Tls : 105 est autorisée pour la réfection des gouttières de la toiture en malthead des bâtiments des machines de l'ex Ecole Allemande.

**Adjudications.**—Après examen des soumissions présentées, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1920 : —

(a)—Garde Municipale. —

*Nourriture des Prisonniers*

**DONG SHING :—**

Riz non décortiqué.....	\$ 4,00 le picul
Blé.....	» 3,80 »
Fèves.....	» 3,80 »
Haricots rouges.....	» 5,00 »

**KONG WOU :—**

Viande de porc.....	\$ 0,142 la livre
Poisson salé.....	» 0,088 »
Légumes.....	» 0,02 »
Sel.....	» 0,03 »
Huile.....	» 0,12 »
Thé.....	» 0,10 »

(b)—Service des Travaux.—Se référant à sa décision du 22 Décembre 1919, le Conseil prend connaissance des nouvelles propositions de l'Ingénieur Municipal, relatives aux quantités de matériaux, nécessaires au Service des Travaux pendant l'année 1920.

Après examen des soumissions présentées, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes :—

*Matériaux divers*

**FONG KEE :—**

Sable de Ningpo.....	Tls. 1,98 le m3
Sable bleu.....	» 2,30 »
Sable de Ningpo pour les Ateliers.....	» 2,20 »

**KIANG CHIN KEE :—**

Rocaille bleue.....	» 1,29 le m3
Granit bleu.....	» 1,83 »
Sable d'agrégation.....	» 1,23 »
Gravillon de Ningpo pour les Ateliers.....	» 2,58 »
Gravillon de Ningpo.....	» 2,35 »
Briques cassées.....	» 0,83 »

Dalles .....	Tls. 2,37 le chang
Bordures .....	» 2,25 »
<b>ZI TCHING KEE:—</b>	
Rocaille de Soochow .....	» 1 70 le m3
<b>RACINE &amp; Cie:—</b>	
Ciment .....	» 3,50 le baril
<b>KONG YIE:—</b>	
Fonte .....	» 0,06 la livre

**Expropriations.**—Comme suite à sa décision du 28 Juillet 1919, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 4.512 pour l'exécution des travaux divers résultant de l'élargissement de la partie de Siccawei Road adjacente aux propriétés FREEMAN et W. A. WHITE.

**Passages des Employés.**—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

Changhai, le 8 Janvier 1920

—  
No 44  
—

Monsieur le Secrétaire  
de la Municipalité Française,  
Changhai

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la réduction de 15% qui était autrefois accordée sur le prix de leurs passages aux employés de la Municipalité Française de Changhai leur sera de nouveau décomptée à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

Je suis heureux de porter cette mesure à votre connaissance.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Agent Général,  
L. BRIDOU.

**Divers.**—Le Sieur SIN WAI YU, propriétaire d'une fabrique de sauces chinoises, 112 Route de Zikawei, sollicite l'autorisation d'établir un escalier en pierre sur la berge de la crique de Zikawei, en face de son établissement.

Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde l'autorisation demandée aux conditions suivantes:—

1°) Le Sieur SIN WAI YU se conformera au tracé qui lui sera fait sur place par le Service des Travaux.

2°) Il exécutera à ses frais les travaux d'entretien et de consolidation s'il y avait lieu, suivant les instructions du Service des Travaux.

3°) Il paiera une taxe annuelle de Tl. 1,00.

4°) Au cas où la Municipalité désirerait utiliser son frontage sur la crique, le Sieur SIN WAI YU sera tenu de supprimer son appontement après un mois de notice.

**Caisse de Prévoyance.**—(a)—La Situation Financière de la Caisse de Prévoyance, arrêtée au 31 Décembre 1919, est soumise au Conseil qui l'approuve.

Elle s'établit comme suit:

DOIT		AVOIR	
	Tls :		Tls :
Intérêts.	8,50	Banque de l'Indo-Chine.	2,236,49
Profits & Pertes.	67,58	Banque Industrielle de Chine.	15.781,46
Comptes Individuels.	203.568,88	Placements divers	185,627,01
Tls: 203.644,96		Tls: 203.644,96	

Changhai, le 31 Décembre 1919

Vu et approuvé

*Le Président du Comité de Gérance,*

*Signé : H. BOISSEZON*

Certifié conforme,

*Le Trésorier :*

*Signé : M. GARDARIN*

(b)—Conformément à la décision du 8 Mars 1917, le Conseil autorise le paiement de la rétribution du Trésorier pour le 2<sup>e</sup> Semestre 1919, soit Tls. 203,64.

**Finances.**—Après avoir pris connaissance d'un rapport du Secrétaire sur les opérations financières de l'Exercice 1919, le Conseil approuve les comptes qui lui sont présentés.

### RELEVÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1919

Recettes		Dépenses	
	Taëls		Taëls
Chap. 1 Impôts .....	513.785,87	Titre 1 Secrétariat .....	48.377,45
» 2 Licences .....	248.904,54	» 2 Services Divers .....	443.637,31
» 3 Taxes .....	70.029,55	» 3 Garde Municipale .....	259.061,21
» 4 Recettes diverses .....	104.170,22	» 4 Travaux Publics .....	329.794,59
» 5 Sémaphore et Signaux Météorologiques .....	13.081,57	» 5 Budget Extraordinaire .....	131.497,76
» 6 Ecoles .....	16.777,58		1.212.388,32
» 7 Abattoirs .....	17.493,34		
» 8 Service Sanitaire .....	993,39		
» 9 Intérêts et dividendes .....	5.796,84		
» 10 Garde Municipale .....	46.389,85		
» 11 Service des Travaux (Remboursements pour travaux divers) .....	8.467,88		
	1.045.890,63		
Excédent des dépenses .....	166.497,69		
	1.212.388,32		1.212.388,32

Changhai, le 31 Décembre 1919.

Le Secrétaire du Conseil,

*Signé : P. LEGENDRE*

## SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1919

	Tls.	c.	Tls.	c.
Solde débiteur général au 1 <sup>er</sup> Janvier 1919 .....			456.578,03	
Dépenses du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1919 .....	1.212.388,32			
Recettes „ „ „ „ „ .....	1.045.890,63			
Excédent des dépenses .....			166.497,69	
Solde débiteur général au 31 Décembre 1919 .....			<u>623.075,72</u>	
 <b>BALANCE DU SOLDE DÉBITEUR GÉNÉRAL</b> <hr style="width: 20%; margin: auto;"/>				
<b><u>Débit.</u>—</b>				
<b>DÉCOUVERTS</b>				
Banque de l'Indo-Chine .....	429.161,58			
» Russo-Asiatique .....	149.357,54			
Hongkong & Shanghai Bank .....	149.972,17			
Caisse de Prévoyance .....	49.500,00			
Banque Industrielle de Chine .....	24.884,17			
			802.875,46	
<b><u>Crédit.</u>—</b>				
Numéraire en Caisse .....	3.159,42			
Banque de l'Indo-Chine .....	116,14			
<b>PORTEFEUILLE</b>				
140 actions de la Cie des Téléphones .....	7.000,00			
Obligations de l'Emprunt Français 5 % 1915 .....	99.512,94			
„ „ „ „ 1916 .....	48.387,10			
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français				
Crédit en France Frs : 105.689,21 à taux divers .....	21.265,61			
Compte-courant à la Banque Industrielle à Paris,				
Frs : 1.613,39 à 4,50 .....	358,53			
			179.799,74	
Montant égal au Solde débiteur général			<u>623.075,72</u>	

Certifié conforme,  
Le Secrétaire du Conseil,  
*Signé* : P. LEGENDRE

Changhai, le 31 Décembre 1919  
Le Comptable  
*Signé* : M. GARDARIN

La Séance est levée à 8 heures.

*Signé* : P. LE BRIS  
X. DARD  
W. J. N. DYER  
R. FANO



---

---

SERVICE MEDICAL

---

---



## Rapport du Service Médical

L'année 1919 a été remarquable au point de vue sanitaire par l'absence des grandes épidémies qui visitent assez régulièrement Changhai.

Seule la grippe a fait une apparition en Février Mars avec une reprise en Octobre, sans cependant présenter le caractère d'exceptionnelle gravité, qu'elle assumait en Europe à ce moment.

Nous avons eu dans l'année à déplorer la mort de deux des employés de la Municipalité: Mr. Delga du service des Travaux, Mr. Courbon du service des jardins, ces deux décès ne présentant malheureusement rien d'innattendu.

Cinq agents annamites ont succombés durant l'année. Les causes de décès était: Fièvre typhoïde, Dysenterie, Pleurésie purulente, Pneumonie.

Le nombre des malades traités parmi le personnel Européen a été en légère diminution sur l'année précédente.

En ce qui concerne le personnel indigène, le nombre des journées d'hôpital a été en diminution de 346 sur l'exercice précédent. Le nombre des journées d'infirmérie a été au contraire en notable accroissement (2021 journées en plus).

Le fonctionnement de l'infirmérie Municipale dite «du Stand» a continué à donner toute satisfaction. Cette fondation remplissant de mieux en mieux le but qui avait nécessité sa création.

Le Médecin de l'Administration Municipale  
D<sup>r</sup>. H. FRESSON

### EMPLOYÉS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1919

	Nombre de malades	Consultations	Traités à l'Hôpital	Journées d'Hôpital	Journées d'exemption	Traités à l'Infirmérie	Journées d'Infirmérie	OBSERVATIONS
Européens { Secrétariat Travaux Publics Divers	77	84	42	452	84			M. Delga décédé
Européens	88	100	40	476	163			M. Courbon décédé
Police { Tonkinois Chinois	942	1234	74	1106	1361	377	3685	4 décès à l'Hôpital—1 décès Maison d'Arrêt]
Chinois des divers Services	695	981	41	566	1368	189	1809	
	212	261	81	1082	360			2 décès à l'Hôpital
Européens { Femmes Enfants			32	256				
			13	55				1 décès à l'Hôpital
Tonkinois { Femmes Enfants			18	98				
			22	144				



---

Station de Télégraphie Sans Fil

---



## Rapport

du

# Service de la Station de Télégraphie Sans Fil

## Station de Koukaza

---

**Transmission.**—Les machines et appareils de transmission ont fonctionné régulièrement. Un nouvel éclateur à trois disques tournants, construit par les ateliers de T'ou-Sé-Wé, sur les plans de Mr. Broelemann a été mis en service au début de l'année.

**Réception.**—La réception fonctionne très bien, elle est d'une extrême sensibilité, mais les perturbations atmosphériques à certaines périodes de l'année sont une très grande gêne pour la captation des nouvelles de presse de Lyon. Des essais dans le but d'éliminer l'orage, au moins en grande partie, ont été effectués au moyen d'un cadre hexagonal enroulé de fil, ce genre d'enroulement présentant moins de surface aux décharges atmosphériques. L'époque à laquelle ces expériences ont été faites étant peu favorable à cause de l'orage insignifiant qui sévissait à ce moment, aucun résultat appréciable n'a pu être obtenu. La maladie de Mr. le Directeur du service de T. S. F. a empêché la reprise de ces essais qui doivent être faits avec un nouveau cadre de plus grandes dimensions.

Le matériel de la station s'est accru d'un amplificateur modèle 3 ter qui sera également mis en essai incessamment.

**Mature et Antenne.**—Les mâts et agrès ont très bien résisté à toutes les intempéries, l'antenne est en bon état.

**Bulletin Météorologique.**—L'envoi des signaux horaires et météorologiques a rendu durant toute l'année, comme par le passé, de précieux services à la navigation; les commandants des navires les apprécient hautement, particulièrement pendant la période des typhons, fréquents dans nos régions. Pour ne citer qu'un exemple, le commandant du paquebot "ANDRE-LEBON" parti le 25 Août de Changhai, fut avisé par notre station qu'un typhon s'étant formé dans l'archipel des Philippines se dirigeait vers le nord de Formose, continuellement tenu au courant de la marche de ce dernier il manœuvra pour l'éviter. Tous les navires se trouvant à la mer et faisant la même route étaient également renseignés et purent éviter les effets trop violents du typhon.

Pour le Service météorologique le nombre de mots transmis s'élève à 16.425.

Changhai le 1<sup>er</sup> Janvier 1920.

P. Le Directeur  
MACARY



---

---

**BRIGADE DES POMPIERS**

---

---



## Rapport du Service d'Incendie

**Effectif et composition de la Compagnie des Pompiers Volontaires.**—Du 1<sup>er</sup> Janvier au mois d'Avril 1919, la composition de la Compagnie était comme suit :

<i>ETAT MAJOR.</i> —MM.	H. Madier	Capitaine
	J. Gilis	Lieutenant
	H. Richer	Sous-lieutenant
	A. Hourcade	»

<i>POMPIERS VOLONTAIRES.</i> —MM.	A. Chapeaux	Ch. Boissezon
	A. Brun	J. B. Audigier
	S. Bouchara	Ed. Bibé
	Y. Briand	A. Canavaro
	A. Numa	G. Chapeaux
	Bassail	Feunteun
	Perry	

Soit en tout : 1 Capitaine, 3 Officiers, 13 Pompiers et 1 Chef du Matériel.

Au départ de Monsieur H. Madier, le commandement a été remis par intérim à Monsieur Gilis, Lieutenant. Cét intérim a duré jusqu'à l'arrivée de Monsieur M. Chapeaux, ancien Capitaine de la Compagnie.

Durant la période Avril Juin, aucun changement dans l'effectif et la composition de la Compagnie.

Vers le milieu de Juin plusieurs personnes se sont présentés pour faire partie de la Compagnie, ce sont : MM. H. Richard, Clergue, Bigel, Poulet, Charleux, Coulioux, Tartois et Remuzat.

Le nombre des Pompiers Volontaires est passé de 16 à 24.

Le 16 Avril 1919, nous avons eu à enregistrer la démission de Monsieur H. Richer, Sous-lieutenant.

Le 26 Août 1919, celle de Monsieur G. Chapeaux.

Le 24 Décembre 1919, celle de Monsieur Gilis, Lieutenant.

Nous avons eu également à enregistrer le départ en congé de MM. J. B. Audigier et Y. Briand.

Le 25 Décembre 1919, le Commandement de la Compagnie a été passé au Lieutenant A. Brun, Monsieur M. Chapeaux, Capitaine, étant obligé de s'absenter pour quelques mois.

La composition de la Compagnie au 31 Décembre 1919 était comme suit :

<i>Etat Major :</i>	MM. CHAPEAUX	Capitaine
	A. BRUN	Lieutenant
	CHARLEUX	Sous-lieutenant

Plus 19 Pompiers Volontaires.

Sur ces 19 Pompiers Volontaires, 9 sont logés au Poste Joffre.

Le 8 Septembre 1919, Monsieur R. Hansen, mécanicien, a été engagé au Torrent comme assistant au Chef du Matériel.

En resumé, l'effectif total de Compagnie, qui était de 17 au 31 Décembre 1918, est porté à 26 au 31 Décembre 1919.

**Effectif Indigène.**—Le Torrent compte au 31 Décembre 1919, 57 Chinois se repartissant comme suit :

<i>Poste Central.</i> —Interprète.....	1
Téléphonistes.....	2
Mécaniciens.....	3
Chauffeurs.....	3
Menuisiers.....	4
Cordonnier.....	1
Tailleurs.....	2
Coolies.....	8
	— 24
<i>Poste Joffre.</i> —Chauffeurs.....	2
Peintre.....	1
coolies.....	15
	— 18
<i>Poste Pottier.</i> —Chauffeurs.....	2
Téléphoniste.....	1
Coolies.....	5
	— 8
<i>Poste de l'Est.</i> — En tout.....	7
	— 7
	—
Total.....	57

Le Torrent assure également, par roulement, la surveillance des Théâtres : 7 coolies sont détachés journellement à ce service.

Le règlement ainsi que l'emploi du temps sont pareils à ceux de l'année 1918.

Pendant l'année 1919, je me suis attaché à former un noyau d'ouvriers me permettant de faire presque toutes les réparations sur place, et dans le moins de temps possible.

**Avaries, réparations et visite du Matériel roulant.**—

<i>Janvier.</i>	Visite Auto-Pompe N <sup>o</sup> . 1, réglage du système d'embrayage.
<i>Avril.</i>	Réparé 600 mètres de tuyaux.
<i>Mai.</i>	Visite et graissage des organes A. P. N <sup>o</sup> . 1.
<i>Juin.</i>	Changé les fils électriques du camion. Réparé 400 mètres de tuyaux, fixé 4 paires de raccords, confection d'un établi, d'une table pour cordonnier, d'une hotte de forge.
<i>Juillet.</i>	Changé 1 tige de vanne Auto-Pompe N <sup>o</sup> . 2. Visite complète Auto-Pompe N <sup>o</sup> . 1. Changé le piston de la Pompe d'amorçage, rechargé les freins. Visite complète Auto-Pompe N <sup>o</sup> . 2. Refait le joint tournant du dévidoir de 1 <sup>er</sup> secours, rechargé les freins du différentiel, commencé la visite de l'Hupmobile.
<i>Septembre.</i>	Visite d'une voiture de la police. Réparé le distributeur d'allumage du camion. Redressé 2 axes de dévidoir. Renforcé la carrosserie Auto-Pompe N <sup>o</sup> . 2. Fixé 14 paires de raccords.
<i>Octobre.</i>	Confectionné 16 clés de raccords. Confectionné 2 supports d'échelles.
<i>Novembre.</i>	Visite et nettoyage A. P. 1. et A. P. 2., pose d'une magnéto sur le camion, fixé 14 paires de raccords.
<i>Décembre.</i>	Visite et nettoyage A. P. N <sup>o</sup> . 1. et A. P. N <sup>o</sup> . 2., truck automobile et camion.

En outre, les menuisiers se sont occupés du changement des plaques indicatrices de bouches d'eau.

Le nombre de plaques changées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre est de 148 se répartissant sur toute la Concession.

Nous avons également fait 2 tournées de visite de bouches d'eau, l'entretien général et le fonctionnement de ces dernières sont satisfaisants, il nous est arrivé très rarement d'en trouver de détériorées.

### BOUCHES D'INCENDIE PUBLIQUES

<i>Année 1918</i>		<i>Année 1919</i>	
Bouches 100 m/m	Bouches 65 m/m	Bouches 100 m/m	Bouches 65 m/m
124	301	130	300

### BOUCHES D'INCENDIE PRIVÉES

Bouches 100 m/m	Bouches 65 m/m	Bouches 100 m/m	Bouches 65 m/m
4	66	5	63

Nous sommes en diminution de 1 bouche de 0.065.

Une située à l'angle de la rue Brodie A Clarke et Sœur Allègre.

Les 2 bouches de la rue Chapsal passent au compte privé, celle du Marché Meugniot a été remplacée dans le courant de l'année.

Nous avons procédé également à la visite et à l'essai du Matériel d'Incendie de la Compagnie Butterfield.

**Matériel Roulant.**—Pendant l'année 1919, la répartition du matériel dans les Postes est comme suit :

<i>Poste Central.</i>	<i>Poste Pottier.</i>
Truck automobile.....1	Auto-Pompe N°. 2.....1
Camion.....1	Dévidoirs de reserve.....2
Echelle à bras.....1	
Dévidoir de reserve.....1	
<i>Poste de l'Ouest.</i>	<i>Poste Pottier.</i>
Auto-Pompe N°. 1.....1	Dévidoir à caisse.....1
Grande Echelle.....1	Echelle à bras.....1
Echelle à bras.....1	
Cantine.....1	
Dévidoir à caisse.....1	
Dévidoirs de reserve.....2	

Durant la période de Janvier à Décembre:

L'Auto-Pompe N°. 1. est sortie	126	fois pour exercices et feux :
» » 2.	111	» » »
Le Truck automobile	110	» » »
Le Camion	115	» » »

Le nombre de Kilomètres parcourus par ces différents engins est de :

Auto-Pompe N°. 1.	438 Km 800
» » 2.	406 » 800
Truck automobile	346 » 800
Camion	523 » 400

Pour les mises en batteries, se rapporter à la statistique des appels de feux et au tableau de décomposition des feux par heure, par jour et par mois.

Parmi les 48 feux que nous avons enregistrés, les plus importants sont ceux du :

14	Janvier	à	0	h.	15
14	»	»	1	h.	30
7	Février	»	22	h.	20
6	Avril	»	1	h.	20
2	Mai	»	5	h.	15
11	Octobre	»	0	h.	35
16	»	»	7	h.	10
15	Décembre	»	5	h.	00
16	»	»	22	h.	45

Fait à Changhai, le 23 Janvier 1920.

Vu et approuvé, le Lieutenant en Charge  
A. BRUN

Le Chef du Matériel  
E. ALLEMAND

**STATISTIQUE DES APPELS DE FEUX EN 1919**

N° d'ordre	Dates	Adresses	Heures	Nature	Auto-Pompe 1				Auto-Pompe 2				le Départ		Camion	Extincteurs	B. I. 100 m <sup>3</sup> /m	B. I. 0.065 m <sup>3</sup> /m	OBSERVATIONS
					Heures	Pression	G. LANCES	P. LANCES	Distances Parcours	Heures	Pression	G. LANCES	P. LANCES	Distances Parcours	G. LANCES				
1	14 Janvier	Rue du Consulat n° 212 et 214 } Rue du Moulin n° 30, 32 et 34 }	1.45	Maisons Chin.	0.15	4.000	2	2	2.000	0.15	4.000	4	7.600	2	0,800				2 3 Rien à signaler
2	14 »	Rue du Moulin n° 46	2.30	»										1					1 Commencement d'incendie
3	14 »	Route de Zikawei Cité 920, n° 1, 2 et 3	3.00	»	1.30	5.000	1	4	10.600	0.20	5.000	2	10.600			12,000		2	Auto-Pompe N° 1 avariée et coolie blessé
4	22 »	Avenue Edouard VII	11.15	»				2.000							0,600	0,600			En limite, coté anglais, machine en réserve
5	23 »	Quai de France, à bord du Si-Yang	0.20	Navire				4.000							1,400	1,400			Dans les cales du Si-fang
6	31 »	do à bord du Ngang King	22.35	»				4.000							1,400	1,400			Dans la cuisine de l'équipage
7	1 <sup>er</sup> Février	Rue Eugène Bard	8.50	Chantier de bois					3,00	5.000	1	4	8.000	1	2	3,200	3,200	1	2 Auto-Pompe N° 1 indisponible
8	3 »	Route Ratard n° 321	4.10	Maison Europ.				2.600						2	4,600	4,600		1	Commencement d'incendie
9	5 »	Route Vallon n° 22	7.30	»				2.800						1	5,400	5,400		1	Commencement d'incendie, feu de toiture
10	7 »	Rue Sœur Allègre Cité 169 n° 1	22.20	Maisons Chin.	1.30	6.000		4	0.800	1.00	6.000	4	6.400	2	2,900	2,900		2	1 Rien à signaler
11	16 Mars	Route Prosper Paris n° 125	8.30	Maison Europ.								1	5.000						Feu de cheminée, 1 lance sur 1 <sup>er</sup> secours
12	23 »	Route de Zikawei côté Chinois	17.30	Village Chinois				2.000							4,600	4,600			Derrière la filature Denegri, (fausse alerte)
13	6 Avril	Route Ratard Cité 450 n° 30, 31 et 32	1.20	Maisons Chin.	0.45	6.000	1	2	1.100	1.00	5.000	4	3.400			3,400	3,400	2	1 Rien à signaler
14	6 »	Rue du Moulin n° 46	1.30	»				2.600						2	0,800	2,600		1	»
15	25 »	Rue du Consulat Cité 395 n° 34	1.10	»				1.800							0,800	0,800			Eteint par les habitants
16	1 <sup>er</sup> Mai	Route Ratard n° 319	20.37	Maisons Europ.				2.600					7.200				7,300		
17	2 »	Rue Palikao n° 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220	5.45	Maisons Chin.	1.00	5.000	2	2	1.800	1.00	5.000	4	7.000					2	1 Camion indisponible
18	6 »	Rue Colbert Cité n° 16 n° 200	17.30	»				3.400						2	1,600	1,600		1	Rien à signaler
19	22 »	Avenue Joffre n° 182	1.00	»											2,600	2,600		1	Commencement d'incendie
20	25 »	Avenue Edouard VII	21.45	»	1.00	4.000		2.500					2		1,000	2,600			Coté International
21	11 Juin	Rue de l'Est n° 60	4.30	»				3.800							1,400				Fausse alerte
22	12 »	Boulevard des 2 Républiques n° 96	19.20	»															Eteint par les habitants
23	12 »	Rue Hué n° 205 et 207	21.00	»				2.000						4	0,800	0,800		1	1 Pompe à main pour 1 heure
24	20 »	Avenue Edouard VII angle Honan Rd.	22.00	»											0,600				Coté International, fausse alerte
25	5 Juillet	Zikawei	12.00	»				9.600	3.00	5.000	2	4	4.600		12,400	12,400			Secours demandé par les Pères
26	29 »	R. du Cimetière angle Av. Edouard VII.	21.40	»				2.000							1,800	1,800			Eteint par les habitants
27	3 Août	Route Dupleix	23.20	»				8.000							10,400	10,400			Fausse alerte
28	17 »	Rue Brenier de Montmorand, Cité Poh Kang Li n° 22	17.15	»				0.600						1	4,200	4,200		1	Commencement d'incendie
29	19 »	Zikawei Village Chinois	15.25	»				8.000						2	14,000	12,000		1	Secours demandé par les Pères
30	9 Sept.	Avenue Joffre n° 85	5.25	»											2,000			1	Commencement d'incendie.
31	29 »	Rue Brodie A. Clarke n° 96	20.30	»	0.45	4.500	2	2	2.400	0.45	4.500	4	4.800	2	2,400	2,400		2	1 Rien à signaler
32	1 Octobre	Quai de France n° 94	12.35	»				5.600							2,800				1 <sup>er</sup> départ une jante abimée
33	11 »	Rue de la Paix n° 35 à 67. Rue du Wangpoo n° 214 Rue de l'Est n° 60 à 70	0.35	»	2.00	4.500	1	4	5.600						3,000	3,000		2	2 Rien à signaler
34	14 »	Boulevard des 2 Républiques coté Chinois	19.30	»	0.45	5.000	2	2	2.600					2	1,800	0,900			Secours demandé par la cité chinoise
35	16 »	Quai de France n° 4 Ancien Godown Melchers	7.10	Godown	5.00	4.500	1	4	3.800	7.00	4.500	4	9.800		1,200	3,600		2	2 Le Service d'Incendie de la Concession Internationale a participé à l'extinction
36	16 »	Rue Montauban, Cité n° 1 n° 9	21.40	Maisons Chin.				3.400							0,800	0,800			Eteint par les habitants
37	21 »	Boulevard des 2 Républiques n° 534	21.30	»				1.800						1	1,600	1,600		1	Commencement d'incendie
38	23 »	Avenue Edouard VII, Grand Monde	3.00	Théâtre				1.200							0,800	0,800		1	1 petite lance sur prise de l'établissement
39	25 »	Rue du Lieutenant Petiot n° 100	0.25	Maisons Chin.				2.400						2	5,000	5,000		1	Rien à signaler
40	29 »	Rue Voisin n° 16	19.30	»				1.800						1	2,600	2,600		1	Commencement d'incendie
41	6 Novembre	Zikawei	12.00	»	2.00	5.000		4	10.800						5,000	12,000		1	Secours demandé par les Pères.
42	12 »	Rue Eugène Bard n° 443, 445, 447	13.50	»	1.00	4.500		4	2.000					2	2,400	2,400		1	1 Rien à signaler
43	25 »	Rue du Weikwei angle Rue Administration n° 41	10.10	Dépôt de paille				2.600							0,800	0,800		1	Commencement d'incendie
44	8 Décembre	Avenue Edouard VII côté anglais	15.15	Cuvete Goudron				1.200							0,800	0,800		2	Rien à signaler
45	15 »	Rue du Consulat n° 418 à 428	5.00	Maisons Chin.	1.00	5.000		6	2.000	1.00	5.000	4	8.400	2	20,600	0,600		2	2 Rien à signaler
46	16 »	Zikawei Tou-Sé-Wé	22.45	M <sup>erie</sup> et ateliers	9.00	4.500	1	4	9.400	10.00	5.000	1	4	3.600		26,000	60,000	1	1 Auto-Pompe N° 2 en aspiration dans la crique
47	21 »	Rue Brodie A. Clarke n° 76	21.00	Maisons Chin.				1.200							5,000	7,000			Fausse alerte
48	23 »	Route Père Robert Cité n° 11	22.30	»				3.400						2	7,000	7,000			Eteint par les habitants.

Changhai le 23 Janvier 1920

Le Chef du Matériel

**ALLEMAND**

## DÉCOMPOSITION DES FEUX PAR HEURE PAR JOUR ET PAR MOIS

HEURES			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux p. h.
Minuit	à	1 heure	..	..	..	2	..	2	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	2	..	..	4
1 heure	à	2 heures	..	1	..	..	1	..	2	1	..	..	3	..	..	..	..	..	..	..	..	4
2	»	à 3 »	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
3	»	à 4 »	..	1	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	2
4	»	à 5 »	1	..	1	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	2
5	»	à 6 »	1	1	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	..	..	..	1	3
6	»	à 7 »	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
7	»	à 8 »	..	..	1	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	2
8	»	à 9 »	..	..	..	..	..	1	1	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
9	»	à 10 »	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
10	»	à 11 »	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1
11	»	à 12 »	..	..	1	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
12	»	à 13 »	..	..	1	2	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	1	1	..	3
13	»	à 14 »	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	1
14	»	à 15 »	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
15	»	à 16 »	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	2
16	»	à 17 »	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
17	»	à 18 »	..	1	..	..	..	..	2	..	..	1	..	1	..	..	1	..	..	..	..	3
18	»	à 19 »	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
19	»	à 20 »	..	1	1	1	..	..	..	..	..	..	..	1	1	..	..	..	1	..	..	3
20	»	à 21 »	1	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	1	..	..	..	2
21	»	à 22 »	..	2	..	2	1	..	2	..	..	..	..	1	2	1	..	..	2	..	1	7
22	»	à 23 »	..	2	..	1	1	..	..	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	4
23	»	à Minuit	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	1
<b>Totaux des feux</b>			4	12	6	11	4	3	8	6	4	2	3	5	4	2	3	2	9	3	5	48

Soit un total général de 48 feux pour l'année 1919.

Changhai, 23 Janvier, 1920  
L'adjutant,  
Chef du Matériel  
ALLEMAND

Pour tous ces feux } L'Auto-Pompe N° 1, à été mise en batterie 14 fois, 27,30 heures de marche  
 do N° 2, }  
 Nous avons employé 25 grosses lances et 121 petites lances, 4 extincteurs chimiques; dans un seul cas nous nous sommes servi d'une pompe à main.



---

---

**ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE**

---

---



# École Municipale Française

## RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1918-19

**1.—Effectif.**—La fin des hostilités a déterminé le départ d'un nombre assez considérable d'élèves, dont les parents attendaient depuis longtemps le moment de s'embarquer pour l'Europe. D'autres, par contre, sont arrivés et il est vraisemblable qu'avec le rétablissement des communications faciles il y aura à l'École un va et vient incessant d'élèves, surtout pendant la belle saison.

En Janvier 1920 le nombre d'élèves était de 208, il était de 198 en Avril et de 193 en Juin. Le nombre total des élèves s'est donc maintenu sensiblement le même, malgré le départ de 34 enfants pour l'Europe ou pour l'Amérique, les rentrées comblant les départs.

**2.—Cours.**—La classe enfantine a gardé sont effectif nombreux, ce qui nécessite l'organisation de deux divisions.

Grâce à l'homogénéité obtenue pendant le premier trimestre dans les diverses classes, les trois cours d'enseignement primaire, cours préparatoire, élémentaire et moyen, ont continué à fonctionner régulièrement.

Le cours supérieur a été suivi avec fruits et son niveau d'études n'a fait que s'élever.

Il semble que les difficultés venant de la dualité des langues d'enseignement tendent à diminuer, surtout lorsque les enfants ont débuté à l'École par la classe enfantine.

Les cours de solfège ont été maintenus et la collaboration de Mr. Manikus leur a été précieuse.

Le départ de Miss Sharp en Angleterre n'a pas permis de continuer les leçons de callisthenie qui seront reprises ultérieurement.

Les garçons ont continué leur entraînement gymnastique et ils ont montré un goût de plus en plus vif pour les exercices physiques.

Les Wolf Cubs ont continué leurs réunions sous la direction du délégué Du Pac.

**3.—Personnel.**—Mr et Madame Maybon, ont passé leur service à Mr Grosbois, dès le 15 Février.

Le personnel de l'année dernière est resté le même :

6 professeurs pour les Cours français : Mmes Audigier, Blanchet, Gauthier, Merrant et Mrs Fauraz et Sabattié.

Mme Gauthier partie en congé le 15 Mars a été remplacée par Mademoiselle Sabattié.

3 Professeurs pour les cours d'anglais :

Mesdemoiselles Davenport, Thomson et Woods.

1 Répétiteur français : Mr. Delente.

1 Professeur de gymnastique, danse et callisthènie : Miss Sharp.

1 Professeur de musique : Mr. Manikus.

**4.—Emploi du temps et programmes.**—Aucun changement sauf modifications et adaptations de détail.

Une visite a pu être organisée, grâce à la bienveillante obligeance de Mr. Laforest, à l'usine de force électrique des Tramways, pour permettre aux élèves du cours supérieur de se rendre compte de l'application pratique des lois étudiées en classe.

**5.—Fréquentation Scolaire.**—Bonne dans l'ensemble. L'Ecole a dû être fermée du 7 Mars au 20 Mars par ordre du service médical. L'épidémie croissante d'influenza rendait dangereuses les agglomérations d'enfants.

**6.—Rétribution Scolaire.**—Le taux de la rétribution scolaire a été maintenu le même.

Classe Infantile.....	\$ 5.00	par mois
Cours préparatoire.....	» 8.00	»
Cours élémentaire.....	» 10.00	»
Cours Moyen et Supérieur.....	» 12.00	»

avec les mêmes réductions pour les enfants d'une même famille.

Les recettes de l'Ecole, de Janvier à Juin 1919 se sont élevées à Tls : 6092,46.

**7.—Livres classiques, fournitures scolaires, matériel divers.**—Les difficultés d'approvisionnement nous ont laissé quelque fois un peu à court, ce qui prouve une fois de plus qu'on ne saurait être trop large dans ses prévisions. La bibliothèque scolaire déjà intéressante, sera encore plus profitable lorsqu'arriveront les livres dont on a passé commande : ce fonds de bibliothèque en effet a besoin d'être renouvelé presque tous les ans si on veut le mettre au courant des dernières publications scolaires.

**8.—Bâtiments, mobilier.**—Tout a été maintenu en bon état grâce au concours actif du service des travaux.

**9.—Appréciation générale.**—*Discipline.*—On s'est efforcé de la rendre de plus en plus stricte ; cela fait partie de l'éducation morale. Une seule sanction grave : un enfant a été mis à la porte pour trois jours pour mauvaise tenue devant l'Ecole.

*Travail, application.*—Les examinateurs, à qui je m'étais permis de recommander une assez grande sévérité, n'ont pas eu à donner, aussi bien pour le Français que pour l'Anglais de mauvaises notes et la moyenne générale est bonne.

Les livres de prix, arrivés enfin en Février, ont été distribués la veille de la sortie des vacances de Pâques, en une réunion toute d'intimité et de cordiale bonne humeur, présidée par Mr. Wilden, Consul de France.

**10.—Œuvres et propagande.**—L'Ecole a apporté en Mars son concours à l'œuvre de la Children Ministering League, chargée d'organiser le spectacle pendant la vente de charité, au Cercle Sportif, elle l'a fort bien réussi pour le plus grand amusement de tous. £ 100 lui ont été remises pour sa part, et furent envoyées par les soins du Consulat aux Orphelins de guerre.

Enfin, le 14 Juillet de la Victoire a vu défiler nos élèves au Jardin de Verdun, où ils représentaient les provinces de France, enfin sauvées.

Chacun s'était ingénié à reproduire le plus exactement possible nos costumes nationaux et je me plais à rappeler le mot touchant d'une maman anglaise qui venait étudier sur nos gravures le costume de sa petite fille. "Je veux la voir au défilé : car il ne faut qu'elle oublie.....et elle chantera la Marseillaise".

Septembre 1919.  
Signé : Ch. GROSBOIS

## PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 1919-1920.

---

**1.—Effectif.**—La rentrée des classes s'est effectuée le 20 Septembre. Malgré le départ de 45 élèves depuis le mois de Juin l'effectif grâce aux nombreuses rentrées (76) été porté à 208 en octobre et à 230 en décembre.

**2.—Cours.**—Rien a signaler sauf l'organisation d'une troisième division à la classe enfantine. L'effectif en était en effet trop considérable pour deux maîtresses seulement.

**3.—Personnel.**—Mme Audigier est partie en congé en Août.

Melle Angelé, professeur des Ecoles normales primaires a été engagée et est arrivée en Novembre. Par contre Mr Fauraz, appelé à de nouvelles fonctions, a quitté le personnel de l'Ecole.

Mme Merrant est partie en congé en Décembre. On a du engager à titre de suppléante, Melle Mondésir, institutrice primaire.

Enfin Mr Ruedolf, ancien élève de l'Ecole des Beaux arts de Paris, a été engagé comme répétiteur et professeur de dessin.

**4.—Emploi du temps et programmes.**—D'assez importantes modifications ont été apportées. On a adopté (sauf pour la classe enfantine) les classes d'une heure, séparées par un repos de 5 minutes.

Pour obtenir une plus grande homogénéité des classes on a organisé de 8 h.30 à 9 h. des exercices pratiques où l'on peut pousser spécialement les élèves en retard dans une étude déterminée.

Pour obliger les enfants à travailler personnellement et à réviser sans cesse on a organisé un examen oral, chaque semaine pour toutes les classes, indépendamment des compositions trimestrielles.

Les programmes ont été précisés de façon à rapprocher, le plus possible de ceux des Ecoles françaises pour le français et des Ecoles anglaises pour l'anglais. En Français les examens visés sont le certificat d'Etudes primaires et le brevet élémentaire; en anglais les Cambridge preliminary, junior & senior examinations.

Les classes ont été organisées de façon à permettre aux élèves de passer les uns et les autres.

Enfin on a ajouté un cours de comptabilité et de dessin géométrique préparatoire au dessin industriel.

**5.—Fréquentation.**—Le beau temps continu a permis aux enfants de venir très régulièrement à l'Ecole; pendant le premier trimestre, aucune épidémie ne s'est manifestée.

**6.—Rétribution Scolaire.**—Aucune modification. Le total des quittances mensuelles s'est élevé à Tls : 3.539.79 pour le premier trimestre.

**7.—Livres classiques et matériel scolaire.**—Nos commandes ont été attendues en vain.

**8.—Bâtiments, mobilier.**—Quelques nouveaux aménagements ont été exécutés. Une cloison définitive sépare le laboratoire du cours préparatoire filles; ainsi que les deux parties de l'ancienne salle de gymnastique.

Les appareils de chauffage ont été revus avec soin et il a été possible de chauffer tout le bâtiment.

**9.—Appréciation générale.**—L'application des quelques réformes signalées semble donner de bons résultats, nous espérons arriver à mieux faire encore.

Décembre 1919.

Signé : Ch. GROSBOIS



---

---

Ecole Municipale Franco-Chinoise

---

---



# Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1919

**Personnel.**—Le personnel enseignant de l'Ecole comprend :

- 1 Directeur,
- 7 Professeurs européens,
- 1 Moniteur de gymnastique,
- 12 Professeurs chinois.

**Effectif.**—L'Ecole a compté 468 élèves ayant fréquenté les cours pendant l'année scolaire.

Les élèves présents en même temps ont été répartis de la manière suivante :

PREMIER SEMESTRE.	Cours Supérieur,	2 classes,	31 élèves
	Cours Moyen,	5 classes,	187 »
	Cours Spécial,	1 classe,	38 »
	Cours Élémentaire,	4 classes,	168 »
			<u>424</u> »

DEUXIÈME SEMESTRE.	Cours Supérieur,	2 classes,	23 élèves
	Cours Moyen,	5 classes,	184 »
	Cours Spécial,	1 classe,	36 »
	Cours Élémentaire,	4 classes,	164 »
			<u>407</u> »

Les rentrées du printemps et du mois de mars ont été très satisfaisantes : les demandes d'admission ont surpassé de beaucoup le nombre des places disponibles.

<b>Assiduité.</b> —Présences possibles	146034
Absences	5917
Présences effectives	140117

Le nombre des présences possibles est inférieur à celui de l'année dernière.

Cette diminution est due aux deux causes suivantes :

1° *Epidémie d'influenza.*—Par décision du Conseil Municipal, l'Ecole a été licenciée pendant une dizaine de jours.

2° *Incidents scolaires.*—A la suite de la signature du traité de Versailles, une agitation assez vive se produisit parmi les élèves chinois et la plupart se mirent en grève. Malgré les sollicitations dont ils furent l'objet de la part des grévistes, les élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise se tinrent d'abord complètement en dehors de ce mouvement. Rien d'anormal ne se manifesta parmi eux jusqu'au moment où les commerçants se décidèrent à suivre les étudiants et se mirent eux-mêmes en grève. Le nombre des élèves absents, que certains parents renaient eux-mêmes, s'éleva rapidement, une quarantaine le 5 juin. Il devenait évident que nos élèves ne pourraient venir plus longtemps. Quelques jours de congé leur furent donnés, puis, finalement, ils furent mis en vacances. Trois élèves, qui avaient essayé de faire de la propagande en vue d'une grève, furent renvoyés.

A la rentrée de septembre un groupe d'une cinquantaine d'élèves fit, auprès de différentes personnes, des démarches afin d'obtenir la réintégration des élèves. La décision fut maintenue et les élèves se remirent à travailler avec la même application que par le passé.

Par suite de l'anticipation des vacances, la distribution annuelle des prix n'a pu avoir lieu.

**Examens.**—A la fin du deuxième semestre, vingt-cinq élèves ont pris part à l'examen du Certificat d'études, 1<sup>er</sup> degré; vingt ont réussi. L'examen pour le diplôme de fin d'études a été renvoyé au mois de juin.

**Rétributions Scolaires.**—Elles se sont élevées à \$ 7232.

**Locaux, mobilier.**—La bibliothèque a reçu 131 volumes se rapportant presque tous directement à l'enseignement. Le cabinet de physique s'est enrichi de quatre appareils dont deux construits à Tou-Sé-Wei. Il a été acheté deux machines à écrire qui ont été mises à la disposition des élèves du Cours Supérieur, 1<sup>e</sup> année.

Le local a été complètement reblanchi par les soins du Service des Travaux.

**Divers.**—Une vingtaine d'élèves ont été placés ou ont trouvé eux-mêmes des situations; deux autres ont été admis à l'Université l'Aurore.

Le Directeur de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise,  
Frère VINCENT.



---

---

**SERVICE DES ABATTOIRS**

---

---



# Rapport du Service des Abattoirs

Au cours de l'année écoulée, il est passé par nos abattoirs : 111.464 animaux, soit pour la consommation, soit pour l'exportation.

Il a été incinéré, par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs, 20 bêtes reconnues par le vétérinaire impropres à la consommation.

Il a été estampillé, par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs, 18 bêtes comme viande de 2<sup>ème</sup> qualité. Les recettes de l'année s'élèvent à Tls : 17.493,34.

L'Inspecteur des Abattoirs,  
H. FEUNTEUN

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS					ANIMAUX EXPORTÉS				Total des Opérations par mois
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	
Janvier	578	126	500	612	6.445	..	..	1.602	370	10.233
Février	360	87	278	100	3.262	..	..	2.110	390	6.587
Mars	497	110	277	60	4.234	..	..	1.902	430	7.510
Avril	454	166	379	41	4.693	..	..	1.922	550	8.205
Mai	516	166	352	37	5.027	..	..	1.956	715	8.769
Juin	535	97	379	22	3.937	5	..	1.862	490	7.327
Juillet	712	101	211	35	4.944	..	..	1.973	670	8.646
Août	996	138	308	75	6.004	6	..	2.354	570	10.451
Septembre	1.190	106	210	266	5.797	..	..	1.864	520	9.953
Octobre	1.374	146	297	666	6.280	10	4	1.913	740	11.430
Novembre	1.065	131	305	783	5.888	..	..	1.890	800	10.862
Décembre	800	138	550	792	5.951	..	..	2.230	1.030	11.491
<b>Totaux</b>	<b>9.077</b>	<b>1.512</b>	<b>4.046</b>	<b>3.489</b>	<b>62.462</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>23.578</b>	<b>7.275</b>	<b>111.464</b>
en augmentation	1.128	249	634		14.308	21	4	1.010	415	
en diminution				79						

## OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

**Viandes reconnues, par le Vétérinaire, impropres à la consommation**

ANIMAUX INCINÉRÉS						ANIMAUX FONDUS				
Mois	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs
Janvier		1								4
Février					1					2
Mars		1			1					2
Avril					1					1
Mai					1					6
Juin										6
Juillet					6					2
Août					2					2
Septembre					1					3
Octobre					1					4
Novembre					2					5
Décembre					2					7
<b>Totaux</b>		<b>2</b>			<b>18</b>					<b>44</b>

### Animaux marqués de 2<sup>me</sup> qualité

Mois	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs
Janvier	3		1		
Février	1	1			
Mars	4	2			
Avril	1				
Mai	2				
Juin	1				
Juillet					
Août	1				
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre	1				
<b>Totaux</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		

**SERVICE DES ABATTOIRS**

MOIS	RECETTES	TAELS
Janvier		1.299,15
Février		1.551,36
Mars		870,97
Avril		1.105,95
Mai		1.188,58
Juin		1.306,97
Juillet		1.116,56
Août		1.372,55
Septembre		1.753,90
Octobre		1.876,25
Novembre		2.179,75
Décembre		1.871,35
<b>Totaux</b>		<b>17.493,34</b>
	En augmentation par rapport à 1918	2.980,77

L'Inspecteur des Abattoirs,  
H. FEUNTEUN.



---

---

SERVICE SANITAIRE

---

---



## Rapport du Service Sanitaire

---

Au point de vue de l'état sanitaire de la Concession, l'année 1919 a été caractérisée par l'existence de deux épidémies assez graves; d'une part, l'influenza qui, comme il était à prévoir, a refait son apparition en deux vagues au commencement du printemps et à la fin de l'automne, d'autre part, une diarrhée estivale dont les symptômes et les causes étaient si semblables à ceux du choléra que nous pouvions les confondre dans la même description et surtout leur appliquer la même prophylaxie.

**Mesures prophylactiques contre la scarlatine et la variole.**—Comme d'habitude, grâce aux notifications faites par les particuliers et les médecins, grâce aux renseignements fournis par la police et aux enquêtes faites par les agents du Service, les mesures nécessaires de prophylaxie (isolement, désinfection etc...) ont pu être régulièrement appliquées aux cas de scarlatine et de variole observées sur la Concession.

La campagne annuelle de vaccination et de revaccination, à la fin de l'automne et au commencement de l'hiver, a continué à porter ses fruits et les cas de variole se sont fait de plus en plus rares.

**Mesures de prévention contre la peste.**—Depuis la chaude alarme du début de 1918, la peste n'a plus fait parler d'elle. Comme d'habitude cependant, l'examen des rats trouvés morts sur la voie publique a été régulièrement pratiqué pendant l'année. Cette recherche, comme les années précédentes, n'a heureusement donné que des résultats négatifs.

**Epidémie d'Influenza.**—Comme il fallait s'y attendre, l'épidémie d'influenza qui avait sommeillée depuis l'automne 1918 a refait son apparition vers la fin de février 1919. Elle a présenté son maximum de gravité pendant le mois de Mars et le nombre de cas mortels, tant parmi les européens que parmi les indigènes, a été relativement élevé durant ce mois. Cette recrudescence printanière constituait la 3<sup>ème</sup> vague épidémique et la plus violente depuis que l'épidémie mondiale a atteint Changhai en Mai 1918. La décroissance de cette vague a été rapide au mois d'avril où on a eu encore cependant à enregistrer quelques décès. Après une disparition à peu près complète pendant tout l'été et le commencement de l'automne, une nouvelle recrudescence s'est produite au mois de Novembre. Depuis lors la maladie a continué à exister sous la forme de cas isolés ou de petites épidémies familiales qui n'ont pas été toujours sans gravité à cause de leurs complications pulmonaires assez fréquentes.

Nous devons nous attendre à ces recrudescences épidémiques. La dernière épidémie mondiale d'influenza qui éclata il y a quelque trente ans avait aussi procédé par vagues se succédant à intervalles plus ou moins réguliers de 1889 à 1894, après avoir présenté un maximum de gravité en 1891. Il ne semble pas qu'il y ait une différence essentielle entre ces deux grandes épidémies. Toutes deux semblent avoir pris naissance dans l'Est et s'étendirent sur le monde dans l'espace d'un an, se propageant généralement de l'est à l'ouest.

La maladie est, comme on le sait, extrêmement communicable et presque toujours la contagion se fait de personne à personne, l'agent pathogène étant en général rapidement détruit aussitôt qu'il a quitté l'individu. La rapidité de la diffusion de la maladie d'un endroit à l'autre est essentiellement liée à la rapidité des moyens de communication. Les vaccins spécifiques contre l'influenza n'ont pas jusqu'ici fait preuve de leur efficacité, mais, peut être, auraient-elles cependant une action préventive plus marquée contre la pneumonie secondaire qui constitue le principal danger de la maladie. Les seules mesures prophylactiques qui aient vraiment prouvé leur efficacité dans la prévention de l'influenza sont celles qui tendent à restreindre la formation des foules, l'éducation du public au sujet des mesures préventives contre la maladie, l'isolement précoce des malades à la maison ou à l'hôpital et enfin l'usage méthodique et judicieux du masque.

**Epidémie de diarrhée cholériforme.**—Les pluies continuelles du mois de mai et de juin, une série d'années de relative immunité, l'existence d'épidémie de diarrhée cholériforme ou de choléra dans les contrées voisines durant les années précédentes et l'apparition de ces maladies au commencement de 1919 dans les ports de l'Inde, étaient autant d'indices qui nous permettaient de prévoir que les maladies intestinales, diarrhée cholériforme ou choléra en particulier, seraient plus fréquentes pendant l'été de cette année. Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser.

Dès le début du mois de Juillet, une épidémie de diarrhée cholériforme se déclara d'abord en dehors des Concessions, spécialement à Pootung où, très rapidement, plus de 2000 cas furent signalés avec une mortalité très élevée. Comme toujours, l'épidémie a surtout frappé la population indigène dont les habitudes laissent tant à désirer au point de vue hygiénique. Il est difficile de faire un exact dénombrement des cas et des décès qui se sont produits, beaucoup de malades ayant été soignés dans les divers hopitaux d'isolement (Croix rouge chinoise et Municipal Isolation Hospital), mais il n'est pas douteux que la mortalité ait été très élevée.

Le fait que le port de Swatow a été déclaré infecté par l'administration des douanes dès le 4 Juin, nous conduit à penser que, très probablement, l'épidémie de Pootung a eu son point de départ dans un port du Sud. Il est cependant admis que le choléra (ou du moins une forme de choléra si on veut l'appeler diarrhée cholériforme) existe à l'état endémique à Changhai et dans d'autres ports de la Chine, qu'il y est observé chaque année avec plus ou moins de fréquence et qu'il y est sujet à des recrudescences. La dernière se produisit en 1912 et fût suivie depuis lors et jusqu'à cet été dernier d'une période inusitée d'immunité.

Comme certaines autres maladies infectieuses, comme la variole, la scarlatine et l'influenza, ces épidémies de diarrhées graves tendent à se manifester par de grandes vagues épidémiques habituellement suivies d'années de relatives immunités, dues probablement à une sorte de vaccination latente.

A Changhai, précisément comme dans toutes les précédentes épidémies du même genre, la caractéristique de la maladie a été la difficulté d'établir le diagnostic bactériologique de choléra asiatic vrai. Sur 150 cas examinés au "Municipal Laboratory", 8 examens seulement ont donné un résultat microscopique permettant d'affirmer le vrai choléra.

Les symptômes observés étaient cependant les mêmes que ceux du choléra typique, la gravité était la même et la prophylaxie et le traitement à appliquer étaient aussi les mêmes.

L'épidémie atteignit son maximum dans la première semaine d'Août pour décliner rapidement, plus tôt même qu'on ne l'espérait. Un petit nombre seulement de cas se produisirent en Septembre, tout au contraire des précédentes épidémies dans lesquelles le mois de Septembre avait été aussi chargé que le mois d'Août.

**Endémie de fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.**—Les fièvres typhoïdes (typhoïdes vraies et paratyphoïde) sont fréquentes à Changhai où elles existent pour ainsi dire à l'état endémique. Quoique l'eau n'ait pas été depuis quelque temps aussi pure qu'à l'ordinaire à cause du niveau exceptionnellement bas de la rivière et par conséquent de la plus grande concentration de l'eau en éléments étrangers, il ne semble pas cependant qu'on puisse attribuer à ce fait aucune recrudescence spéciale des maladies à transmission aqueuses.

Il est vrai que durant l'année et plus spécialement vers la fin de l'année, la fréquence des maladies typhoïdes a été un peu au dessus de la moyenne habituelle, mais il n'est pas rare d'observer cette recrudescence relative dans la période de sécheresse normale. Elle est en réalité plutôt due à un plus abondant arrosage (à l'aide d'engrais que l'on sait) de légumes de la campagne qu'à la concentration de micro-organismes typhyques dans l'eau de boisson.

Ces considérations ne font d'ailleurs que donner plus de force aux recommandations habituelles du Service Sanitaire en ce qui concerne l'eau de boisson qui ne doit être consommée que filtrée (sur un filtre bien entretenu et bien surveillé) ou ce qui vaut infiniment mieux encore "bouillie"

A part ces précautions concernant la stérilisation de l'eau de boisson, la pratique de la vaccination anti-typhoïque serait très recommandable, au moins pendant les quelques premières années de séjour à Changhai.

Le Médecin Sanitaire,  
D<sup>r</sup>. RICOU

## OPERATIONS DU SERVICE SANITAIRE

### Saisies

Mois	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des saisies (livres)	Denrées incinérées (livres)
Janvier	1	3	3	0	4	300	192
Février	3	3	2	2	1	147	43
Mars	1	4	1	2	2	129	47
Avril	3	5	2	2	3	254	120
Mai	4	3	3	2	4	319	75
Juin	2	5	3	3	6	139	49
Juillet	3	6	7	43	6	755	28
Août	1	6	3	34	6	958	140
Septembre	2	4	3	6	3	437	127
Octobre	3	4	3	2	3	166	25
Novembre	5	3	2	9	7	536	107
Décembre	1	3	2	11	9	447	37
<b>Totaux</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>116</b>	<b>54</b>	<b>4.587</b>	<b>990</b>

### FOSSES SEPTIQUES

MOIS	NOMBRE DE PERMIS	NOMBRE DE FOSSES	VÉRIFICATIONS
Janvier	5	9	11
Février	1	2	3
Mars	4	4	7
Avril	3	3	5
Mai	3	3	4
Juin	3	7	11
Juillet	4	4	9
Août	17	24	32
Septembre	7	8	12
Octobre	5	6	11
Novembre	7	9	14
Décembre	2	4	7
<b>TOTAUX</b>	<b>61</b>	<b>83</b>	<b>126</b>

### Amendes

Mois	PROFESSION	MOTIF	AMENDES	TOTAUX
Janvier	1 etablissement	mal tenu	\$: 5,00	\$: 5,00
Février	au personnel indigène		4,00	
»	1 etablissement	mal tenu	1,00	5,00
Mars	50 etablissements	sans patente	50,00	
»	5 etablissements	mal tenus	29,00	79,00
Avril	1 marchand	sans cachet	10,00	
»	15 etablissements	» patente	28,00	
»	au personnel indigène		2,50	40,50
Mai	8 etablissements	sans patente	23,00	
»	1 etablissement	mal tenu	5,00	
»	1 marchand	sans cachet	10,00	
»	au personnel indigène		1,50	39,50
Juin	1 laiterie	sans patente	10,00	
»	1 etablissement	mal tenu	3,00	
»	1 marchand	sans patente	10,00	
»	1 marchand	» cachet	10,00	
»	1 etablissement	» patente	5,00	
»	au personnel indigène		1,00	39,00
Juillet	7 etablissements	sans patente	79,00	
»	1 marchand	» cachet	20,00	
»	au personnel indigène		1,00	100,00
Août	3 etablissements	mal tenus	15,00	
»	2 etablissements	sans patente	8,00	23,00
Septembre	1 marchand	sans cachet	10,00	
»	1 laiterie	» patente	5,00	
»	4 etablissements	» »	35,00	50,00
Octobre	1 etablissement	sans patente	2,00	
»	au personnel indigène		5,46	7,46
Novembre	2 etablissements	sans patente	3,00	
»	1 marchand	» cachet	5,00	
»	au personnel indigène		3,64	11,64
Décembre	1 marchand	sans patente	3,00	
»	1 laiterie	» »	10,00	13,00
			Totaux	\$: 413,10

**Notifications de maladies contagieuses en 1919**

	MALADIES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère <i>(environ 2000)</i>	Variole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Scarlatine	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	1	0	5
	Diphthérie	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
	Typhoïde	2	2	1	2	3	2	7	4	4	3	1	2	33
	Tuberculose	1	1	1	1	1	2	1	2	1	2	1	2	15
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	0	0	2	1	1	3	9	8	6	6	2	1	39
	Divers	60	56	52	76	49	45	19	50	40	45	43	29	564
<b>Totaux des décès de toutes causes</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>12</b>
Cas signalés parmi la population indigène <i>(environ 150000)</i>	Variole	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Choléra	0	0	0	0	0	0	15	20	2	0	0	0	37
	Scarlatine	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
	Diphthérie	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4
	Typhoïde	3	6	5	4	10	10	26	17	12	6	8	3	108
	Tuberculose	9	13	44	22	11	3	14	13	14	14	14	3	174
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	2	2	5	4	4	7	49	26	21	11	9	0	140
	Divers	170	166	300	216	235	144	340	316	220	314	257	150	2828
<b>Totaux des décès de toutes causes</b>		<b>40</b>	<b>51</b>	<b>120</b>	<b>62</b>	<b>56</b>	<b>41</b>	<b>127</b>	<b>92</b>	<b>53</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>753</b>

**Opérations du Service Anti-Moustiques**

MOIS	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	0 gallons	0
Février	0 »	0
Mars	30 »	2
Avril	20 »	1
Mai	600 »	7
Juin	2.000 »	11
Juillet	2.500 »	9
Août	3.500 »	4
Septembre	3.500 »	5
Octobre	2.500 »	3
Novembre	100 »	2
Décembre	50 »	0
<b>Totaux</b>	<b>14.800 gallons</b>	<b>44</b>

### Opérations du Service Prophylactique

Mois	Rats autopsiés	Rats piégés	Rats pesteux	Rats piégés chez les particuliers	Total des Rats détruits
Janvier	364	309	0	37	710
Février	285	269	0	44	598
Mars	207	464	0	58	729
Avril	202	456	0	43	701
Mai	204	464	0	67	735
Juin	200	441	0	37	678
Juillet	209	462	0	63	734
Août	202	451	0	72	725
Septembre	207	467	0	132	806
Octobre	209	469	0	67	745
Novembre	195	445	0	76	716
Décembre					
<b>Totaux</b>	<b>2484</b>	<b>4697</b>	<b>0</b>	<b>696</b>	<b>7877</b>

### Opérations du Service Prophylactique

Mois	Désinfections	Rats-proofing	Doses de poison phosphoré employées
Janvier	7	0	3000
Février	10	0	3000
Mars	8	0	4000
Avril	7	0	2500
Mai	14	0	2000
Juin	7	0	3000
Juillet	19	0	2500
Août	38	0	3500
Septembre	11	0	3000
Octobre	11	0	2000
Novembre	16	0	3500
Décembre	15	0	4000
<b>Totaux</b>	<b>163</b>	<b>0</b>	<b>36000</b>

### Saisies et Contraventions

Mois	Contraventions aux Règlements Sanitaires	Poursuites en Cour Mixte	Demandes et Réclamations
Janvier	3	0	9
Février	52	0	11
Mars	110	0	11
Avril	33	0	27
Mai	64	0	27
Juin	38	1	29
Juillet	50	0	51
Août	39	0	42
Septembre	27	0	22
Octobre	27	0	13
Novembre	38	0	13
Décembre	20	0	14
<b>TOTAUX</b>	<b>521</b>	<b>1</b>	<b>269</b>

### Examens de lait

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus Falsifiés
Janvier	20	19	1
Février	19	19	0
Mars	27	27	0
Avril	16	16	0
Mai	21	21	0
Juin	20	20	0
Juillet	19	19	0
Août	22	22	0
Septembre	21	21	0
Octobre	15	15	0
Novembre	23	23	0
Décembre	19	19	0
<b>Totaux</b>	<b>242</b>	<b>241</b>	<b>1</b>

**Etablissements classés pourvus d'une patente**

BLANCHISSERIES	BOISSONS GAZEUSES	BOUCHERIES	BOULANGERIES	CHARCUTERIES	ÉCURIES
36	17	36	6	129	11
FROMAGERIES	FRUITIERS	LAIT DE HARRICOTS	PARCS à BESTIAUX	SALAISONS	TEINTURERIES
95	70	3	3	57	20
DÉPÔTS DE FOURRURES	DÉPÔTS DE GRAISSES	DÉPÔTS DE PEAUX FRAICHES	DÉPÔTS DE PLUMES	FABRIQUES DE BISCUITS	FABRIQUES DE CONSERVES
2	3	6	2	2	6
FABRIQUES DE SAUCE HARRICOTS	SAVONNERIES	MARCHANDS DE CHÈVRES	MARCHANDS D'ŒUFS	MARCHANDS DE POISSONS	MARCHANDS DE TRIPES
6	3	13	29	322	20
MARCHANDS DE VOLAILLES	TANNERIES	VACHERIES	TRIAGE DES CHEVEUX		
64	2	11	2		

Total 976 patentes délivrées en 1919

**Loueurs de Voitures**

**NOM DE L'ÉTABLISSEMENT**

**ADRESSE**

Sing Fah	Avenue Joffre 329 D. 329 E.
King Lié Seng	Rue de Siemen 74
Hoang Ah Meu	Rue Kraetzer 234-235
Hang Gnao Ling	Rue Eugène Bard Cité 211 No. 26-27
Tsang Ah Gni	Rue Baron Gros 13
Loong Dah	Avenue Dubail 4
Yu Dah	Great Western Road 99
Lou Kee	Rue du Cimetière 151
Loo Ky Tsong	Rue des Pères 88
Vong Fie	Rue Sœur Allègre 174
Ching Dah	Rue Kraetzer 257-259
Wang Ah Seng	Rue Vouillement 178
Hong Fie	Rue Baron Gros 108

Total 13

## Blanchisseries

Nom de la blanchisserie	Emplacement	No.
Zeng Zié Kee	Rue de Lagrenée	189
Tsang Ding Kee	Rue Krätzer	» 225
Zeu Kee	Avenue Edouard VII	» 95
Se Sing Kong Se	Route Père Robert	» 21
Sing Fah Kong Se	Avenue Dubail	» 16
Zeng Keng Kee	Route Vallon	» 87
Sing Pao Kee	Avenue Dubail	» 14
Ou Laie Kee	Route des Sœurs	» 43-45
Wha Ching	Route des Sœurs	» 25
Yeu Ping Yong	Route Voyron	» 21
Zeng Ding Kee	Rue Ratard	» 281-283
Tong Fang	Rue Ratard	» 285
Seng Kee	Rue Ratard	» 144
Ou Yong Kee	Route Père Robert	» 25
Yong Kee	Great Western Road	» 85
Li Zeng Kee	Rue Ratard passage 415	» 34
Ho Foh Kee	Rue Ratard prssage 415	» 33
Zeng Koué Kee	Great Western Road	» 2001
Wou Kee	Great Western Road passage 49	» 2002-2003
Wang Yoh Shing	Rue Paul Beau	» 11
Wou Zeu Kee	Rue de Lagrenée	» 207
Zeng Ching Kee	Rue Marcel Tillot	» 63
Zeng Seng Kee	Rue Baron Gros	» 113
Liu Zeng Kee	Rue Amiral Bayle	» 284
Dong Yeu Ching	Route Père Robert	» 13
Ou Wha Ching	Avenue Joffre	» 329F.
Zeng Tseng Kee	Rue Ratard	» 494
Liou Yé Dang	Rue Krätzer	» 225
Lié Zeng Kong Se	Rue Krätzer	» 244
Wang Ziang Seng	Rue Ratard	» 360
Seng Dah	Great Western Road	» 41
Tah Ou	Boulevard de Montigny	» 331
Mers Ferrain	Great Western Road	» 279
Ah Kee	Route des Officiers	» 44
Fang Ah Yong	Route de Zikawei	» 1194
Sing Ching	Great Western Road	» 779

Total 36

**Laiteries**

Nom de la Laiterie	Nom du propriétaire	Adresse
Tsa Hong Ky Dairy	Tsa Hong Ky	North Szechuen Road 140
Kalgan »	Mr. J. Noble	Chaofong Road 701
Inshal ah »	Mr. Evans	Ward Road 71
Ang Mwo »	Ang Mwo	Edinburgh Road 53
Japanese »	Aikosha	Avenue Dubail 53
Culty »	Soquard	Avenue Joffre 510
Yong Ching »	Hong Yong Chong	Rte. Amiral Bayle, village chinois
Grange »	H. R. Hansen & Co.	Siccawei Road 454
Foky »	Tsa Ah Moo	Gordon Road 815
Zeng Ky »	Tsang Koué Zié	Route des Officiers 46
Somekt »	Mr. B. A. Somekt	Avenue Joffre 552
Teh Ky »	Wong Koué Sing	Avenue Road 1503
Hong Ching »	Tsu Hong Koué	Gordon Road 1128
Américains »	Mr. J. Langley	Thorburn Road 446
Perry »	Mr. Perry	Tifeng Road 8
Yue Chong »	Yao Zeng Kioa	Carter Road 738
Sung »	R. C. Sung	Carter Road 100
Yung Sung »	Yuen Sung	Seymour Road 1789
Daisy »	Dzang Shing	Hung Jao Road 27
Tsan Tse Lian »	Tsang Tse Liang	North Szechuen Road Y.153
Kwei Ky »	Li Au Kwei	Range Road 251
International »	Zung Ah Hoo	Ward Road 123
Ivy »	R. Moores	Siccawei Road 441
Baikal »	Tsu Kyung Kung	Baikal Road 55
Hong Yung »	Soong Yuing Kyung	Jessfield Road 27
D. Delta »	Meyrs	Chaoufong Road 401
Wayside »	Chang Tsu Yue	Tongshang Road 1543
Solomon »	E. Solomon	Avenue Joffre 448
Tsang E Ky »	Tsang Sung Seng	Yang Ka Dou Pootung
Hoh Shing »	Sung Ah Kung	Yu Yuen Road A.1
Tong Woo »	Seng Sié Wei	Jessfield Road 17A.
Ah Sing »	Wang Ah Sing	Ward Road 784
Bul »	J. G. Bul	Rue Ratard 633
Azadian »	J. Azadian	Avenue Joffre 518
Vizenzinovich »	V. Vizenzinovich	Kiang Road 1
Tchung Zé Sung »	Tchung Zé Sung	Si Ka Dang, village chinois
Tsang Kao An »	J. Tsang	Zikawei, village
Mosts »	A. Mosts	Avenue Joffre 488
The Sh. Pasture »	Lun Haon (Manager)	Kiang Road Nouvelle maison
Zien Kee »	Zien Ah Ling	Ferry Road 52
Yang Hô Zié »	Yang Hô Zié	Yang Ka Dou Pootung
Fukuyosha »	Fukuyosha	Thorburn Road 446
Seng Mau Cen »	Seng Mau Cen	Zikawei, village
Hang Lai »	Foo Hang Lai	Yu Yuen Road 100 F.A.
Loong Dah »	Tsa Zing Shing	Ferry Road 51
Ai Wah »	Tsing Lang Seng	Route Duplexe 47
Woodlang »	Woodland	Route Say Zoong 2
Rever Side »	Rever Side	Batavia Road 5
Dung Yue Nooug »	Dung Yue Nooug	Kiang Wan Road 21

Total 49

**Marchands de légumes et de volailles**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	No.	
Sing Tai	Rue Porte du Nord	82-84	
Veng Te Tchi	Rue du Weikwé	» 54	
Ting Meu	Rue Discry	» 90-92	
Gni Zeu Ou	Rue Tourane	» 101-103	
Zao Ping Yong	Rue Tourane	» 107	
Yong Meu	Rue du Weikwé	» 16	
Tseng Meu	Rue du Weikwé	» 56	
Foh Meu	Rue du Weikwé	» 19	
Zeng Meu	Rue du Weikwé	» 36	
Hong Zeng	Rue du Weikwé	» 32	
Foh Meu	Rue du Weikwé	» 22	
Ou Foh	Rue de l'Est	» 15	
Nien Ching	Rue Porte du Nord	» 86-88	
Ni Meu	Rue Porte du Nord	» 83-85	
Yah Dah	Rue du Weikwé	» 150	
Lao Gneu Meu	Avenue Edouard VII	» 129	
Kiung Ah Keng	Rue du Weikwé	» 51	
Zi Ah Yong	Rue du Weikwé	» 41	
Tong Zeng Sing	Rue du Weikwé	» 22	
Yong Zeng	Rue Moulin	» 48	
Dong Ching	Avenue Joffre	» 175	
Yu Zeng Ching	Avenue Joffre	» 70	
Tah Fong	Rue du Weikwé	» 202	
Ping Ching Tsa	Rue du Cimetière	» 100	

Total 24

**Fabricants de Boissons gazeuses**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	No.	
Yu Kee	Rue du Consulat	386	
Sing Sing Kong Se	Rue Palikao	» 304	
Way Kee	Boulevard des 2 Républiques	» 336	
Kwang Hung Tsang	Rue Hué	» 72	
Sing Zeu Kee	Rue du Consulat	» 102	
Ou Lié	Rue du Consulat	» 286	
Ou Ly	Rue du Consulat	» 358	
Kouang Tsi	Rue du Consulat	» 220-224	
Wang Hoo Kee	Rue Paul Beau	» 19	
Foh Wou Long	Rue Tourane	» 98	
Sing Kaong	Avenue Joffre	» 193	
Dah Tong	Avenue Joffre	» 161	
Wang Zeng Keng	Rue de Lagrène	» 5	
Lui Kee	Avenue Joffre	» 93	
Yong Chang	Rue lieutenant Pétiot	» 126	
Lou Yong Zeng	Route de Zikawei	» 941	
Ching Loong	Quai de France	» 79	

Total 17



JARDIN PUBLIC DE KOUKAZA.—BOULINGRIN  
(Automne 1919)



---

Service des Parcs,  
Jardins et Plantations

---



## Compte-Rendu pour l'Année 1919

---

**Parc de Koukaza.**—Toute la nouvelle partie, le long de la Route Lafayette, a été terminée. Les intempéries de l'hiver 18-19 n'ont pas permis de terminer les plantations d'arbres sur le grand motif des rochers.

**Plantations d'Alignement.**—Le typhon du mois d'Août nous a arraché, cassé ou renversé 280 arbres, un bon nombre ont repris.

Neuf cent dix arbres ont été plantés sur les différentes artères de la Concession, ce qui porte le nombre des arbres actuellement sur les routes ou avenues de la Concession à huit mille neuf cent quatre-vingt-six, déduction faite des déchets survenus dans le courant de l'année.

**Pépinières.**—Seize mille cinq cents arbres ou arbustes sont en culture dans les différentes pépinières.

Quinze mille jeunes multiplications ont été faites dans le courant de l'année.

**Serres.**—Multiplication dans le courant de l'année 1919.

Deux cent quatre vingt quatre mille plantes ont été nécessaires pour les différents jardins de la Concession dans le courant de l'année, se divisant en cent soixante quinze mille plantes estivales et cent neuf mille plantes automnales.

En outre, six mille chrysanthèmes sont venus s'ajouter en Octobre aux plantations automnales.

Sept mille cinq cents oignons à fleurs sont plantés pour 1920.

Six mille huit cents plantes vertes, décoratives ou fleuries sont cultivées aux serres municipales.

Sept cent vingt chrysanthèmes à grande fleur et à fleur moyenne ont été disposées sur les tombes des cimetières de Passienjo et de Lokawei pour la Toussaint.

Le Chef du Service des Parcs, Jardins et Plantations,  
JOUSSEAUME



JARDIN PUBLIC DE KOUKAZA.—LA SOURCE ET LA RIVIÈRE  
(Automne 1919)



---

---

**GARDE MUNICIPALE**

---

---



# Rapport de la Garde Municipale

## TITRE 1.-PERSONNEL

**Effectif de la Garde.**—Au 31 Décembre 1919, l'effectif de la Garde est le suivant :

Européens		64	
Tonkinois		240	
Chinois	Interprètes	17	427
	Déetectives	38	
	Agents	330	
	Auxiliaires	42	
Total		731	

Le detail de cet effectif est indiqué au tableau N° 1 annexé au présent rapport.

**Personnel Européen.**—*Mutations.*—Dans le courant de l'année, 5 Agents furent rayés des contrôles :

Le Sergent BARON, passé à la date du 1<sup>er</sup> Avril au Service du Sémaphore.

Les Gardes DAVID et DUFAYET, réformés le 15 Août.

Le Garde DUFIEUX, révoqué le 1<sup>er</sup> Octobre pour faute grave contre la discipline.

Le Gardien de Jardin COURBON, décédé le 24 Mars.

Le Lieutenant de réserve RIBET, Chef-Adjoint à titre provisoire, démissionnaire à la date du 30 Juin.

22 nouveaux Agents furent incorporés :

Le Garde PETITJEAN, venu du Bataillon Sibérien

Le Garde STRICH, venu du Bataillon Sibérien

Le Garde DULINATE, venu du Bataillon Sibérien

Le Garde STEVE, venu de l'Artillerie Coloniale de Hanoi

Le Garde LE SCANFF, venu de l'Artillerie Coloniale de Hanoi

Le Garde HANNON, venu de la mission française en Sibérie

Le Garde MESTRE, venu de la mission française en Sibérie

Le Garde GROSJEAN, venu de la mission française en Sibérie

Le Garde ROLAND, venu de la mission française en Sibérie

Le Garde ESCARGUEILL, venu du "Doudart de Lagrée"

Le Garde COTRIAN, venu du "Doudart de Lagrée"

Le Garde DAMOUR, venu du "Doudart de Lagrée"

Le Garde ROY, venu du "Doudart de Lagrée"

Le Garde VALENTIN, venu du 21<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale

Le Chef de Secteur MICHON, venu de l'Infanterie Coloniale

Le Garde BARDY, venu des Messageries Maritimes

Le Garde LE MOULLEC, venu des Messageries Maritimes

Le Garde SEITE, venu du "d'Estrées"

Le Garde VITTORI, venu de France

Le Garde GUENARD, venu de France

Le Garde BRETTON, venu de France

Mr. HAMON, ex-comptable retraité, est nommé à l'emploi de Gardien de Jardin, à la date du 1<sup>er</sup> Novembre.

Par Ordonnance Consulaire en date du 13 Novembre, le Lieutenant FIORI est nommé Chef-Adjoint de la Garde, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre.

*Situation du Personnel.*—Nous avons atteint, en fin d'année, l'effectif soldé prévu pour l'exercice budgétaire 1919.

Les nouvelles soldes, que le Conseil a bien voulu adopter, constituent une amélioration très sérieuse de la situation matérielle des Agents de tous grades.

Ces derniers, on est heureux de le constater, sont très satisfaits de leur sort; leur façon de servir s'en ressent et nombreux sont actuellement les candidats qui postulent l'emploi.

La plupart de ces demandes n'ont pu être accueillies du fait que, pour des raisons d'économies, l'effectif européen prévu pour l'exercice 1920 est maintenu à 63.

Mais à bref délai, une augmentation sérieuse de cet effectif s'impose si l'on veut que la Police puisse suffire à sa tâche, de jour en jour plus ardue.

**Personnel Tonkinois.**—*Mutations.*—4 Gardes ont été réformés pour raisons de santé  
6 Gardes sont décédés (dont 1 suicidé)

Total            10 contre 18 en 1918.

Les pertes par suite de maladie sont restées en dessous de la moyenne.

Actuellement, l'effectif des présents accuse un déchet de 46 sur l'effectif prévu; la question du remplacement des manquants a été posée au Tonkin.

*Situation du Personnel.*—En général, le personnel Tonkinois continue à donner satisfaction au point de vue de la discipline et de l'exécution du service.

Dans le but de rendre à ces Agents l'existence plus agréable, la Municipalité a bien voulu autoriser ceux qui sont mariés à ramener leur famille à Changhai au retour des congés qui leur sont accordés.

Nous constatons en effet, depuis longtemps, que les Annamites mariés ont tendance à servir avec plus de conscience et plus d'exactitude. Ils emploient leurs loisirs à s'occuper de leur intérieur, ressentent moins le besoin de sortir pour se divertir et évitent ainsi, le jeu, l'opium et les maisons de tolérance, autant de facteurs qui influent d'une façon néfaste sur leur moral et leur santé et leur attirent de nombreuses punitions.

Pour loger ces ménages, des petits appartements ont été loués; cette solution ne peut être que provisoire, car la Municipalité aurait intérêt à loger elle-même son Personnel.

L'Ecole pour les enfants annamites fonctionne d'une façon satisfaisante. En moyenne, 26 élèves ont suivi les classes; tous se sont montrés assidus au travail et désireux de s'instruire.

**Personnel Chinois.**—*Mutations.*—En 1919, 29 Agents ont été rayés des contrôles :

Démisionnaires	8
Révoqués	16
Réformés pour raisons de santé	2
Décédés	2
Détective décédé	1

Au total            29, soit 6 de plus qu'en 1918.

*Situation du Personnel.*—Le personnel Chinois, dans le courant de l'année écoulée, n'a cessé de nous donner pleine satisfaction. Durant la période agitée de Mars, nous avons pu apprécier d'une façon toute spéciale son zèle et son dévouement.

Le recrutement des Agents qui nous sont nécessaires ne rencontre aucune difficulté.

**Cours de langues professés dans les écoles.**—Les cours d'anglais à l'Ecole Municipale Française ont été suivis par 2 Agents Européens.

Le cours de Français à l'Ecole franco-chinoise a été suivi par 17 Agents Chinois.

Nous avons organisé, par nos propres moyens, un cours de Français pour les Agents Européens ayant besoin de se perfectionner; ce cours est fréquenté par 21 Agents et il est à prévoir qu'il donnera d'excellents résultats.

**Situation Sanitaire.**—Les moyennes d'indisponibilité, par Agent, en 1919 et pendant les 4 dernières années ont été les suivantes :

	1915	1916	1917	1918	1919
Européens	12,05	13,20	12,24	11,36	7,64
Tonkinois	17,60	12,90	15,35	16,26	26,61
Chinois	6,08	4,81	8,16	4,79	9,31

L'état sanitaire du personnel Européen est resté très satisfaisant. Par contre, le personnel Indigène nous a fourni, durant l'exercice écoulé, une moyenne d'indisponibilité relativement élevé.

## Titre 2 - MAISON D'ARRÊT

**Effectif des prisonniers Chinois.**—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt pendant les six dernières années, fut :

1914	1915	1916	1917	1918	1919
442	443	439	335	287	260

En 1919, le maximum fut atteint le 20 Mai, avec 298 condamnés.

Comparativement avec les années précédentes, la baisse dans le chiffre de l'effectif moyen a continué de s'accroître pendant l'année écoulée.

**Durée des peines.**—Le tableau ci-dessous représente la classification des détenus, le 31 Décembre 1919, en ce qui concerne la durée des peines :

Durée des peines	Hommes	Femmes	Totaux
De 1 à 3 mois	85	»	85
De 3 à 6 mois	52	»	52
De 6 mois à 1 an	38	4	42
De 1 à 2 ans	9	3	12
De 2 à 3 ans	17	1	18
De 3 à 4 ans	21	»	21
De 4 à 5 ans	26	5	31
Supérieures à 5 ans	6	»	6
Devant être remis aux Autorités Indigènes locales	»	»	»
Totaux	254	13	267

Les condamnations inférieures à 1 mois de prison sont subies dans les locaux du Poste de Police Joffre.

**Etat Sanitaire.**—Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation et indique les maladies et le nombre de décès :

MOIS	NOMBRE DE DÉTENU S ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HÔSPITALISATION	MALADIES								NOMBRE DE DÉCÈS		
			Fièvre	Ecri-Béri	Plaies des pieds	Dysenterie	Affections oculaires	Maladies vénériennes	Divers	Totaux	Maison d'Arrêt	Hôpital	Totaux
Janvier	19	444	3	1	7	1	1	1	5	19	»	1	1
Février	14	440	2	»	4	1	1	2	4	14	»	1	1
Mars	18	506	2	»	»	»	2	5	9	18	4	2	6
Avril	14	474	4	1	2	1	»	3	3	14	3	3	6
Mai	18	303	1	»	7	»	»	3	7	18	1	1	2
Juin	11	472	»	»	4	»	1	1	5	11	»	»	»
Juillet	10	374	»	»	1	1	2	4	2	10	»	1	1
Août	4	325	1	»	»	»	»	1	2	4	1	»	1
Septembre	10	282	1	»	»	2	»	4	3	10	»	2	2
Octobre	18	465	»	1	»	2	1	3	11	18	»	»	»
Novembre	13	472	»	»	»	»	1	4	8	13	1	»	1
Décembre	15	622	2	»	»	»	1	6	6	15	2	»	2
Totaux	164	5179	16	3	25	8	10	37	65	164	12	11	23

Pourcentage des décès en 1919 : 8,84

Pourcentage des décès en 1918 : 4,93

La moyenne, par détenu, en 1919, des journées d'hôpital, accuse une légère augmentation sur l'année 1918.

ANNÉE 1918			ANNÉE 1919		
TOTAL DES JOURNÉES D'HÔPITAL	EFFECTIF MOYEN DES PRISONNIERS	MOYENNE PAR DÉTENU	TOTAL DES JOURNÉES D'HÔPITAL	EFFECTIF MOYEN DES PRISONNIERS	MOYENNE PAR DÉTENU
4535	287	15,80	5197	260	19,88

Nous n'eûmes aucune épidémie à déplorer en 1919.

Dans l'ensemble, l'état sanitaire fut satisfaisant.

Il y eut en outre, dans le courant de l'année, une tentative de suicide par strangulation qui échoua grâce à la vigilance des gardiens.

**Evasion.**—Aucun prisonnier ne réussit à s'évader de la Maison d'Arrêt.

Un détenu tenta de s'enfuir le 8 Avril, pendant qu'il était occupé à une corvée extérieure (camp français), mais il fut vite rejoint.

Un autre détenu, employé à l'imprimerie municipale, réussit à s'évader le 21 Mai. Il fut repris quelques semaines plus tard.

**Travail des Prisonniers.**—Le tableau N° 2 indique l'estimation du travail des prisonniers évalué à Tls. 3.608,46 et \$1458,99. Au total, en Tls au taux de 75/100=Tls. 4702,70.

**Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.**—

En 1919, les dépenses supportées par la Municipalité pour l'entretien de la Maison d'Arrêt ont été :

Solde	Personnel Européen :	5290,42	} Tls : 11.969."	
et		» Tonkinois :		6165,73
Indemnités		» Chinois :		512,85
Nourriture des prisonniers chinois			» 5.510,08	
Habillement des prisonniers chinois			» 532,14	
Frais d'hospitalisation pour les prisonniers			» <u>1.297,46</u>	
			Tls : 19.308,68	
A déduire: estimation du travail des prisonniers			» <u>4.702,70</u>	
		Différence	Tls : 14.605,98	

**Modifications a l'assiette.**—Les modifications demandées fin 1916 et renouvelées chaque année depuis cette date, restent toujours à l'état de projet.

### Titre 3 - RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le tableau N° 3 donne un aperçu d'ensemble des résultats de l'action de la Police en 1919 et permet de les comparer avec ceux de l'année précédente.

Les tableaux suivants renseignent en détail sur :

Tableau N° 4—Les arrestations d'Etrangers.

» 5—Les arrestations de Chinois.

» 6—Les jugements prononcés par la Cour Mixte.

» 7—Les contraventions aux Règlements Municipaux.

» 8—Les motifs des plaintes reçues.

» 9—Les vols commis chez les Européens.

Tableaux Nos 10,11,12—Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police.

**Service d'identification judiciaire.**—Le Service d'identification judiciaire a donné, en 1919, les résultats suivants :

Nombre de fiches nouvelles établies par nos soins.	1094
Nombre de fiches nouvelles reçues de la Police Internationale.	1042
	<u>2136</u>
Fiches établies depuis la création du Service.	30329
	<u>32465</u>
Nombre de condamnés fichés, décédés pendant l'année 1919.	20 )
Nombre de condamnés fichés ayant subi la peine capitale.	15 )
	35
Total général des dossiers au 31 Décembre 1919	<u>32430</u>

L'état suivant indique, par mois, le nombre d'individus soumis à l'identification et qui se classent en récidivistes et non-identifiés c'est-à-dire, vus pour la première fois.

MOIS	NOMBRE D'EXAMINÉS	RÉCIDIVISTES	NON IDENTIFIÉS OU FICHES NOUVELLES ETABLIES PAR LE SERVICE
Janvier	192	94	79
Février	138	61	93
Mars	175	94	89
Avril	208	108	97
Mai	207	119	91
Juin	171	109	65
Juillet	163	87	71
Août	182	86	90
Septembre	196	93	104
Octobre	148	85	70
Novembre	238	104	140
Décembre	181	99	105
<b>Totaux</b>	<b>2.199</b>	<b>1.139</b>	<b>1.094</b>

Sur 2199 individus examinés par nous dans l'année, 1139 ont été reconnus comme récidivistes.

Sur 2603 fiches d'individus, reçues de la Police Internationale, 1042 furent identifiés pour la première fois : la différence, soit 1201, sont des récidivistes.

Des 32.430 individus dont nous possédons les fiches et les dossiers, 4.309 ont été condamnés par les deux Cours Mixtes de Shanghai ; 4128 sont des récidivistes pour la Cour Mixte Française seulement, 23.993 n'ont subi qu'une seule condamnation.

Les récidivistes, pour la Concession Française, se répartissent comme suit :

Condamnés	2 fois =	2017
»	3 fois =	930
»	4 fois =	474
»	5 fois =	307
»	6 fois =	180
»	7 fois =	96
»	8 fois =	57
»	9 fois =	33
»	10 fois =	25
»	11 fois =	4
»	12 fois =	5

4128

**Service photographique anthropométrique.**—16 cadavres ont été photographiés dans le but de rechercher leur identification :

13 de ces inconnus furent trouvés morts sur la voie publique

1 do s'était suicidé

2 do étaient morts à la suite d'accidents d'automobiles.

Nous avions prévu pour 1919, l'installation de locaux dans le but de nous permettre de photographier, nous-mêmes, nos prisonniers. Faute de crédits, ce projet n'a pu être exécuté.

**Empreintes digitales.**—Des empreintes digitales furent relevées dans 18 cas de vol. Dans 7 cas, nous avons réussi à identifier les malfaiteurs, auteurs des méfaits, et à les arrêter.

**Incendies.**—Le nombre des incendies pendant les cinq dernières années fut le suivant :

	<u>1915</u>	<u>1916</u>	<u>1917</u>	<u>1918</u>	<u>1919</u>
Incendies	14	13	22	15	17
Commencements d'incendie	38	26	43	35	27
Feux de cheminée	<u>1</u>	<u>..</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>
Totaux	53	39	67	53	48

Le Tableau N° 13 renseigne sur les sinistres de l'année et les sanctions prononcées par la Cour Mixte.

**Accidents Divers.**—Le relevé des différents accidents survenus en 1919, est indiqué dans les Tableaux Nos 10,11 et 12.

Le nombre des accidents de la voie publique, en dehors des accidents de tramways, s'est élevé à 110 pour l'année 1919.

Quant aux accidents de tramways, ils ont atteint le nombre de 82, contre 76 en 1918.

Le 25 Mars, un accident survint, Route Prosper Paris, qui coûta la vie à un jeune garçon, âgé de 9 ans, élève de l'Ecole " Saint-François-Xavier."

Cet enfant, en voulant courir après son chapeau, qu'un coup de vent venait d'enlever, fut écrasé par un tramway.

**Vols dans les Résidences Etrangères.**—Nous avons relevé, cette année, 59 plaintes de vols chez les Etrangers, contre 84 en 1918. La valeur des objets volés est sensiblement la même pour les deux années (\$5.912.90 en 1918; \$5.820,39 en 1919). Sur ce nombre de 59 plaintes, 24 ont été solutionnées et la valeur des objets recouvrés de ce fait, représente la somme de \$3261.50.

Cette diminution sérieuse des vols dans les résidences européennes peut être attribuée, en grande partie, à une surveillance spéciale exercée sur les gens rôdant aux abords des logements des domestiques indigènes. De nombreux individus surpris dans ces conditions et interrogés, déclarèrent, invariablement, qu'ils attendaient un ami employé comme boy ou coolie dans la maison, dires presque toujours reconnus faux : l'individu n'était autre qu'un voleur de profession, en train d'examiner les lieux et d'étudier les habitudes des domestiques afin de pouvoir, le moment venu, pénétrer dans l'habitation.

La plupart de ces vols ont été commis avec effraction : bris d'un carreau de vitre après avoir fait sauter quelques lames de persiennes, on fait ensuite jouer l'espagnolette de la porte ou de la fenêtre et le chemin est frayé.

Les voleurs connaissent du reste tous, aujourd'hui, les dispositions ainsi que la distribution des pièces dans les maisons européennes et n'ignorant pas que les rez-de-chaussée (salon salle à manger ou bureau) ne sont pas occupés pendant la nuit et que c'est aussi dans ces pièces qu'ils trouveront le plus fructueux butin.

Trop souvent même, les domestiques oublient de fermer efficacement les portes le soir et dans de nombreux cas, les voleurs n'ont pas eu besoin de fracturer portes et fenêtres pour commettre leurs méfaits.

**Vols au préjudice de résidents Chinois.**—Les plaintes reçues dans les postes pour vols au préjudice des résidents chinois s'élèvent, pour l'année, à 872. 19 furent commis avec violence ou à main armée, contre 29 en 1918.

Les vols simples sont généralement de minime importance au point de vue de la valeur des objets disparus ; leurs auteurs sont des voleurs locaux qui n'inspirent pas trop de crainte.

Plus sérieuses sont les pertes subies au cours des vols commis avec violence. La Police a surveillé spécialement les individus ou les bandes organisées qui terrorisent ainsi les habitants, et l'efficacité de son action se traduit par les résultats suivants :

Dans les 19 cas de vols à main armée signalés, nos enquêtes et recherches aboutirent dans 12 cas et amenèrent l'arrestation de 35 individus. Sur ce nombre, 20 furent remis par notre Cour Mixte aux Autorités Chinoises qui en exécutèrent 15 : les autres ont été condamnés à de sérieuses peines de prison.

**Assassinat.** — Mr. TING-PAO-TSIEN, ex-gouverneur de la province du Shansi, fut l'objet d'une tentative d'assassinat le 8 Février, au moment où, en rickshaw, il sortait de chez lui dans Shan-Hai-Kouan Road. Il mourût le lendemain des suites de ses blessures.

Les motifs de ce meurtre sont demeurés obscurs. Sans doute, s'agit-il de raisons politiques.

Mr. TING PAO TSIEN était âgé de 50 ans et appartenait à une très ancienne famille officielle.

**Divers.**—Une fabrique de faux billets d'une banque du Yunnan a été découverte le 3 Octobre, 2000 de ces faux billets purent être saisis. Les coupables furent arrêtés et condamnés.

Un certain nombre de billets d'une loterie chinoise furent saisis le 23 Mai dans une boutique de la Concession qui exerçait illégalement la vente de ces billets.

Le marchand responsable, poursuivi en Cour Mixte, fut condamné à une amende et à la confiscation des billets saisis. Parmi ceux-ci, se trouva le gagnant du gros lot (\$ : 60.000) ; cette somme, sur jugement rendu par la Cour Mixte, fut mise à la disposition du Général Commissaire de la Défense de Changhai, pour être distribuée entre différentes institutions et œuvres de bienfaisance.

**Conférence de la Paix.**—L'ouverture officielle de la conférence de la paix, entre le Sud et le Nord, a eu lieu le 20 Février, dans les immeubles de l'ex-club allemand, sur le Bund.

Mr. TANG-SHAO-YI est le Chef de la Délégation du Sud, Mr. CHU-CHI-CHIEN est le Chef de la Délégation du Nord. Chaque délégation comprend, en plus, 10 membres et un secrétaire.

Le 28 Février, la conférence est suspendue. Les raisons invoquées sont la non-cessation des hostilités au Shansi, malgré les termes de la convention d'armistice. Des délégués sont envoyés sur les lieux pour enquêter.

La conférence est reprise le 9 Avril, puis suspendue à nouveau indéfiniment. Entre temps, le Chef délégué du Nord est remplacé par Mr. WANG-I-TANG ; mais les séances ne furent plus reprises depuis et les deux partis politiques restent sur leurs positions.

**Déportation des sujets ennemis.**—Le premier départ des sujets ennemis résidant en Chine, eut lieu de Shanghai, le 13 Mars 1919, à destination de ROTTERDAM.

Trois vapeurs avaient été affrétés pour le transport : le "NORE," le "NOVARA" et l'"ATREUS."

Le steamer "NORE" avait à bord 152 hommes, 185 femmes et 214 enfants, au total 551.

Le "NOVARA" portait 559 personnes dont 152 hommes, 215 femmes et 192 enfants.

Sur "PATREUS," il y avait 691 hommes—Total général pour les trois bateaux : 1.801.

Lors de l'établissement, par les Autorités Chinoises, des listes des sujets ennemis à rapatrier, de nombreuses exemptions avaient été accordées, notamment à des médecins et à des ingénieurs. Le nombre des exemptés était même si élevé et ces favorisés paraissaient si bien choisis, que cette façon de faire attira l'attention des Colonies Etrangères de Changhai.

A cet égard, un meeting de protestation fut organisé, le 24 Février, au Town Hall. Tous les Consuls alliés y participèrent, en présence d'une affluence considérable.

Le 10 Février, au cours d'un meeting, le comité des gouverneurs du "Shanghai general hospital" décida de retirer le privilège de soigner les malades à l'hôpital, à tous les docteurs de nationalités ennemies ayant été exemptés du rapatriement. Cette décision fut portée, le 28 Février, à la connaissance des médecins en question, pour prendre effet à compter du 15 Mars.

Un second départ de sujets ennemis eut lieu, le 3 Avril, par le vapeur "ANTILOCHES." Le contingent comprenait : 173 hommes, 86 femmes et 123 enfants, soit au total : 382.

**Agitation Chinoise.**—La nouvelle se répand, le 6 Mars, que la conférence de la paix à Paris a réglé la question du Shantung en faveur des Japonais. Immédiatement, des démonstrations ont lieu. A Pékin, les étudiants tentent d'incendier la résidence de TCHAO-JOU-LING, ministre des Communications. Ils assaillent TCHANG-TSONG-SIANG, ex-ministre plénipotentiaire chinois à Tokio, qu'ils accusent d'être pro-japonais et le blessent grièvement. Enfin, LU-TSONG-YU, Directeur de la Monnaie, est également pris violemment à partie.

A Changhai, les étudiants et les membres des différentes associations s'agitent en apprenant les événements de Pékin et, en particulier, l'arrestation d'une trentaine d'étudiants de l'Université, qui sont accusés d'être les auteurs des troubles et de l'attentat contre TCHANG-TSONG-SIANG.

Ils décident, pour le jour suivant, de tenir une réunion en plein air, où on protestera publiquement contre la perte de TSING-TAU et contre l'arrestation des étudiants de Pékin.

2.000 personnes environ composent le meeting qui a eu lieu dans un terrain vague, en territoire chinois. Les manifestants portent des emblèmes sur lesquels figurent des inscriptions tendancieuses à l'adresse des trois personnages mentionnés ci-dessus qui sont également pris à partie dans de violents discours.

A l'issue de la réunion, la foule se forme en procession et compte traverser la Concession Française pour aller faire une démonstration devant le club allemand, sur la Concession Internationale, où se trouvent réunis les deux Chefs délégués à la conférence intérieure de la paix.

Malgré nos avertissements, le cortège tente de pénétrer sur la Concession. Comme notre refus est étayé par de sérieuses dispositions de police, les manifestants n'insistent pas et la dislocation a lieu en territoire chinois.

Ces réunions et ces démonstrations se renouvellent, par la suite, fréquemment et font naître un violent sentiment anti-japonais ainsi qu'un mouvement de boycottage général contre toute marchandise de provenance japonaise.

Cette agitation gagne également d'autres villes et, le 5 Juin, les journaux relatent qu'à Tien-Tsin, 400 étudiants arrêtés sont maltraités et brutalisés en prison.

Les étudiants de Shanghai exploitent cette nouvelle et parcourent, soit en groupe, soit isolément, la ville chinoise et les Concessions, en invitant les commerçants à fermer leurs boutiques en signe de protestation.

Le 6, tous les magasins sont clos. Les employés des boutiques, désormais libres, se joignent aux étudiants, et les rues sont fort animées. De nombreux tracts et pamphlets sont distribués et placardés dans toutes les rues.

Le mouvement gréviste prend une tournure préjudiciable aux intérêts européens, plusieurs domestiques et chauffeurs ont quitté leurs employeurs. Des désordres ou des actes de violence sont à craindre.

A la Police, des dispositions sont immédiatement prises et des instructions sont données pour empêcher les rassemblement dans les rues et les réunions publiques. En plusieurs occasions, des japonais sont molestés par la foule; ils sont aussitôt protégés par la Police qui les fait reconduire à leur domicile ou à leur Consulat.

Au cours de ces troubles, la Police fut secondée par un détachement de marins du "Doudart de Lagrée," sous le commandement de Monsieur le Capitaine de corvette DUPUY-DUTEMPS. Quelques jours plus tard, arriva le croiseur "d'Estrées" et le 13 Juin, Monsieur le Capitaine de frégate HERVE qui le commandait, prit après entente avec le Capitaine Chef de la Garde, la direction générale des mesures de protection de la Concession.

Des détachements de marins furent mis à terre qui devaient prêter assistance aux forces de Police, dans le cas où ces dernières se trouveraient momentanément hors d'état de maintenir l'ordre. Il fut en outre, fait appel au Corps des Volontaires Français et aux Pompiers. L'emploi coordonné de tous ces éléments était réglé par Monsieur le Capitaine de corvette DUPUY-DUTEMPS, suivant programme approuvé par le Commandement Supérieur.

Le 10 Juin, paraît un décret présidentiel, par lequel se démettaient de leurs fonctions les trois

officiels cités plus haut : les étudiants avaient donc obtenu, partiellement, gain de cause. Le mouvement s'apaisa alors et les étudiants annoncèrent que les boutiques ouvriraient au fur et à mesure qu'ils passeraient en corps constitué, dans les principales rues des Concessions.

Ce programme eut un commencement d'exécution sur la Concession Française ; il fut aussitôt enrayé par la Police. Le cortège tenta alors de traverser notre territoire pour se rendre sur la Concession voisine. A l'entrée de Chekiang Road, la Police Internationale s'y opposa par là force. Résultat : un manifestant tué, plusieurs blessés.

Cette manière forte mit fin aux événements ; les boutiques ouvrirent leurs portes et la ville reprenait, le lendemain, son aspect accoutumé.

On ne peut que regretter de voir les habitants et commerçants chinois se prêter, si facilement, à toutes les fantaisies de ces auteurs de troubles, qui s'intitulent étudiants et qui, trop souvent, ne sont que de jeunes vauriens ou des vagabonds cherchant à tirer profit du désordre et ayant, par conséquent, intérêt à le faire naître.

Au début de Décembre, les étudiants se firent remarquer par un redoublement d'activité : après avoir abandonné leurs études, ils se livrèrent, pendant 4 jours, à des actes de violence en pénétrant dans les boutiques de la ville chinoise, pour s'y emparer de marchandises japonaises ou qu'ils croyaient telles.

Des stocks importants de ces marchandises furent incinérées publiquement dans un terrain vague, près du pont Ste.-Catherine.

Il y a lieu de noter que ces excès se confinèrent en territoire chinois et que, sur les Concessions, on n'eut pas d'actes semblables à enregistrer.

Il s'éleva, sur ces entrefaites, une agitation d'un autre genre qui visait la représentation chinoise au sein du "Municipal Council". Le mot d'ordre fut "pas de représentation, pas de taxe". Cette prétention tomba après diverses mesures prises par la Police et les sanctions ordonnées par la Cour Mixte, contre plusieurs récalcitrants ayant refusé de payer les taxes au début de l'année 1920.

La campagne de boycottage des marchandises japonaises qui continue encore actuellement, a été menée avec ténacité. Une propagande intense, faite au moyen de journaux (pas moins de 24 quotidiens ou revues furent autorisés à paraître sur la Concession dans l'année) et de circulaires a réussi à créer un courant favorable dans toutes les provinces et même parmi les Chinois établis dans les Colonies ou pays étrangers.

Cet état de choses, tout porte à le croire, ne prendra fin que le jour où la question de la province du Shantung aura été réglée à la satisfaction de la Chine.

**Relations avec les Autorités Chinoises et la Police Internationale.**—Le mouvement anti-japonais a rendu en certains cas notre rôle, vis à vis des Autorités Chinoises, des plus difficiles.

Malgré cela, nos relations sont restées excellentes et les petites difficultés qui ont surgi, ont été réglées rapidement et à la satisfaction des deux partis.

Dans les mêmes circonstances, nous avons eu l'occasion d'apprécier une fois de plus la collaboration de la Police Internationale qui est restée étroite, complète et franchement cordiale.

Le Chef de la Garde,  
Signé : Ch. SCHMITT.

## EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1919

[Tableau N° 1]

GRADES  OU  EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps								En Congé	Effectif au 31 Décembre			
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste Nord	Poste de l'Est	Poste Joffre	Poste Pottier	Service de la Sûreté	Maison d'Arrêt		Européens	Tonkinois	Chinois	
																	1
Chef de la Garde	1				1										1		
» » adjoint	1				1										1		
Inspecteur Principal	1				1										1		
Inspecteur de la Sûreté	1									1					1		
Secrétaire du Cf. de la G <sup>de</sup>	1				1										1		
Chefs de Secteur	4							1	1	1				1	4		
Directeur de la Maison d'Arrêt	1											1			1		
Cf. du Bureau de la C. M.	1				1										1		
Sergents	20			10	1	1	2	1	1	1	1		2	10			
Brigadiers	22			9	1	1	1	1	4			1	4	13			
Gardes	27				1	5	6	3	5	3	1	2	1	27			
Gardiens de Jardin	2					2								2			
Secrétaire-Interprète	1				1									1			
Sergents		8				1	2		2	2		1			8		
Brigadiers		22			1	5	4		5	4		3			22		
Gardes		236 <sup>a</sup>		27		34	33		58	50		34			209		
Instituteur annamite		1			1										1		
Sergents			6			2	2	1	1	1							7
Brigadiers			20	1		4	6	2	3	4							19
Agents			304 <sup>b</sup>	1	1	57	113	33	57	37	5						303
Gardiens de Jardin			1			1											1
Secrétaires-Interprètes			5		3						2						5
Interprètes			12		1	3	2	1	2	1	1	1					12
Sergents Détectives			3	1							2						2
Détectives			35			3	3	2	3	2	23						36
<b>TOTAUX</b>	<b>83</b>	<b>267</b>	<b>386</b>		<b>16</b>	<b>119</b>	<b>174</b>	<b>45</b>	<b>142</b>	<b>106</b>	<b>36</b>	<b>43</b>	<b>8</b>	<b>64</b>	<b>240</b>	<b>385</b>	
		<b>736</b>													<b>689</b>		

a).—Dont 27 aux frais de diverses Compagnies.

b).—Dont 25 aux frais de diverses Compagnies.

Il existe, en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau :

- 10 Tailleurs
- 1 Magasinier
- 23 Coolies
- 3 Coolies Jin-Ric-Shaws
- 2 Chauffeurs d'automobile
- 3 Mafous

Total : 42.

Changhai, le 31 Décembre 1919  
Le Chef de la Garde,  
Ch. SCHMITT

## ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1919

[Tableau N° 2]

et comparaison avec l'estimation pour l'année 1918

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION pour l'année 1919		ESTIMATION pour l'année 1918		COMPARAISON ENTRE LES DEUX ANNÉES				OBSERVATIONS
	Effectif moyen des p. 260		Effectif moyen des p. 287						
	Taëls	Dollars	Taëls	Dollars	Tls :		\$ :		
				+	-	+	-		
<b>1.—Pour le public.</b>									
Blanchissage		341,48		202,34			139,14		Bénéfice calculé d'après le prix de revient
<b>2.—Pour le Service des Travaux.</b>									
Macadamisage des routes	597,48		1.060,80			463,32			Estimation d'après le nombre de journées
Fabrication de tuyaux et articles divers en ciment	2.363,80		3.703,00			1.339,20			—do—
Détenus employés à la forge du dépôt	269,95		175,11		94,84				—do—
Transport de tuyaux		232,00		788,00				556,00	A raison de \$4 par équipe de prisonniers
<b>3.—Pour l'Imprimerie Municipale.</b>									
Imprimeurs	377,23		377,98			0,75			Estimation d'après le nombre de journées
<b>4.—Pour la Garde Municipale.</b>									
Tailleurs		832,80		840,45				7,65	Estimation d'après le travail exécuté
Blanchissage		52,71		39,16			13,55		Economie réalisée, calculée d'après le [prix de revient]
<b>Totaux</b>	<b>3.608,46</b>	<b>1.458,99</b>	<b>5.316,89</b>	<b>1.869,95</b>	<b>94,84</b>	<b>1.803,27</b>	<b>152,69</b>	<b>563,65</b>	

—165—

## RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1919

et comparaison avec ceux obtenus de l'année 1918

	En 1919	Comparaison avec 1918		Observations
		En Augmentation	En Diminution	
Mandats de comparution concernant des Chinois	372	12		
	359	20		
Mandats d'arrêt concernant des Chinois	136		51	
	81		18	
Plaintes reçues par la Police	1.952		590	
Demandes de poursuites établies par la Police	323	245		
d'Etrangers	4		8	
Arrestations de Chinois	3.133		2.468	
{ Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc.....	2.305		444	
{ Maintenues	17.848,65		6.150,20	
{ Valeur des objets retrouvés par la Police	653,40			
{ rendus aux plaignants \$ :				
{ plaignants inconnus \$ :				
Objets trouvés	39	2		
Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées par la Police	25.648	7.917		
Montant des amendes infligées par la Police pour contraventions aux Règlements Municipaux	Tls. 13.484,73	6.170		
Victimes d'accidents mortels relevés par la Police	23 (a)	9		(a) dont 1 enfant européen
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	174 (b)	51		(b) dont 3 europ.
Blessés ramassés par la Police ayant dû être	60	même nombre		
{ pansés	126	68		
{ hospitalisés	39	7		
Malades trouvés sur la voie publique	107	16		
Cadavres d'enfants trouvés	2		3	
{ sur la voie publique	73	30		
{ dans la rivière	8		6	
Cadavres d'adultes trouvés	84		10	
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	6 (c)		6	(c) dont 1 europ.
Suicides constatés	13		10	
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	24	1		
Chiens étrangers capturés	12		3	
{ rendus	83	22		
{ détruits	754	377		
Chiens chinois capturés				
{ rendus				
{ détruits				

## RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1919

[Tableau N° 4]

et comparaison avec le relevé de l'Année 1918

NATIONALITÉS	Vols		Escroquerie		Vagabondage		Ivresse tapageuse		Violation de Domicile		Divers		Contraventions aux Règlements municipaux		TOTAUX
	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	Civils	Militaires	
Américain .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Anglais .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Russes .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	3
Espagnol .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1
Indien .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Turc .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Autrichien .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
Allemand .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	..
<b>TOTAUX pour l'année 1919</b>	.....	.....	.....	.....	.....	.....	<b>3</b>	.....	.....	.....	<b>1</b>	.....	.....	.....	<b>4</b>
Comparaison avec les arrestations opérées en 1918	m. 1	.....	.....	.....	m. 1	.....	même nombre	.....	m. 1	.....	m. 3	.....	m. 2	.....	En diminution : 8



RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE POUR 1919 [Tableau N° 6]

MOTIFS	PRISON										Expul- sions		AMENDES			SAL- SIES		Envois divers							TOTAUX			
	Moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	de 20 ans à 30 ans	à perpétuité	Simple	avec peines	Simple	avec peines	et saisies	Simple	avec peines	avec peines	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou réglés)	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoyés à la Cour Mixte Internationale par la Cour Mixte Française	Envoyés aux autorités chinoises		Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	
	m.	p.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	p.m.	p.m.	p.	p.	p.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	p.		p.	m.	m.
Vol	1041	285	83	62	30	6	4	7	10	70	2	7	5	7	...	...	...	...	...	1	30	3	...	...	...	...	3	1359
Vol avec effraction	...	6	5	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	33
Vol à main armée	...	1	1	3	9	7	2	2	3	10	10	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	3	...	...	...	...	...	24
Attaque et Vol	...	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	34
Brigandage	...	2	1	1	1	2	2	2	3	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	3	3	...	...	...	...	...	15
Vol d'enfants	...	16	22	40	13	11	8	9	4	9	6	6	6	6	...	...	...	...	...	...	18	18	...	...	...	...	...	18
Escroquerie	...	2	40	13	11	1	1	1	1	10	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	3	3	...	...	...	...	...	94
Fouilleur de poches	...	5	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	...	...	...	...	...	...	3	3	...	...	...	...	...	67
Recel	...	7	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	8	8	...	...	...	...	...	38
Incendie	...	7	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	16
Incendie volontaire	...	7	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	28
Violation de domicile	...	15	21	4	4	2	2	3	1	4	4	4	4	4	...	...	...	...	...	...	10	10	...	...	...	...	...	14
Homicide par imprudence	...	13	12	3	3	2	2	3	1	4	4	4	4	4	...	...	...	...	...	...	15	15	...	...	...	...	...	9
Assassinat ou meurtre	...	23	6	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	22	22	...	...	...	...	...	22
Coups et blessures	...	30	12	17	33	17	2	2	1	40	2	2	2	2	...	...	...	...	...	...	13	13	...	...	...	...	...	97
Bataille et scandale	...	3	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	...	...	...	...	...	...	15	15	...	...	...	...	...	22
Vagabondage et mendicité	...	3	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	...	...	...	...	...	...	10	10	...	...	...	...	...	89
Rupture de ban et vol	...	3	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	...	...	...	...	...	...	10	10	...	...	...	...	...	42
Tentative d'évasion	...	3	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	...	...	...	...	...	...	10	10	...	...	...	...	...	42
Evasion	...	3	2	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	...	...	...	...	...	...	10	10	...	...	...	...	...	131
Détournement de femmes	...	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	2
Adultère	...	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	31
Attentat aux meurs	...	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	2
Fausse accusation	...	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	2
Tentative de suicide	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	3
Abandon de domicile	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	3
Jeu d'argent et loterie	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	32
Emis. de fausse monnaie	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	28
Contrôleçon	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	9
Folie	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	2
Enfants égarés ou volés	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	9
Dettes et affaires civiles	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	37
Divers (établissements clandestins)	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	762
Contravon regl <sup>r</sup> Tramways	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	112
do. Richshaws	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	5
do. Voitures	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	5
do. Autos	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	3
do. Circulation	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	77
do. Police et Voirie	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	3
do. Monts de piété	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	77
do. Maisons logeurs	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	15
do. Maisons logeurs	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	15
do. Etablissements publics	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	13
do. Service sanitaire	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	7
Vente illicite d'opium	...	6	2	2	2	6	5	4	3	4	5	5	5	5	...	...	...	...	...	...	2	2	...	...	...	...	...	6
Totaux.	1200	457	150	161	79	24	23	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	34	896	529	20	31	15	11	3568
Totaux généraux	1200	457	150	161	79	24	23	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	34	896	529	20	31	15	11	3568
Comparaison avec le relevé des Jugements en 1918	m. 240	p. 98	m. 14	m. 12	m. 12	m. 9	m. 10	m. 8	m. 15	m. 33	m. 13	m. 13	m. 13	m. 13	m. 27	m. 13	m. 13	m. 13	m. 28	m. 6	m. 125	m. 1	m. 3	m. 2	m. 9	m. 7	m. 4	En d. 283
En diminution 179																	En dim. 125					En d. 283						

## RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1919

et comparaison avec le relevé de l'année 1918

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jin-ric-shaws	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Automobiles	Chiens	TOTAUX
Janvier .....	635	3	404	112	23	....	....	2	1179
Février .....	768	16	1261	139	29	1	....	4	2218
Mars .....	816	15	880	152	30	2	2	3	1900
Avril .....	707	36	722	119	23	5	1	5	1618
Mai .....	870	12	598	85	16	1	....	6	1588
Juin .....	713	7	415	37	10	5	1	....	1188
Juillet .....	799	16	609	88	22	1	3	1	1539
Août .....	1491	10	687	81	18	6	1	19	2313
Septembre .....	2233	18	762	115	28	5	5	26	3192
Octobre .....	1727	12	931	146	37	7	2	21	2883
Novembre .....	1956	17	1015	87	25	8	2	44	3154
Décembre .....	1519	7	1186	92	22	3	1	46	2876
<b>Totaux pour 1919</b>	<b>14234</b>	<b>169</b>	<b>9470</b>	<b>1253</b>	<b>283</b>	<b>44</b>	<b>18</b>	<b>177</b>	<b>25648</b>
Comparaison avec le relevé des contraventions en 1918	p. 4379	p. 3	p. 3890	m. 509	p. 49	m. 16	p. 14	p. 107	En augmentation : 7917

## RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE

et comparaison avec le relevé de l'année 1918

Nature des Plaintes	Nombre en 1919	En aug- mentation	En dimi- nution	OBSERVATIONS
Vols	853		97	
Attaques et vols	2		13	
Attaques à main armée	17		10	
Pillages à main armée			2	
Coups	6	même	nombre	
Coups et blessures	4	2		
Dettes de loyer	581		123	
Dettes	259		216	
Objets perdus	15		40	
Disparitions	enfants	masculins	20	6
		féminins	49	5
	épouses ou concubines	32		15
	filles publiques	11		25
	servantes	23		14
	employés ou apprentis	5		13
Escroqueries	16		1	
Abus de confiance	15		9	
Divers	44		113	
Totaux	1.952			

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1919

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1918

MOIS	EN 1919				EN 1918	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
		\$		\$		\$
Janvier	7	1.113,00	1	20,00	4	99,00
Février	5	239,80	3	87,00	9	582,00
Mars	6	533,00	3	168,00	11	1.931,00
Avril	6	294,00	2	170,00	5	282,50
Mai	1	9,00	1	9,00	9	752,00
Juin	7	799,00	5	738,00	12	457,20
Juillet	5	1.300,00	4	1.290,00	5	114,00
Août	2	192,00	..	.....	5	193,50
Septembre	8	875,50	2	727,50	3	78,50
Octobre	6	98,00	..	.....	4	200,20
Novembre	2	160,00	1	20,00	5	45,00
Décembre	4	207,00	2	32,00	12	1.178,00
<b>Totaux</b>	<b>59</b>	<b>\$ 5.820,30</b>	<b>24</b>	<b>\$ 3.261,50</b>	<b>84</b>	<b>\$ 5.912,90</b>

RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1919

AUTRES QUE LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS

et comparaison avec le relevé de l'année 1918

LIEUX	CAUSES DES ACCIDENTS EN 1919							NOMBRE	
	Chevaux	Auto-mobiles	Bicy-clettes	Voitures	J.-R.-S.	Char- rettes	Brouettes	en 1919	en 1918
Quai de France	2	6		1		2		11	7
Rue du Consulat		21			3	1		25	25
Avenue Joffre	1	20			1			22	7
Boulevard de Montigny		5		1				6	1
Bd. des 2 Républiques		2						2	1
Avenue Edouard VII		15	1					16	11
Rue Kraetzer		7			2	1		10	5
Route des Sœurs		1						1	3
Rue Lafayette		2						2	1
Rue Palikao		1						1	1
Rue Montauban		1						1	—
Rue Ratard		2	1			1		4	—
Route Pichon		1						1	—
Rue Amiral Bayle		3						3	1
Avenue Dubail		1				1		2	—
Great Western Road		1						1	—
Rue Millot		1						1	—
Rue Sœur Allègre	1							1	—
	4	90	2	2	6	6		110	63

**Nombre de blessés dans les Accidents ci-dessus, en 1919**

92 blessés dont 3 européens et 10 mortellement :

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS ET LEURS SUITES EN 1919

### 1° Lieux des Accidents :

Rue du Consulat.....	14	
Quai de France.....	45	
Avenue Joffre.....	10	
Rue Hué.....	2	
Boulevard des 2 Républiques.....	7	
Route de Zikawei.....	1	
Rue Krætzler.....	1	
Rue Palikao.....	1	
Route Prosper Paris.....	1	
<b>Total :</b>	<b>82</b>	(76 l'année précédente)

### 2° Véhicules endommagés au cours d'accidents :

Jin-Ric-Shaws.....	4	
Voitures.....	2	
Charrettes.....	3	
Brouette.....	1	
Automobiles.....	2	
Bicyelette.....	1	
<b>Total :</b>	<b>13</b>	(23 l'année précédente)

### 3° Nombre de personnes blessées à la suite de collisions :

5 - aucune personne blessée mortellement

### 4° Nombre de personnes heurtées ou renversées par le Tramway et blessées :

39 - dont 4 chinois et 1 enfant européen mortellement

### 5° Nombre de personnes tombées de Tramway et blessées :

30 - aucune personne blessée mortellement (22 l'année précédente)

Total : 44  
(37 l'année précédente)

## RELEVÉ NUMÉRIQUE DES BLESSÉS ET MORTS PAR SUITE D'ACCIDENTS AUTRES QUE CEUX DE TRAMWAYS ANNÉE 1919

### 1° Accidents mortels

Brûlé dans un incendie.....	1	
Noyés.....	6	( 7 l'année précédente)
Explosion de chaudière.....	1	
<b>Total :</b>	<b>8</b>	( 7 l'année précédente)

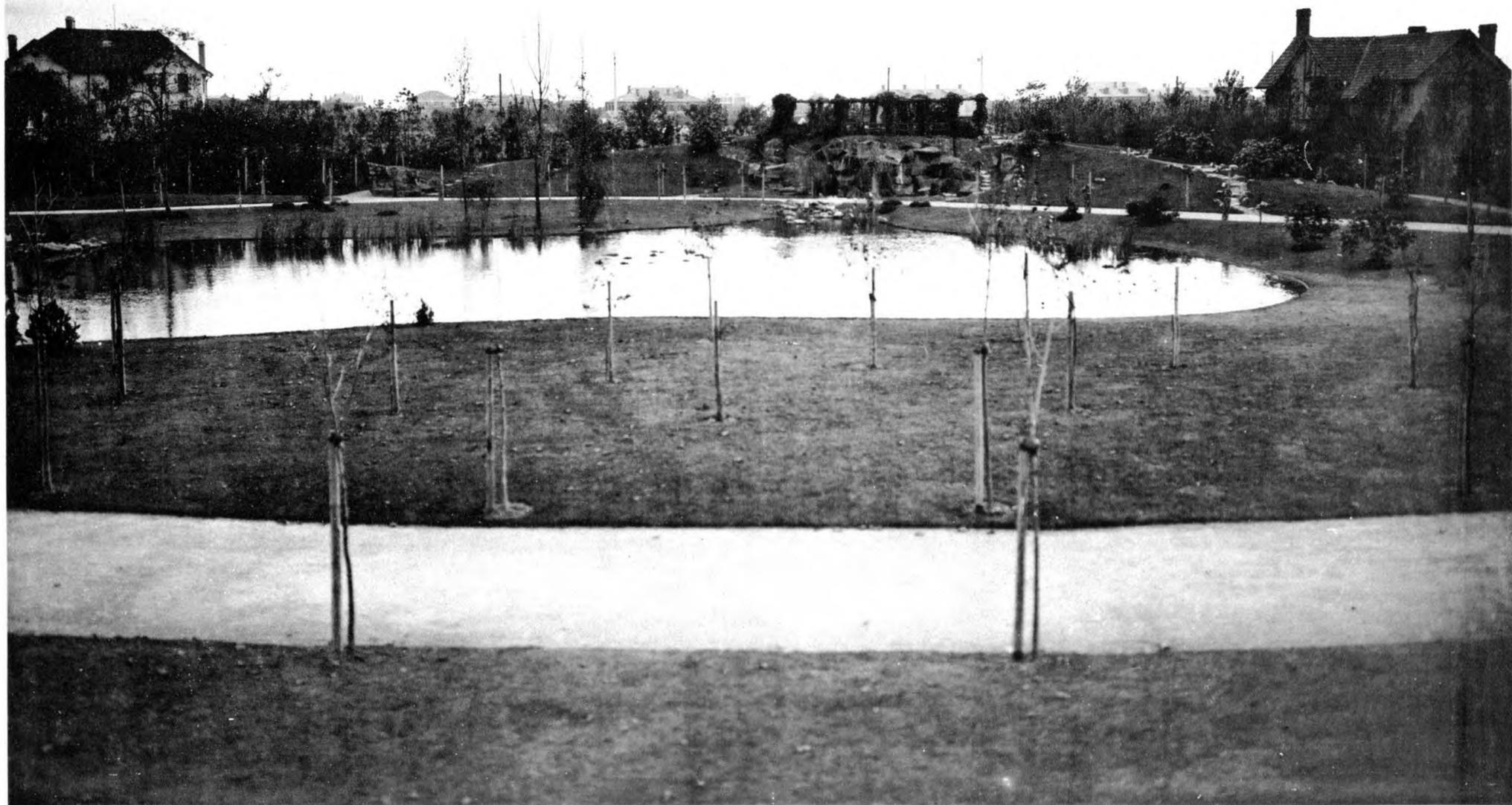
### 2° Blessés non mortellement

Brûlé dans un incendie.....	1	
Chutes de matériaux.....	14	( 6 l'année précédente)
Chutes diverses.....	7	( 4 do. )
Explosion de chaudière.....	1	
<b>Total :</b>	<b>23</b>	(10 l'année précédente)
<b>Total des blessés mortellement ou non :</b>	<b>31</b>	(17 l'année précédente)

RELEVÉ DES INCENDIES AYANT NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DE LA POLICE EN 1919

[Tableau N° 13]

N <sup>o</sup> d'ordre	Dates	Adresses	Désignations	Dégâts	Assurances	Solutions
1	7 Janv.	71 Rue du Consulat	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	2 dollars d'amende
2	13 »	1 Passage 904 R <sup>e</sup> de Zikawei	Incendie	3 maisons détruites	»	classé
3	13 »	216 Rue du Consulat	»	4 »	1.500 taëls	»
4	1 Fév.	146 Passage 97 Rue Eugène Bard	»	1000 taëls	néant	»
5	4 »	521 Rue Ratard	»	insignifiants	6.000 taëls	»
6	4 »	22 Route Vallon	Commencement d'incendie	»	néant	»
7	7 »	1 Cité 169 bis R. Sœur Allègre	Incendie	»	»	»
8	23 Mars	103 Rue du Moulin	Commencement d'incendie	»	»	»
9	7 Avril	275 Rue Ratard	Incendie	3 maisons détruites	»	»
10	7 »	46 Rue du Moulin	»	2 »	»	»
11	7 »	185 Rue Palikao	Commencement d'incendie	insignifiants	»	2 dollars d'amende
12	24 »	24 Cité 26 Rue du Consulat	»	»	»	1 » »
13	1 Mai	519 Route Ratard	Feu de cheminée	»	»	classé
14	2 »	312 Rue Palikao	Incendie	2 maisons brûlées	1.500 taëls	»
15	6 »	200 Bd. des 2 Républiques	Commencement d'incendie	1 enfant chinois brûlé	néant	»
16	16 »	23 Cité 12 Rue du Consulat	»	1 femme chinoise blessée	»	»
17	22 »	182 Avenue Joffre	»	insignifiants	»	»
18	2 Juin	7 Passage Avenue Dubail	Feu de cheminée	»	»	»
19	11 »	60 Rue de l'Est	Commencement d'incendie	»	2.000 taëls	5 dollars d'amende
20	12 »	109 Rue Hué	Incendie	1 maison détruite	néant	classé
21	17 Août	22 Rue Marcel Tillot	»	insignifiants	»	»
22	9 Sept.	85 Avenue Joffre	Commencement d'incendie	»	»	»
23	18 »	51 Rue Palikao	»	»	»	0.50 dollar d'amende
24	20 »	96 Rue Brodie A. Clarke	Incendie	2 maisons brûlées	»	50 dollars d'amende
25	20 »	312 Boulevard de Montigny	Commencement d'incendie	insignifiants	»	2 dollars d'amende
26	1 Oct.	9 Rue de l'Est	»	»	»	classé
27	11 »	64 »	Incendie	12 maisons brûlées	4.500 taëls	450 taëls d'amende
28	16 »	Q. de France Godowns Melchers	»	importants	»	classé
29	16 »	1 Cité 1 Rue Montauban	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	2 dollars d'amende
30	91 »	126 Route Rabier	Feu de cheminée	»	»	2 » »
31	20 »	8 Rue Baron Gros	Commencement d'incendie	»	»	5 » »
32	21 »	534 Bd. des 2 Républiques	Incendie	1 maison détruite	»	classé
33	23 »	"Grand Monde" Av. Edouard VII	Commencement d'incendie	insignifiants	»	»
34	25 »	38 Passage 100 Rue Pétiot	Incendie	1 maison brûlée	»	»
35	29 »	16 Rue Voisin	Commencement d'incendie	insignifiants	»	4 dollars d'amende
36	11 Nov.	25 Rue du Marché Français	»	»	»	0.50 dollar d'amende
37	12 »	445 Rue Eugène Bard	Incendie	2 maisons brûlées	1.000 taëls	100 taëls d'amende
38	13 »	127 Rue de Lagrené	Feu de cheminée	insignifiants	»	1 dollar d'amende
39	21 »	515 Bd. des 2 Républiques	Commencement d'incendie	»	»	classé
40	25 »	58 Rue de la Paix	»	»	»	5 dollars d'amende
41	25 »	41 Rue du Weikwé	»	»	»	2 » »
42	3 Déc.	182 Rue Palikao	»	»	»	2 » »
43	9 »	18 Cité 3 Rue Administration	»	»	»	1 » »
44	11 »	80 Rue du Moulin	»	»	»	2 » »
45	26 »	418 Rue du Consulat	Incendie	2 maisons détruites	8.000 taëls	800 taëls d'amende
46	22 »	Passage 14 Route du Père Robert	Commencement d'incendie	insignifiants	»	1 dollar d'amende



JARDIN PUBLIC DE KOUKAZA.—GRAND MOTIF DES ROCHERS—LAC  
(Automne 1919)



---

---

TRAVAUX PUBLICS

---

---



## Compte-Rendu des Travaux exécutés pendant l'Année 1919

### VOIRIE

**Enlèvement des ordures ménagères et des boues de puisards.**—Le nettoyage des rues, l'enlèvement des ordures ménagères et des boues de puisards ont été exécutés cette année, avec toute la régularité désirable. Quelques plaintes concernant ce service ont été reconnues mal fondées (négligence des domestiques). D'autres plaintes concernant des dépôts d'ordures sur des terrains vagues étaient exagérées: les endroits signalés étant périodiquement nettoyés.

Les ordures ménagères enlevées journallement sont transportées à grande distance des Concessions. Ces transports font l'objet d'un contrat. Pendant la période d'hiver, les ordures sont généralement employées à remblayer des mares ou tronçons de criques sans circulation. Ces dépressions remblayées cette année se trouvaient Rue de l'Observatoire, Rue Chapsal, Route Lafayette, Avenue du Roi Albert, etc.

Le nettoyage des drains, commencé depuis Septembre par deux équipes spéciales, donne de très bons résultats.

**Travaux neufs de viabilité.**—*Rue de Siemen.*—Terrassement et mise au profil 350 m<sup>2</sup>., macadamisage neuf 1400 m<sup>2</sup>., pose de bordures et dalles 380 m<sup>2</sup>.

*Rue de l'Observatoire.*—Remblaiement et mise au profil 4200 m., macadam neuf 2300 m<sup>2</sup>., caniveaux pavés 480 m.

*Route Duplex.*—Terrassement et mise au profil 5880 m<sup>2</sup>., macadam neuf 3186 m<sup>2</sup>., pavage caniveaux 1220 m<sup>2</sup>.

*Avenue Joffre.*—Bas côté macadam neuf 6350 m<sup>2</sup>., pose de dalles et bordures 550 m.

*Grande Transversale.*—Macadam neuf 390 m<sup>2</sup>.

*Route Say-Zoong.*—Macadam neuf 312 m<sup>2</sup>.

*Siccawei Road.*—Macadam neuf 945 m<sup>2</sup>., pose de bordures et dalles 80 m<sup>2</sup>.

*Route de Zikawei.*—Réfection du talus de la crique entre l'Avenue Dubail et le Pont Ste. Catherine, battage de 212 pieux 2196' et de palplanches de 2", terrassement 4000 m<sup>2</sup>., gazonnement 1500 m<sup>2</sup>.

**Drainage et assainissement.**—Notre réseau d'égouts a été amélioré par les travaux suivants :

	longueur	diamètre
Route du Stand	340.00	0.70
Rue de Siemen	112.00	0.70
Square Joffre - Lafayette	230.00	0.50
Route Lafayette	108.00	0.70
Rue Massenet	485.00	0.70
»	330.00	0.50
Route Duplex	245.00	0.70
»	314.00	0.50
Rue Chapsal	180.00	0.50
Rue du Cimetière	48.00	0.50

au total 2.392.00m.

La pose des drains a été effectuée en régie et les tuyaux employés ont été moulés, aux ateliers municipaux de Lokawei, par des équipes de prisonniers.

**Macadamisage.**—Les rechargements exécutés en 1919 sont les suivants :

Quai de France	1145 m2.
Avenue Edouard VII	3190 m2.
Boulevard de Montigny	5510 m2.
Rue du Consulat	300 m2.
Avenue Joffre	13600 m2.
Rue Ratard	3160 m2.
Ecuries Municipales	300 m2.
Route Père Robert	960 m2.
Route de Zikawei	12290 m2.
Route Prosper Paris	1402 m2.
au total	<u>41.857 m2.</u>

Tous les matériaux nécessaires pour ces travaux ont été fournis par divers entrepreneurs, suivant contrat ; une seule livraison, non conforme au cahier des charges, a fait l'objet d'une poursuite de l'entrepreneur en Cour Mixte.

**Pavage.**—Les travaux de relèvement de pavage ont été exécutés sur les voies ci-dessous :

Rue de l'Est	1020 m2.
Rue de la Paix	700 m2.
Rue du Whangpoo	900 m2.
Rue de Takou	720 m2.
Quai du Kin Lee Yuen	2250 m2.
Boulevard des Deux Républiques	1700 m2.
Rue Discry	780 m2.
Rue Petit	220 m2.
Rue de la Porte du Nord	325 m2.
Rue Protet	675 m2.
Rue du Moulin	300 m2.
Rue Sœur Allègre	1850 m2.
Rue Brodie A. Clarke	850 m2.
Rue Hennequin (trottoirs)	1730 m2.
au total	<u>14.020 m2.</u>

**Trottoirs.**—1°) *Macadamisés* :

Avenue Dubail	4620 m2.
Great Western Road	4350 m2.
Route Père Robert	900 m2.
Route des Officiers	1000 m2.
Square Pottier	490 m2.
Avenue Joffre	1830 m2.
Route de Zikawei	300 m2.
au total	<u>13.490 m2.</u>

2°) *Cimentés* :

Rue Molière	230 m2.
Rue Massenet	620 m2.
au total	<u>850 m2.</u>

**Goudronnage.**—(a)—Une partie de nos voies a été goudronnée avec de *l'asphaltum*, ce sont :

Route Voyron	2400 m2.
Great Western Road	1110 m2.
Avenue Joffre	13960 m2.
Avenue du Roi Albert	910 m2.
au total	<u>18.388 m2.</u>

qui ont nécessités 11600 gallons de ce produit, soit 0g.66 par m2. et une dépense de Tls. 0,298 par m2.

(b)—L'autre partie a été traitée avec du *goudron distillé* de la Cie du Gaz, ce sont:

Rue du Consulat, Avenue Joffre, etc.	4500 m2.
Rue Paul Beau	1664 m2.
Route Vallon	2460 m2.
Boulevard de Montigny	5273 m2.
Route des Sœurs	4025 m2.
Poste Joffre - Pompiers (cours)	1924 m2.
Siccawei Road	904 m2.
Routes Pichon - Ghisi	2464 m2.
Avenue Joffre	18730 m2.
Avenue Edouard VII	6160 m2.
Siccawei Road	891 m2.
Hôpital Ste Marie (allées)	2990 m2.
Rue Kraetzer	6225 m2.
Route Doumer	2855 m2.
Rue du Consulat	1580 m2.
Avenue Edouard VII	2140 m2.
Avenue Dubail	6142 m2.
Avenue Joffre (trottoirs)	3495 m2.
Route Doumer	420 m2.
Ecuries Municipales	318 m2.
au total	<u>75,160 m2.</u>

qui ont nécessités 32627 gallons de ce produit, soit 0g.434 par m2. et une dépense totale de Tls. 0.127 par m2.

L'emprise totale traitée avec l'un et l'autre de ces produits égale 93,548 m2.

**Ateliers.**—Pendant l'année 1919, les ateliers ont confectionné, en dehors de l'entretien courant du matériel:

- 10 tombereaux neufs
- 1 charrette à bras
- 12 brouettes à granit
- 18 bites de refuges
- 100 chassis vitrés (Plantations)
- 6 tables à dessin
- 7 tables de cuisine (Police)
- 140m. d'étagères (Police)
- 10 lits de camp (agents Tonkinois)
- 7 armoires (Police)
- 324 yards de tuyaux de poêles et 104 coudes.
- 20 sceaux à charbon etc ; etc,

L'atelier s'est augmenté d'une scie à chantourner et d'un appareil à dresser la face intérieure des jantes de roues.

Tous les travaux d'entretien du matériel roulant, du matériel fixe et de l'outillage ont été exécutés en régie par les ouvriers des ateliers.

**Travaux de moulage en ciment.**—Pendant l'année 1919, il a été confectionné;

1217	tuyaux de 0.70
1004	» » 0.50
1318	» » 0.30
430	» » 0.20
596	» » 0.15

- 206 pieux triangulaires
- 206 » carrés
- 7 pierres tombales pour annamites
- 8 croix pour cimetières
- 80 dalles pour tombes
- 89 bordures à boudin
- 2 vases avec socles (modèle Jardin Public),

Il a été employé pour ces moulages 981 barils de ciment.

**Draguage.**—*Pontons de l'Est.*— Les abords des pontons de l'Est ont été dragués, le cube enlevé se montait à 7300 m<sup>3</sup>.

*Crique de Zikawei.*—Le cube de terre draguée en 1919 s'est élevé à 6074 fangs, d'où part contributive du Conseil  $\frac{6074 \times 0.70}{2}$  soit une dépense de Tls : 2,125.84.

**Murs de Quais.**—*Escaliers.*—Les escaliers situés en face de la Rue du Consulat et de la Place du Château d'Eau ont été complètement refaits à neuf.

**Divers.**—*Disques lumineux de carrefour.*—Dans le but d'augmenter la sécurité de la circulation nocturne, un disque de carrefour a été installé à l'angle de l'Avenue Joffre et de la Route Voyron. Ce disque ayant donné des résultats satisfaisants, onze autres appareils de ce genre seront installés cette année aux divers carrefours intéressants de la Concession.

Ces disques sont de trois types :—

- 1<sup>o</sup>) type 2 T commandant 2 transversales
- 2<sup>o</sup>) type 1 T commandant 1 transversale
- 3<sup>o</sup>) type F à feu fixe signalant seulement le carrefour

Les types 2 T et 1 T sont commandés par l'agent de service au carrefour.

## A R C H I T E C T U R E

**Travaux Neufs.**—*Agrandissement du logement du Chef de Secteur du Poste Pottier.*—L'agrandissement comprend la construction d'une maison type des "Maisons de Surveillants". Les travaux ont été mis en adjudication au cours du mois de Février. Le bâtiment se compose au rez-de-chaussée de deux pièces et au premier de deux autres pièces avec une salle de bain et dépendances affectées au logement du personnel et à la cuisine : le bâtiment peut, le cas échéant, servir de logement indépendant.

*Construction des cabinets d'aisances au Jardin Public.*—Dans l'aménagement du Jardin, il a été nécessaire de construire deux petits chalets de nécessité. Chaque chalet comprend deux compartiments, un pour hommes, un pour dames avec trois W.C. et un urinoir, le tout est desservi par une grande fosse septique.

*Postes Téléphoniques.*—Au Boulevard de Montigny, en face de la Rue Eugène Bard, l'ancienne cabine téléphonique étant appelée à disparaître par suite de la réalisation de l'alignement du Boulevard limitrophe, après accord avec la Municipalité Chinoise, le Service des Travaux proposa la construction de deux cabines axiales en béton armé, l'une pour la Police Chinoise, l'autre construite en face de la Rue Eugène Bard pour la Police française. Une cabine semblable a été construite au Nord de la Place du Château d'Eau.

*Hangar pour camions Automobiles.*—Une parcelle de terrain municipal de la Route de Zikawei a été mise à la disposition de la Banque Russo-Asiatique pour servir de dépôt de camions automobiles, un hangar de 7.50 × 15.00 a été construit aux frais de la Banque pour servir de magasin des accessoires et atelier de réparation. La construction, en pans de bois et bardeaux, couverte en Malthoïd, deviendra propriété municipale dans le délai de six mois.

**Travaux d'Amélioration.**—*Annexe de l'Hôtel Municipal.*—L'annexe, ayant été affecté au Service des Pompiers, a subi diverses petites modifications intérieures, les locaux ont été entièrement repeints, le premier étage a été mis à la disposition des Pompiers Européens, tandis que le rez-de-chaussée était mis au service des Pompiers indigènes.

*Ecole Franco-Chinoise.*—Les locaux de l'école ont été repeints et blanchis au cours du mois de Juin.

*Stand Municipal.*—Diverses petites réparations ont été exécutées, les banquettes ont été refaites, les paraballes modifiées.

*Bâtiments des Agents du Poste Joffre.*—L'escalier de service donnant sur la cour Nord, a été entièrement réparé, non seulement une grande partie des marches et des balustrades était pourrie, mais l'escalier lui-même prenait une tendance de déversement. Cet escalier, exposé à toutes les intempéries, est à reconstruire en béton armé. Les vérandahs Est, spécialement aux étages supérieures, dont le parquet était en partie pourri, ont été réparées.

*Abattoirs.*—Remplacement des vitres des lanterneaux, calibre 26 onces (demi-double); en même temps que ce travail, il a été posé 124 crochets supplémentaires pour la manutention des porcs abattus.

*Poste Pompiers, Avenue Joffre.*—Diverses petites modifications y ont été apportées, des W.C. et une fosse septique ont été installés ainsi qu'un portique de gymnastique.

*Ecole Française.*—Fermeture de trois arcades de l'annexe, construction d'un tuyau de fumée, salle de l'Alliance Française, etc.

*Poste Central.*—Pose d'un grillage aux 25 fenêtres du sous-sol.

*Poste Pompiers, Route Pottier.*—Le logement a été tapissé et repeint.

*Ex-Ecole Allemande.*—La couverture du gymnase a été refaite en Malthoïd.

*Ecuries Municipales.*—70 fenêtres ont été agrandies d'un mètre carré.

**Travaux d'Entretien.**—Enfin le Service d'Architecture, malgré l'insuffisance du personnel fixe, a pu non seulement assurer l'entretien courant de 56 bâtiments municipaux d'importances diverses, mais a exécuté un nombre de travaux en régie, tels que la réparation de la toiture du Poste de l'Est. A l'Ecole Franco-Chinoise, au Poste Pompiers, au Poste Joffre, à l'Ecole Française, au Camp Militaire, à la Maison d'Arrêt, au Stand, à l'Ex-Ecole Allemande, etc... etc..., réparation des portes, des fenêtres, des chéneaux et des tuyaux de descente, remplacement de vitres, ramonage des cheminées, peinture et blanchiment, débouchage des drains, réparation du cimentage et du crépissage, remplacement et graissage des serrures, pose et dépose des poêles, pose de bourrelets etc... etc...

Pour plus ample informé, le graphique qui suit montre l'accroissement de la propriété municipale bâtie dont le Service d'Architecture a la charge d'entretien.

**Constructions particulières.**—*Permis.*—Pendant l'année 1919 il a été délivré :

87 permis pour construire	1174 maisons chinoises
18 »	» 57 » européennes
64 »	» 93 constructions diverses
35 »	» 91 fosses septiques
544 »	réparations diverses et peinture.

Soit un total de 748 permis.

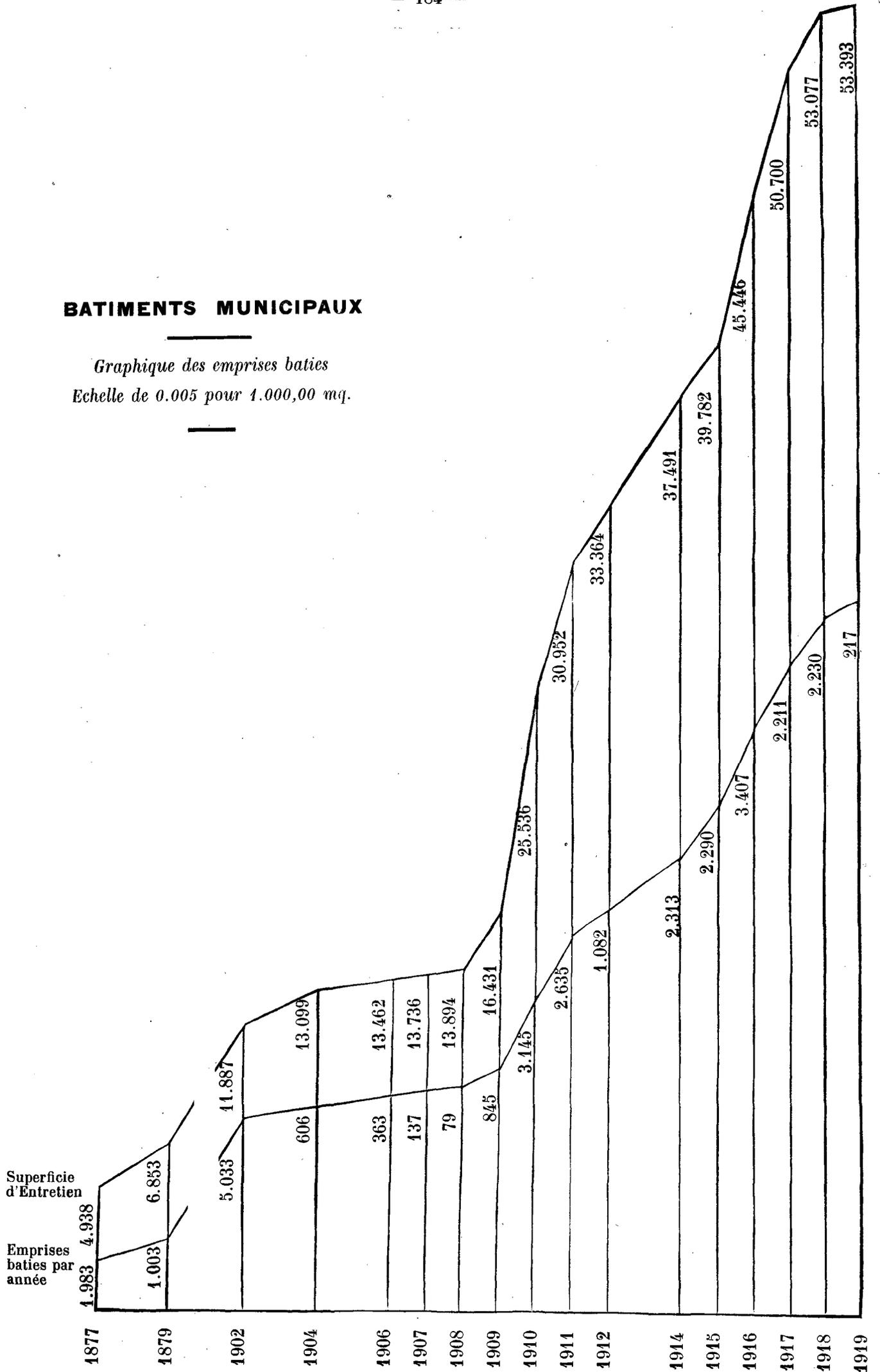
Le graphique ci-dessous indique le mouvement des constructions par rapport aux années antérieures.

*Maisons Européennes.*—(échelle de 0,05 pour 100 maisons)

1915	33
1915-1916	58 maisons
1916-1917	56 »
1917-1918	89 »
1918-1919	57 »

## BATIMENTS MUNICIPAUX

*Graphique des emprises bâties*  
Echelle de 0.005 pour 1.000,00 mq.



Maisons Chinoises.—(échelle de 0,05 pour 1000 maisons).

1915	1095 Maisons
1916	1252 »
1917	1427 »
1918	926 »
1919	1174 »

Un grand nombre de propriétaires ont été contraints de démolir leurs cités, vu leur mauvais état d'insalubrité et leur vétusté. Nous citerons entre autres, les cités sises Rue Eugène Bard entre les Rues Galle et Hennequin, Rue Ou Song Kiang, Rue Hennequin à l'angle de la Rue Oriou, Rue Bluntschli, Rue de Siemen, Rue Amiral Bayle et Rue Ratard à l'ouest de la Route des Sœurs. La plupart de ces cités ont été reconstruites ou sont en cours de reconstruction.

La démolition et la reconstruction de ces vieilles cités ne sont pas à dédaigner, ces transformations intéressent le développement de la Concession au triple point de vue, de l'esthétique, de la salubrité et des finances municipales. Ces vieilles mesures, qui se louaient avant leur démolition de 2 à 3 dollars par mois, rapportaient tout au plus comme taxe municipale de 4 à 5 dollars par an, depuis leur reconstruction ces maisons se louent à 12 et 15 dollars et ainsi rapportent 5 fois plus.

## C A D A S T R E

---

Durant le courant de l'année 1919, le Service du Cadastre a fonctionné d'une façon régulière en vue de l'établissement des plans officiels pour les nouveaux titres, de l'avancement du lever général de l'extension de la Concession et de l'établissement des plans parcellaires d'expropriations pour l'ouverture de routes nouvelles ou l'élargissement des routes existantes.

**Plans Officiels.**—Le Service du Cadastre a procédé aux mesurages Officiels et contradictoires de 241 propriétés, et il a été établi 310 nouveaux plans Officiels contre 275 mesurages et 271 plans en 1918.

Ces mesurages et plans, qui se rapportent à l'établissement de nouveaux titres ou de modifications aux anciens, se subdivisent ainsi qu'il suit :

Consulat	Mesurages	Plans Officiels
France	74	146
Angleterre	103	97
Etats Unis	53	57
Belgique	5	5
Japon	2	3
Hollande	1	1
Norvège	2	1
Italie	1	—

En vue de l'émission de ces titres, il a été procédé à des vérifications de bornage, à la suite desquelles il a été délivré 199 certificats de bornage contre 209 en 1918.

Il est toutefois à remarquer que les 146 plans officiels français comprennent tous les anciens titres allemands tenus sous séquestre, et qui ont fait l'objet de ventes publiques aux enchères. Pour l'établissement des plans de ces titres, notre Service a été obligé de faire nombre de recherches et de démarches.

**Plan Cadastral.**—Le plan cadastral de l'extension de la Concession est presque achevé entièrement. Il ne reste plus qu'à lever une portion d'environ 1000 mows de la 39e Section, c'est-à-dire, que, dans le courant de l'année 1919, presque toute la portion de la Concession située à l'ouest des Routes Ghisi, Pottier et Say-Zoong a été relevée, ce qui représente, comme travail effectif rendu, une surface de 4000 mows, contre 5000 en 1918 et 3500 en 1917.

Au début de l'année, nous avons mis sur le marché le plan cadastral de la portion de la Concession Française comprise entre l'ancienne Concession (Rue Paul Beau, Avenue Dubail et Rue Eugène Bard), d'une part, et l'Avenue du Roi Albert d'autre part.

Quant au plan cadastral de la partie restante de l'extension de la Concession, l'Imprimerie est continuellement alimentée de clichés lithographiques et nous comptons être à même de publier ce plan prochainement.

**Plans d'alignement & d'expropriations.**—Le seul tronçon de route percé dans le courant de cette année, et pour lequel un plan général d'alignement a été établi, est la portion de la Rue de Siemen, comprise entre la Rue Eugène Bard et la Rue Amiral Bayle.

En plus de ce plan, il a été dressé 43 plans de récolement pour expropriations ou rétrocessions diverses, et qui représentent les surfaces ci-dessous à incorporer au domaine public, soit pour la mise à l'alignement de routes, soit existantes, soit pour l'ouverture de routes nouvelles.

a) **MISE A L'ALIGNEMENT** :—1°) *Ancienne Concession.*—Les surfaces suivantes furent à incorporer dans le tracé des routes :

Avenue Joffre	0m.0310
Rue du Consulat	0m.0970
Rue Kraetzer	0m.0414
Boulevard de Montigny	0m.0078
Rue du Weikwei	0m.0097
Boulevard des Deux Républiques	0m.0060
au total	0 Mows. 1929

2°) <i>Extension.</i> —Avenue Joffre	1m.940
Route Lafayette	4m.299
Rue de l'Observatoire	3m.076
Route Fergusson	0m.073
Route Ratard	4m.956
Route de Zikawei	0m.131
Siccawei Road	7m.351
au total	21 Mows. 826

b) *Routes Nouvelles.*—Les surfaces suivantes ont fait l'objet de plans en vue de l'ouverture de routes nouvelles :

Rue de Siemen	1m.546
Rue du Marché	2m.056
Rue Bourgeat	1m.422
Route "C"	0m.806
au total	5 mows. 830

*Terrains Municipaux.*—Dans le courant de l'année, aucun terrain n'a été acquis ni vendu, de sorte que le domaine municipal n'a pas changé.

## C O N T R O L E

**Eclairage Public.**—Au 1<sup>er</sup> Janvier 1920, l'éclairage public compte, conformément à la statistique :

	39 lampes de 1000 B.	= 39,000 B.
	3 » » 400 B.	= 1.200 B.
	334 » » 200 B.	= 66.800 B.
	479 » » 100 B.	= 47.900 B.
	275 » » 50 B.	= 13.750 B.
soit	1,130 lampes	= 168.650 B.

Les augmentations de l'éclairage public pendant l'année comprennent l'installation :

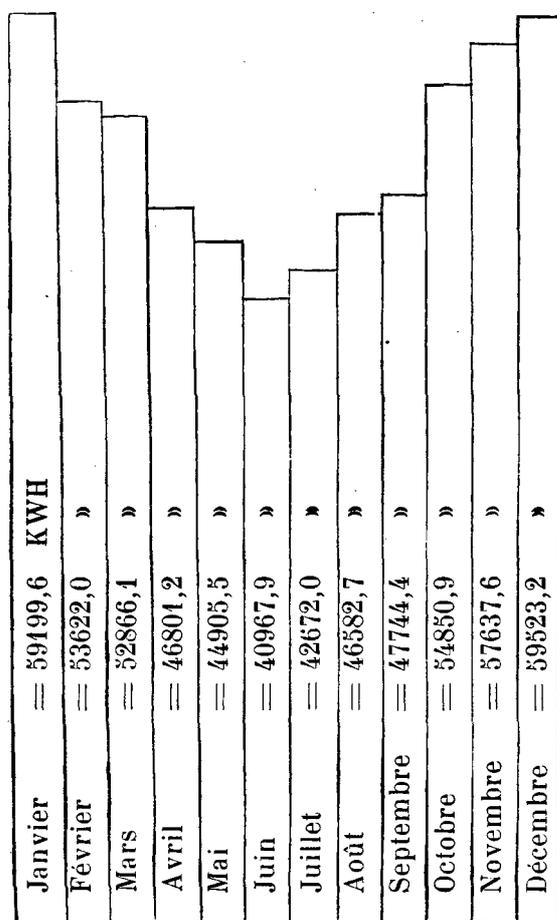
- 1°) d'un foyer axial de 100 B. Route Fergusson, entre la Route Duplex et Siccawei Road
- 2°) d'un foyer axial de 100 B. dans l'amorce de la Route Vallon à l'est de l'Avenue du Roi Albert
- 3°) une lampe de 100 B Rue de Siemen
- 4°) de 31 lampes de 100 B. sur consoles, Route Ratard, remplaçant un nombre égale de lampes de 50 B.
- 5°) d'une lampe de 400 B. au carrefour Consulat—Montauban.

### ECLAIRAGE PUBLIC

*Consommation mensuelle*

*Année 1919.*

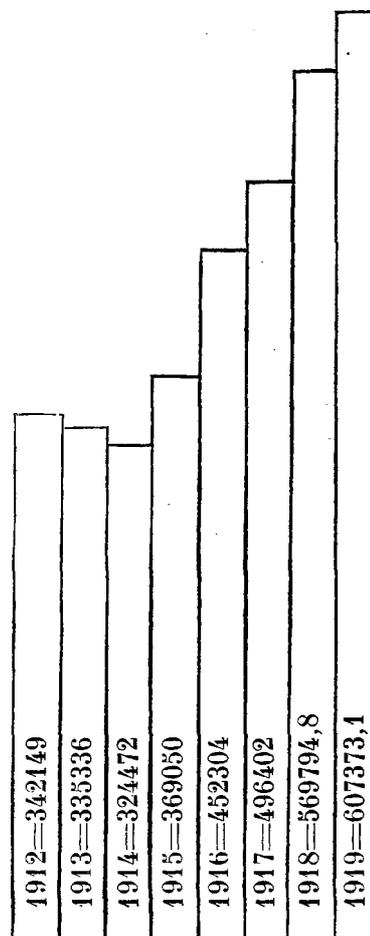
*Echelle de 0,001 pour 500 K.W.H.*



*Tableau comparatif de consommation*

*Années 1912 à 1919 inclus.*

*Echelle de 0,001 pour 5000 K.W.H.*



**Consommation de l'Eclairage Public.**—Cette consommation s'est élevée à K.W.H. 607.373,1 soit une augmentation de K.W.H. 37.578,3 sur l'exercice précédent.

La marche de l'éclairage public a été satisfaisante. Cependant des extinctions partielles, toutes dues à l'arrêt de l'usine, ont été signalées à maintes reprises. Celles survenues pendant la nuit et signalées par la Police se sont produites :

1°) dans la soirée du 13 au 14 Janvier pendant laquelle une partie de la Concession a été privée de lumière de 6 h. 10 à 6. 40

2°) dans la soirée du 25 au 26 Mars, le courant a fait défaut sur une partie de la Concession de 6 h. 30 à 8 h. 10

3°) Le 3 Novembre, la moitié de l'ancienne Concession a été privée de courant de 5 h. 35 à 5 h. 55 du soir.

La Cie Française d'Éclairage a mis en fonctionnement, pendant l'année, 2 nouveaux postes de transformateurs, un situé Avenue Edouard VII à proximité de la Rue Hué, l'autre situé Avenue Edouard VII à proximité de la Rue Montauban. Ce dernier poste est alimenté par le courant haute tension venant de l'usine anglaise au moyen du cable souterrain que le Municipal Council a fait poser Avenue Edouard VII entre la Rue Petit et cette nouvelle cabine.

Consommation mensuelle :

Janvier.....	59.199,6	K.W.H.
Février.....	53.622,0	»
Mars.....	52.866,1	»
Avril.....	46.801,2	»
Mai.....	44.905,5	»
Juin.....	40.967,9	»
Juillet.....	42.672,0	»
Août.....	46.582,7	»
Septembre.....	47.744,4	»
Octobre.....	54.850,9	»
Novembre.....	57.637,6	»
Décembre.....	59.523,2	»
Total.....	607.373,1	»

**Eclairage des Bâtiments Municipaux.**—Le matériel électrique (sonneries comprises) en service dans les bâtiments municipaux comprend :

3844 lampes de 16, 25, 50, 100 et 200 B.

374 prises de courant

91 ventilateurs de plafond

39 » portatifs de 16"

7 » » 12"

108 sonneries

26 transformateurs pour sonneries

26 tableaux indicateurs

8 téléphones privés.

L'entretien de tout ce matériel a été assuré par le service du Contrôle qui, sous sa direction et surveillance, a en outre fait procéder aux travaux neufs suivants :

*Poste Nord.*—Réfection complète de l'installation électrique et des sonneries.

*Stand.*—Installation de l'éclairage au bureau.

*Jardin de Koukaza.*—Installation complète du nouvel éclairage—installation de l'éclairage dans les kiosques et W. C.—installation d'un circuit d'éclairage au kiosque à musique.

*Poste de l'Est et Sémaphore.*—Installation de 2 ventilateurs de plafond.

*Ecole Franco-Chinoise.*—Réfection des tableaux de distribution et coupe-circuits.

*Abattoirs.*—Réfection de l'éclairage et des sonneries au logement de l'Inspecteur. Installation de 3 lampes aux abattoirs.

*Bureau des Travaux.*—Installation de l'éclairage et des sonneries, installation d'un circuit téléphonique et de 5 appareils téléphoniques.

*Poste Central.*—Installation de 46 lampes dans les logements des Annamites.

*Fête de 14 Juillet.*—Installation de 4800 lampes.

*Ecole Française.*—Installation de sonneries.

*Poste Pottier.*—Installation de l'éclairage et des sonneries dans le nouveau logement.

*Poste Central des Pompiers.*—Réfection complète de l'éclairage et des sonneries.

*Prisons de Tokawei.*—Installation de sonneries et réfection complète des circuits des sonneries d'alarme.

La marche de l'éclairage dans les bâtiments municipaux a été des plus satisfaisante, n'a subi aucune interruption grave, n'a donné lieu à aucune réclamation.

La consommation dans les bâtiments municipaux s'est élevée à 124.002,5 K.W.H. soit une augmentation sur l'exercice précédent de 5943,4 K.W.H.—augmentation qu'il faut attribuer à la mise en service du nouveau bâtiment servant au logement des Agents, Route Stanislas Chevalier—de la nouvelle Infirmerie des Agents—de la nouvelle installation électrique du Jardin de Koukaza et des augmentations d'éclairage faites dans les divers bâtiments à la suite des réfections complètes d'éclairage exécutées au Poste Nord, au Poste Central des Pompiers et au Poste d'Incendie de l'Avenue Joffre.

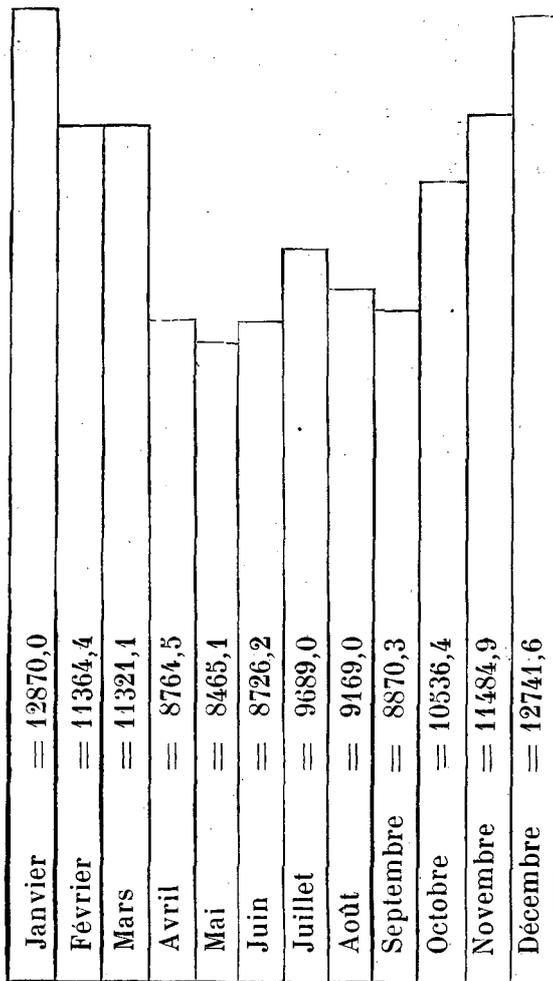
**Vérifications de Compteurs.**—Le Service du Contrôle a été appelé durant l'année à vérifier 3 compteurs d'électricité chez divers abonnés. Ces compteurs ont été reconnus exacts.

## ELECTRICITE BATIMENTS MUNICIPAUX

*Consommation mensuelle*

*année 1919*

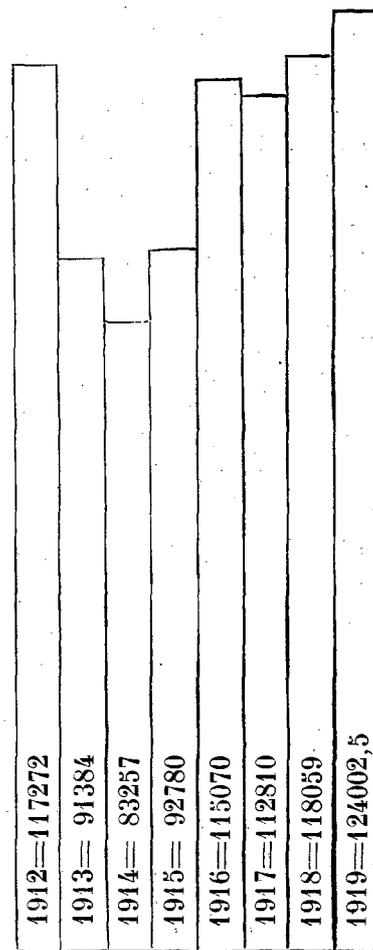
*Echelle de 0,001 pour 100 K. W. H.*



*Tableau comparatif*

*années 1912 à 1919 inclus*

*Echelle de 0,001 pour 1000 K. W. H.*



**CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ DES BATIMENTS MUNICIPAUX PENDANT L'ANNÉE 1919**

Mois	Bâtiments Municipaux	Police	T. S. F.	Sémaphore	Totaux
Janvier	5.256,3	7.292,2	162,3	159,2	12.870,0
Février	4.249,4	6.846,6	159,2	109,2	11.364,4
Mars	4.166,6	6.883,4	140,8	130,3	11.321,1
Avril	3.259,9	5.301,7	111,0	91,9	8.764,5
Mai	3.466,1	4.791,8	108,3	98,9	8.465,1
Juin	3.770,2	4.744,2	83,4	128,4	8.726,2
Juillet	4.074,5	5.336,0	148,2	130,3	9.689,0
Août	3.827,0	5.090,1	115,3	136,6	9.169,0
Septembre	3.827,8	4.873,0	88,2	81,3	8.870,3
Octobre	4.517,4	5.853,2	84,2	81,6	10.536,4
Novembre	4.762,9	6.541,4	86,8	93,8	11.484,9
Décembre	5.363,1	7.202,8	82,0	93,7	12.741,6
<b>Totaux :</b>	<b>50.541,2</b>	<b>70.756,4</b>	<b>1.369,7</b>	<b>1.335,2</b>	<b>124.002,5</b>

**Excédent de Consommation.**—La consommation des Bâtiments Municipaux s'étant élevée en 1919 à K. W. H. 124.002,5, l'excédent de consommation s'élève à : 124.002,5—60.000,0=64.002,5 K. W. H. soit à Tls. 0.04=Tls. 2.560,10.

**S E R V I C E   D E S   E A U X**

**Bâtiments Municipaux.**—Le matériel du service des eaux et appareils sanitaires comprend au 1<sup>er</sup> Janvier 1920 :

- 517 robinets de puisage de 3/8"—1/2"—3/4"—1"—1"1/4 ou 1"1/2.
- 371 » d'arrêts de » » » » » »
- 191 chasses d'eau
- 134 douches
- 73 éviers
- 101 lavabos
- 103 sièges en porcelaine
- 44 urinoirs
- 26 baignoires émaillées
- 10 filtres
- 17 jarres Soochow
- 39 bouches d'arrosage de 1" 1/4
- 13 » d'incendie
- 3 bornes fontaines

Tout ce matériel a été entretenu par le Service du Contrôle qui a, en outre, fait exécuter, par ses ouvriers, les travaux neufs suivants :

*Poste Nord.*—Pose de l'appareillage sanitaire.

*Jardin de Koukaza.*—Pose de 90' de tuyaux de 1" 1/4 ; des canalisations d'eau pour l'alimentation des W.C., de la grotte et du filtre—des tuyaux d'alimentation du château d'eau,—de 2 crépines et des appareils sanitaires des W.C. Installation de 7 et pose de 2 bouches d'arrosage.

*Bureau du 1er Arrondissement.*—Pose d'un robinet de puisage et de 76' de tuyaux de 1/2".

*Infirmierie des Agents.*—Pose de la canalisation et de l'appareillage au gaz.

*Torrent Central.*—Pose des canalisations d'eau et des appareils sanitaires—Pose des conduites de gaz—Installation d'une bouche et d'un robinet de puisage dans la cuisine des pompiers indigènes.

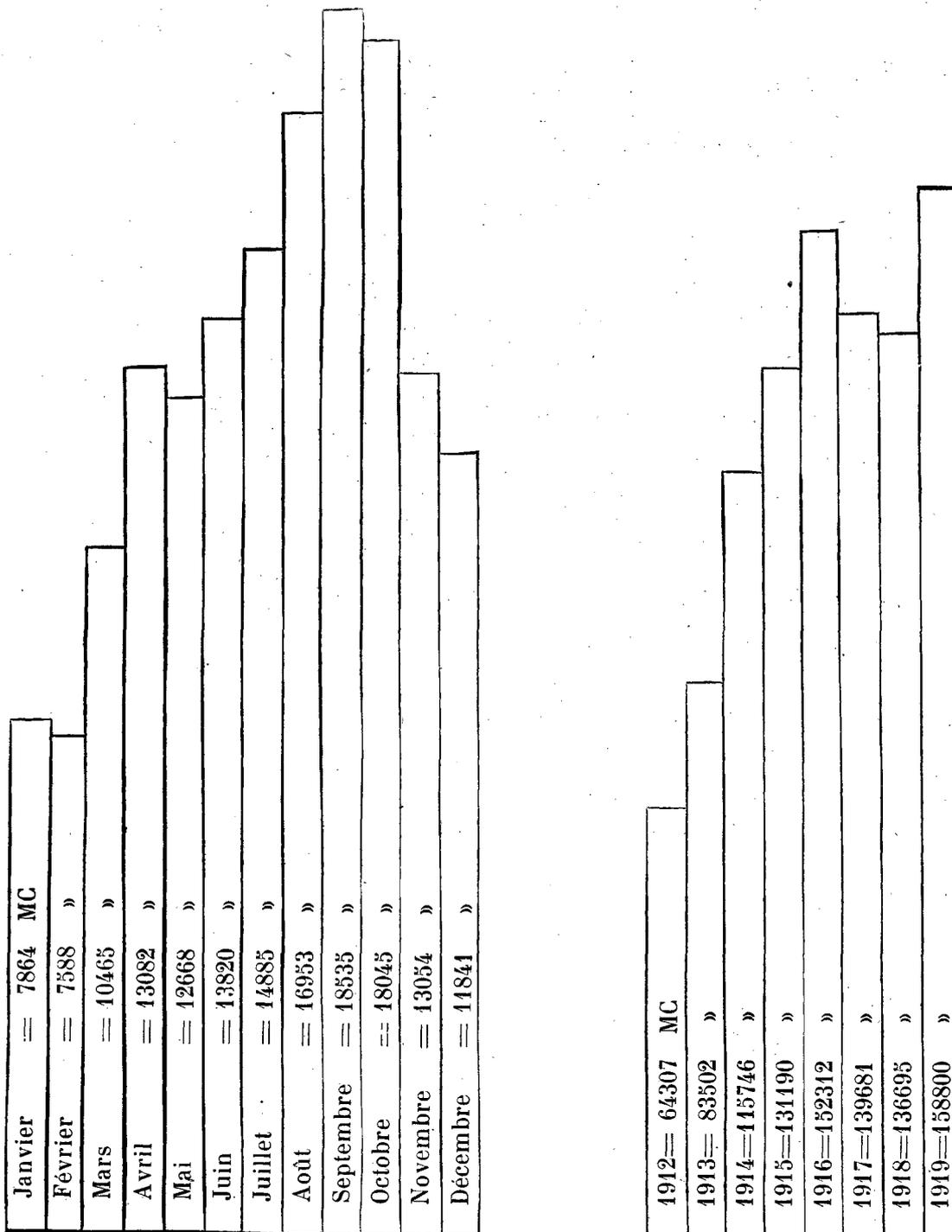
*Logement de l'Infirmier Adjoint.*—Pose des appareils sanitaires.

# E A U

## BATIMENTS MUNICIPAUX

*Consommation mensuelle*  
*année 1919*  
*Echelle de 0,001 pour 190 Mc*

*Tableau comparatif*  
*de la consommation d'eau des années*  
*1912 à 1919 inclus*  
*Echelle de 0,001 pour 1000 Mc*



*Service Sanitaire, Boulevard de Montigny.*—Installation d'un robinet d'arrêt de 1" 1/2—d'un robinet de puisage de 3/4" et pose de 192' de tuyaux de 3/4".

*Bureau des Travaux.*—Installation de 2 lavabos.

*Nouveau Logement, Poste Pottier.*—Pose des canalisations d'eau et de gaz—pose des appareils sanitaires.

*Poste Pompiers Joffre.*—Pose des appareils sanitaires dans le logement des pompiers volontaires.

*Poste Pottier.*—Pose de 175' de tuyaux de 1/2" et d'un robinet de puisage.

*Ex-Ecole Allemande.*—Installation d'un évier au laboratoire.

**Consommation d'Eau des Bâtiments Municipaux.**—Cette consommation s'est élevée à 158.800 mètres cubes, soit une augmentation de 22.105 mètres cubes due à la mise en service des nouveaux logements de la Police de la Route Stanislas Chevalier, de la nouvelle infirmerie des Agents, de la nouvelle installation du Jardin de Koukaza et de celle du Jardin Verdun devenu propriété Municipale.

**Vérifications de Compteurs.**—Le Service du Contrôle a été appelé à vérifier, durant l'année, 2 compteurs d'eau. Ces compteurs ont été reconnus exacts.

#### CONSOMMATION D'EAU DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Janvier.....	7.864	mètres cubes
Février.....	7.588	»
Mars.....	10.465	»
Avril.....	13.082	»
Mai.....	12.668	»
Juin.....	13.820	»
Juillet.....	14.885	»
Août.....	16.953	»
Septembre.....	18.535	»
Octobre.....	18.045	»
Novembre.....	13.054	»
Décembre.....	11.841	»
Total.....	158.800	»

**Plans Statistiques.**—Le Service du Contrôle a continué à dresser les plans statistiques relatifs aux drains, à l'éclairage public, aux canalisations d'eau et de gaz, et aux canalisations souterraines téléphoniques.

L'Ingénieur Municipal, p. i.,  
H. BOISSEZON



---

---

**BUDGET POUR 1920**

---

---



<b>RECETTES</b>		Tls.	c.	Tls.	c.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>					
Art. 1.—	<i>Impôt Foncier :</i>				
	$\frac{6}{10}\%$ de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle.	190.250,00			
Art. 2.—	<i>Impôt Locatif Européen :</i>				
	12% de la valeur locative . . . . .	106.000,00			
Art. 3.—	<i>Impôt Locatif Chinois :</i>				
	12% de la valeur locative . . . . .	233.000,00			
				529.250,00	
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>					
Art. 1.—	<i>Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants . . . . .</i>	1.000,00			
» 2.—	<i>Théâtres Chinois, Marionnettes, etc . . . . .</i>	3.500,00			
» 3.—	<i>Restaurants Chinois . . . . .</i>	4.500,00			
» 4.—	<i>Débts de boissons Chinois . . . . .</i>	7.000,00			
» 5.—	<i>Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail . . . . .</i>	3.000,00			
» 6.—	<i>Loueurs de Brouettes . . . . .</i>	25.000,00			
» 7.—	<i>Loueurs de Jin-ric-shaws . . . . .</i>	140.000,00			
» 8.—	<i>Charrettes à bras . . . . .</i>	10.000,00			
» 9.—	<i>Loueurs de chevaux et voitures . . . . .</i>	5.000,00			
» 10.—	<i>Véhicules privés . . . . .</i>	37.500,00			
» 11.—	<i>Licences de Chiens . . . . .</i>	1.000,00			
» 12.—	<i>Licences diverses . . . . .</i>	20.500,00			
				258.000,00	
<b>CHAPITRE 3.—TAXES</b>					
Art. 1.—	<i>Monts de piété . . . . .</i>	8.500,00			
» 2.—	<i>Marchands Fripiers . . . . .</i>	600,00			
» 3.—	<i>Logeurs . . . . .</i>	10.000,00			
» 4.—	<i>Changeurs . . . . .</i>	2.000,00			
» 5.—	<i>Marchands de Tabac . . . . .</i>	2.000,00			
» 6.—	<i>Marchands Forains et Abris . . . . .</i>	5.800,00			
» 7.—	<i>Bateaux et Sampans . . . . .</i>	9.000,00			
» 8.—	<i>Chaloupes . . . . .</i>	350,00			
» 9.—	<i>Marchés . . . . .</i>	15.000,00			
» 10.—	<i>Vidanges : Contribution de l'entrepreneur . . . . .</i>	18.480,00			
» 11.—	<i>Permis de Construire . . . . .</i>	800,00			
» 12.—	<i>Permis divers, Barrières, enseignes, etc . . . . .</i>	450,00			
» 13.—	<i>Plans cadastraux, poses de bornes, etc . . . . .</i>	1.000,00			
				73.980,00	
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>					
Art. 1.—	<i>Droits sur les Quais et Jetées . . . . .</i>	6.780,00			
» 2.—	<i>Droits de Quayage . . . . .</i>	84.000,00			
» 3.—	<i>Loyer du Marché de l'Est . . . . .</i>	890,00			
» 4.—	<i>Produits divers . . . . .</i>	45.000,00			
» 5.—	<i>Location de la bouée des Messageries Maritimes . . . . .</i>	100,00			
» 6.—	<i>Avances à réaliser . . . . .</i>	3.000,00			
» 7.—	<i>Redevances : Tramways . . . . .</i>	2.600,00			
» 8.—	„ <i>Eaux . . . . .</i>	1.400,00			
» 9.—	„ <i>Compagnie du Gaz . . . . .</i>	210,00			
» 10.—	<i>Loyer maison de thé et Boutique attenante, marché de Siemen . . . . .</i>	90,00			
				144.070,00	
<b>à Reporter.</b>				1.005.300,00	

**DÉPENSES**

**Titre 1.—Secrétariat**

**CHAPITRE 1.—PERSONNEL**

Art. 1.—*BUREAU DU SECRETARIAT.*—

Sect. 1.—*Personnel Européen* :—

1. Secrétaire . . . . .	8.400,00
1. » Adjoint . . . . .	4.550,00
1. Commis du Secrétariat . . . . .	2.880,00
Indemnités diverses . . . . .	3.900,00
	<u>19.730,00</u>

Sect. 2.— <i>Personnel Chinois</i> . . . . .	2.592,00
--	----------

22.322,00

Art. 2.—*COMPTABILITE.*—

Sect. 1.—*Personnel Européen* :—

1. Comptable . . . . .	4.080,00
2. Commis-Comptables . . . . .	4.680,00
Indemnités diverses . . . . .	2.580,00
	<u>11.340,00</u>

Sect. 2.— <i>Personnel Chinois</i> . . . . .	4.524,00
--	----------

15.864,00

Art. 3.—*PERCEPTION.*—

Sect. 1.—*Personnel Européen* :—

1. Percepteur en Chef . . . . .	4.080,00
8. Percepteurs . . . . .	17.670,00
Indemnités diverses . . . . .	6.360,00
	<u>28.110,00</u>

Sect. 2.— <i>Personnel Chinois</i> . . . . .	6.852,00
--	----------

34.962,00

73.148,00

**CHAPITRE 2—FRAIS GÉNÉRAUX**

Art. 1.—Dépenses diverses imprévues . . . . .	150,00
» 2.—Chauffage des Bureaux . . . . .	800,00
» 3.—Menus Frais . . . . .	700,00
» 4.—Entretien Auto, etc . . . . .	750,00
» 5.—Récompenses de fin d'année (Personnel Chinois) . . . . .	525,00
	<u>2.925,00</u>

2.925,00

Total du Titre 1.—Secrétariat. . . . .

76.073,00

à Reporter. . . . .

76.073,00

BUDGET POUR 1920. — Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			1.005.300,00	
<b>CHAPITRE 5.—SEMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>				
Art. 1.— <i>Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore</i> 50% . . . . .	10.600,00			
» 2.— <i>Divers</i> . . . . .	5.100,00		15.700,00	
à Reporter. . . . .			1.021.000,00	

		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
			.....		76.073,00	
<b>Titre 2.—Services Divers</b>						
<b>CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES</b>						
Art. 1.—	Abonnements Téléphoniques :					
	Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Services divers, Entretien . . . . .	4.150,00				
» 2.—	Horloges et Pendules :					
	Remontage, Abonnement, Entretien. . . . .	200,00				
			4.350,00			
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL</b>						
Art. 1.—	Personnel Européen :					
	Sect. 1.—Honoraires du Docteur . . . . .	6.000,00				
» 2.—	Solde de l'Infirmier Chef . . . . .	3.600,00				
	Solde de l'Infirmier-Adjoint . . . . .	1.980,00				
	Indemnités . . . . .	1.140,00				
		12.720,00				
» 2.—	Personnel Indigène :					
	Infirmerie centrale . . . . .	324,00				
	Nouvelle Infirmerie : . . . . .	746,00				
		1.070,00				
» 3.—	Médicaments et achats de matières premières. . . . .	4.200,00				
» 4.—	Hospitalisation du Personnel Européen et Indigène. . . . .	8.000,00				
» 5.—	Laboratoire, Frais divers . . . . .	1.000,00				
» 6.—	Achat d'Instruments. . . . .	200,00				
» 7.—	Menus frais et imprévus . . . . .	400,00				
» 8.—	Chauffage et glace . . . . .	700,00				
» 9.—	Médicaments pour prisonniers . . . . .	600,00				
» 10.—	Mobilier et Entretien . . . . .	1.000,00				
» 11.—	Frais d'opérations chirurgicales . . . . .	1.300,00				
			31.190,00			
<b>CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES</b>						
Art. 1.—	Sémaphore :					
	Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et calculateur chinois. . . . .	400,00				
» 2.—	Service Téléphonique . . . . .	450,00				
» 3.—	Personnel Européen :					
	1 Employé en charge . . . . .	2.520,00				
	1 Assistant . . . . .	2.160,00				
	Indemnités diverses . . . . .	1.200,00				
» 4.—	Personnel Chinois . . . . .	1.116,00				
» 5.—	Dépenses diverses (chauffage, éclairage, pavillons, etc.) . . . . .	900,00				
		8.746,00				
» 2.—	Service des signaux météorologiques :					
	Sect. 1.—Personnel Européen . . . . .	10.680,00				
» 2.—	Personnel Chinois. . . . .	312,00				
» 3.—	Electricité . . . . .	300,00				
» 4.—	Téléphones . . . . .	90,00				
		11.382,00				
à Reporter. . . . .		11.382,00	8.746,00		35.540,00	76.073,00

## BUDGET POUR 1920. — Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		1.021.000,00	
CHAPITRE 6.— Contributions pour Œuvres de Bienfaisance . . . . .		30.000,00		30.000,00
à Reporter. . . . .	.....		1.051.000,00	

BUDGET POUR 1920. — Dépenses

7

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
Art. 2.—Sect. 5.—Entretien de la Station :	11.382,00	8.746,00	35.540,00		76.073,00
» des machines . . . . .	200,00				
» » mâts . . . . .	150,00				
» » bâtiments . . . . .	150,00				
Chauffage . . . . .	150,00				
» 6.—Divers :		650,00			
Gratifications de fin d'année . . . . .	100,00				
Imprévus . . . . .	400,00				
		500,00			
» 3.—Service particulier d'exploitation :		12.532,00			
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Dactylographe . . . . .	1.080,00				
1 Elève classé . . . . .	720,00				
1 Aspirant . . . . .	735,00				
2 Opérateurs . . . . .	4.140,00				
Indemnités diverses . . . . .	2.280,00				
		8.955,00			
» 2.—Personnel Chinois 1 <sup>e</sup> Catégorie . . . . .	2.790,00				
» 3.—Personnel Chinois 2 <sup>e</sup> Catégorie . . . . .	792,00				
» 4.—Electricité :					
Force motrice et éclairage . . . . .	300,00				
Réparations . . . . .	100,00				
		400,00			
» 5.—Téléphones :					
1 Téléphone Public . . . . .	65,00				
Réparations . . . . .	10,00				
		75,00			
» 6.—Entretien et dépenses diverses :					
Entretien de la Station . . . . .	600,00				
Chauffage . . . . .	150,00				
Ameublement . . . . .	100,00				
Gratifications de fin d'année . . . . .	100,00				
Imprévus . . . . .	500,00				
Divers . . . . .	1.250,00				
		2.700,00			
		15.712,00			
			36.990,00		
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS DIVERSES					
Art. 1.—Instruction Publique.					
Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .	300,00				
Collège St. François-Xavier . . . . .	300,00				
Dong Ngi Helpless Girls' School . . . . .	500,00				
Shanghai Museum . . . . .	100,00				
Bourses pour Chinois à l'Université L'Aurore . . . . .	200,00				
» 2.—Assistance Publique :		1.400,00			
Hôpital Général { Allocation annuelle . . . . . 1.750,00 )					
{ Garantie d'intérêts sur le découvert en Banque. 10.000,00 )	11.750,00				
Hôpital Sainte-Marie . . . . .	1.000,00				
Orphelinat de la Providence . . . . .	3.000,00				
Œuvre de protection de la Jeune Fille . . . . .	840,00				
Société Ste. Monique (crèche pour enfants) . . . . .	180,00				
Hôpital Chinois St. Joseph . . . . .	2.000,00				
Bureau de bienfaisance chinois . . . . .	1.000,00				
Hôpital de Shantung Road . . . . .	1.000,00				
» St. Luck . . . . .	100,00				
Institut Pasteur . . . . .	1.000,00				
Dispensaire . . . . .	600,00				
Lazaret de Chang Pao Sha . . . . .	2.100,00				
Société Française de Bienfaisance . . . . .	500,00				
		25.070,00			
à Reporter . . . . .	26.470,00		72.530,00		76.073,00

## BUDGET POUR 1920. — Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .	.....		1.051.000,00	
<b>CHAPITRE 7.—ECOLES</b>				
Art. 1.— <i>Subvention du Gouvernement Français</i> Frs: 10.000 . . . . .		500,00		
» 2.— <i>Contribution Scolaire—Ecole Municipale Française</i> . . . . .		11.000,00		
» 3.— do. — <i>Ecole Franco-Chinoise</i> . . . . .		5.200,00		
				16.700,00
à Reporter. . . . .	.....		1.067.700,00	

BUDGET POUR 1920. — Dépenses

9

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	26.470,00		72.530 00	76.073,00
Art. 3.—	<i>Divers.</i>				
	Caisse de Prévoyance de la Municipalité . . . . .	17.700,00			
	Allocation au Cercle Français . . . . .	2.640,00			
	» » de la Police Française . . . . .	600,00			
	Chambre de Commerce Française . . . . .	6.000,00			
	Pensions à divers: Mr. Surand . . . . .	250,00			
	M <sup>me</sup> Guillabert . . . . .	1.200,00			
	Veuve du gardien du Jardin Public . . . . .	50,00			
		<u>1.500,00</u>			
	Musique Municipale . . . . .	1.500,00			
		<u>29.940,00</u>			
	CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS			56.410,00	
Art. 1.—	<i>Personnel Européen:</i>				
	1 Chef du Matériel . . . . .	2.520,00			
	1 Mécanicien . . . . .	2.070,00			
		<u>4.590,00</u>			
» 2.—	<i>Personnel Chinois:</i>				
	Solde . . . . .	8.928,00			
	Récompenses de fin d'année . . . . .	350,00			
		<u>9.278,00</u>			
» 3.—	<i>Entretien:</i>				
	Huiles, essences, pétrole, charbon . . . . .	2.500,00			
	Peintures, réparations . . . . .	1.000,00			
	Equipement des Pompiers Volontaires . . . . .	500,00			
	» des Coolies . . . . .	500,00			
		<u>4.500,00</u>			
» 4.—	<i>Téléphones et Divers:</i>				
	Abonnements, sonneries, pose, entretien . . . . .	1.200,00			
	Allocation annuelle . . . . .	300,00			
	» mensuelle des Pompiers Volontaires . . . . .	800,00			
		<u>2.300,00</u>			
» 5.—	<i>Matériel:</i>				
	Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, . . . . .	5.000,00			
	» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus . . . . .	500,00			
	» 3.—Assurances . . . . .	650,00			
	» 4.—Solde pour achat des nouveaux engins commandés en France . . . . .	1.500,00			
		<u>7.650,00</u>			
	CHAPITRE 6.—ECOLES			28.318,00	
Art. 1.—	<i>Ecole Municipale Française:</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen:				
	1 Directeur et 1 Directrice . . . . .	9.600,00			
	1 Directeur Intérimaire (3 mois) . . . . .	1.312,00			
	9 Professeurs . . . . .	27.670,00			
	2 Surveillants-répétiteurs . . . . .	4.590,00			
	1 Professeur d'exercices physiques . . . . .	300,00			
	1 Professeur de musique . . . . .	240,00			
	2 Répétitrices suppléantes . . . . .	2.400,00			
	Indemnités diverses . . . . .	6.225,00			
		<u>52.337,50</u>			
	Sect. 2.—Personnel Chinois:—Solde . . . . .	2.291,00			
	» 3.—Frais Généraux:—				
	Livres classiques et livres de prix . . . . .	3.000,00			
	Papeterie, matériel scolaire . . . . .	800,00			
	Chauffage . . . . .	1.000,00			
	Entretien du matériel, mobilier . . . . .	500,00			
		<u>5.300,00</u>			
		<u>59.928,50</u>			
	à Reporter. . . . .	59.928,50		157.258,00	76.073,00

BUDGET POUR 1920. — Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			1.067.700,00	
CHAPITRE 8.—ABATTOIRS				
Art. 1.— <i>Recettes approximatives</i> . . . . .		17.500,00		17.500,00
à Reporter. . . . .			1.085.200,00	

		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	59.928,50		157.258 00	76.073,00
Art. 2.	<i>Ecole Municipale Franco-Chinoise :</i>				
	Sect. 1.—Personnel Européen :—				
	1 Directeur . . . . .	1.320,00			
	7 Professeurs . . . . .	6.300,00			
	1 Professeur . . . . .	600,00			
	Frais de déplacements et voyages	1.965,00			
	1 Moniteur de gymnastique \$: 15	135,00			
		<u>10.320,00</u>			
	» 2.—Personnel Chinois :—				
	11 Professeurs . . . . . \$:	6.436,00			
	Cours aux Agents . . . . .	240,00			
	4 Domestiques . . . . .	600,00			
	Gratifications de fin d'année	306,00			
		<u>\$: 7.582,00</u>			
	5.686,00				
	Sect. 3.—Dépenses diverses :—				
	Mobilier scolaire, livres, cartes, etc.,	1.000,00			
	Livres de prix, récompenses aux élèves	700,00			
	Chauffage . . . . .	400,00			
	Menus frais . . . . .	400,00			
		<u>2.500,00</u>			
		18.506,00		78.434,50	
	<b>CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES</b>				
Art. 1.	Sect. 1.—Passages d'employés et de leurs familles . . . . .	12.000,00			
	» 2.—Annonces, abonnements, télégrammes.	2.000,00			
	» 3.—Dépenses Imprévues . . . . .	3.000,00			
		<u>17.000,00</u>			
	» 2.—Assurances . . . . .	2.700,00			
	» 3.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	600,00			
	» 4.—Frais de postes . . . . .	900,00			
	» 5.—Taxes chinoises . . . . .	1.000,00			
	» 6.—Honoraires de l'Avocat-Conseil.	5.000,00			
	» 7.—Frais de chancellerie . . . . .	500,00			
	» 8.—Fournitures de bureaux . . . . .	1.000,00			
	» 9.—Plaques de véhicules et maisons . . . . .	200,00			
	» 10.—Avances remboursables . . . . .	3.000,00			
	» 11.—Fête Nationale et Fêtes de charité . . . . .	3.800,00			
	» 12.—Bouée des Messageries Maritimes: entretien . . . . .	500,00			
	» 13.—Contribution de la Municipalité à l'établissement d'une bouée.	7.000,00			
	» 14.—Entretien des Machines à écrire . . . . .	150,00			
	» 15.—Achat d'une ambulance automobile . . . . .	1.450,00			
		<u>44.800,00</u>			
	<b>CHAPITRE 8.—DÉFENSE DE LA CONCESSION</b>				
Art. 1.	1.—Équipement, armement : . . . . .	2.000,00		2.000,00	
	<b>CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS</b>				
Art. 1.	Sect. 1.—Personnel Européen:				
	Allocation au Vétérinaire . . . . .	3.600,00			
	Inspecteur des Abattoirs . . . . .	2.160,00			
	Indemnités . . . . .	120,00			
		<u>5.880,00</u>			
	Sect. 2.—Personnel Chinois:				
	Solde . . . . .	1.428,00			
	Récompenses de fin d'année.	59,50			
		<u>1.487,50</u>			
		7.367,50			
	à Reporter.	7.367,50		282.492,50	76.073,00



		Tls.	c.	Tls.	c.
	Report.	7.367,50		282.492,50	76.073,00
Art. 2.— <i>Exploitation</i> :					
	Charbon, Bois d'allumage, paille, marques et divers . . .	1.810,00			
» 3.— <i>Entretien du Matériel</i> :					
	Réparations, entretien, remplacements . . . . .	300,00		9.477,50	
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE</b>					
Art. 1.—Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
	Allocation au Docteur . . . . .	1.800,00			
	1 Inspecteur en Chef. . . . .	4.080,00			
	4 Inspecteurs . . . . .	8.820,00			
	Indemnités diverses . . . . .	3.780,00			
		<u>18.480,00</u>			
	Sect. 2.— <i>Personnel Chinois</i> :				
	Solde du personnel . . . . .	5.000,00			
	Récompenses de fin d'année . . . . .	200,00			
		<u>5.200,00</u>			
				23.680,00	
Art. 2.— <i>Chauffage</i> . . . . .				250,00	
» 3.— <i>Entretien du matériel et Auto.</i> . . . . .				900,00	
» 4.— <i>Service Prophylactique</i> :					
	Achat de désinfectants . . . . .	3.000,00			
	Entretien des appareils . . . . .	100,00			
	Autopsie des rats. . . . .	500,00			
	Achat de matériel . . . . .	1.000,00			
		<u>4.600,00</u>			
» 5.— <i>Service Anti-Moustiques</i> :					
	Sect. 1.—Achat de pétrole . . . . .	1.500,00			
	» 2.—Chaux et désinfectants pour mares . . . . .	800,00			
		<u>2.300,00</u>			
				31.730,00	
<b>CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Chinois</i> :					
	Compositeurs, Lithographes, Conducteurs, Relieurs, etc., etc. . . . .	4.185,00			
» 2.— <i>Frais Généraux</i> :					
	Sect. 1.—Achat de papiers . . . . .	1.775,00			
	» 2.—Entretien du matériel . . . . .	200,00			
	» 3.—Achat de nouveaux caractères . . . . .	200,00			
	» 4.—Frais divers, colle, pétrole, . . . . .	350,00			
	» 5.—Achat de toile, travaux de reliure . . . . .	100,00			
		<u>2.625,00</u>			
				6.810,00	
<b>CHAPITRE 12.—SERVICES GÉNÉRAUX</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
	1 Auxiliaire, 2 mois . . . . .	400,00			
	1 Dactylographe, détachée au Consulat . . . . .	1.680,00			
	1 Employé pour la surveillance générale, douanes, etc., détaché au Consulat . . . . .	2.520,00			
	1 Professeur chargé des Cours d'Anglais pour les Employés Municipaux . . . . .	300,00			
	Indemnités diverses . . . . .	740,00			
		<u>5.640,00</u>			
				5.640,00	
	à Reporter . . . . .			336.150,00	76.073,00

BUDGET POUR 1920. — Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			1.086.200,00	
<b>CHAPITRE 10.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>				
Art. 1.— <i>Recettes diverses</i> . . . . .		32.000,00		32.000,00
à Reporter. . . . .			1.118.200,00	

BUDGET POUR 1920. — Dépenses

15

	Report.	Tls. c.	Tls. c.
		336.150,00	76.073,00
<b>CHAPITRE 13.— SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS</b>			
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :—			
1 Architecte Paysagiste . . . . .	4.080,00		
1 Chef Jardinier . . . . .	2.880,00		
Indemnités diverses . . . . .	1.080,00		
	<u>8.040,00</u>		
» 2.— <i>Personnel Chinois fixe</i> :—			
Secrétaire, Interprètes, Jardiniers, Cantonniers, coolies . . . . .	6.800,00		
Gratifications de fin d'année . . . . .	500,00		
	<u>7.300,00</u>		
» 3.— <i>Personnel Chinois flottant</i> :—			
Tonte gazon, échenillage, etc. . . . .	700,00		
	<u>700,00</u>		
» 4.— <i>Matériel</i> :—			
Commande de matériel en France . . . . .	300,00		
Entretien et réparations . . . . .	200,00		
Complément installation bureaux . . . . .	300,00		
	<u>800,00</u>		
» 5.— <i>Dépenses Diverses</i> :—			
Menus frais et fournitures de bureaux . . . . .	60,00		
Chauffage des serres et bureaux . . . . .	280,00		
Commandes de graines et plantes . . . . .	200,00		
Achat sur place de plantes . . . . .	150,00		
Imprévu . . . . .	300,00		
Achat de matériel et entretien . . . . .	1.250,00		
Nourriture des animaux du Jardin . . . . .	100,00		
	<u>2.340,00</u>		
» 6.— <i>Travaux Neufs</i> :—			
Plantations et travaux de complément à Koukaza . . . . .	1.760,00		
Plantations des routes . . . . .	600,00		
Squares divers . . . . .	50,00		
Jardin d'essai . . . . .	1.260,00		
Imprévus divers . . . . .	150,00		
	<u>3.820,00</u>		
		23.000,00	
<b>CHAPITRE 14.—COUR MIXTE FRANÇAISE</b>			
Art. 1.— <i>Personnel</i> :			
Sect. 1— <i>Personnel Européen</i> . . . . .	6.540,00		
» 2— <i>Personnel Chinois</i> . . . . .	19.190,68		
	<u>25.730,68</u>		
» 2.— <i>Dépenses Diverses</i> . . . . .	2.276,00		
» 3.— <i>Frais Généraux</i> . . . . .	3.484,40		
	<u>31.491,08</u>		
Economies à réaliser en cours d'exercice . . . . .	5.100,00		
		26.391,08	
	à Reporter . . . . .	385.541,08	76.073,00

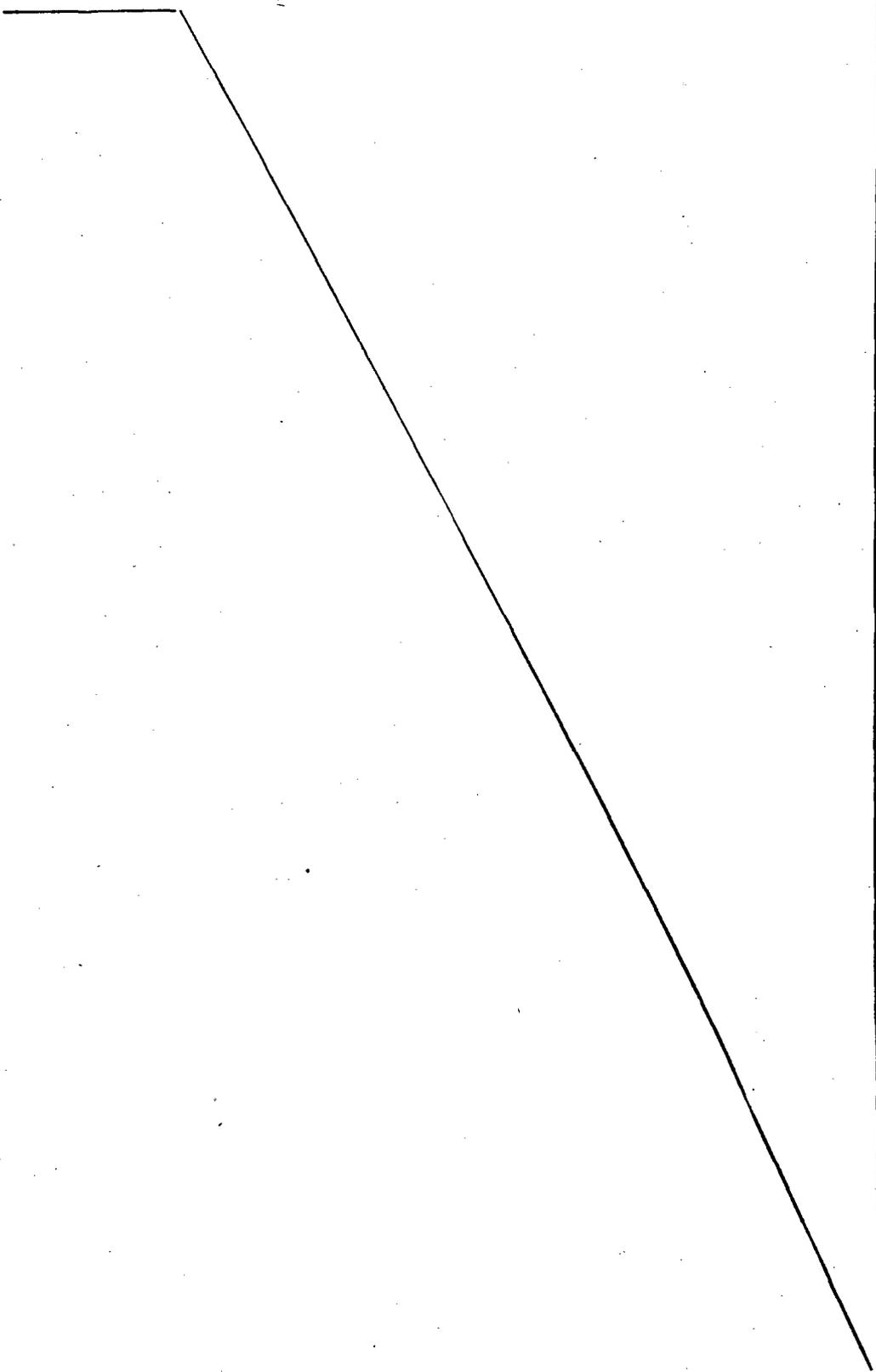
	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			1.118.200,00	
<b>CHAPITRE 11.—INTÉRÊTS</b>				
Art. 1.— <i>Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques</i> . . . . .	400,00			
» 2.— <i>do. Actions de la Cie. des Téléphones</i> . . . . .	750,00		1.150,00	
<hr/>				
à Reporter. . . . .			1.119.350,00	

	Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
		385.541,08		76.073,00	
<b>CHAPITRE 15—EMPRUNTS</b>					
Emprunt Municipal de 1903—4.000 Obligations à 4 1/2 %					
Art. 1.— <i>Frais annuels</i> :					
Service de l'amortissement Frs: 500 à 10 francs .	50,00				
» 2.— <i>Intérêts et amortissement</i> :					
Sect. 1.—Intérêts pour 1920, Frs: 69.570,00 à 10 francs	6.957,00				
» 2.—Amortissement de 106 titres à 500 Frs:					
53.000 francs à 10 francs . . . . .	5.300,00				
					<u>12.307,00</u>
» 3.—Emprunt Municipal de 1911—4.000 Obligations de Tls. 100 à 6 % Intérêts annuels . . . . .				24.000,00	
» 4.—Emprunt Municipal de 1914—5.000 Obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % Intérêts annuels . . . . .				27.500,00	
» 5.—Emprunt Municipal de 1916—3.500 Obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % Intérêts annuels . . . . .				19.250,00	
» 6.—Intérêts sur les découverts en Banque . . . . .				52.000,00	
» 7.—Remboursement des prêts consentis par la Caisse de Prévoyance . . . . .				<u>49.500,00</u>	
				<u>184.557,00</u>	
Total du Titre 2.—Services Divers. . . . .					570.098,08
à Reporter. . . . .					<u>646.171,08</u>



		Report.	Tls.	c.	Tls.	c.
						646.171,08
<b>Titre 3.—Garde Municipale</b>						
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>						
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>					
	Sect. 1.—Soldes.					
	1 Chef de la Garde . . . . .	7.200,00				
	1 do. Adjoint . . . . .	4.600,00				
	Indemnité de logement . . . . .	1.200,00				
		<u>5.800,00</u>				
	1 Inspecteur Principal . . . . .	4.400,00				
	5 Chefs de Secteur . . . . .	14.310,00				
	1 Secrétaire du Chef de la Garde . . . . .	3.120,00				
	15 Sergents . . . . .	40.980,00				
	16 Brigadiers . . . . .	35.400,00				
	15 Gardes . . . . .	25.640,00				
	1 Secrétaire-Interprète pour l'Annamite . . . . .	2.820,00				
	2 Gardiens de Jardin . . . . .	1.440,00				
		<u>141.110,00</u>				
	Sect. 2.—Indemnités diverses . . . . .	10.920,00				
		<u>152.030,00</u>				
»	2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
	Sect. 1.—Soldes. . . . \$ :	82.488,00				
	Récompenses de fin d'année »	3.500,00				
		<u>85.988,00</u>				
	» 2.—Indemnités diverses	8.829,00				
		<u>\$ : 94.817,00</u>	à 74	70.164,00		
»	3.— <i>Personnel Tonkinois :</i>					
	Sect. 1.—Soldes. . . . \$ :	37.765,00				
	» 2.—Indemnités diverses . . . . »	10.440,00				
	» 3.—Ecole Annamite.					
	1 Instituteur . . . . . »	1.200,00				
	1 Institutrice (provisoire) »	600,00				
	Fournitures scolaires et prix de fin d'année . . . . .	150,00				
	Versement à la Caisse de Retraite (9 % sur solde) . . . . .	108,00				
		<u>\$ : 50.263,00</u>	à 74	37.194,00		
					259.388,00	
<b>CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT</b>						
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>					
	Sect. 1.—Soldes.					
	1 Directeur . . . . .	3.240,00				
	1 Brigadier . . . . .	2.460,00				
	3 Gardes . . . . .	5.520,00				
	» 2.—Indemnités diverses . . . . .	240,00				
		<u>11.460,00</u>				
»	2.— <i>Personnel Tonkinois :</i>					
	Sect. 1.—Soldes . . . . \$ :	8.448,00				
	» 2.—Indemnités diverses . . . . »	1.450,00				
		<u>9.898,00</u>	à 74	7.324,00		
»	3.— <i>Personnel Chinois</i> . . . . \$ :	756,00	»	559,00		
»	4.— <i>Frais Généraux :</i>					
	Sect. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes	7.000,00				
	» 2.—» » subsistants européens	400,00				
	» 3.—Habillement des prisonniers indigènes	1.700,00				
	» 4.—Frais d'hospitalisation . . . . .	1.500,00				
		<u>10.600,00</u>				
				29.943,00		
	à Reporter. . . . .			289.331,00		646.171,08

BUDGET POUR 1920. — Recettes

	Tls.	c.	Tls.	c.
Report. . . . .			1.142.850,00	
				
à Reporter. . . . .			1.142.850,00	





		Tls.	c.	Tls.	c.
		Report.	.....	942.236,08	
<b>Titre 4.—Travaux Publics</b>					
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL</b>					
Art. 1.—	<i>Personnel Européen :</i>				
	Sect. 1.—Travaux Publics :				
	1 Ingénieur en Chef . . . . .	7.500,00			
	1 Ingénieur-Adj. chargé de la Voirie	4.800,00			
	1 Architecte . . . . .	4.150,00			
	1 Contrôleur . . . . .	3.960,00			
	1 Contrôleur-Adjoint . . . . .	1.415,00			
	2 Agents-voyers . . . . .	6.720,00			
	1 Conducteur de Travaux . . . . .	2.760,00			
	1 Chef des Ateliers . . . . .	2.480,00			
	1 Inspecteur des Ecuries . . . . .	2.520,00			
	10 Surveillants de Travaux . . . . .	20.580,00			
	1 Commis aux Ecritures . . . . .	2.160,00			
	1 Commis Stagiaire . . . . .	130,00			
	1 Dactylographe . . . . .	1.680,00			
	Indemnités diverses . . . . .	12.665,00			
		<u>73.520,00</u>			
	Sect. 2.—Bureau du Cadastre :				
	1 Chef du Cadastre . . . . .	4.320,00			
	1 Sous-chef du Cadastre . . . . .	2.960,00			
	1 Chef Opérateur . . . . .	3.360,00			
	1 Opérateur . . . . .	2.880,00			
	Indemnités diverses . . . . .	2.960,00			
		<u>16.480,00</u>			
			90.000,00		
» 4.—	<i>Personnel Chinois :</i>				
	(dessinateurs, cantonniers, ouvriers des ateliers, etc.) . . . . .	45.000,00			
				135.000,00	
<b>CHAPITRE 2.—MATÉRIEL</b>					
Art 1.—	<i>Matériel neuf et entretien :</i>				
	Sect. 1.—Matériel fixe, Outillage				
	(achat et entretien) . . . . .				
	» 2.—Matériel roulant				
	(entretien et remplacement) . . . . .				
	» 3.—Entretien des autos, charbons,				
	huiles, graisses, . . . . .				
» 2.—	<i>Cylindres à vapeur :</i>				
	Sect. 1.—Combustibles . . . . .				
	» 2.—Entretien . . . . .				
			10.000,00		
				10.000,00	
<b>CHAPITRE 3—VOIE PUBLIQUE</b>					
Art. 1.—	<i>Entretien :</i>				
	Sect. 1.—Trottoirs . . . . .				
	» 2.—Chaussées pavées . . . . .				
	» 3.—Chaussées empierrées . . . . .				
	» 4.—Goudronnage . . . . .				
	» 5.—Assainissement . . . . .				
	» 6.—Quais, pontons, ponts . . . . .				
			25.000,00		
Art. 2.—	<i>Enlèvement des boues et ordures ménagères :</i>		2.400,00		
» 3.—	<i>Ecuries Municipales :</i>				
	Sect. 1.—Nourriture des chevaux . . . . .				
	» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires . . . . .				
	» 3.—Achat et entretien . . . . .				
	» 4.—Achat de chevaux . . . . .				
			10.000,00		
				37.400,00	
	à Reporter . . . . .		37.400,00	145.000,00	942.236,08



